



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
02 è 03 d'OTTOBRE di u 2025**

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
02 ET 03 OCTOBRE 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 2 È 3 D'OTTOBRE DI U 2025
 2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
 RÉUNION DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025

SUNTA di u GHJOVI u 02 d'OTTOBRE di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 02 OCTOBRE 2025

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
Secrétaire de séance : Anna Maria COLOMBANI

Ouverture de la séance des questions orales à 10h12

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/O2/062 - Pour une approche rationnelle de la gestion et la distribution de l'eau dans l'Extrême-Sud, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

9

Réponse de Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse

10

Question n° 2025/O2/057 - Recrudescence d'atteintes aux biens et aux personnes : quelles initiatives politiques à apporter ? posée par Mme Antonia LUCIANI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

14

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

15

Question n° 2025/O2/054 - Lycée professionnel dans le Sud Corse, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

19

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

20

Question n° 2025/O2/053 - Harcèlement scolaire et création de l'association « Ricordu pà Lisandru - Stella d'Amori », posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

24

Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	26
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	30
Question n° 2025/O2/055 - Énergie et SACOI 3 , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	31
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	33
<i>Présidence de M. Hyacinthe VANNI</i>	
Question n° 2025/O2/058 - Expérimentation des consignes du verre , posée par Mme Frédérique DENSARI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	36
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	37
Question n° 2025/O2/059 - Quel avenir pour La Méridionale ? posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	39
Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	40
Question n° 2025/O2/056 - Filière Bois , posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »	46
<i>Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS</i>	
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	50
Question n° 2025/O2/060 - Quel rôle pour la CTPENAF ? posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »	51
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse	53
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	53

Ouverture de la séance publique à 12 heures	
Secrétaire de séance : Mme Anna Maria COLOMBANI, appel nominal des conseillers	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	56
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 264 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di lugliu di u 2025	
Rapport n° 264 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 juillet 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	60
VOTE RAPPORT	60
Raportu n° 230 : Raportu d'infurmazioni rilativu à u statu d'avanzamentu di Corsica pruspettiva 2050	
Rapport n° 230 : Rapport d'information relatif à l'état d'avancement de Corsica Pruspettiva 2050	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	60
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Michel SAVELLI	67
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	68
Mme la Présidente MAUPERTUIS, en réponse aux interventions	68
M. le Président Gilles SIMEONI	70
Mme la Présidente MAUPERTUIS	73
Raportu n° 262 : Mudificazione di i riprisentanti di l'Assemblea di Corsica in cori di u laboratoriu di pruspettiva	
Rapport n° 262 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Laboratoire de prospective	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	74
VOTE RAPPORT	74

Suspension de séance à 12h50 / Reprise de la séance à 15h10

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 259 : Cunvenzione d'ogettivi è di mezi trà u Statu è a Cullettività di Corsica 2025/2026 - Rinfurzà l'offerta di l'insignamentu bislinguu è immersivu

Rapport n° 259 : Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse - Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

76

Lecture de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O2/029) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse*

83

Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O2/032) par Mme Françoise CAMPANA

83

Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis de la Chambre des territoires, de l'Assemblée di a Giuventù et du CESEC

84

Prise(s) de parole :

Mme Véronique PIETRI

84

M. Jean-Martin MONDOLONI

85

Mme Marie-Claude BRANCA

87

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

88

Mme Muriel FAGNI

89

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

89

Mme Nadine NIVAGGIONI

90

M. Saveriu LUCIANI

92

M. Romain COLONNA

97

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

100

M. Jean-Martin MONDOLONI présente l'amendement de son groupe

101

Mme Frédérique DENSARI présente l'amendement de son groupe

101

M. le Président Gilles SIMEONI

102

Examen et vote des amendements

105 à

VOTE RAPPORT

107

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	107
M. le Président Gilles SIMEONI	107
<i>Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</i>	
<u>GHJUVENTÙ / JEUNESSE</u>	
Raportu n° 266 : Raportu d'infurmazioni : Rientrata 2025 - A Cullettività di Corsica s'impegna per l'avvene di a so ghjuventù	
Rapport n° 266 : Rapport d'information : Une rentrée 2025 sous l'égide d'un projet en faveur de la Jeunesse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse	109
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	113
M. Don Joseph LUCCIONI	115
M. Romain COLONNA	118
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, en réponse aux intervenants	120
PRISE d'ACTE	122
<u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 240 : Bilanciu intermediariu è pruspettive di a strategia di a Cullettività di Corsica in fattu di privenzione è di riduzione di e sparità suciale di salute	
Rapport n° 240 : Bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	123
Lecture de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O2/031) par Mme Frédérique DENSARI, rapporteure	125
Mme Nadine NIVAGGIONI : lecture du rapport du CESEC	131

<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Chantal PEDINIELLI, amendement	131
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, amendement	134
Mme Muriel FAGNI	136
Mme Bianca FAZI en réponse aux intervenants	137
Vote des amendements	139
VOTE RAPPORT	139
<u>TURISIMU / TOURISME</u>	
Raportu n° 260 : Cuntratti di cessione di serviziu di trasporti aerii à via di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030	
Rapport n° 260 : Contrats de concession de service de transports aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	141
Lecture de l'avis CDENATE, commission des finances et de la fiscalité, et CESEC par Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	153
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Charlotte TERRIGHI	153
M. Georges MELA	154
M. Paul-Félix BENEDETTI	157
M. Jean-Christophe ANGELINI	159
Mme Nadine NIVAGGIONI	164
M. Jean-Paul PANZANI	165
Mme Angèle BASTIANI, en réponse aux interventions	167
VOTE RAPPORT	174
DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE	
VOTE	174
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	175
Suspension de séance à 19h51	

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de madame Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, emu da principià cum'è d'abitudine incù e dumande à bocche.

Vi salutu, tutti.

Avenu 9 dumande à bocche è emu da principià subitu, incù quella di “Core in Fronte”, di Marie-Claude Branca, nant'à a gestione è a distribuzione di l'acqua, ind'è u suttanacciu.

Avete a parolla.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/O2/062 - Pour une approche rationnelle de la gestion et la distribution de l'eau dans l'Extrême-Sud, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Grazia.

Sgiò Prisidenti di l'esecutivu, Madama a cunsigliera in carica di l'uffiziu idraulicu, dapoi u 26 di sittembri, a distribuzzioni di l'acqua, in una parti di u suttanacciu, supratuttu in i cumuni di Bunifaziu, Portivechju, Munacia è Pianottoli, hè pessima.

L'uperatori, trà l'altri, Kyrnolia, anu presu misuri severi di ristriczioni, chì sò stati dumandati da a cumuna di Portivechju, cù un pocu di ritardu diciaremi.

In u frà tempu, a merria ci hà datu a so virsioni. L'aghjenti di u rughjonu sò arrabbiati, di pettu à issa situazioni. Òn capiscini micca sti misuri, è aspettani risposti chjari. Monda criticani i scelti strutturanti chì in stu rughjoni favuriscini u turisimu à più pudè è una pulitica di risidenzi sicundarii chì aziminighjani i paesi è i pasciala, incù i so bagnatoghji in ogni locu.

L'intarruzzioni di l'acqua ingagiani dinò una dicisioni prifitturali, francesca, cù u cumitatu di sicchina chì accompagna una logica pulitica chì pona u prublema di a noscia capacità à custruiscia un veru schema tarrituriali corsu in termini di gistioni è di distribuzioni raziunalizata è publica di l'acqua, chì currispondi à i cunsiderazioni strategichi di i nosci intaressi cullittivi.

In quantu à u prublema attuali, a ritinuta di u Spidali, viota, è quidda di Figari, incù una risorsa dispunivuli di 1 300 000 m³, ùn pudemu chè custattà i limiti di u dispositivu tecnicu di distribuzioni attuali, chì deve essa assuluttamenti pinsatu di un altra manera.

In sta pruvizioni, a cundizioni, incù u matrali di l'Ortolu, chì t'hà una risorsa dispunivuli annuali di 15 000 000 m³ pò fà andà l'acqua versu u matrali di Figari, hè una suluzioni raziunali.

U fiumu di l'Ortolu, pò avè a capacità di risponda à tutti i bisogni di u Sartinesu, è à i bisogni cumplimentarii di u nosciu rughjonu suttanacciu.

Vi dumandemu dunqua ; chì aspitteti pà lancià un studiu seriu in sta direzzioni, è custruiscia un richicciu chì currisponda à i bisogni attuali è ramintemu chì l'uffiziu idraulicu hà ghjà fattu un richicciu di a stessa impurtanza in Balagna pà bulicà a Figarella à u matrali di u Riginu.

Chì aspitteti pà ingagià a rispunsabilità di a noscia cullittività à nantu à a strada di una pulitica strategica è raziunali di a gistioni è a distribuzioni di l'acqua, in u rispettu di u bè cumunu corsu.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora pensu chì v'hà da risponde a Presidente di l'uffiziu idraulicu.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Cara cunsigliere Marie-Claude, vi ringraziu per a vostra dumanda.

L'eau constitue une richesse essentielle au développement et à la solidarité entre territoires.

Le Sud-Est de la Corse, territoire à fort enjeu, touristique comme agricole, est identifié au titre du PBACC et du SDAGE comme vulnérable en termes de ressources hydriques.

Selon les différents scénarii étudiés dans Acqua Nostra 2050, les projections hydrologiques démontrent qu'un déficit estival de la ressource pourrait survenir dès 2030 en cas d'année sèche, avec une aggravation attendue à l'horizon 2050 : le déficit se situerait entre 0,7 million de m³ (année moyenne) et près de 2 millions de m³ (année très sèche).

Le contexte est donc bien connu de tous !

En 2025, ce territoire connaît une tension hydrique inédite :

- Les températures moyennes sont restées supérieures aux normales saisonnières, plaçant l'été 2025 au troisième rang des plus chauds depuis vingt ans.
- Les consommations d'eau potable ont progressé de +22 % par rapport à la moyenne des vingt dernières années lorsque l'irrigation agricole ne progresse que +7%, dans un contexte de sécheresse prolongée et de déficit pluviométrique marqué.
- Les barrages de Talza-Figari et U Spidali, principales sources d'approvisionnement, affichent des niveaux exceptionnellement bas.

Plusieurs indicateurs préoccupants ont conduit à la déclaration successive de niveaux d'alerte à l'échelle départementale, compte tenu de la situation de l'Extrême-Sud particulièrement critique. Le premier niveau d'alerte a été déclenché le 18 juillet, suivi d'un niveau d'alerte renforcée le 20 août, reconduit le 11 septembre et maintenu lors du CRE du 29 septembre, en raison de la situation particulièrement préoccupante de quatre services d'eau gérés en délégation de service public par le même opérateur privé. Au 30 septembre, le délégataire pratique des coupures nocturnes pour garantir l'approvisionnement en eau potable, tandis que l'Office continue de fournir les volumes requis et demandés par le délégataire.

Une dépendance croissante aux achats d'eau auprès de l'Office se constate ; les schémas directeurs des communes sont pour la plupart obsolètes et nécessitent une mise à jour.

La ressource n'est pas extensible à souhait. Chaque territoire doit faire preuve de résilience. C'est le taux d'acceptabilité d'un territoire qui doit être pris en compte par les décideurs. Urbaniser, construire des infrastructures, doit se faire en connaissant la ressource, en la gérant et en l'exploitant efficacement.

Le développement économique doit considérer un ensemble qui doit être équilibré et structuré dans tous ces critères structurels, environnementaux, sociétaux et patrimoniaux. La gestion de l'eau, la modernisation des réseaux et la sobriété sont nous semble-t-il un préalable à sécuriser avant de penser raisonnablement le territoire et de le construire.

Au niveau communal, certaines opérations locales ont été réalisées grâce à des subventions de la Collectivité de Corse et de l'Agence de l'eau, visant à résorber les fuites et à réaliser des économies d'eau.

Cependant, ces investissements restent concentrés sur quelques secteurs.

Cette situation met en évidence, d'une part, la nécessité de disposer des connaissances suffisantes pour optimiser la gestion de la ressource et, d'autre part, l'importance de prévoir des actions et des financements élargis afin de sécuriser durablement l'approvisionnement et la qualité des réseaux. Les actions de sobriété, constituent le pilier de l'adaptation au changement climatique, en permettant de réduire la pression sur les ressources locales. Elles sont complétées par des projets de grande envergure portés par l'Office, visant à sécuriser l'approvisionnement à l'échelle du territoire.

Le territoire Sud-Est bénéficie de la priorité de la Collectivité de Corse dans le cadre de sa stratégie opérationnelle sur du très court terme, à savoir :

- La rehausse du plan d'eau du barrage de Talza-Figari pour garantir 2 Mm³ supplémentaires de stockage et la mise aux normes de sécurité (8,2 M€ de travaux)
- Le doublement et le renforcement des interconnexions des réseaux de transfert vers le nord et le sud (notamment Scopettu, qui va être lancé dans 1 mois et demi)
- L'installation d'un nouveau surpresseur à Portivechju qui fonctionne depuis avril 2024
- La modernisation de la station de pompage du barrage de Talza-Figari
- l'extension de périmètres agricoles, en soutien à l'autonomie alimentaire.

Pour la projection, un PTGE sera mis en place sur le territoire en 2026. Ce dispositif vise à fédérer tous les acteurs, collectivités, usagers agricoles qui en transparence devront présenter les besoins actuels et futurs.

Dans le cadre de cette démarche, et sur la base de bilans besoins/ressources consolidés, plusieurs solutions seront étudiées afin de renforcer durablement la résilience hydrique :

- Solutions dites « sans regret » : avec la réhabilitation des infrastructures issues des schémas directeurs qui seront, on l'espère, actualisés.
- Solutions innovantes : réutilisation des eaux usées traitées (REUT).

- Solutions de sécurisation : maillage à partir du barrage de l'Ortolu, mobilisation de la ressource du Cavu ou encore la mobilisation de la ressource du Petrosu.

Le territoire doit conjuguer l'action à court terme, centrée sur les mesures de sobriété, avec des projets à moyen terme visant à développer de nouvelles infrastructures. L'objectif est de concilier préservation de la ressource et développement économique.

La Collectivité de Corse et l'Office étudient un panel de solutions techniques et réglementaires ambitieuses. L'ambition partagée est de faire de l'eau un vecteur d'innovation, de cohésion et de responsabilité territoriale, au service de tous les Corses.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Avà ci hà da esse una dumanda à bocca di « Fà populu in seme ».

Question n° 2025/O2/057 - Recrudescence d'atteintes aux biens et aux personnes : quelles initiatives politiques à apporter ? posée par Mme Antonia LUCIANI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Antonia LUCIANI

Merci.

Monsieur le Président, la Corse traverse aujourd'hui une période très préoccupante : commerces incendiés, bateaux brûlés, banalisation des actes criminels qui gagne la vie quotidienne des Corses.

Au-delà des pertes financières, ces violences ont des conséquences pour les victimes elles-mêmes, mais aussi, et je peux en témoigner pour y avoir été confrontée personnellement étant jeune, ces violences ont des conséquences pour les familles et les proches.

Ce cycle de violences n'est pas nouveau, mais il s'accélère manifestement et menace de s'ancrer durablement et fragilise les perspectives de développement et d'émancipation de notre jeunesse.

Face à cela, nous n'avons jamais cessé de réagir collectivement.

C'est vrai, nous avons dénoncé, alerté, nous nous sommes rassemblés dès que cela était possible.

Nous avons aussi voté un rapport important contre les pratiques mafieuses.

Cette mobilisation a permis bien sûr une prise de conscience générale et de poser les bases d'une action collective.

Mais il faut aujourd'hui aller plus loin : maintenir cette vigilance, soutenir celles et ceux qui s'engagent et créer les conditions d'une réponse coordonnée et efficace.

Protéger les Corses, protéger les jeunes qui souhaitent gagner leur vie de leur travail, sécuriser les activités économiques, soutenir l'engagement associatif et surtout préserver la confiance des citoyens. Notre jeunesse doit pouvoir croire en un avenir où entreprendre, travailler et vivre en Corse est une chance et non un danger.

Monsieur le Président, quelles initiatives politiques le Conseil exécutif de Corse envisage-t-il pour soutenir les victimes, accompagner les acteurs économiques et sociaux frappés par ces violences ?

Et enfin, quelles démarches la collectivité entend-elle porter dans le prolongement de celles déjà initiées, plus particulièrement auprès de l'État, afin que dans le cadre de ses prérogatives dites régaliennes, notamment en matière de sécurité et de justice, il apporte enfin une réponse à la hauteur des enjeux ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc l'exécutif va vous répondre, le président lui-même.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci. À ringrazià vi per a vostra quistione.

Ce sont des problématiques que, malheureusement, nous avons souvent évoquées, qui, pour l'heure, ne sont pas résolues et qui, même, ont tendance à s'aggraver lorsque l'on constate la recrudescence de faits criminels, notamment des destructions répétées d'outils de travail qui frappent des militants nationalistes de toute tendance, qui frappent, au-delà des appartenances politiques, des citoyens, et avec, pour l'instant, un taux d'élucidation et de compréhension de ces mécanismes qui restent faibles.

Alors, y compris lorsque l'on se réunit pour des manifestations de soutien, y compris lorsqu'on appelle les personnes victimes ou leurs familles, on ressent une forme de sentiment d'impuissance.

Que faire, au-delà de l'expression de la solidarité ? Je crois que c'est le travail de fond que nous avons commencé, notamment, vous l'avez rappelé dans votre question, sur la mise en œuvre de la délibération sans précédent, qui a été votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en mars dernier.

Simplement rappeler que cette délibération a commencé à connaître des concrétisations opérationnelles. Je pense notamment aux deux rapports relatifs à la demande de venue devant l'Assemblée de Corse du procureur général pour, une fois par an au moins, expliquer les résultats de la politique pénale et notamment les résultats en matière de lutte contre les pratiques mafieuses et contre la criminalité organisée ; la demande d'adaptation réglementaire du code de la commande publique pour organiser l'introduction de la notion de bénéfice raisonnable.

Je rappelle que ces deux demandes d'adaptation législative et réglementaire sont, comme beaucoup d'entre elles auparavant, restées sans aucune réponse, et je dirais même sans accusé de réception, ce qui montre quand

même que le mépris institutionnel, pour reprendre l'expression de Wanda Mastor, concernant la mise en œuvre de ce pouvoir d'adaptation, reste, malgré les discussions en cours sur l'autonomie, ce mépris institutionnel vis-à-vis de l'Assemblée de Corse, de la part du Gouvernement et de l'Etat, reste malheureusement d'actualité.

Je vous rappelle également et très brièvement que, par exemple, le projet de révision du PADDUC prévoit d'examiner et d'intégrer comme une orientation stratégique la délibération. Nous aurons à réfléchir comment le faire de façon concrète et opérationnelle.

Et enfin, sans être exhaustif, dire également que si Lauda Guidicelli n'est pas là aujourd'hui, c'est parce qu'elle participe à l'installation d'une formation, dans le cadre d'un appel à projets, une formation d'éducation à la culture de la légalité que nous nous étions engagés à porter.

Je précise enfin qu'à la fin du mois d'octobre, l'Assemblée de Corse aura à être saisie d'un rapport dans la continuité de la délibération cadre que nous avons votée, un rapport qui aura à la fois pour objectif de récapituler l'ensemble des actions et dispositifs qui ont été mis en œuvre depuis le vote de la délibération, mais également de proposer à l'Assemblée de Corse de créer et d'instituer la commission dite « anti-mafia », la commission de lutte contre les pratiques mafieuses, qui était également une disposition importante prévue par la délibération.

Au-delà de ces éléments qui relèvent des compétences propres de la Collectivité de Corse, ou en tout cas de sa volonté politique de s'approprier un débat qui va bien au-delà de ses compétences, il y a également ce que nous pouvons faire en termes d'interpellation de l'Etat ou de propositions vis-à-vis de l'Etat.

Alors, j'ai eu l'occasion de vous le dire dans d'autres dossiers, notamment par rapport au PTIC, j'ai eu l'occasion de rencontrer à deux reprises le nouveau préfet de Corse. Cette question de la recrudescence des destructions criminelles, la question d'assassinats qui restent impunis, assassinats, d'ailleurs, qui, pour certains d'entre eux, je pense à l'assassinat de Pierre Alessandri, ont eu lieu quelques jours après une manifestation anti-mafia, comme pour dire, en fait, que celles et ceux qui brûlent, menacent, rackettent ou assassinent dans l'ombre, traitent par le mépris l'expression démocratique des Corses. J'ai eu l'occasion de dire au préfet de Corse qu'à notre sens, ces enjeux-là restaient des enjeux prioritaires.

Sur la mise en œuvre des pouvoirs régaliens et des compétences régaliennes, moi, je ne changerai pas de ce qui a été ma position constante.

Je pense que l'Etat doit exercer ses compétences régaliennes dans le domaine des enquêtes comme dans le domaine de la justice, qu'il doit le faire dans le respect, bien sûr, des libertés individuelles, qu'il doit le faire en ayant conscience qu'il arrive en Corse avec un déficit de confiance de la part des Corses, parce que, historiquement, l'institution judiciaire et les services d'enquête n'ont jamais été irréprochables dans ce pays, ni sur le long terme, ni sur le moyen terme, ni sur le court terme. Donc, à l'Etat de faire la preuve de sa volonté de développer une politique pénale qui soit à la fois ferme, cohérente, lisible, inscrite dans la durée et respectueuse des droits et libertés fondamentaux. Également, une justice pénale où des services d'enquête qui ne soient pas instrumentalisés, y compris avec des arrière-plans politiques évidents, même si inavoués.

Dernier mot, vous me demandiez ce que nous pouvions faire pour aider concrètement celles et ceux qui sont confrontés à ce type de situation. Il y a des dispositifs de solidarité que nous avons mis en place et qui existent, y compris, par exemple, à travers la CADEC. Moi, ce que j'ai proposé à l'Etat, à travers un courrier en date du 13 mars 2025, qui, pour l'instant, n'a pas connu de réponse, c'est de partir d'un constat commun. Le constat commun, c'est que les gens qui sont des chefs d'entreprise, par exemple, qui sont confrontés à des destructions criminelles, quelquefois à répétition, qui ne savent pas d'où cela vient et qui, donc, ont à choisir de maintenir leur activité ou, quelquefois, malheureusement, d'y renoncer.

Je pense par exemple, je ne les citerai pas, à des personnes que j'ai eues au téléphone, victimes de trois ou quatre destructions criminelles et qui disent clairement : moi, je vais m'arrêter, je vais demander à mes enfants de ne pas continuer dans l'exploitation familiale, je leur conseille de quitter la Corse.

Ce sont des situations que nous connaissons tous et, quel que soit le banc sur lequel nous siégeons, on ne peut pas s'en accommoder. On ne peut pas s'accommoder qu'il y ait une minorité dans l'ombre qui a choisi de menacer, de racketter et d'empêcher les gens honnêtes de vivre normalement dans ce pays. Ce n'est pas admissible !

Donc, je crois qu'il faut qu'à partir de ce constat, il faut aussi se rendre compte que beaucoup des victimes, qui sont souvent i nostri parenti, i nostri amichi, i nostri militanti, i nostri vicini, i nostri paisani, sont confrontées, pour ne parler que du plan professionnel, au-delà de l'aspect personnel et familial qui est essentiel, à des difficultés de trésorerie, à l'impact des actions criminelles sur l'activité économique de l'entreprise, à des difficultés avec les assurances, à des négociations serrées avec les partenaires financiers et bancaires, voire les organismes sociaux, pour rééchelonner les prêts ou négocier les différés de remboursement.

Donc, je pense qu'il ne faut pas laisser les victimes de ce type d'actes isolées face aux difficultés structurelles qu'elles rencontrent.

Ce que j'ai proposé au préfet de Corse, c'est donc de prendre acte de ce constat de ce qu'il ne faut pas laisser seules les victimes d'actes criminels au plan économique ou administratif face à la diversité des démarches à entreprendre, face à la multiplicité des interlocuteurs, face à la complexité des problèmes à gérer qui, souvent, peuvent conduire à aggraver la spirale de difficultés jusqu'à la rendre irréversible.

J'ai donc proposé à l'État que nous mettions en place une structure, formelle ou informelle, entre l'État et la Collectivité de Corse, pour que les victimes puissent avoir un interlocuteur unique concernant, par exemple, les aides publiques à mobiliser, mais aussi pour qu'elles puissent solliciter notre médiation conjointe, notamment afin d'accélérer les procédures d'expertise, les assurances et les avances de remboursement, et éventuellement de croiser les dispositifs de soutien avec des prêts à taux zéro et des mécanismes d'incitation auprès des organismes bancaires pour que les efforts nécessaires puissent être faits ; ou enfin d'organiser des différés de remboursement, par exemple sur les charges sociales auprès d'organismes de type URSSAF, afin que l'acte criminel ne conduise pas, in fine, à la disparition de l'entreprise ou à son placement dans une situation de difficulté majeure.

Voilà donc, madame la Conseillère territoriale, ce que nous pouvons faire.

Pour le reste, j'aurai l'occasion, dans le cadre du rapport qui sera présenté à la fin du mois, de préciser et de développer l'ensemble des orientations que le Conseil exécutif de Corse soumettra au débat et à la décision de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président. La question suivante va être posée par Saveriu pour « Avanzemu ».

Question n° 2025/O2/054 - Lycée professionnel dans le Sud Corse,
posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Je ne voudrais pas paraphraser André Malraux à une certaine époque, parce qu'on a l'impression que c'est une question qui cible une région en particulier, c'est le cas, mais vous dire que toutes les parties de notre territoire ne sont pas à l'extrême ou au milieu. Je crois qu'il y a une préoccupation qui est partagée par l'ensemble des zones de ce pays en matière d'éducation, de formation et d'implantation d'établissements.

Donc cette question relève d'un souci qui est la formation des hommes et l'enseignement. C'est donc la possibilité pour nous de vous parler d'un lycée professionnel à implanter donc dans le sud de la Corse.

La région Sud Corse est un territoire, vous le savez, on en parle souvent ces temps-ci, en forte croissance économique et démographique. Les besoins en matière de formation et d'emploi suivent logiquement cette tendance. D'un côté, les secteurs du tourisme, de l'aide à la personne et du bâtiment peinent souvent à recruter et, d'un autre côté, des jeunes se retrouvent en déficit de formation, en proie au décrochage scolaire et en difficulté d'insertion professionnelle.

En effet, le territoire connaît un taux très important, le plus élevé de l'île, de jeunes âgés de 16 à 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et qui quittent de manière prématurée et précoce le système éducatif.

Le lycée polyvalent Jean-Paul de ROCCA SERA, accueille actuellement environ un millier d'élèves et propose plusieurs formations professionnelles. Néanmoins, la croissance continue de ses effectifs rend les infrastructures insuffisantes et en état de saturation, compromettant la qualité de l'accueil et de l'enseignement, les conditions d'enseignement, je précise.

Afin de répondre aux problématiques que je viens d'exposer, un projet de création d'un nouveau lycée professionnel sur la commune de Santa Lucia di Portivechju est porté par la commune et a, d'ores et déjà, recueilli l'assentiment de M. le Recteur d'Académie de Corse.

Ce projet s'articulerait autour de formations cohérentes avec les besoins du territoire notamment le triptyque tourisme, aide à la personne et bâtiment évoqué précédemment.

Il pourrait s'inscrire dans les programmes d'échanges européens et de coopération internationale.

La Collectivité de Corse étant détentrice de la compétence concernant les établissements scolaires du secondaire, quelle est, M. le Président du Conseil exécutif, votre position quant à ce projet et l'opportunité de répondre à un besoin vital en matière de formation et d'emploi sur l'ensemble du territoire et y compris sur le territoire du Sud Corse ? Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, ghjè u Presidente chì vi hà dà risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Monsieur le Conseiller territorial.

Une question orale initialement déposée par notre collègue Jean-Christophe Angelini, à laquelle devait répondre Lauda Guidicelli, on fait un coup de bonneteau, elle est posée par Saveriu Luciani et je réponds en l'état de l'absence de Lauda Guidicelli. Mais la question est restée identique et la réponse que je porterai sera celle préparée par la conseillère exécutive en charge de cette question.

D'abord très clairement sur le principe favorable, pour être clair bien sûr, à un nouveau lycée dans l'extrême sud et pour compléter, répondre dans la continuité du début de votre question, on ne peut pas répondre uniquement à ce type de questions au prisme des besoins, quand bien même seraient-ils incontestables et croissants sur un seul territoire. Notre vocation, c'est bien sûr de penser la politique d'éducation et de formation à l'échelle de la Corse tout entière.

Un exemple pour illustrer mon propos, vous soulignez à juste titre que le lycée Jean-Paul de Rocca Serra à Portivechju est aujourd'hui en état de sureffectif, 130 %.

C'est le cas de nombreux établissements, y compris dans des proportions identiques. Le collège du Taravu : 128 %, le collège Jean-Félix Orabona de Calvi : 118 %, le collège Pasquale Paoli à L'Isula : 118 %, etc. Et par exemple, le lycée de Balagne, L'Isula-Rossa, 133 %.

On a donc à la fois une majorité de lycées qui sont saturés, on a également, je dois le rappeler, des établissements qui eux sont en sous-effectifs chroniques et cela reflète aussi les difficultés de l'intérieur.

Par exemple, Vicu : 33 %, ou Livia, 43 %.

A côté de ces chiffres sur l'occupation, on a également l'état de notre parc immobilier. Nous sommes propriétaires des collèges et lycées, ils ont été transférés, vous le savez, sans état des lieux, sans transfert de la ressource complémentaire. Et aujourd'hui, de toute part, on nous appelle, on nous sollicite, et c'est normal, pour des travaux, tantôt d'extension, tantôt de création d'infrastructures complémentaires. Je pense par exemple, parmi d'autres demandes, au besoin urgent d'une salle de sport à Livia.

Et bien évidemment, les besoins dépassent singulièrement les capacités contributives annuelles de la Collectivité de Corse. C'est la raison pour laquelle, avant même de continuer la politique d'identification des besoins, appelant la création de nouveaux établissements, il y a en complément la nécessité de financer la rénovation, les travaux, les extensions.

De ce côté-là, je tiens à le dire à l'Assemblée de Corse, j'ai proposé que sur la part du PTIC prévue pour la Collectivité de Corse, environ la moitié de l'enveloppe selon la clé de répartition qui a été fixée unilatéralement par l'Etat, une moitié pour les communes et intercommunalités, une moitié pour la Collectivité de Corse ; j'ai proposé notamment qu'à côté des axes traditionnels financés par le PTIC, par exemple les infrastructures, il y ait des contrats de projets qui soient passés dans le domaine éducatif et médico-social pour pouvoir financer des opérations selon la logique globale. Par exemple, financer des opérations de rénovation ou de réparation dans des collèges, lycées ou d'amélioration du plateau technique.

De la même façon, pour mémoire, nous avons souhaité que des opérations dont les maîtres d'ouvrage seraient des communes ou intercommunalités puissent être financées dès lors qu'elles sont compatibles avec la vision stratégique portée par la Collectivité de Corse et qu'elles ont des retombées, non seulement à l'échelle du territoire, mais à l'échelle de la Corse tout entière.

Il y a également un travail qui est mené avec la Banque des Territoires, voire avec la Banque Européenne d'Investissement, pour essayer de dégager des modalités de financement qui soient à la hauteur des enjeux pour poursuivre et renforcer notre effort dans le domaine de l'amélioration de l'offre éducative.

Pour répondre plus directement à votre question, la réflexion et la décision sur la création d'un lycée professionnel dans l'extrême Sud, participent de cette démarche globale qui repose sur des piliers que je rappelle rapidement :

- un maillage territorial équilibré : il faut que chaque enfant de Corse puisse, quel que soit son lieu de résidence, accéder autant que possible à une offre de formation adaptée, cohérente et de qualité et proche de son domicile, ou alors être interne dans des conditions satisfaisantes. Je rappelle que le premier investissement conséquent qu'on a fait lors de notre accès aux responsabilités en 2015 a été la rénovation totale du dortoir du lycée agricole de Borgu. La même demande est faite notamment, par exemple, pour l'internat du lycée de Balagne qui fête cette année ses 40 ans ;

- une diversification des filières en adéquation avec les besoins des bassins de vie et les perspectives de développement économique local. Vous avez rappelé dans votre question qu'il y avait à la fois une croissance démographique, sans doute excessive, en Corse de façon générale, et dans certaines régions encore plus ;

- mais également des besoins qui nous imposent de renforcer l'articulation - c'est le troisième pilier - entre les lycées, les CFA, l'Université de Corse, les acteurs socio-économiques ;

- et enfin, et nous y sommes tous attachés, le choix de formations d'excellence avec une ouverture, chaque fois que possible, méditerranéenne, européenne et internationale, ainsi que le bilinguisme, notamment à travers la méthode immersive.

Tout cela fait sens. Je rappelle que dans la région de Portivechju, de Sainte-Lucie, de l'extrême Sud en général, il y a indépendamment des collèges et lycées, des formations qui sont proposées sur le territoire, notamment par le CFA, groupe Ampara Méditerranée, CCI et CMA, notamment des apprentissages en formation dans le domaine du bâtiment, l'hôtellerie, restauration, l'AFPA, qui propose des formations en apprentissage dans les trois domaines que je viens de citer, et enfin l'IFRTS, qui propose des formations dans le domaine sanitaire et social.

Est-ce qu'un nouveau lycée dans l'extrême Sud, professionnel, a sa place dans ce dispositif ? A notre avis, oui.

Il y a un accord de principe qui a été donné par le recteur, vous l'avez rappelé, il y a un accord de principe qui a été donné également par la Collectivité de Corse, et donc, bien sûr, nous allons travailler dans le respect de cette recherche d'une cohérence globale, en écoutant avec attention et en impliquant totalement l'ensemble des acteurs institutionnels.

Vous avez parlé de la commune qui porte un projet, il y a d'autres communes qui ont fait valoir, sans doute sous des formes moins abouties, également leur intérêt.

Le rôle de la Collectivité de Corse, vous l'avez rappelé dans votre question, c'est, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, d'avoir une politique globale. Mais cette politique globale doit aussi reposer sur des choix territoriaux forts : il y a un besoin dans l'extrême Sud, et l'on n'oublie pas la question orale qui avait été posée sur un nouveau lycée également dans la région ajaccienne. De tout cela, nous aurons à débattre, à délibérer et à décider dans les délais les plus rapprochés possibles.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò presidente.

Allora avà ghjè Cathy Cognetti.

Question n° 2025/O2/053 - Harcèlement scolaire et création de l'association « Ricordu pà Lisandru - Stella d'Amori », posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président, comme le disait Sénèque, les grandes douleurs sont muettes... Et c'est dans le silence absolu le plus assourdissant que Lisandru, âgé de 17 ans, s'est donné la mort le 14 mai dernier.

C'est dans ce triste contexte qu'a été créée l'association « Ricordu pà Lisandru - Stella d'amori », née de l'immense courage de sa famille et de ses proches, qui constitue un appel à la vigilance et à l'action contre le harcèlement scolaire.

Alors Monsieur le Président, vous allez me dire que la compétence Éducation, dont vous appelez le transfert de vos vœux pour l'exercer pleinement via le pouvoir législatif qui serait confié à l'Assemblée de Corse, relève de l'État.

Oui sur le plan statutaire, mais les passerelles institutionnelles existent néanmoins.

L'échange et le dialogue peuvent aussi être fertiles.

Je vous prends l'exemple de l'Académie de Besançon où, depuis 2024, certaines écoles sélectionnées ont expérimenté des cours d'empathie pour enseigner aux enfants l'importance des émotions ressenties pour construire un monde plus compréhensif et inclusif.

Il s'agit d'inculquer aux élèves la capacité de se mettre à la place des autres et de comprendre leurs émotions et leurs perspectives. En développant cette compétence essentielle, les enfants apprennent à mieux communiquer et à résoudre les conflits.

Des séances d'empathie pour sensibiliser les élèves à la diversité et à la différence, en encourageant le respect et la tolérance envers les individus. Cette expérimentation n'est pas issue du néant, elle est le fruit d'échanges avec la communauté éducative et avec des élus locaux qui ont voulu enrayer le phénomène de harcèlement. Ça existe d'ailleurs ailleurs, en Danemark notamment où les cours d'empathie sont généralisés dans toutes les écoles.

Le Conseil exécutif comprend en son sein une élue en charge de l'éducation, Lauda Guidicelli, qui, je le sais est vraiment investie dans ces domaines, qui dispose de l'autorité institutionnelle pour proposer que soit inséré dans le projet académique l'expérimentation de cours d'empathie dans certaines écoles de l'île, surtout que le document couvre la période 2025-2030.

Nous sommes tous attachés à la langue Corse mais aussi au bien-être de nos enfants. C'est la suggestion que je vous propose, que je nous propose, de porter collectivement.

Dans le même ordre d'idée, et comme source d'isolement pouvant mener au harcèlement, il y a la prise en compte du handicap dans les écoles qui va en se dégradant. Il y a de moins en moins d'AVSI, et lorsqu'il y en a, les conditions sont souvent limitées au niveau horaire ou formation... Combien d'enfants en situation de handicap se trouvent de fait déscolarisés et mis à l'écart de leur génération.

Là aussi, la Collectivité doit afficher une prise de conscience et être force de proposition dans l'intérêt des plus vulnérables dans nos cours d'école.

Alors, vous l'avez dit, nous avons évoqué beaucoup de problèmes qui se font le jour en Corse, et nous devons être vigilants sur toutes ces dérives. On l'a vu récemment, et ça sera sûrement évoqué dans cette Assemblée, les tags contre le Cardinal, qui mettent en évidence l'importance de notre action au sein de cette Collectivité.

In ogni scola, in ogni locu, in ogni casa, nous pouvons et devons agir.

Pà Lisandru, pà tutti i ghjuvanotti, per a Corsica, allora avà tocca à noi !

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, pour l'exécutif qui va s'exprimer ? Bianca Fazi.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Salute à tutte è à tutti ! Je réponds pour Lauda Guidicelli.

Cara Cunsigliera, Cara Cathy, ma réponse sera peut-être un petit peu plus longue, puisqu'il y a 2 questions en une, en fait.

Donc la première question que vous soulevez m'amène tout d'abord à avoir une pensée pour la famille de ce jeune garçon, Lisandru Casasoprana, qui a mis tragiquement fin à ses jours le 14 mai dernier.

Nous avons d'ailleurs reçu la famille, ses parents très courageux, que nous avons rencontrés hier, avec le Président, les conseillères exécutives, Anne-Laure Santucci, et Lauda Guidicelli-Sbraggia, et les présidentes de la commission Santé Dany Antonini, et Muriel Fagni de la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et des enjeux sociétaux.

Ils ont pris la décision de créer l'association "Ricordu pà Lisandru - Stella d'amore", pour poursuivre son combat, contre le harcèlement scolaire, et pour être aux côtés des parents et des enfants qui en sont victimes.

Nous voulons leur dire, comme à toutes les familles concernées, je pense aussi à Jean-Toussaint Santoni et à sa famille, qui avait mis fin à ses jours également il y a quelques années, que le Conseil exécutif est à leurs côtés, pour éviter que de tels drames ne se reproduisent.

Trop de jeunes en sont encore victimes, trop de jeunes pensent à faire un geste irréparable. Trop encore n'osent pas en parler. Et pourtant, il faut absolument libérer la parole sur ce sujet.

L'école est un lieu où les enfants commencent à faire société. Ils y apprennent bien plus que des savoirs : ils y découvrent le respect des autres, la richesse des différences, et les règles du vivre-ensemble.

Mais l'école c'est aussi le reflet de notre société, avec ses tensions, ses violences, comme le harcèlement.

Notre société corse est porteuse de valeurs fortes, et nous devons collectivement continuer à les transmettre, mais là-aussi, le côté obscur de la chose, malheureusement nous devons en prendre conscience et faire ce qui est en notre pouvoir.

Le harcèlement, une violence, souvent peu visible, qui peut prendre la forme de violences physiques répétées, de violences verbales et psychologiques : insultes, moqueries, humiliations, ont pour seul but, de blesser et de nuire à la personne.

Et avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, ce phénomène dépasse désormais le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

Les victimes se retrouvent souvent isolées face à cette menace diffuse et continue, qui perdure au-delà des murs des établissements : le harcèlement ne fait pas de pause !

La place que prennent désormais les écrans et les réseaux aussi dans nos vies, je pense aux ravages de TIK TOK par exemple, et à son algorithme qui peut enfermer les utilisateurs dans des boucles de contenus extrêmes : automutilation, anorexie, idées suicidaires !

Nous, élus de la Corse, nous ne pouvons nous résigner devant ces drames qui endeuillent ces familles.

A la Collectivité de Corse, le sujet du harcèlement figure au cœur de nos préoccupations, parce qu'il concerne nos enfants, parce qu'il concerne notre jeunesse, leur santé, leur santé psychique, mais surtout leur bien-être tout simplement. Vous connaissez l'engagement de Lauda et l'engagement de tout le Conseil exécutif à ce sujet.

Il n'est pas question de « compétence », mais de travailler main dans la main, avec les acteurs, les éducateurs, les professeurs, les professionnels de santé bien sûr, les associations également, qui effectuent un travail remarquable aussi, et surtout les familles, des enfants harcelés, mais aussi des enfants harceleurs !

C'est pourquoi, la Collectivité de Corse mène depuis plusieurs années déjà des actions de prévention dans ce domaine, dans une démarche partenariale, et nous sommes aux côtés bien sûr, du Rectorat, avec qui nous travaillons mieux depuis quelques années, c'est à souligner également puisqu'il fut un temps où il était difficile de rentrer au niveau du scolaire.

Nous avons bien travaillé dans le cadre du projet académique Scola 2030 porté par le Recteur Rémi Paolini, particulièrement sur l'axe 3 qui prévoit de « Garantir un climat scolaire serein et assurer le bien-être des élèves et des personnels », où la Collectivité de Corse est clairement citée comme un partenaire de l'Ecole.

Il y est même prévu d'évaluer celui-ci au regard d'indicateurs comme la mise en place de cours d'empathie que vous appelez de vos vœux.

Nous sommes cités, car depuis plusieurs années maintenant, les services de la DGA Promotion de la Santé et Solidarités, sont pleinement mobilisés autour de la question du développement des compétences psychosociales, notamment pour la formation des professionnels, en moyenne 200 par an, qui interviennent auprès des enfants, comme les enseignants ou les futurs enseignants. Cet outil, véritable arme de prévention, vise à favoriser le bien-être et à prévenir les violences dès le plus jeune âge. C'est un véritable outil de lutte contre le harcèlement scolaire.

Concrètement, en 2025, plus de 600 élèves ont bénéficié à Ajaccio, Bastia, Corte, Ponte à Leccia et en Balagne, de ce programme.

Nous savons que cette approche est un véritable investissement social qui se fait à l'échelle d'une génération et nous sommes convaincus de son impact positif qui prendra plusieurs années évidemment. Elle permet de dépasser le périmètre de l'école et de se propager également dans le cadre familial, au sport, dans la rue. Cela contribue à faire société.

Les services de la jeunesse de la Collectivité de Corse se mobilisent aussi pour faire front commun face à ce fléau.

Nous menons des actions, nous intervenons dans les collèges, nous échangeons dans le cadre de notre mission d'information jeunesse. L'an dernier nous avons mené un projet toute l'année avec l'équipe du collège de Luri. Dans ce projet, la Fondation Umani, son Président Jean-François Bernardini était à nos côtés. Les jeunes ont appris, la créativité a été encouragée et la parole s'est libérée.

Notre politique porte ses fruits puisque depuis l'instauration de ces actions, plusieurs cas de jeunes victimes ont été orientés vers des partenaires.

Dans le cadre de la future conférence jeunesse qui sera mise en place en décembre, un des premiers axes de travail qui sera proposé par Lauda Guidicelli sera le harcèlement scolaire.

Je pense également aux actions que nous menons dans la lutte contre les discriminations, par exemple, sur les orientations sexuelles, qui peuvent être une source souffrance, à l'adolescence par exemple.

Enfin, il faut souligner qu'il y existe aussi des maisons des adolescents qui sont des lieux ressources pour accompagner les familles.

La Collectivité de Corse mobilise d'ailleurs des financements en direction de ces 3 structures (Bastia, Pays Ajaccien, Sud Corse) pour les soutenir.

De manière plus large, cette tragédie révèle aussi les difficultés de prise en charge de notre jeunesse sur le volet santé mentale avec un système de santé qui n'arrive plus à accompagner et à répondre à l'explosion des demandes, notamment depuis la crise Covid.

En tant qu'institution, nous devons renforcer nos actions pour nous positionner comme un acteur engagé qui lutte contre toutes les formes de harcèlement, et dont les élus et les agents seront toujours là, aux côtés des victimes.

Notre rôle à tous, est surtout d'informer sur l'ensemble de ces initiatives, pour que les parents, les proches, soient eux aussi en alerte sur ces sujets et trouvent des interlocuteurs. C'est ce que souhaitent les parents de Lisandru aussi. Nous serons également à leurs côtés dans cette démarche.

Aussi, le Conseil exécutif proposera à la commission Santé de lancer un cycle de travail sur le harcèlement scolaire dont les causes, nous le savons, sont multifactorielles. Le Conseil exécutif et les services de la Collectivité de Corse y prendront évidemment part, et ce, afin, de construire des pistes de travail complémentaires, aux actions déjà engagées par les acteurs.

Enfin Cathy, vous évoquez la situation des AVSI, Auxiliaires de Vie Scolaire Individuelle. Depuis plusieurs années, les familles constatent une réduction progressive du nombre d'heures attribuées aux enfants en situation de handicap. Cette diminution n'est pas liée à une baisse des besoins, mais bien au manque de moyens humains et financiers alloués à l'Éducation nationale. Pour information, notre MDPH, à travers la CDAPH, a toujours attribué des AESH en fonction des besoins des élèves et non des moyens.

Néanmoins, faute de moyens, les préconisations en termes d'heures d'intervention ne sont pas toujours respectées.

De plus, les AESH sont souvent employés à temps partiel imposé avec des contrats précaires et une rémunération très faible. Ceci engendre un manque de reconnaissance qui rend difficile leur recrutement.

Ces conséquences sont assez lourdes pour les élèves qui restent sans accompagnement suffisant et ne peuvent pas suivre les apprentissages dans de bonnes conditions.

Nous le regrettons, comme vous, vivement, et nous nous mobilisons pour que cela évolue.

Vous l'aurez compris, nous sommes aux côtés des familles pour que nos enfants puissent s'épanouir et qu'ils vivent au mieux leur scolarité. Nous continuerons à nous battre s'en relâche pour apporter, avec l'ensemble des acteurs compétents, des réponses fortes aux fléaux qui touchent notre jeunesse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Je voudrais remercier Cathy Cognetti pour sa question, je n'ai pas l'habitude de le faire, mais également Bianca Fazi au nom de l'exécutif pour sa réponse.

Et je souhaite rappeler aussi que l'Assemblée de Corse, bien évidemment, est auprès de ces familles et que la seule chose, les deux seules choses qu'il y a à faire, et nous en avons discuté récemment avec Monsieur le recteur, c'est premièrement libérer la parole encore et toujours, il faut que ces enfants parlent.

Et la deuxième chose, c'est qu'il y ait une coopération, comme vous l'avez évoqué, il n'y a qu'une approche partenariale qui pourra permettre d'annihiler ce type de comportement et les conséquences funestes que l'on connaît.

Eccu, à ringrazià vi à tutti.

La question suivante concerne l'énergie et SACOI 3 et c'est Monsieur Poli qui va la poser.

Question n° 2025/O2/055 - Énergie et SACOI 3, posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Pierre POLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, lors de la révision de la PPE, en mars 2023, vous avez réaffirmé l'objectif d'autonomie énergétique de la corse à l'horizon 2050.

Depuis, la Corse attend la validation par décret - prévu pourtant au premier trimestre 2025 - des objectifs chiffrés pour la période 2020-2028, malheureusement revus à la baisse par le protocole Borne.

À ce stade, on est en lieu de s'interroger sur la sécurisation financière des investissements et donc la réalisation du programme ainsi décliné.

Dernier épisode fortement médiatisé, l'inauguration, le 11 septembre dernier, du chantier de raccordement du nouveau câble SACOI 3 de 50 MW supplémentaires venant d'Italie, pour 1,8 milliards d'Euros.

Pouvez-vous donc nous dire quel sera le coût de l'électricité achetée aux Italiens ?

En toute objectivité, cet investissement, s'il est de nature à vous rassurer, constitue incontestablement à nos yeux un palliatif à nos carences, et pire encore, une étape hautement symbolique et économique sur la route de la dépendance énergétique de la Corse.

Il paraît utile pour notre assemblée de rappeler que les deux derniers black-out massifs sur l'île, en décembre 2023 et en juin 2024, ont été causés par des défaillances de l'approvisionnement italien.

Pour éclairer le propos et poser en termes clairs la problématique, il faut savoir que cet apport extérieur vient s'ajouter à celui des biocarburants pour les centrales thermiques.

Au nom d'un combat légitime que nous avons mené ensemble jadis contre le fuel lourd et ses fâcheuses conséquences, nous voici désormais confrontés, dans les deux cas, paradoxalement, à deux sources non écologiques, à risque majeur, et, sans conteste, deux nouvelles dépendances dont le coût paraît élevé.

À l'heure où notre planète s'apprête à entrer dans les grandes mutations, notamment au regard de l'accélération des effets du changement climatique, dans une perspective où l'augmentation de la production électrique est indispensable, comment la Corse va-t-elle être en capacité d'assurer une autonomie énergétique dans une société qui multiplie les besoins : évolution démographique, passage au tout électrique, mobilités, etc...

Dans un monde à plus 1,5 degré que la normale de 2025, il est urgent de ramener, pour redéfinir, le plan d'une véritable politique énergétique de 2050 à 2035, comme c'est désormais le cas partout dans les territoires insulaires.

Vous avez fait part de réserves lors de la pose de la première pierre du chantier SACOI. Encore faut-il ne pas poser la seconde, en réorientant ces fonds vers des moyens de production propres et locaux, à base de ressources locales, de compétences locales, avec stockage et adaptation spécifique du réseau corse.

Dans l'intervalle, peut-on continuer de penser que, dans un contexte qui ne pourra que se dégrader, Paris continuera éternellement à subventionner l'électricité sur l'île, qui plus est avec une facture annuelle non plus éditée en centaines de millions mais qui pourrait dépasser rapidement le milliard ?

Ainsi, globalement, à l'heure où l'autonomie politique et donc financière reste un objectif majeur de la feuille de route du mouvement national, peut-on réellement ne pas revoir l'horizon 2050 à une échéance plus raisonnable de 2035 pour un plan plus adapté au vu de la vitesse des évolutions environnementales et socio-économiques ?

Dans le détail, quelles sont les conséquences des choix opérés, notamment la centrale du Ricantu et le SACOI 3 sur les évolutions à venir des factures énergétiques des usagers corses ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ghjè Julien Paolini, u Presidente i l'AUE ch'hà da risponde.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Conseillères, Monsieur le Conseiller territorial, comme vous le savez, dès 2013, l'Assemblée de Corse s'est fixé un objectif ambitieux en matière énergétique : atteindre l'autonomie à l'horizon 2050. Pour cela, la programmation pluriannuelle de l'énergie, votée en mars 2023, prévoit des mesures ambitieuses pour la période 2024-2028, des périodes de quatre ans, notamment en matière d'économie d'énergie ou encore de développement des énergies renouvelables.

Bien sûr, l'absence du décret promis par l'État en 2025 et l'instabilité gouvernementale actuelle retardent la mise en œuvre de cette programmation pluriannuelle de l'énergie, notamment, par exemple, pour la rénovation des bâtiments - qu'il s'agisse des logements sociaux, des établissements scolaires ou de santé - mais également pour la sortie du gaz de ville à Bastia ou à Ajaccio.

Contrairement à ce que vous affirmez, nous sommes sur la même trajectoire que les autres territoires insulaires, notamment d'outre-mer, avec deux échéances principales. Première échéance, la production d'électricité 100 % renouvelable à l'horizon 2035, et les centrales au biocarburant y participent bien entendu. Et deuxième échéance, l'autonomie énergétique, comme je l'ai dit, à l'horizon 2050.

S'agissant plus spécifiquement du projet SACOI 3, cette liaison avec l'Italie constitue une source d'alimentation essentielle pour l'équilibre du système électrique corse, vous l'avez dit. En revanche, contrairement à ce que vous avez dit, même si cela peut sembler contre-intuitif, ces câbles permettent aussi l'intégration d'une part plus importante d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

Avec SACOI 3, nous mettons simplement en œuvre, avec EDF bien sûr, l'opérateur historique, la programmation pluriannuelle de l'énergie que nous avons votée, comme nous le faisons lorsque nous construisons une nouvelle centrale au Ricantu ou lorsque nous essayons de faire avancer le projet de la STEP de Lugu di Nazza.

Il faut donc cesser, je crois, avec les injonctions paradoxales. Vous ne pouvez pas, d'un côté, nous demander de sécuriser l'approvisionnement énergétique de l'île pour éviter les black-out, et de l'autre nous interpellier sur le renforcement d'un câble avec l'Italie. Autre injonction paradoxale : vous ne pouvez pas, d'un côté, nous demander d'arrêter la centrale du Vaziu au fioul lourd - vous l'avez rappelé, un combat de 50 ans quasiment - et, de l'autre, nous

reprocher l'arrivée d'une nouvelle centrale au Ricantu, fonctionnant en biocarburant, que vous jugez, je cite dans votre question, non écologique. En comparaison du Vaziu, il y a quand même un pas géant qui est franchi, alors que d'autres, notamment à droite, la jugent sous-dimensionnée.

Enfin, dernière injonction paradoxale, vous ne pouvez pas nous dire d'un côté que le Conseil exécutif ne fait pas assez en matière d'infrastructures sur les réseaux d'eau ou sur les routes, les ports et les aéroports, et de l'autre côté, nous critiquer lorsqu'on réalise des infrastructures essentielles pour préparer l'île aux enjeux énergétiques de notre siècle, la transition énergétique, la mobilité électrique ou le réchauffement climatique.

Pour répondre plus précisément à trois de vos interrogations précises, premièrement, vous m'interrogez sur le coût de l'électricité achetée aux Italiens. Sauf à lire dans une boule de cristal, je ne peux malheureusement pas vous répondre.

En effet, vous devez savoir que, dans le cadre du marché européen de l'électricité, toute importation d'énergie depuis l'Italie ou ailleurs, pour la Corse depuis l'Italie, se fait au prix du marché. On parle de la valeur spot, et ce prix varie donc régulièrement, quasiment au jour le jour, en fonction de divers facteurs : fluctuations du prix du gaz, offres et demandes en électricité dans la journée, ou encore source et origine des productions.

Deuxièmement, vous m'interrogez sur l'évolution des factures d'énergie des Corses avec l'arrivée de SACOI 3 ou de la centrale du Ricantu. Je vous le dis clairement - et je le dis aussi aux Corses, bien sûr - ces infrastructures essentielles n'auront aucune influence sur le prix payé par les Corses. La Corse, vous le savez, bénéficie d'un principe de péréquation. Quels que soient les coûts de production, quels que soient leurs prix, les Corses paient leurs factures d'électricité au même tarif que les Français, et personne, je crois, ni ici ni à Paris, ne souhaite revenir sur ce principe d'égalité.

Troisième et dernier point : vous m'interrogez pour savoir si nous pouvons atteindre l'autonomie énergétique dès 2035, soit quinze ans avant l'objectif fixé à l'horizon 2050.

Pourquoi pas, mais alors à une condition : défendons ensemble un autre modèle de développement économique et touristique, basé sur plus de sobriété.

Sobriété en matière énergétique, mais aussi sobriété en matière de projection démographique dans les PLU, sobriété en matière de croissance des résidences secondaires et des meublés de tourisme, ou encore sobriété en

matière d'artificialisation des sols.

Nous y reviendrons rapidement, notamment lors de l'examen de la prochaine PPE, si le décret est pris, pour la période 2028-2032 - on aimerait bien pouvoir aller même jusqu'à 2038 - mais aussi, bien sûr, lors de la révision du PADDUC.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O sgiò Presidente.

Avà ci hè una dumanda à bocca ch'avia dà fà Juliette Ponzevera, ma ùn ci hè micca, dunque ghjè Frédérique Densari per « Fà populu ».

Question n° 2025/O2/058 - Expérimentation des consignes du verre, posée par Mme Frédérique DENSARI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi, Madama a presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 12 juin 2025, une expérimentation a été lancée dans les régions de Bretagne, Pays-de-la-Loire, de Normandie et des Hauts-de-France - concernant la mise en place de la consigne pour les emballages en verre.

Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire adoptée en 2020, vise à encourager le réemploi des contenants et à réduire la production de déchets, dans une logique de préservation des ressources.

La Corse dispose, à cet égard, de caractéristiques favorables : elle abrite trois sources d'eaux minérales embouteillées, une filière brassicole en développement, et une viticulture organisée, utilisant pour partie des contenants adaptés au réemploi. Par ailleurs, la question du traitement des déchets reste un enjeu structurant pour notre territoire.

Dans ce contexte, ma question est la suivante :

Le Conseil exécutif de Corse envisage-t-il d'engager une réflexion en vue de l'intégration de la Corse dans ce dispositif de consigne en verre, que ce soit dans le cadre d'une extension de l'expérimentation actuelle ou de sa future généralisation ?

Et dans cette perspective, des échanges ont-ils été amorcés avec les professionnels des secteurs concernés (eaux, bières, vins), les enseignes de la grande distribution, ainsi qu'avec les services de l'État, pour évaluer les conditions de faisabilité, les soutiens mobilisables et les retombées potentielles de cette démarche sur les plans économique et environnemental ?

Je vous remercie.

M. Guy ARMANET

Cara Cunsigliera,

C'est une préoccupation majeure, et bien évidemment cela touche l'économie circulaire, vous l'avez précisé dans vos propos.

Je vous remercie pour cette question et pour rappeler quel est notre engagement en faveur du réemploi du verre, c'est une ambition politique de longue date qui a été initiée au sein même de cette Assemblée puisque je crois, en effet, que c'est par une motion adoptée à l'unanimité le 28 juin 2019 que l'Assemblée de Corse a manifesté sa volonté que notre île soit à l'avant-garde sur l'expérimentation de la consigne et bien évidemment, sur le réemploi du verre.

Plusieurs expériences ont été lancées depuis. Nous avons commandé une expertise afin de savoir quelle pourrait être la pertinence de monter une usine de recyclage du verre. Hélas, j'ai envie de vous dire, lorsque cette expérimentation a été faite, la réutilisation, le lavage et le réemploi du verre coûtaient trois fois plus cher que d'acheter une bouteille neuve. C'est le triste constat que nous avons pu faire il y a quelques années.

Néanmoins, aujourd'hui bien d'autres projets arrivent à maturité et je vais vous faire part de celui que nous portons et que nous accompagnons, qui me semble être un projet stratégique, d'envergure et d'exception. C'est un projet qui se construit, porté par des organismes privés et notamment par une entreprise corse qui est un peu le fleuron de ce qui se fait en matière d'innovation. Notre rôle sera certainement de les accompagner dans cette démarche, et le partenariat que nous avons essayé de construire est un partenariat pour le portage d'un projet exceptionnel.

Il s'agit pour, ma part, d'un projet dont j'ai pu avoir le contenu très précis, estimé à 13 millions d'euros qui va se décliner en deux phases.

La première phase consistera à la mise en œuvre d'un processus technique qui va garantir un approvisionnement en eau, qui s'inscrit dans un cycle écologique vertueux, c'est-à-dire que l'on va pomper une nappe phréatique pour l'utiliser dans le traitement des effluents, qui va permettre aussi dans un second temps une production de biogaz qui sera consommable sur site, et un recyclage de l'eau traitée pour alimenter le milieu naturel, c'est-à-dire qu'en fin de processus, l'eau redescendra dans la nappe phréatique.

C'est là où le projet est exceptionnel et permettra effectivement de mettre en œuvre l'économie circulaire garante de l'écologie de l'île en matière d'eau.

On voit bien que la préoccupation est aujourd'hui prégnante et qu'elle nous impacte sur tous les secteurs de l'île.

Comment cela va se déployer ? C'est une ligne de lavage qui va consister à traiter à peu près 10 000 bouteilles de formats variés, de 0,25 cl à 1 l, par heure. L'objectif, à terme, est d'éviter près de 500 tonnes de déchets de verre par an, ce qui est énorme.

Pour la seule production de cette entreprise. Avec la vocation de s'ouvrir aux autres, ce service pourra être proposé aux entreprises de l'île qui souhaiteront réutiliser leurs bouteilles. Bien sûr, nous y avons associé l'État et l'ADEME, c'est pourquoi nous avons convenu avec le porteur de projet de la nécessité de mener une étude de faisabilité aux plus hauts standards nationaux, afin de sécuriser un investissement de cette échelle.

Vous l'avez bien compris, la Collectivité de Corse accompagnera ce projet, au même titre que les financements de l'ADEME, les fonds FEDER et les autres fonds européens.

Enfin, nos analyses conjointes ont mis en lumière le caractère critique de la ressource en eau, c'est ce que je venais d'évoquer. Loin d'être un point de blocage, cette analyse partagée est la preuve d'une gouvernance de projet extrêmement responsable, puisque l'eau redescend dans la nappe phréatique. C'est un projet qui nous garantit et qui permet une sécurisation de l'eau, non comme un problème, mais comme un projet à part entière, indispensable à la réussite de l'ensemble de la filière.

C'est pour cela que nous l'accompagnerons et qu'il a été inscrit au programme FEDER 2021-2027, et qu'on espère rapidement que ce projet pourra voir le jour, parce qu'il est pour l'économie circulaire et pour la Corse et pour la ressource en eau, à mon sens, exceptionnel et extrêmement important. Notre rôle, bien évidemment, devra être de garantir un accompagnement pour que ce projet arrive à son terme le plus rapidement possible. Bien sûr que nous accompagnons les porteurs de projets privés qui nous assurent que chaque euro public investi, qu'il vienne de la Collectivité ou des fonds européens, soit bien évidemment un projet viable, durable et créateur de valeur.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président, préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla hè à Serena Battestini per « Core in fronte ».

Question n° 2025/O2/059 - Quel avenir pour La Mériidionale ?
posée par Mme Véronique Pietri au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziau.

Reprise en 2023 par la multinationale CMA-CGM, la compagnie maritime La Mériidionale semble s'orienter vers une restructuration interne, selon des sources syndicales et journalistiques.

Après le départ récent de la directrice générale de la compagnie, Maria Harti, le CSE extraordinaire du 17 septembre a évoqué plusieurs pistes :

La mise en arrêt d'exploitation et la vente du navire Kallisté, après sa dernière traversée du 25 octobre entre Tanger et Marseille ;

Un plan de départ volontaire de salariés.

Cela intervient, aussi, dans un contexte qui voudrait que le groupe CMA-CGM se sépare de La Mériidionale.

Cette situation crée de la confusion et de l'inquiétude chez les salariés de cette compagnie qui est l'une des délégataires du service public Corse/Marseille.

Par ailleurs, des bruits insistants font aussi état d'un intérêt du Consortium, propriétaire de Corsica Linea, pour le rachat potentiel de La Mériidionale.

Pour « Core in fronte », une telle possibilité serait en passe de créer un monopole total du secteur stratégique maritime corse par certains acteurs de l'économie corse. Elle pourrait, également, obérer la création d'une compagnie publique maritime régionale, mettant aussi à mal l'intérêt public. Cela participerait à sacrifier les intérêts collectifs corses sur l'autel d'un capitalisme débridé.

Nos questions seront les suivantes :

Monsieur le Président de l'Office des Transports, avez-vous des précisions à apporter aux salariés de la compagnie et à la représentation élue de l'Assemblée de Corse sur la situation de La Mériidionale ?

Enfin, 9 ans après le vote dit historique du 6 septembre 2016, dans ce même hémicycle, qu'en est-il du principe de la création d'une compagnie maritime corse ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à u presidente di l'Uffiziu di i trasporti.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziu, Presidente.

Madame la conseillère, je vous remercie pour cette question.

Vous m'interrogez sur la situation de la Méridionale et les perspectives éventuelles dans le domaine du service public maritime pour la Corse.

Tout d'abord, je tiens à rappeler qu'au mois de juin dernier, je répondais déjà par anticipation à une question sur le sujet d'une possible vente de cette compagnie, question de Romain Colonna, Président du groupe « Fà populu in seme ». Je précisais à ce moment-là, ce que je réitère aujourd'hui, que le contrat de délégation de service public prévoyait ce genre d'éventualité en évitant une rupture du service, maintenant les intérêts économiques et sociaux fondamentaux de la Corse et des Corses, selon des modalités que j'avais exposées et sur lesquelles vous me permettrez de ne pas revenir sous peine de répétition.

Je précisais également que nous étions extrêmement vigilants et que nous suivions l'évolution de la situation, soucieux des emplois corses et des répercussions sur l'économie corse en cas de vente ou de liquidation de la compagnie. Ce que nous avons fait et continuons de faire.

Nous avons échangé avec les syndicats de marins à plusieurs reprises et continuons d'être en contact régulier au sujet de l'évolution de ce contexte.

Nous avons aussi et surtout, je le rappelle, organisé le 6 juin dernier des assises des transports regroupant la totalité des acteurs économiques (tourisme, agriculture...), sociaux, consulaires, pour d'une part, alerter sur les risques, parce qu'il faut le rappeler car c'est cela l'urgence, qui pèsent sur la dotation de continuité territoriale dans le très court terme et d'autre part, travailler sur les initiatives à prendre ou à renforcer dans le domaine aérien et maritime pour avancer de manière significative vers une plus grande maîtrise

des transports par la Corse, une diversification et une annualisation des connexions au service du peuple corse.

A cet égard, je ne peux pas m'empêcher de citer les achats de flux aériens qui font l'objet du rapport présenté lors de cette session, le travail en cours pour la constitution d'un GEECT au niveau aérien et maritime entre Ligurie, Toscane, Corse et Sardaigne, et bien entendu le travail à reprendre et poursuivre en termes d'études et de mise en œuvre autour de la desserte de service public maritime entre la Corse et Marseille, notamment en reposant les jalons de l'hypothèse à construire autour de la maîtrise de l'outil naval (SEM) et des outils de gestion comme la SEMOP. Cette hypothèse étant à mesurer aujourd'hui à l'aune des assurances à obtenir sur la DCT, car c'est bien le socle nécessaire, et de la pérennité et de l'évolution éventuelle du périmètre lié à la DSP.

Nous avons dans le même temps saisi officiellement le ministre du transport et celui de l'aménagement du territoire sur l'urgence de la situation concernant la dotation de continuité territoriale, chiffres et audit à l'appui, comme nous venons de le faire depuis peu avec le cabinet du nouveau Premier ministre.

Comme je l'avais déjà évoqué dans la réponse de juin dernier à Romain Colonna dans la suite des conclusions des assises des transports et de la déclaration solennelle qui en est ressortie, validée je le rappelle par l'ensemble des acteurs, nous mettrons en place dès ce mois d'octobre, donc sans attendre, un cycle de réunions de travail sur la question de l'évolution du modèle de service public, je parle du transport maritime. Ceci nous apparaît nécessaire évidemment pour anticiper les évolutions qui sont importantes au niveau réglementaire et environnemental. Je veux parler par exemple, je le rappelle parce que c'est très important et cela pèse sur le tarif fret, des quotas payants sur les émissions de gaz à effet de serre qui amplifient le problème, et surtout des questions des évolutions fiscales et budgétaires qui impactent la continuité territoriale maritime, pour garantir nos intérêts fondamentaux en termes de maîtrise économique et sociaux. Bien sûr, dans cette étude, la faisabilité de ladite Compagnie Territoriale de Navigation sous forme de SEMOP par exemple, figure en bonne place, comme d'autres hypothèses, en fonction des questions budgétaires et fiscales posées.

Je rappelle quand même, sur les questions de monopole, que le contrat de délégation de service public d'aujourd'hui, qui a fait l'objet de nombreuses attaques juridiques, notamment par une compagnie, et qui a résisté malgré ces attaques, et que nous mettons en œuvre de manière sérieuse, a été reconnu par l'État et l'Union européenne.

Premièrement, c'est tout de même une reconnaissance officielle du périmètre de service public, qui n'existait pas auparavant, et surtout qui démontre, dans son contenu, que la Collectivité de Corse et son Office des transports savent se doter, politiquement et techniquement, de principes, d'outils juridiques, de pilotage et de gestion qui placent en leur cœur l'intérêt public et garantissent contre les dangers, pour le service public, d'une situation créée de monopole dans le secteur des compagnies privées.

Par exemple, le principe de bénéfice raisonnable, que l'on demande par ailleurs dans d'autres secteurs, est appliqué dans la DSP maritime, du fait de notre politique, puisque, au-delà de 2,13 % du chiffre d'affaires, il y a reversement à la puissance publique de l'argent. Autrement dit, il ne peut pas y avoir de bénéfices indus faits sur le service public et donc cela altère la capacité, pour certains, d'être en situation de monopole, quel que soit le monopoleur d'ailleurs. C'est donc une garantie qui existe, qui est importante et qui est une défense pour nos intérêts fondamentaux.

Évidemment, le travail à impulser visera à renforcer cet état de fait dans notre état d'esprit et à améliorer encore, dans la mesure du possible permise par les textes, le contenu qualitatif de la continuité territoriale au service du peuple corse. Je tiens aussi à préciser — et c'est important, preuve que nous suivons la situation — qu'à l'heure où nous parlons, nous avons la confirmation qu'il n'y a absolument aucune discussion entre les deux compagnies délégataires autour de possibles transactions ou d'un rachat.

Néanmoins, dans les jours qui viennent, nous continuerons, en sus de la mobilisation qui doit être la nôtre sur la question de la dotation de continuité territoriale, qui est une urgence absolue. Et je ne peux qu'appeler les groupes politiques à se mobiliser avec nous et avec les acteurs, dans la lignée des assises des transports, nous continuerons donc d'avoir l'initiative de rencontrer les directions des compagnies autour de la situation nouvellement créée, ainsi que nous le ferons avec les syndicats de travailleurs concernés bien entendu, et nous tiendrons évidemment à informer rapidement l'Assemblée de Corse des évolutions intervenues sur ce sujet central pour l'avenir de l'île.

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. La question suivante est posée par Pierre Poli.

Question n° 2025/O2/056 - Filière Bois, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Jean-Christophe ANGELINI

Monsieur le Président,

Pour mémoire, la Corse dispose d'un patrimoine forestier exceptionnel avec près de 500 000 hectares, soit 60 % du territoire, un taux largement supérieur à la moyenne nationale française.

C'est une richesse unique composée de résines emblématiques comme le laricciu et de fûts de qualité, notamment du chêne vert. On l'a souvent répété, nos forêts sont globalement en meilleure santé que celles du continent français. Cette réalité ne doit pas masquer pour autant une évidence, elles ne suffisent pas à fournir du bois de qualité pour la construction et leur potentiel reste bien malheureusement sous-exploité.

Les chiffres sont connus depuis des années et ils parlent d'eux-mêmes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : environ 40 000 m³ de résineux et 20 000 m³ de feuillus mobilisables par an, dont à peine la moitié en bois d'œuvre. L'exploitation est limitée, freinée par l'absence de pistes forestières, par des équipements vieillissants, par un manque criant de structuration et d'innovation. La transformation, elle, reste archaïque, centrée sur de gros bois, sans innovation vers des débouchés modernes comme par exemple, le lamellé-collé.

Pourquoi ne pas avoir donné l'exemple, notamment dernièrement, lors de la construction du bâtiment de l'ODARC à Migliacciaru, dont chacun sait que le bois ne provient pas de nos forêts insulaires ?

Pendant ce temps, nous importons chaque année près de 20 000 m³ de bois, pour une facture de 13 millions d'euros, quand la production locale plafonne péniblement à 7 000 m³, peut être plus ces deux dernières années. Nos artisans doivent se contenter de produits de faible valeur comme des bastaings, lambourdes, bois de coffrage.

Un marché dominé par l'offre extérieure, des entrepreneurs isolés, des investissements industriels quasi inexistantes : voilà la réalité !

Le Collectif pour la forêt corse, dès 2022, avait tiré la sonnette d'alarme : « ne pas surestimer la ressource », disaient-ils. Ils alertaient déjà sur la pénurie de bois de qualité et la nécessité d'une véritable politique sylvicole.

Trois ans plus tard, en septembre 2025, les exploitants et scieurs ont créé le *sindacatu di i prufessiunali di a furesta corsa* pour tenter de survivre et de se faire entendre.

Face à cela, vous avez annoncé, lors des Assises de la forêt et du bois d'octobre 2023, un plan de 20 millions d'euros sur cinq ans, avec 8 millions dès la première année. Sur le terrain, les professionnels ne voient rien, les engagements restent invisibles, et la filière continue de s'enfoncer.

Où sont passés ces 8 millions d'euros ? Quels résultats concrets pour la filière ? Nous ne parlerons jamais de coquille vide mais, pour autant, il manque beaucoup de choses : la définition du gisement, sa classification, sa répartition, ses modalités de gestion. Sans ces données, comment prétendre bâtir une stratégie efficiente ?

Vous parlez de relance, mais il n'existe toujours pas de politique de gestion forestière à long terme pour garantir la qualité de nos forêts et du bois.

Les défaillances sont nombreuses : sur la cartographie de l'écosystème productif, sur l'économie circulaire, sur le schéma de gouvernance, sur la formation, sur l'innovation, sur les partenariats locaux, ...

Quant à la seconde transformation, grande oubliée et pourtant étape-clé, elle permet de créer de la valeur ajoutée et des emplois durables.

La forêt de Corse doit être reconnue, à l'instar de l'eau, comme un bien commun, et non comme une variable d'ajustement dans la PPE.

Nous demandons que la filière bois retrouve toute sa place dans l'aménagement du territoire en Corse, à travers un PADDUC qui réponde aux enjeux de développement de la filière, en matière de construction par exemple, en valorisant la ressource, en s'appuyant sur nos exploitants, sur nos scieurs, nos architectes, nos agents et les acteurs locaux.

C'est une invitation à dépasser une vision statique et fataliste et donc à repenser la dynamique d'un territoire dans sa globalité, à travers l'agro-sylvo-pastoralisme, la protection incendie de nos villages, la relance économique et la création d'emplois.

Plus globalement nous attendons toujours de la Collectivité de Corse, cheffe de file de la politique forestière, de ses offices et agences, la définition d'orientations économiques claires, en prise avec les difficultés réelles de la forêt corse aujourd'hui. Une partie de la destination des millions que vous annoncez se résume à l'ouverture de pistes, certes, mais pour quelle retombée ?

Quant à l'autre, a-t-elle été fléchée au-delà de la dotation en matériel du corps des sapeurs-forestiers ?

Pour conclure, et ne pas endosser l'exclusivité d'une analyse critique, comment comprendre alors, deux années après les assises de la forêt organisées par notre Collectivité, les motivations ayant amené la création d'un syndicat d'exploitants qui exprime un déclin historique de la filière ?

Le STC ONF semble tout aussi inquiet ces jours derniers lorsqu'il rappelle à la CdC que les personnels ne laisseront pas leur travail de gestion forestière être remis en cause par quiconque, sans oublier l'absence de vision de développement de la forêt privée, qui a pourtant un rôle primordial à jouer dans cette matrice.

Quels moyens comptez-vous déployer pour relancer durablement la filière bois, et mettre en œuvre une politique publique à la hauteur des enjeux forestiers et économiques de la Corse ?

Je vous remercie.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Quale hè ch'hà da risponde ? U presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazia vi.

La Corse possède un patrimoine forestier exceptionnel, dont la valorisation et l'exploitation optimale constituent un enjeu déterminant pour notre territoire. Cette ambition ne saurait se limiter à des initiatives isolées : elle exige une approche structurée, alliant exigences sylvicoles, impératifs économiques et préservation environnementale.

J'insiste d'emblée sur le fait que donner la primauté à l'un de ces éléments n'aurait pas de sens : une gestion d'avenir préservant l'environnement et garantissant la multifonctionnalité de nos forêts ne s'oppose pas à la nécessaire viabilité économique des entreprises de la filière.

C'est précisément l'objectif du Programme Forêt Bois de Corse (PFBC), adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en décembre 2023 et validé par le ministre de l'Agriculture en juillet 2024.

Ce cadre stratégique, articulé autour de cinq axes prioritaires et vingt-six actions concrètes, définit avec précision les orientations, les modalités de gouvernance, les moyens financiers alloués, ainsi que les indicateurs de suivi.

Les premiers résultats, obtenus en seulement dix-huit mois, témoignent déjà de son efficacité.

Après des décennies de sous-investissement et de manque de structuration, les fondations d'une filière forestière durable sont désormais posées.

La Collectivité de Corse a engagé plus de 15 millions d'euros pour dynamiser la filière, avec des réalisations tangibles : 4 M€ dédiés à l'amélioration de la desserte forestière, via un marché public couvrant sept secteurs géographiques et impliquant vingt-sept entreprises locales (la notification est imminente) ; 8,1 M€ pour le renouvellement du parc d'engins des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs ; 1 M€ affecté à la création de zones de gestion de combustible (ZGC), afin d'optimiser la gestion des peuplements et de renforcer la prévention des incendies ; 2 M€ pour la sécurisation des massifs et la réhabilitation de maisons forestières ; 300 000 € pour la commercialisation de bois façonné en bord de route, avec un marché d'exploitation forestière qui sera soumis à la CAO d'aujourd'hui. Cette initiative favorise l'emploi local, les circuits courts et la valorisation des bois d'œuvre et d'énergie.

Contrairement à certaines idées reçues, la filière forestière corse est désormais en mouvement, comme en attestent ces réalisations : 25 000 m³ de bois vendus en 2024, contre 7 400 m³ en 2023 (+328 %), preuve d'une demande en forte croissance ; pérennisation des aides à la sylviculture, en synergie avec les financements du FEADER, pour accompagner les travaux d'amélioration des peuplements ; programmation des interventions sylvicoles dans les forêts territoriales dès 2025, actée par une délibération de l'Assemblée de Corse ; Près de 1 M€ par an en masse salariale pour vingt-cinq sylviculteurs, dont les interventions sont planifiées en coordination avec l'Office National des Forêts (ONF) ; accompagnement renforcé des forêts privées par notre partenaire le Centre National de la Propriété Forestière de Corse, grâce à de nouveaux plans de gestion et des conventions-cadres notamment avec l'ODARC, augmentant le quota de forêt exploitable par les exploitants et la mise sur le marché de coupes ; structuration progressive des massifs (création de comités de gestion, réouverture de milieux qui profitera également au pastoralisme 4 chantiers ont été réalisés sur une quinzaine de demandes déposées) ; mise en œuvre du nouveau cadre d'occupation pour encadrer en forêt territoriale les demandes des usagers pour une occupation ou une activité commerciale ; renforcement de la formation avec la mise en place d'un cursus de bûcheronnage au lycée agricole de Sartène, qui permettra de renouveler les forces vives d'une profession vieillissante et de la professionnaliser.

Concernant la gouvernance, l'installation en 2024, de la Commission Territoriale Forêt Bois où tous les acteurs peuvent débattre, a permis la création d'un observatoire des prix pour améliorer la transparence dans l'établissement des prix des coupes de bois.

Pour ce qui est du développement économique : intégration systématique dans les marchés publics de la Collectivité de Corse de la Marque Lignum Corsica.

Je précise à cet égard que l'ODARC est détenteur et animateur de la marque pour le compte des professionnels ; qu'il y consacre 1 personne à temps plein pour l'accompagnement des entreprises, qu'il finance la contractualisation d'un auditeur externe et qu'il prend en charge intégralement les coûts des audits de contrôle auprès des entreprises.

Je précise également, puisque vous y faites référence, que lorsque les marchés de travaux des locaux de l'ODARC à Migliacciaru ont été lancés en 2022, il n'y avait pas encore d'entreprises certifiées susceptibles d'assurer la légalité d'une attribution sur ce critère.

En revanche cela est désormais le cas avec la relance de la construction en bois local avec la marque Lignum Corsica.

Des projets publics réalisés ou en cours dont la pépinière territoriale de Castelluccio, et la bergerie du centre d'expérimentation de l'ODARC à Altiana.

Concernant cette Certification Lignum Corsica des entreprises : quatre sont déjà labellisées, trois en cours, avec un objectif de dix certifications d'ici fin 2025.

Une nouvelle dynamique pour le liège est en place avec la création du syndicat I Suaraghji di Corsica en 2023 et le lancement d'un projet de transformation locale soutenu par l'ODARC, maintien de la certification PEFC Corse des forêts territoriales, gage de gestion durable du patrimoine forestier.

Une étude est en cours sur la rentabilité des modes d'exploitation, afin d'adapter les soutiens aux professionnels dans un contexte de transition vers la futaie irrégulière et de concurrence économique accrue.

La Collectivité de Corse a également déployé des actions essentielles pour protéger les massifs forestiers des communes et les intercommunalités, avec un investissement de 4,3 M€ : création ou rénovation de 49 points d'eau (2 M€) ; mise aux normes de deux zones logistiques (ZAL) à Bavella et Vellacu (1 M€) ; réhabilitation de deux pistes forestières à Soccia et Solaru (1,3 M€).

Ces réalisations illustrent une dynamique sans précédent, portée par le Programme Forêt Bois de Corse (PFBC) et une volonté collective de donner à la forêt corse et à sa filière bois les moyens de leur essor. Les résultats obtenus en un temps record démontrent que la stratégie déployée est la bonne.

Mais permettez-moi de revenir sur un point qui semble faire débat. L'émergence de syndicats de professionnels dans l'exploitation forestière ou dans le liège traduit de façon encourageante la structuration collective des acteurs de cette filière. Nous devons saluer cela plutôt que de relever des craintes.

Ces professionnels font le choix d'investir dans la filière forestière, non sans risque, plutôt que par exemple dans l'immobilier, ce qui leur aurait assuré des revenus bien plus conséquents. Nous devons saluer leur engagement, et nous devons contribuer comme cela est prévu dans le Programme Forêt Bois de Corse à une organisation du marché qui leur assure une viabilité économique.

Nous nous y employons avec l'ONF et l'ODARC en considérant de nouvelles modalités de mise en marché des bois (coupes mais aussi marchés de travaux de bois façonnés) et d'accompagnement financier pour les coupes déficitaires qui n'assurent pas la rentabilité de l'exploitation.

Ceci est au cœur du changement de paradigme que constitue le passage à la futaie irrégulière, laquelle ne saurait aucunement être remise en cause, mais nécessite des changements dans la façon d'intervenir auprès de la filière.

Tout cela a bien été inscrit dans la feuille de route que constitue le Programme Forêt Bois de Corse.

Poursuivons ensemble cette démarche de progrès et sortons des anathèmes et des vaines polémiques.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Il nous reste une dernière question. C'est Monsieur Profizi qui va la poser.

Question n° 2025/O2/060 - Quel rôle pour la CTPENAF ? posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte »

M. Jean-Noël PROFIZI

Vi ringraziau.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Nous vous avons sollicité à plusieurs reprises, par le biais de questions orales, concernant les dérives du fonctionnement de la CTPENAF. Cette commission est censée être un outil pour protéger les terres agricoles de la pression foncière, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes.

Cette commission, que vous co-présidez, est devenue une simple chambre d'enregistrement qui met systématiquement en minorité les défenseurs du monde agricole, en additionnant vos suffrages et ceux de l'Etat pour valider le déclassement de centaines d'hectares.

Systématiquement, vous émettez des réserves qui restent sans effet.

Le PLU de Borgu en est un exemple significatif.

Plus récemment, à Bonifaziu, des considérations extérieures et un effet d'annonce, via la loi Le Meur, postérieur à la présentation du document vous ont amené à émettre un avis positif, contre l'avis de la profession qui a été mise en minorité. Des dizaines d'hectares de terres agricoles seront, encore, sacrifiés à Bonifaziu.

Les syndicats agricoles, les agriculteurs et leurs représentants sont légitimes pour porter la voix du monde agricole.

Nos demandes sont les suivantes :

Quand comptez-vous cesser ce fonctionnement, à la CTPENAF, qui n'est pas en adéquation avec vos principes fondamentaux et ceux du mouvement national corse ?

Comptez-vous, enfin, changer de positionnement dans ce domaine et redonner à la CTPENAF sa mission originelle de défense des terres agricoles et redonner une voix prépondérante au monde agricole ?

Vi ringraziemu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez la mention très bien pour la question la plus concise !

Ghjè torna u presidente di l'ODARC pè a risposta.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi per a vostra quistione.

Caru cunsiglieru,

La CTPENAF a en effet, pour rôle, d'émettre un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme, concernant l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières.

La CTPENAF a vocation à se prononcer sur la consommation des terres naturelles, agricoles ou forestières.

Comme je vous l'avais déjà précisé en réponse à votre question orale de mai dernier, concernant l'élaboration de documents d'urbanisme, l'avis émis par la commission est, sauf exception (cas de projets permettant une consommation significative de surfaces classées en AOP), un avis simple, donc consultatif, destiné à renseigner en premier lieu la collectivité compétente pour l'approbation du document d'urbanisme, et le grand public, puisque cet avis doit figurer impérativement dans le dossier soumis à enquête publique. En l'espèce, les deux avis visés par la question orale, Borgu et Bonifaziu, étaient des avis simples.

Comme je vous l'avais également déjà rappelé, cet avis, élaboré dans une logique de recherche de consensus, doit être partagé par le plus grand nombre des membres.

La seule obligation issue de la décision de la CTPENAF est d'ordre formel et concerne la communication de cet avis au public.

Sur le fond, rien n'impose la prise en compte des réserves de la CTPENAF, hors cas d'avis dits « conformes ». Il appartient donc à la commune de prendre sa décision finale d'approbation du PLU au regard de cet avis, comme des autres avis (MRAE, PPA), et des conclusions de l'enquête publique.

S'il n'a pas été suivi d'effets, cet avis réservé et plus précisément ses motivations peuvent servir de point d'appui à un recours contentieux.

Les avis de la CTPENAF sont émis à l'issue d'une démarche « de compromis » entre acteurs aux positions souvent divergentes.

Le document d'urbanisme est examiné à la lumière de la recherche d'équilibre intégrant également la recherche d'une préservation des espaces, notamment agricoles.

Pour rappel, la CTPENAF est constituée de 22 membres avec voix délibératives, dont 3 seulement pour les élus de la majorité territoriale, 3 pour l'Etat, 6 pour le monde agricole en y incluant la Chambre d'Agriculture de Corse.

Aussi, la composition de CTPENAF donne, de fait, une voix prépondérante au monde agricole.

Par ailleurs, l'amélioration du fonctionnement de la CTPENAF, notamment afin de définir des doctrines communes, est une préoccupation constante puisque différents groupes de travail sont envisagés notamment sur les thématiques suivantes : portée des espaces boisés classés (EBC) et contraintes éventuelles selon le type d'activités agricoles ; modalités de mise en œuvre du règlement intérieur à la demande de la coprésidence CdC (définition de critères permettant d'identifier les types d'autorisations d'urbanisme, de projets qui pourraient être plus particulièrement concernés par un avis de la commission).

Ce dernier groupe de travail sera, en effet, initié à la demande de la CdC, car les enjeux et la pression foncière subit par notre territoire demande une réponse et une vigilance particulière.

Pour autant, comme je vous le précisais déjà à différentes reprises, dont lors de la session de l'Assemblée de Corse de mai dernier, plus qu'une question d'utilité de la CTPENAF, qui reste une commission de droit commun dont les leviers sont adaptés aux enjeux hexagonaux mais pas nécessairement aux nôtres, il s'agit d'une question de contrôle de légalité et d'application par l'Etat des règles opposables, dont j'ai récemment souligné publiquement les failles et le caractère arbitraire. La quasi-disparition programmée des ESA sur la région bastiaise est de ce point de vue une preuve spectaculaire de la défaillance de l'Etat.

Tant que cette compétence ne sera pas exercée de manière rigoureuse et systématique (le cas échéant par un transfert à la CdC), la dynamique que vous souhaitez comme nous endiguer ne pourra pas même être infléchie.

Je vous rassure, je ne suis pas là pour brader les terres agricoles.

Prochainement, le Président de l'AUE et moi-même aurons une réunion avec les représentants de la commission foncière de la Chambre d'agriculture afin de définir une méthode de travail.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Emu compiu e dumande à bocca.

Je ne peux pas débiter, même si l'appel n'a pas encore été fait, vous savez que le procès-verbal de la session est pris à partir du moment où le quorum est constaté, mais je ne peux pas débiter sans évoquer le Tag injurieux qui a ciblé le cardinal Bustillo.

Il nous a tous heurtés. Beaucoup d'entre vous, vous êtes manifestés bien évidemment. Personnellement, moi, il m'a carrément révoltée. J'ai, comme d'autres, manifesté mon soutien au cardinal, que j'ai eu d'ailleurs encore au téléphone hier soir. Je tiens à lui renouveler publiquement mon soutien bien évidemment.

A la demande de la commission permanente organisationnelle, hier après-midi, il a été demandé un petit temps de parole pour traiter de cette question-là. Je vous suggère de le faire après l'appel pour que ça soit au PV, si vous en êtes d'accord, d'autant que certains présidents de groupes ou le président de l'exécutif ne sont pas dans l'hémicycle, nous ferons cela tout à l'heure.

La demande avait été faite par Jean-Martin Mondoloni. Est-ce que ça vous convient ? Très bien, parfait. Donc, nous le faisons tout à l'heure. Merci.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour Pierre Ghionga qui a perdu son frère, vous le savez, Laurent Ghionga, honorablement connu, Curtinese, qui sera enterré cet après-midi à Corte. On ne peut malheureusement pour la plupart d'entre nous rendre aux obsèques. Nous avons vu la famille. Laurent était le premier prieur entre autres de la Confrérie Sant Ovalu di Corti. Bien évidemment, on pense à toute sa famille. Le décès de Laurent Ghionga intervient après une suite longue, malheureusement trop longue, de décès tout au long du mois d'août et tout au long du mois de septembre. Et je voudrais citer quelques personnes. On m'excusera si j'en oublie. Mais il y a vraiment beaucoup de personnalités de la société civile, du monde politique qui sont décédées au mois d'août et au mois de septembre.

Dans le monde de la culture et des arts, je voudrais rappeler le décès de José Tomasi le 8 août dernier qui a été un professeur de dessin que vous avez

beaucoup connu, notamment ceux de la région bastillaise, un artiste, un professeur d'université également. Nous pensons à ses amis, à sa femme surtout, Colette, et nous retiendrons de lui son coup de pinceau et les magnifiques œuvres qu'il a laissées, notamment concernant la grande réforme agraire instaurée par Gênes au XXVIIème siècle. Il résidait à Pigna.

Est décédé également au mois d'août très brutalement aussi, Stéphane Casalta, à l'âge de 56 ans, un chanteur musicien corse, le fils de notre ami Toni Casalta, parti prématurément, de manière soudaine. Je tenais à manifester à nouveau mon soutien à sa famille et je sais que vous vous y associez.

Est décédé également dans le monde de la culture, Ghjuva'Marcu Camuratti, c'est l'un des membres fondateurs du groupe « Arcusgi », donc un militant culturel qui a consacré sa vie à la mémoire de notre de notre identité, à la langue.

Est décédé également Pascal Risterucci dans le domaine sportif, qui était une figure emblématique du GAZELEC depuis les années 60 et qui était aussi gardien de but, si je ne m'abuse, bien que n'étant pas spécialiste de ce domaine. En tout cas, il aura marqué l'histoire du football insulaire.

Jean René Mariani aussi, à l'âge de 73 ans, qui est un auteur-compositeur-producteur qui a écrit notamment des chansons de Polnareff et de Christophe, qui était originaire du Cap, de Luri, qui est parti le 1^{er} septembre.

Jacques Scaglia, fondateur du Festival de chant lyrique de Canari.

Une femme, Madame Virginie Locatelli qui a été une figure importante de la vie culturelle bastiaise. Beaucoup d'entre vous la connaissez. Plus de 40 années d'engagement associatif, qui a créé de nombreux événements et notamment les musicales de Bastia.

Donc vous voyez, on a là, une perte immense de nombreux artistes, de nombreux membres des associations qui font vivre la vie associative en Corse et pour lesquels il n'y a pas forcément toujours la relève qui est assurée. Il faut s'interroger aussi là-dessus. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure.

Parmi les membres élus, des personnes qui ont été élues à un moment donné en Corse, qui ont assumé des responsabilités collectives, je voudrais avoir une pensée, si vous le permettez, pour l'ancien maire de mon village, Michel Nobili, 40 ans de mandat.

Je le dis avec sourire parce que nous nous sommes opposés, on n'a jamais pu le sortir, pè dì la franca !

Mais j'ai vraiment une pensée amicale pour lui, son petit-fils Jean-Michel, aujourd'hui, préside à la destinée de notre commune et nous avons bien évidemment des liens d'amitié. Il était très impliqué dans la vie intercommunale également.

Jean-Pierre Filippini, ancien maire de Cristinacce de 1977 à 1982. Donc là, il y a toute une génération qui nous quitte. Il faut souligner aussi son départ et nous avons une pensée pour sa famille.

Jean François Puccini, adjoint au maire entre 2008 et 2020 de l'ancienne communauté des communes du Niolu qui est également parti, qui était très impliqué aussi dans la vie culturelle, dans la vie associative et religieuse du village puisqu'il était président de l'association paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul.

Monsieur Ange-Paul Peretti, l'ancien maire de Biguglia qui a assuré en fait l'intérim au moment de la démission de Sauveur Gandolfi-Scheit et l'élection qui s'en est suivie de Jean-Charles Giabiconi. Donc vous voyez encore une personne qui part, qui était très engagée pour la petite enfance.

Concernant maintenant les parents des élus, nous avons Madame Anne-Marie Piacentini qui est la mère du maire de Crocicchia qui est décédée le 27 septembre dernier.

Et puis concernant nos agents, d'abord rappeler le décès et lui présenter à nouveau nos condoléances émues, du père de notre secrétaire général, Monsieur Tomi. Quel que soit l'âge, un père reste un père.

Et puis souligner aussi le décès dans sa 55ème année, jeune, un agent de la Collectivité qui était en congé de longue durée que moi je n'ai pas croisé, Monsieur Serge Etori, qui a été sapeur-forestier dans l'équipe de Zonza. Evidemment, on pense à sa famille. Il a quatre enfants.

Nous sommes solidaires de toutes ces personnes qui ont été touchées durant la période estivale et je ne voulais pas qu'on les oublie malgré l'interruption de notre activité.

À ringrazià vi per u vostru sustegnu dinò.

Emu da fà avà a chjama s'è vo site d'accordu.

Mme Anna Maria Colombani, Secrétaire de séance, procède à l'appel des conseillers.

La séance est ouverte à 12 heures sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,
Signore è Signori i cunsiglieri esecutivi,
Signore è Signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Ghjè un piacè di ritruvà vi dopu l'estate. C'est un plaisir de vous retrouver après la période estivale et ce mois de septembre, bien chargé à de nombreux égards car cette rentrée a le goût de la complexité et se déroule sous le sceau de l'incertitude.

Une incertitude internationale marquée par des tensions croissantes et la banalisation de comportements instables, nous l'évoquions tout à l'heure en aparté avec Jean-Martin Mondoloni, y compris chez les puissances de ce monde qui se livrent toujours plus à des analyses ou des actions qui ont peu à voir avec la démocratie dont certaines pourtant se réclament.

Une incertitude à l'échelle européenne. La multiplication d'épisodes d'ingérences physiques ou informationnelles russes, qui menacent l'intégrité de l'Europe mais ne suscitent aucune réponse affirmée, doit nous interpeller. De même, les difficultés relatives, dans un autre domaine, aux contours du prochain cadre financier pluriannuel européen qui menacent la prochaine politique de cohésion pourtant essentielle pour les territoires d'Europe dont nous sommes et dont dépendent nos financements à venir.

Malheureusement je ne vois rien de meilleur au plan national. L'absence de gouvernement, l'instabilité parlementaire et l'incertitude budgétaire et sociale, qui en découle, nous promettent un automne et un hiver agités... D'ailleurs aujourd'hui est une journée de grève et de manifestation.

Et nous ? De manière générale, les territoires et les régions se voient conditionnées par ces incertitudes ambiantes et nous allons, certainement, comme l'an passé, nous confronter à d'âpres difficultés budgétaires alors que nous sommes en première ligne auprès des citoyens, nous les élus des territoires, dans l'exercice de services publics de base et de proximité.

Pour la Corse, en particulier, l'incertitude pèse à nouveau sur le projet d'autonomie, otage une nouvelle fois d'échéances calendaires modifiées, preuve s'il en est que le modèle français, bien loin de nous apporter stabilité et cadre, aujourd'hui nous contraint.

Deux certitudes cependant de mon point de vue : La démocratie est en péril, partout ! Elle ne trouvera son salut qu'à l'échelle des territoires...

La démocratie est en péril partout, qu'est-ce à dire ? En Europe, le populisme gagne du terrain, la désinformation est attisée par les ingérences étrangères et les populations sont de plus en plus sceptiques vis-à-vis des dirigeants.

Aux USA, les libertés fondamentales sont bafouées, et les droits humains niés. Il n'y a qu'à se documenter sur les traitements infligés aux migrants en situation irrégulière pour s'en persuader... Mais aussi, bien que différemment, aux Américains qui protestent contre la politique menée par le président Trump.

La France est quant à elle, confrontée à une perte généralisée de confiance et au rejet du « politique ». Le baromètre de la confiance politique (CEVIPOF, Sciences Po), dans sa publication de février dernier, indiquait que les mots « méfiance », « lassitude », « morosité » ou encore « peur » sont les qualificatifs les plus utilisés par les Français pour illustrer leur état d'esprit...

Alors que faire d'un système politique qui ne satisfait visiblement plus et qui ne représente plus un idéal y compris au sein des sociétés développées ?

Churchill disait « La démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres ».

Et même si elle va mal, j'ai envie de rajouter que la démocratie reste le système politique le plus juste et mérite d'être sauvée, d'où mon appel aujourd'hui à une pratique territoriale de la démocratie.

Mais le pouvoir par le peuple ne saurait se résumer à la seule démocratie représentative (donc nos parlements). La démocratie participative dans et avec les territoires, les projets collectifs, la prospective doivent venir épauler la démocratie représentative et contribuer à de nouvelles formes de résilience.

C'est précisément à cette « résilience démocratique » des territoires que j'en appelle. Nous devons nourrir le dialogue avec le mouvement associatif, avec les acteurs économiques et culturels. C'est dans cette pratique horizontale de la démocratie que nous pourrons développer les principes de tolérance, de réciprocité et favoriser un esprit de co-construction pour rendre le futur soutenable et vivable pour nos enfants.

Au moment où le doute s'installe sur notre capacité à faire vivre la démocratie européenne, où l'intolérance et l'individualisme progressent, interrogeons-nous, les uns et les autres, sur nos comportements politiques hic et nunc, ici et maintenant.

Avec le recul que nous avons aujourd'hui sur notre mandat électif, nous pouvons dire qu'ici, collectivement, et malgré nos divergences et nos imperfections, nous réussissons à faire vivre des valeurs démocratiques : respect, dialogue, parole donnée aux jeunes à travers l'Assemblea di a ghjuventù, échanges avec le CESEC, la présidente du CESEC était d'ailleurs là tout à l'heure, soutien à l'éducation, lutte contre les dérives mafieuses, ça a été évoqué dans les réponses aux questions tout à l'heure, défense des minorités, analyse prospective.

Il nous faut continuer surtout dans le contexte actuel. Notre responsabilité d'élus est que, quel que soit le niveau d'incertitude, quels que soient les aléas politiques et les échéances électorales, nous préservions ce bien commun que sont les valeurs démocratiques à l'échelle de notre territoire d'abord et surtout.

Dans cette perspective, nos travaux collectifs sur la prospective à l'horizon 2050 visent justement à s'interroger et à mettre en débat l'avenir, à discuter librement des futurs possibles, à pratiquer une démocratie éclairée.

Oui, les temps sont plutôt sombres. Oui, les ressources manqueront. Et immenses restent les choses à faire, en particulier, pour former notre jeunesse et assurer la maîtrise de nos ressources stratégiques.

Mais héritiers de Paoli, nous devons garder en tête, cette année du tricentenaire de sa naissance, que l'intérêt général doit être préservé et que nous aurons à inventer autre chose, un nouveau contrat social tout autant que démocratique et ce, quelles que soient nos appartenances partisans.

En cette rentrée parlementaire, et alors que s'est déjà ouverte la campagne des municipales, j'invite les membres de cette honorable assemblée à faire preuve de discernement démocratique dans les travaux que nous aurons à mener dans les semaines qui viennent et rester en cela fidèles aux valeurs que collectivement nous portons depuis 4 ans.

Bona rientrata è bon travagliu !

À ringrazià vi.

Je me tourne vers le président du Conseil exécutif. Est-ce que vous souhaitez intervenir ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, merci, Madame la présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bonne rentrée !

M. le Président Gilles SIMEONI

A vous aussi !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors nous passons à l'ordre du jour, si vous en êtes d'accord, puisque le quorum était atteint évidemment.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 264 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di lugliu di u 2025

Rapport n° 264 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 juillet 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ?

Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Vogliu ringrazià i traduttori, chì sò quassù ind'è cabine, per u so aiutu, è dunque sta sessione serà tradutta, ci seranu e duie lingue chì seranu aduttate, pè quelli chì a volenu, è l'auditori puderanu sente o in francese, o in corsu. Eccu.

Raportu n° 230 : Raportu d'infurmazioni rilativu à u statu d'avanzamentu di Corsica pruspettiva 2050

Rapport n° 230 : Rapport d'information relatif à l'état d'avancement de Corsica Pruspettiva 2050

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora avà v'aghju da fà un raportu d'infurmazione nant'à l'avanzamentu di u prugettu "Corsica pruspettiva 2050".

Allora, s'è vo site d'accordu, s'è vo site d'accunsentu, ci hà da esse una prughjezzione cusì serà più vivu l'affare, perchè dipoi sta mane ghjè à pena un murtoriu...Eccu. Avemu da parlà d'avvene, s'è vo site d'accordu, ùn aghju micca à esse longa perchè ch'avemu avutu una cummissione, n'emu parlatu assai, è po ci seranu altre reunione ma vulia sparte cù tutta l'Assemblea u travagliu chè n'emu realizatu fin'à ora.

Eccu.

À ringrazià à a tecnica, sperendu ch'ellu hà da marchjà l'affare.

Donc, à la fin de l'année 2022, nous avons lancé un laboratoire de prospective pour essayer de travailler sur les trajectoires possibles de la Corse à l'horizon 2050.

Ce laboratoire de prospective est composé, vous le savez, de représentants de chaque groupe de cette Assemblée, de représentants du Conseil exécutif, de personnalités qualifiées.

Je rappelle qu'appartiennent à ce groupe Charles-Henri Filippi, Christian Mantei, Jean-Dominique Giuliani de la Fondation Schuman, Didier Leschi, Marco Muselli, professeur d'université, Sébastien Simoni de Femu Qui et Campus Plex.

Ce laboratoire de prospective n'est pas là pour prévoir le futur. Il ne s'agit pas d'un institut de prévisions, il ne s'agit pas non plus d'astrologie, mais il s'agit d'envisager, de préparer, surtout de préparer les futurs possibles, considérant que notre île est impactée par des événements, des tendances lourdes, exogènes. Certaines, je les ai évoquées tout à l'heure, et puis on a connu antérieurement la crise du COVID par exemple. Mais elle sera également soumise à des transformations de nature plus endogène.

Donc, ce laboratoire nous amène en fait à réfléchir à ce que sera la Corse dans les 25 prochaines années.

Nous travaillons en collaboration avec la banque des territoires, qui nous a accompagnés sur une partie du projet.

Également l'OCDE, puisque vous aviez eu à prendre connaissance d'un rapport sur l'attractivité de la Corse et du positionnement stratégique de la Corse actuellement, c'était en janvier 2024 me semble-t-il.

Et puis avec également l'équipe de prospective du Plan bleu pour la Méditerranée qui dépend de l'Unesco, donc des Nations unies.

Cette prospective a pour objectif de construire un outil qui permet de penser les futurs possibles, pour les Corses évidemment, pour les acteurs institutionnels, politiques, socio-économiques, mais surtout et aussi pour produire un outil d'aide à la décision, c'est-à-dire que les élus de l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif, s'il le souhaite, pourra mobiliser dans la boîte à outils que nous sommes en train de construire, des éléments, qu'ils soient statistiques, qualitatifs, pour se forger une idée avant de prendre une décision concernant les conséquences possibles de cette décision.

On en est là à un stade... Regardez le chronogramme s'il vous plaît, merci. Donc, on en est à un stade qui est celui de la construction du socle prospectif qui vous a été transmis dans l'annexe au rapport.

La première chose, c'est que, à la demande d'ailleurs de Jean Michel Savelli, nous avons établi un temps 0. Nous nous projetons à 2050, mais il fallait bien partir d'un temps 0. Le temps 0 donc, c'est l'année 2022. Nous avons produit et présenté au sein de cette Assemblée un premier document. Nous avons interrogé les personnalités qualifiées au regard de leur expertise qui nous ont produit un certain nombre de notes et de recommandations. Tout cela a permis de construire un diagnostic de temps 0.

L'OCDE, je l'ai déjà évoqué, donc ce sont les premiers 3 gros documents que nous avons produits et les premières connaissances qui ont été transmises. Et puis, nous avons ensuite construit un cadre méthodologique, un socle prospectif qui a été également alimenté par différentes conférences que vous voyez dans le bas de la diapositive.

Ce socle prospectif, il s'appuie sur 5 enjeux principaux : le changement climatique et l'environnement, le développement humain, les fractures et les continuités du territoire, les connectivités et les mobilités, les dynamiques institutionnelles.

Je voudrais juste m'arrêter deux secondes sur les conférences grand public que nous avons réalisées. Certains d'ailleurs d'entre vous y avaient participé. Elles ont pour objectif à chaque fois de traiter un de ces enjeux, d'associer des experts internationaux sur le sujet. Nous avons eu par exemple François Gemenne du GIEC ou Sophie Szopa, également du GIEC (le GIEC pour le changement climatique et l'évolution démographique), mais aussi le professeur Askenazy, pour les mutations dans le domaine du travail, le professeur Barthélémy du CEA sur les connectivités et le transport, Nicolas Davout, qui est le président du Conseil national pour la lutte contre les exclusions et la pauvreté, qui était venu nous parler d'inégalités et de pauvreté, et récemment François Fleuret qui est le 3^{ème} de l'entreprise Meta sur les questions d'IA et d'impact de l'IA sur la société.

Je ne cite là que les plus connus, mais beaucoup d'acteurs locaux y ont participé : évidemment sur la pauvreté, François Pernin, par exemple, l'Insee de Corse a été présente à toutes nos réunions et non seulement, nous avons recueilli le savoir expert de ces personnes, mais concomitamment nous avons partagé et recueilli le ressenti de la société civile, des acteurs qui sont venus à ces conférences pour comprendre leur perception de l'avenir de la Corse. Et du coup, il y a une diffusion, une médiation qui s'opère et ça rejoint la dynamique de démocratie territoriale que j'évoquais tout à l'heure.

Alors, le socle prospectif, il a 5 grands enjeux : le changement climatique et l'environnement, le développement humain, les fractures et les continuités territoriales, c'est-à-dire tout ce qui est aménagement du territoire, mais économie également, les connectivités et les mobilités, et les dynamiques institutionnelles.

Donc, pour chacun des enjeux, à travers les dires d'experts, les travaux in camera et les analyses statistiques, nous avons identifié des variables clés. Nous avons 23 variables. Ces variables, vous les connaissez parce que vous les pratiquez tous les jours dans l'exercice, soit professionnel, soit politique.

Alors vous avez tous ces schémas, bien évidemment, dans le document qui vous a été transmis.

Pour ce qui concerne le changement climatique et l'environnement, il y a une variable bouleversement des écosystèmes, pression anthropique sur les ressources, production et disponibilité des ressources énergétiques, évolution de l'agriculture.

Concernant le développement humain, les dynamiques migratoires sont une variable, l'évolution sociodémographique, l'état de santé de la population, les modes de vie, les pratiques de consommation, la cohésion sociale et les inégalités, le développement de l'écosystème de formation et les dynamiques d'emploi.

Concernant les fractures et continuités du territoire, 4 variables clés : l'aménagement et le rapport entre l'urbain et le rural, le foncier et le marché de l'immobilier qui en soi est un vrai sujet, les mutations et les diversifications de l'économie, et le tourisme qui fait l'objet d'une analyse particulière, qui est une variable essentielle puisque la consommation touristique représente 39 % de notre produit intérieur brut.

Concernant les connectivités et les mobilités, nous avons le transport évidemment et les mobilités externes/internes, la connectivité avec les pratiques numériques et les nouvelles technologies, et l'innovation.

Pour ce qui est des dynamiques institutionnelles, la question de l'identité collective, la culture, la langue font partie de ces blocs de variables, la question démocratique et la citoyenneté, la gouvernance politique locale et l'organisation du territoire, les finances publiques sont apparues comme un élément essentiel pour l'avenir, et la géopolitique et les coopérations internationales.

Pour que vous réalisiez, parce que ça fait quand même un moment que nous travaillons, là vous ne verrez pas grand-chose, il y a 23 variables, pour chaque variable, nous avons établi un diagnostic précis à partir de statistiques, à partir de rapports qualitatifs sur l'état de la variable au temps T, et y compris avec une analyse rétrospective, comment on en est arrivé là.

Par exemple, aujourd'hui, sur le foncier, c'est la fiche du foncier et de l'immobilier, comment on en arrive aujourd'hui à avoir autant de résidences secondaires.

Ensuite, nous avons caractérisé la variable à partir de données statistiques de référence, qui sont en bas à gauche de l'écran.

Nous avons, pour chaque variable, identifié les dynamiques de changement à l'horizon 2050, c'est-à-dire toutes les tendances en cours et à venir, en tout cas celles qu'on pouvait anticiper. Mais il y a aussi les incertitudes, c'est la 4^{ème} case. Les incertitudes, évidemment, on ne le sait pas. On ne sait pas ce que vont être les taux d'intérêt et ça impacte le foncier et l'immobilier, par exemple.

Donc, toutes les sources également sont précisées dans la case en bas à droite.

Donc ça signifie que vous avez aujourd'hui, y compris vous pour votre information, toutes les sources statistiques disponibles pour chacune des 23 variables.

Le socle « prospective » consiste à étudier, alors non pas à faire 23 fiches, c'est lourd, c'est long. L'objectif, c'est de considérer la Corse comme un système et ces 23 variables sont les variables clés de ce système. Mais ces variables interagissent entre elles.

Diapo suivante, je prends l'exemple du foncier et de l'immobilier : le foncier/l'immobilier, est conditionné par plusieurs variables, exemples, de manière forte, par les arrivées, la dynamique migratoire extra insulaire ; est conditionné également par les évolutions sociodémographiques ; est conditionné par la politique d'aménagement, et je salue le travail de l'AUE puisqu'on a beaucoup travaillé avec vous aussi.

Mais le foncier/immobilier est également impacté de manière indirecte et moindre par d'autres variables : la disponibilité en ressources énergétiques, les modes de vie, la dynamique de l'emploi, etc., etc.

De la même façon, cette variable foncier/immobilier impacte tout le système. Le foncier/immobilier a un impact sur l'évolution de l'agriculture, sur la cohésion sociale. L'augmentation de la rente foncière aujourd'hui impacte l'installation des jeunes agriculteurs, impacte bien évidemment la cohésion sociale, les inégalités de logement en matière de logement.

Donc ça signifie que nous disposons aujourd'hui d'un socle prospectif avec 5 enjeux, 23 variables, toutes reliées entre elles à des degrés moindres, avec l'intensité de la relation entre elles.

Alors que faire de ceci ? Et certains se disent, on est dans le champ universitaire, qu'est-ce qu'on fait avec ça ? Eh bien, avec ceci, étape suivante, nous allons construire maintenant des scénarii.

La première étape, c'est pour chacune des variables d'identifier en groupes de travail et dans le cadre du laboratoire de prospective et avec différents experts, les 3 tendances majeures.

En général, ce que l'on fait pour chacune des variables, c'est hypothèse haute, hypothèse basse et une hypothèse acceptable et soutenable pour tout le monde.

Donc, ça fait déjà 69 hypothèses. 23 variables, 3 hypothèses, ça fait déjà 69 hypothèses.

Nous allons construire avec cela des scénarii par enjeu, c'est ce qu'on appelle les micro-scénarios, par enjeu, et ensuite combiner tous les micro-scénarios pour le global.

Je rappelle que cette méthode qui s'appelle une analyse morphologique emboîtée est celle qui est utilisée depuis toujours par les arts et métiers, le Centre de recherche des arts et métiers, sous l'autorité du professeur Godet, qui maintenant est parti à la retraite, et qui est utilisé par le Plan bleu pour la Méditerranée. On a fait comme ça pour connaître quels pouvaient être les futurs de la Méditerranée à l'horizon 2020 et actuellement à l'horizon 2050.

Je précise qu'évidemment, au-delà de ce travail dans le laboratoire, il y a une confrontation qui est réalisée entre ce qu'on va trouver à l'issue de cette scénarisation avec les représentants, les représentations que se donnent la société civile et la jeunesse de ces visions-là. Et nous avons déjà interrogé l'Assemblea di a Giuventù d'un côté, le CESEC de l'autre, sur des visions de la Corse à 2050, avec une vision qui est un territoire sous pression, une autre vision qui est un futur de fracture sociale et territoriale, et une dépendance forte au numérique extérieur.

Une vision qui est une Corse frugale, donc où là on est en hypothèse basse, et une dernière vision qui est une Corse résiliente.

Donc, pour conclure, nous sommes aujourd'hui là où il y a la flèche rouge. Nous avons dans les 3 mois à venir un gros travail de scénarisation à faire dans l'atelier. Je le dis à ceux qui sont membres du laboratoire, et il y a des désignations d'ailleurs à faire tout à l'heure.

Nous aurons les experts du Plan bleu qui nous rejoindront le 12 novembre, pour une conférence qui sera ouverte à tout le monde à nouveau, plus un travail technique par ailleurs sur l'horizon 2050 pour la Méditerranée, une grosse conférence aussi sur les finances publiques et une conférence sur la santé, parce que lorsqu'on interroge les jeunes, le CESEC, la question de la santé, au-delà du changement climatique, du vieillissement, etc., etc., de l'identité et de la culture, c'est la question de la santé.

Donc, nous aurons une conférence importante sur ce sujet.

Je voudrais terminer sur une phrase d'Antoine de Saint Exupéry qui disait : « *Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible* ».

Donc nous ne faisons pas de la prévision, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous ne faisons pas de l'astrologie, nous ne faisons pas de la simulation mathématique, nous construisons, nous débattons et nous construisons le futur.

À ringrazià vi.

Il y avait un rapport du de la commission, mais je pense que globalement c'est ce que j'ai dit.

M. François SORBA

C'est une prise d'acte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Voilà merci. Et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Merci. Jean-Michel SAVELLI !

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Simplement quelques remarques et une proposition peut-être à la fin.

Effectivement c'est un travail remarquable, au niveau de la méthodologie, qui est d'un haut niveau et je ne ferai pas plus de commentaires puisque c'est aussi votre métier, et je pense que là-dessus vous êtes suffisamment compétente.

Simplement, il y a quelque chose quand même dans l'approche qui m'interroge, parce que, selon moi, on est sur des temporalités, sur un horizon de temps qui est quand même de 25 ans et sur des thématiques, enfin des problématiques qui sont des enjeux mondiaux.

Alors forcément ça a un intérêt. Sauf que, on voit bien que le monde a évolué. Les cycles sont de plus en plus courts, économiques et environnementaux. Il y a des chocs systémiques tout le temps, en permanence. Et ce qu'on sait depuis des années, c'est que les organisations, globalement, celles qui résistent le mieux, ce sont celles qui sont les plus résilientes et les plus flexibles et réactives. C'est-à-dire qu'en fait, moi, ce que ce que je préférerais, si j'allais peut-être mettre un bémol ou peut-être faire un volet un peu plus court terme, c'est de parler plus de veille que de prospective. C'est-à-dire que ce serait sur une temporalité de 1 à 3 ans et sur des problématiques qui seraient sur un périmètre beaucoup plus local, qui permettrait justement de prévoir des choses suffisamment tôt, mais aussi d'être capable de mettre en place les solutions assez rapidement.

Voilà, donc c'est simplement cette remarque-là que je voulais faire.

Ensuite, vous savez la veille et la prospective servent à étayer des stratégies. On sait aussi que les stratégies délibérées qu'on appelait à l'époque, ce ne sont jamais les stratégies réelles, car ces stratégies délibérées sont toujours contrariées par des stratégies émergentes.

Donc je pense que tout ça veut dire que rien n'est figé et qu'il est aussi important d'être capable de réagir que d'être capable de prévoir à plus ou moins long terme.

Voilà, je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres remarques ? Oui, Paul-Jo Caïtucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Simplement, dans la commission, on avait évoqué justement la nécessité d'une application et notamment de l'application à la notion des territoires, des incendies et notamment avec l'intelligence artificielle, la possibilité de voir comment peuvent se comporter les territoires selon ce qu'on y fait dessus, et notamment sur bien sûr la présence des hommes à travers notamment le pastoralisme et autres. Et aujourd'hui, nous avons, avec ces outils-là, la possibilité de mobiliser les crédits de compensation écologique volontaire ou autre, grâce à ces éléments-là de prospective et de rétrospective, notamment sur les feux et sur la pluviométrie que nous avons, que nous maîtrisons sur certains territoires et qui pourrait être quelque chose de très intéressant, et qui pourrait permettre de l'appliquer au plus près, comme ça avait été proposé dans la commission et que vous aviez relevé, Madame la Présidente.

Voilà, c'était simplement pour évoquer cela.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Non.

Donc, merci pour vos questions qui sont très complémentaires puisque l'une concerne la méthode et l'autre concerne le fond et l'applicatif territorial.

Concernant la méthode, votre proposition, moi je la fais mienne parce que c'est un autre exercice. Ce sont 2 exercices différents et complémentaires.

En gros si je voulais caricaturer, aujourd'hui, par exemple, le conseiller exécutif est véritablement, tout en ayant besoin de regarder le long terme, dans un exercice de court et de moyen termes, il ne peut pas en être autrement. C'est la réponse aux besoins de la société au temps T qui prédomine et qui conduit l'action politique, l'action économique, quelle qu'elle soit. Donc, c'est logique. Et certains diront à long terme, on sera tous morts, comme Keynes, d'accord ?

Sauf que, sauf que si on ne réfléchit pas à ce qui pourrait se passer, parce que tout ce qu'on peut dire là peut être ne se passera absolument pas, si on ne réfléchit pas, on n'arrive même pas à prendre les bonnes décisions aujourd'hui.

Donc, les 2 exercices sont complémentaires, c'est absolument nécessaire et je retrouve, j'essaie de retrouver une parole de Pasteur, le grand Pasteur, celui du vaccin, qui disait, « *le hasard ne favorise que les esprits préparés* ».

Voilà, donc il faut se préparer. Et j'en viens donc à ce qui s'est passé en France récemment. D'accord, on a découvert, avec le COVID, qu'on n'avait plus de Doliprane, sans faire de publicité, on a découvert un certain nombre de choses. On découvre actuellement que les Russes sont très bien préparés sur le plan, notamment des drones, alors que la recherche française est quand même très puissante, mais parce qu'on ne réfléchissait plus. Et d'ailleurs le Commissariat général au plan avait disparu.

Monsieur Guaino, qu'on voit beaucoup actuellement sur les écrans pour une tout autre affaire, pour un autre sujet, a été commissaire au plan. Moi je l'ai connu quand il était commissaire au plan. Il y avait un plan en France prévu par De Gaulle à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il n'y avait plus de plan. Il a été réactivé à la suite du COVID. D'ailleurs, c'est Clément Beaune qui l'a réactivé. Et nous sommes invités d'ailleurs, la présidente du CESEC et moi-même la semaine prochaine à Paris pour la présentation d'un plan, d'un début de réflexion sur la prospective en France à 2050. Donc, nous avons quand même 3 ans d'avance.

Donc pour éviter que le hasard nous frappe, préparons nos esprits.

Sur le fond maintenant et sur l'applicatif territorial, moi je pense que ce travail-là peut tout à fait, en modestie... Nous, on fait notre travail dans le laboratoire de prospective et je ne le fais pas seule parce que je suis entourée de personnes du cabinet, merci, Hugo Mattei en particulier, Corinne Idda du Secrétariat général, les élus qui sont membres du laboratoire de prospective et tous les autres.

Nous travaillons aussi avec les agences et les offices, en particulier l'AUE et cela pourra être très intéressant dans le cadre de l'élaboration de certains schémas, pour le PADDUC en particulier me semble-t-il, en toute modestie.

Nous, on met à disposition des élus une boîte à outils. Après celui qui veut l'utiliser l'utilise, celui qui ne veut pas l'utiliser ne l'utilise pas. On verra.

Mais en tout cas ça fait partie de l'exercice parlementaire et de l'exercice démocratique d'essayer de penser quels pourraient être les futurs possibles et de le faire avec le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù, et de ne pas se laisser surprendre parce qu'il y a pire que de ne pas arriver à prévoir, il y a de

voir débouler ce qui était impensable, et l'impensable arrive et on le voit tous les jours.

Voilà, je vous remercie.

Donc il n'y a pas de vote parce que c'était simplement un rapport d'information.

Monsieur le Président, vous vouliez intervenir ? Je vous en prie.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Comme l'ont fait les intervenants précédents, moi je voudrais, au nom du Conseil exécutif, saluer et la qualité et l'importance de ce travail.

Sur la qualité, d'un point de vue formel et méthodologique, votre présentation, on l'a souligné, je pense que grâce à votre initiative, grâce aux travaux qui ont été menés par les personnes que vous avez citées, grâce également au regard extérieur et à la remise en perspective globale qu'ont pu nous apporter des intervenants de très haut niveau, de niveau mondial, nous avons désormais des documents de référence qui sont des documents de référence précieux.

Alors, la forme peut peut-être déroutée.

La qualité, elle est due aussi intrinsèquement à la plus-value qu'apporte, je le pense et je le dis sans flagornerie, votre formation d'universitaire, mais la forme déroute, mais vous l'avez dit, l'expérience, notamment l'expérience comparatiste, nous montre le caractère indispensable de ce type d'initiative.

Il n'y a pas aujourd'hui un gouvernement ou une assemblée qui puisse se priver de ce type de réflexion et d'accompagnement stratégique. Et de l'avoir fait, y compris en avance de phase, grâce à votre décision par rapport à ce qui va se faire au niveau français global, avec 3 ans d'avance, ça montre que vous aviez raison et donc ça, il faut quand même le souligner.

Alors ce qui peut dérouter et ce qui peut ouvrir le chemin éventuellement à une critique, qui est à la fois une critique fondée, mais qui peut être aussi une critique facile et démagogique, c'est de dire « s'occupanu di ciò chì si hà da passà da quì à 25 anni, ma farianu megliu à travaglià nant'à ciò chì si passa oghje ».

Je n'ai pas encore regardé les réseaux, mais je pense qu'on va y avoir droit au pluriel, pour parler de façon un peu triviale. Ce à quoi je répondrai, même si je sais que je ne serai pas écouté, encore moins compris par ceux qui écrivent ça, c'est que le court, le moyen et le long termes ne sont pas dissociables.

Et moi aussi je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit notre collègue Jean-Michel Savelli, il y a à la fois le temps de l'urgence, qui est souvent le temps du politique, malheureusement, mais il faut aussi apporter des réponses et des réponses concrètes, et ça fait partie de nos responsabilités. Il y a le temps long sans lequel on ne peut pas penser des évolutions qui sont des évolutions puissantes, mais qui ne sont pas quelquefois directement perceptibles. Il y a le temps intermédiaire qui devient de plus en plus important dans un monde qui change très vite. Et la question c'est comment on articule ces 3 temporalités ?

Mais au-delà de l'aspect qui peut paraître universitaire, chacune des thématiques fondamentales, les 5 thématiques fondamentales que vous avez identifiées, et chacune des déclinaisons opérationnelles nous renvoie à des questions qui nous sont posées et que nous nous posons en permanence, et qu'il va falloir traiter, y compris dans des documents stratégiques.

Et c'est là peut-être que je tente une réflexion partagée sur la façon d'articuler le travail du Conseil exécutif et de l'Assemblée dans leur temporalité courte et le cadre de réflexion plus large que vous nous proposez.

Premier exemple, la question du PADDUC et de la révision du PADDUC, document stratégique transversal par définition, dont on dit qu'il est porteur d'une certaine vision de la société.

À l'évidence, notre travail aura à se nourrir des orientations, des grandes contraintes, des grandes tendances qui nous dépassent et qui s'imposent à nous.

Pour prendre un exemple concret : la question démographique qui nous préoccupe, y compris dans le très court terme, puisque la question démographique, c'est au quotidien aujourd'hui, on le sait, 4 à 5 000 personnes qui arrivent en Corse, souvent sans lien aucun avec la Corse, avec des phénomènes de déséquilibre territorial, des phénomènes d'angoisse aux plans linguistique et culturel, des phénomènes de comportement politique qui peuvent changer, etc., etc. Les Corses nous demandent « comment pouvez-vous répondre à ça ? ». Nous n'avons finalement que très peu de moyens directs, mais il faut aussi croiser les moyens indirects que nous avons pour essayer de commencer une réponse. Mais si on ne pense pas la question démographique à l'échelle de politique... Alors on nous parle de politique nataliste. Même la Chine échoue en

termes de résultats de politique nataliste.

Donc les marges là, elles sont encore plus modérées. Mais si on ne pense pas à la démographie à l'aune des grands flux migratoires et à l'aune des grandes tendances, notamment démographiques, non seulement de la France mais de l'Union européenne ou des deux continents, l'Afrique et l'Europe, notre réflexion sera une réflexion qui ne pourra pas prospérer.

Donc, je crois que ce travail-là de prospective, alors qu'on appelle de prospective, anticipation, définition du champ des possibles, intégration des contraintes exogènes, la réalité c'est que nous avons besoin d'élargir notre horizon, y compris pour pouvoir essayer de prendre les meilleures décisions dans des champs qui sont extrêmement opérationnels.

Ça a été dit, par exemple par Paul-Jo, la déclinaison concrète, et je termine, il y a 2 aspects que vous avez appelés et dans lesquels l'Assemblée de Corse, en intégrant, comme a essayé de le faire le Conseil exécutif, le travail qui a été mené dans le laboratoire de prospective, aura à débattre et à délibérer.

Les incidences du changement climatique, du réchauffement climatique, notamment en termes d'impact sur les politiques de lutte contre les feux de forêt et plus globalement de sécurité civile, et plus globalement encore de choix en matière de d'aménagement du territoire, de choix des matériaux de construction, de choix de l'agriculture, etc., nous avons travaillé avec l'ensemble des services sous l'autorité du DGS et singulièrement depuis la nomination de Jean-Baptiste Calendini, nous avons travaillé avec les SIS, nous avons travaillé avec Charles Baldassari, l'Assemblée de Corse, lors d'une prochaine session, aura à débattre et à décider de choix très concrets et très opérationnels. Et nous avons essayé d'intégrer les apports des travaux.

Deuxième exemple, et je termine, l'intelligence artificielle. On lit beaucoup, on l'intègre, notamment pour celles et ceux d'entre nous qui vivent leur vie professionnelle ou l'ont vécue dans le champ économique, pour l'instant, nous ne l'avons pas fait de façon systématique au sein de l'Assemblée de Corse. On n'a pas mené une réflexion sur l'impact de l'intelligence artificielle, y compris sur l'organisation de notre collectivité, sur l'organisation du travail, sur l'aide à la décision que ça peut représenter. Il y a eu une mise en perspective, risques/enjeux/avantages, dans le cadre des travaux de prospective 2050. Vous aurez, lors d'une prochaine session, à débattre et à délibérer sur un rapport que le Conseil exécutif a travaillé avec les services compétents, mais en intégrant tout ce travail de fond et cette mise en perspective plus large.

Donc, je termine en disant que temps court, temps moyen et temps long, à nous d'essayer d'articuler le mieux possible ces différentes temporalités

en ayant en tête, premièrement, que nos moyens globaux restent très faibles, qu'on le veuille ou pas, moyens budgétaires, moyens juridiques, poids économique, etc., etc.

Deuxièmement, que nous vivons dans un monde d'interdépendance et que beaucoup de ces interdépendances, même si nous cherchons à réduire notre niveau de dépendance, elles vont continuer à nous contraindre.

Troisièmement, comme l'a dit la Présidente de l'Assemblée de Corse, pour avoir le meilleur futur possible, il faut quand même se donner les moyens de le préparer, y compris sur des échelles de temps qui dépassent singulièrement celles de nos mandats.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agissait d'un rapport intermédiaire, vous avez bien compris. Les scénarii vous seront présentés, normalement, si tout va bien, à la fin janvier ou fin février et, dans l'intervalle, nous aurons à en discuter.

Je ne suis pas, volontairement, allée sur des chiffres pour ne pas ouvrir des débats ici sur le vieillissement, sur le changement climatique, etc., mais lorsqu'on croise les principales variables clés et les données des variables clés, parce que je peux faire aussi beaucoup de court terme, je peux faire du moyen terme et je peux faire de la modélisation mathématique, je vous prie de croire que l'équation, elle est très compliquée et très inquiétante. Très compliquée et très inquiétante et c'est pour ça qu'il faut absolument réfléchir ensemble.

Je vous remercie.

Donc il est 12h45, est-ce qu'il y a d'autres...

Raportu n° 262 : Mudificazione di i riprisentanti di l'Assemblea di Corsica in cori di u laboratoriu di pruspettiva

Rapport n° 262 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Laboratoire de prospective

Alors, concernant ce laboratoire de prospective, donc nous avons des titulaires et suite aux modifications qu'il y a eu entre les groupes, notamment la création d'un nouveau groupe « Un'altra strada », il me faut à la fois un responsable pour « **Un'altra strada** », un titulaire, donc **Charlotte Therrighi** puisqu'elle a suivi les travaux antérieurement pour « Un soffiu novu ».

Et pour « **Un soffiu novu** », ce sera **Cathy Cognetti**, si j'ai bien compris.

Donc, bienvenues dans le laboratoire !

Je rappelle les membres :

Fà populu in seme : Ghjuvan Santu Le Mao

Un soffiu novu : Cathy Cognetti

Avanzemu : Jean-Christophe Angelini

Core in fronte : Paul Quastana

Un'altra strada : Charlotte Terrighi.

Il me faudrait des suppléants pour toutes ces personnes parce qu'il y a beaucoup de réunions.

Suppléants :

Fà populu in seme : Antonia Luciani

Un soffiu novu : Jean-Michel Savelli

Avanzemu : Saveriu Luciani

Core in fronte : Serena Battestini

Un'altra strada : Pierre Ghionga

Bien, merci.

Donc là il faut un vote. Je ne relis pas les titulaires, ni les suppléants.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la composition du laboratoire de prospective pour le collège des élus de l'Assemblée de Corse est ainsi modifiée. **(Le rapport est ADOPTE à l'unanimité – absence de Mmes Josépha Giacometti-Piredda et Flora Mattei)**

Monsieur le Président de l'Exécutif, je me tourne vers vous, évidemment l'exécutif est invité systématiquement. Alors je crois que c'est vous, Madame, qui venez ? Vanina ?

Mais vous êtes invité, Monsieur le Président, bien évidemment, normalement ès qualité en tant que président, si le long terme vous plaît... Je ne suis pas sûre, je ne suis pas sûre. Je crois que vous préférez le court terme...

Sur ce, je vous dis qu'à court terme, il faut que nous déjeunions, astrimente eiu, aghju da cascà... Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Donc, nous nous retrouvons à 14 h 30.

À dopu !

La séance est suspendue à 12 h 50 et reprise à 15 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dumandu à i cunsiglieri di ripiglià e so piazze è à l'assistenti di gruppi di fà fallà l'eletti pè piacè, ind'è l'emiciculu. Emu da principià.

Eccu, avà principiemu pè piacè.

Dunque, emu da passà à u raportu à nantu à a cunvenzione d'ughjettivi è di mezi trà u Statu è a cullettività di Corsica per rinfurzà l'offerta di l'insignamentu bislinguu è immersivu.

U cartulare hà da esse prisintatu da u Presidente di l'esecutivu. Avemu u piacè di riceve oghje u Sgiò Rettore, salutu à o Sgiò Rettore è tutta a so squadra, tutti quelli chì anu travagliatu à prò di l'insignamentu bislinguu ind'è l'educazione.

À ringrazià vi per a vostra presenza è avà passu subito a parolla à u Presidente di l'esecutivu.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 259 : Cunvenzione d'ogettivi è di mezi trà u Statu è a Cullettività di Corsica 2025/2026 - Rinfurzà l'offerta di l'insignamentu bislinguu è immersivu

Rapport n° 259 : Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse - Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif

M. le Président Gilles SIMEONI

Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica, care culleghe è cullegghi, care voi tutte è tutti, salute, ghjè una stonda impurtante pè noi tutti.

Tengu, cum'è vò l'avete fatta, à salutà u Rettore d'Accademia Rémi-François Paolini, tutta a so squadra. A so presenza quì hè dinò un simbulu di l'andatura cumuna ch'emu sceltu di prumove pè a nostra lingua.

Nanzu di prisintà u raportu, tengu à ringrazià tutti quelli chì anu, dipoi tanti è tant'anni, ind'è sta cullettività, è, aldilà, tutte quelle è quelli chì anu travagliatu, chì si sò battuti, tutte quelle è quelli chì anu travagliatu dinù nant'à issu prugettu di cunvenzione sottumessu oghje à u dibattitu è à u votu di a vostra assemblea.

Ghjè un passu impurtante chè no ci appruntemu à francà oghje, è spiecaraghju in qualchì parolla perchè.

Ramintà prima chì, nanzu d'inizià i nostri dibattiti, avemu fattu a scelta, simbolica dinù, d'andà à l'INSPE à visita è à salutà, à ringrazià i maestri è e squadre di a cumunità educativa chì s'impegnanu pè migliurà e cundizione d'insignamentu bislinguu è immersivu. Emu avutu u piacè d'esse ricivutu da u Direttore di l'INSPE, di vede travaglià quelle è quelli chì, tutti i ghjorni, sò incù e nostre figliole è i nostri figlioli.

Ghjera veramente una stonda prediletta.

Un rivengu micca... ramentu chì eranu invitati tutti i Presidenti è Vici Presidenti di a cummissione ad hoc presidata da Rumanu Colonna ma aldilà di sta visita, qualchì parolla nant'à a cunvenzione d'oghje, un rivengu micca nant'à u cuntestu generale di a nostra dimarchja, cumuna, unanima, à prò di a lingua corsa, ind'è un quadru puliticu è custituziunale, un si sà micca s'ellu hà da sbuccà o micca, faremu tuttu pè riesce, a sapete, è tengu à ramintà dinù chì nant'à a quistione maiò di a lingua corsa è di u so statutu, è di a so piazza ind'è a

sucetà corsa, tutti l'eletti riprisintati ind'è iss'Assemblea anu vutatu di manera cumuna.

Ci hè dunque un unanimità ingiru à a quistione di a lingua, di u so statutu, è di u so sviluppu.

Aghju da cunsacrà a mo presentazione à a dimensione educativa di a lingua corsa, postu ch'ellu hè u scopu è l'ogettu di a cunvenzione sottumessa oghje à l'Assemblea.

Tengu à ramintà, è a dicu dinù di manera chjara, chì a numinazione di u Rettore Rémi-François Paolini hà iniziatu una fasa nova di i rapporti trà l'Accademia è a cullettività di Corsica, è, ind'è issu quadru generale, una tappa nova pè l'insignamentu di a lingua corsa.

Di modu generale, vogliu ramintà chì hè stata pigliata l'iniziativa di custruisce, o più esattamente di co-custruisce un prugettu Accademicu, purtatu da u Rettore è u Retturatu, "Scola 2030", co-custruzione chì hà assuciatu di modu strettu, non solu a cullettività di Corsica, e cumune è i servizii di Statu, non solu a cumunità educativa ma dinù tutte e forze vive di l'isula, socio-economiche, culturale, è assuciative.

Stu prugettu Accademicu hè custruitu in giru à 6 assi è tengu à ramintà li perchè ùn simu d'accunsentu solu nantu à a quistione di a lingua. Simu d'accunsentu fundamentalmente nantu à a piazza di l'educazione ind'è a sucetà glubale, è a necessità di fà di l'insignamentu, di l'educazione, a furmazione, puntelli maiò di e nostre pulitiche pubbliche.

- Assu 1: istituisce a lingua corsa cum'è un sapè sculare fundamentale.
- Assu 2: Migliurà u livellu di tutti i sculari in matematiche è in francese.
- Assu 3: Garantisce un clima sculare assirintatu è assicura u benistà, micca solu di l'elevi ma dinò di i persunale, emu avutu sta mane una quistione nantu à i strazii ch'elli ponu cunnosce certi zitelli à a scola.
- Assu 4: Scrive a scola di l'internu è di a muntagna ind'una dinamica d'eccellenza è d'ambizione. Hè in quessa chì u prugettu Accademicu s'hè custruitu dinò incù i merri di i paisoli, è i territorii.
- Assu 5: offre furmazione adatte à i bisogni di i nostri territorii isulani.

- Assu 6: Rinfurzà i dispositivi à prò di a scola inclusiva è migliurà a so cuurdinazione.

Stu prugettu Accademicu porta dunque una visione glubale di l'educazione, è di a so piazza ind'è a sucetà, è ind'è issu quadru generale, u Rettore è e so squadre anu fattu a scelta di fà figurà l'assu 1 ; istituisce a lingua corsa in sapè sculare fundamentele, cum'un assu priuritariu. È, di sicuru, ci ne ralligremu.

Allora, a dicia l'astr'eri, u prublema ùn hè micca di sapè s'ella hè a cullettività di Corsica chì seguita u Rettore, o u Rettore chì seguita a cullettività di Corsica. Viaghjemu à paru. Viaghjemu à paru è incù a listessa vulintà. Ma tengu simplicemente à di chì tucava prima, è hè nurmale, ghjè l'urganisazione di e nostre cumpetenze oghje, tucava prima à l'Accademia di fà valè a so vulintà di ricunnosce è di rinfurzà l'insignamentu bislinguu, è ind'è u quadru di l'insignamentu bislinguu, a piazza di a metudulugia immersiva. Ci vulia prima chì u Rettore è l'Accademia ricunnoschinu sta piazza rinfurzata, chè no possimu intervene noi in appoghju è in sustegnu à issa vulintà.

È issa vulintà hè stata mintuvata di manera chjara postu chì u Rettore hà fissatu, a sapete, scopi ambiziosi assai, pè u sviluppu di l'insignamentu bislinguu, è immersivu, pè quist'annu ind'è u primu livellu di scola, hè prupostu l'apertura di 70 siti immersivi in tutta a Corsica.

È quand'ellu si tratta di una pianificazione chì ci hà da purtà à rinfurzà iss'insignamentu bislinguu è immersivu, si tratta dinù di u bisognu assulutu di rinfurzà a capacità di i maestri à insignà a lingua corsa. È ghjè pè quessa chì iss'istate, emu travagliatu assai, i nostri servizii anu travagliatu assai, tengu à salutà di sicuru à u Direttore Bernard Ferrari, à Madama Graziani, à tutte quelle è quelli chì anu cuntribuitu à issu sforzu di a nostra parte, di a vostra, sempre in leia cù a cumunità educativa pè circa à urganizà una cunvenzione chì ci permetti di sustene issu sforzu, issu sforzu maiò.

Ramintà quantunque, in qualchì parolla chì ùn partimu micca da nunda. Tengu à ramintà chì, ind'è u quadru per esempiu di u cuntrattu di pianu trà u Statu è a regione, cusì dettu CPER, emu guasi più chè dappiatu i crediti cunsacrati à a lingua corsa trà u periodu 2015 è 2020, è u periodu 2021/2026.

Eranu 17 000 000 à paru, 8,5 per u Statu, 8,5 pè a cullettività ind'è u quadru di u cuntrattu di prima è ind'è u cuntrattu attuale sò 34 000 000.

Si passa di 17 000 000 à 34 000 000 sapendu chì nurmalmente, a regula di funziunamentu, a chjave di rispartizione di e spese hè una chjave di rispartizione à paru trà u Statu è a cullettività : 50% per u Statu, 50% per a cullettività di Corsica. Per a lingua corsa, simu di sicuru primurosi più chè tuttu chì a lingua possi esse sustinuta è dunque u raportu hè à favore di l'ingaggiamentu di a cullettività di Corsica postu chì nant'à 34 000 000, sò solu 15 000 000 chì sò pagati da u Statu, è 19 000 000 da a nostra parte à noi.

Allora, sò ch'esiste digià, a ramentu rapidamente, per annu, sguasi 3 000 000 d'eurò ind'è u quadru di u CPER, sò dinù e spese cunsacrate à u funziunamentu di u gran'pianu di furmazione, iniziatu dipoi u 2017, e chjame à prugetti, per esempiu a chjama à prugetti cù u Parcu Naturale di Corsica, e spese à prò di l'associu Scola corsa, sguasi 1 200 000 eurò, riveneraghju una siconda nant'à Scola corsa, è po dinù u sustegnu à i centri immersivi, 650 000 eurò à l'annu, l'attelli di pratica artistica in lingua corsa, in immersione, 250 000 eurò, è 300 000 eurò di cunvenzione pè CANOPE, chì, a sapete, cuntribuisce à a pruduzione di risorse pedagogiche.

Dunque, una pulitica glubale, ma chè no vulemu rinfurzà pè passà, a sapete, di u scopu di u travagliu ch'emu iniziatu, da una pulitica di a lingua à una vera pulitica linguistica incù cum'è scopu, un statutu per a lingua corsa. Diceremu ch'ellu hè a cu-ufficialità o l'ufficialità in dirittu ma aldilà di a cunsecrazione ghjuridica è istituziunale, andà dinù ver'di una cu-ufficialità ind'è i fatti, vale à dì custruisce una sucetà chì sia propiu bislingua, di modu naturale, progressivu è appaciatu, è raminteraghju quantunque chì decine di milioni d'Europei campanu tutti i ghjorni di modu naturale cù 2 o parechje lingue, è chì dunque u nostru prugettu hè un prugettu logicu è democraticu.

Pè rivene nantu à a quistione di u bislinguisimu, è di l'immersivu, o di l'immersione, cum'è metudulugia o cum'è metudu, à prò di u bislinguisimu.

Ramintà chì emu fattu a scelta, forte, di sustene, à l'unanimità, una dimarchja assuciativa, quella di scola corsa, chì hà fattu a prova di i so risultati.

Ma tengu à ramintà chì ùn emu mai vulsutu, à u cuntrariu, emu sempre ricusatu d'opponere l'assuciativu è u sistema publicu. È chì u nostru scopu ultimu, è forte, hè di fà chì u sistema educativu publicu funziunessi di modu naturale in giru à u bislinguisimu è à l'immersione.

È dunque, per noi, ùn ci hè micca uppusizione, ma, à u cuntrariu, una ricerca, una vulintà di cumplementarità trà u sustegnu à l'assuciativu è

l'impegnu à prò di l'insignamentu publicu. A qualità di u travagliu di l'associu Scola corsa hè stata ricunnisciuta, a qualità pedagogica, u valore di iss'insignamentu, u so rispettu di tutti i valori fondamentali di l'insignamentu publicu, sò stati cunsacrati à traversu, a sapete, a ricunniscenza da l'educazione naziunale di modu anticipatu postu chì nurmalmente ci vole 5 anni, à capu di 4 anni solu, Scola corsa hà ottinutu a cuntratualisazione. Ghjè una ricunniscenza di u travagliu è issa cuntratualisazione deve assai, a ripetitu una volta di più, vale à dì chì (ride) pensu troppu à u Rettore, ma ci vole à dì la cum'ella hè; s'è Scola corsa ùn era micca stata appughjata da u Rettore, i nostri sforzi sarianu stati vani, quelli di l'associu, cum'è quelli di l'eletti.

Dunque, avemu avutu issa ricunniscenza. Tutti i prublemi ùn sò micca arrigulati, a sapete, postu chì per esempiu, aghju ricevutu una lettera d'usservazione da a parte di u Prifettu, chì cundereghja chì à u livellu ghjuridicu, a nostra dimarchja ùn hè micca assicurata perchè chì, a sapete, ind'è a lege, è u sistema attuale, a cullettività di Corsica ùn hà micca a cumpetenza legale pè sustene finanziariamente una cumpetenza chì hè di u duminiu di e comune. Ghjè una rimarca ch'ella hà fatta a Camera di i conti, aviamu circatu ind'è un dialugu cù u Prifettu, ripresentante di u Statu è i so servizii, d'identificà un chjassu ghjuridicu. U Prifettu, oghje, sott'à a pressione di a Camera regionale di i conti dice chì ùn si pò micca funziunà cusì dunque ci vularà à truvà à u più prestu u mezu d'assicurà u passu pè Scola corsa à u livellu ghjuridicu.

Ma aldilà di Scola corsa, ci hè a piazza di l'insignamentu bislinguu è di l'immersione ind'è u sistema publicu è issa cunvenzione, aldilà di i so aspetti finanziari, hà digià un impurtanza maiò à u livellu simbolicu è puliticu perchè, tengu à ramintà la, ùn hè micca ziffrata solu da u Rittore o da a cullettività di Corsica, s'è l'Assemblea di Corsica sceglie di vutà à prò di issa cunvenzione, sarà dinù ziffrata da u Prifettu di Corsica.

Vale à dì chì u Statu, oghje, aldilà di a funzione è di a persona di u Rettore, ricunnosce chì, puru incù e limite ghjuridiche di u sistema attuale, ùn hà micca assicuratu l'insignamentu bislinguu, ricunnosce chì iss'insignamentu publicu face una piazza maiò à l'insignamentu bislinguu.

È què, per noi, ghjè à tempu, mi si pare un passu impurtante, una vittoria pulitica è demucratica, è dinù una manera di sustene e scelte curagiose ch'ellu hà fattu u Rittore di Corsica.

Dunque una ricunniscenza statale ufficiale, di u bislinguisimu è di l'immersione cum'è modu predilettu d'insignamentu bislinguu.

Hè qualcosa d'impurtantissimu.

À u livellu tecnicu è cuncretu, chì ci dice è chì ci permette sta cunvenzione?

Sta cunvenzione hà titulu principale hà da permette di duppià i mezi cunsacrati à u gran'pian'di furmazione. Vale à dì chì, a sapete, oghje pigliemu in carica, noi, cullettività di Corsica, u finanziamentu di 20 insignanti chì vanu à rimpiazzà quelli chì, nant'à i so posti, volenu fà a scelta di l'insignamentu immersivu. Vale à dì chì tutti l'anni, custi 20 insignanti, finanziati da a cullettività di Corsica, si pò furmà, à pocu pressu, 80 insignanti ch'anu da acquistà una cumpetenza pedagogica ind'è l'insignamentu immersivu.

Oghje, sò chè no prupunimu è ciò chè no urganizemu à traversu a cunvenzione, hè di duppià, è di passà di 20 à 40.

Vale à dì chì ci demu i mezi di furmà micca solu 80 insignanti cum'ellu hè u casu avà ma di passà à 160 à l'annu.

Vale à dì chì, à tempu chè no femu cresce l'aperture di e scole bislingue è immersive, femu cresce a nostra capacità à urganizà un insegnamentu di qualità, in lingua corsa in giru à u metudu immersivu. Què, hè u puntellu maiò di a cunvenzione incù spese chì riprisinteghjanu più di 1 milione d'eurò à l'annu.

Secondu puntu, seminarii immersivi per i prufessori. Emu da finanzià seminarii chì l'anu da permette d'acquistà una cumpetenza in più.

Terzu puntu, ùn hè micca solu simbolicu, hè dinù un aiutu, un invitu, è una ricunniscenza di l'Accademia, di a scelta fatta à prò di l'insignamentu immersivu, di a parte d'un insegnante.

Vale à dì chì ci sarà un cusì dettu, ùn m'arricodrdu micca, un indennità specifica pè incuragisce quelli chì facenu a scelta di l'immersivu, 1 250 eurò pè quelli chì facenu issa scelta.

Ci sarà dinù una spirienza, pedagogica nova, incù a pussibilità d'avè 10 cuntratti d'assistenti in lingua corsa in immersione chì saranu studenti di l'Università di Corsica, è chì vinaranu ind'è e scole per accompagnà è rinfurzà l'insignamentu datu da u maestru è dinù, a sapete, a nostra vulintà pè creà veramente un ambu generale d'immersione, è ci hà da vulè à travaglià incù e cumune, pè chì l'ATSEM appiinu una furmazione specifica chì li permetti di

parlà Corsu fora di l'attività sculari.

Ultimu puntu, a sapete chì l'insignanti chì travaglianu nant'à l'immersivu anu l'idee, anu una pratica specifica, è ci sarà dinù un aiutu à a pruduzione in lingua corsa di risorse nove chì saranu trasmesse à CANOPE.

Eccu u sensu è u cuntinutu di sta cunvenzione.

U costu, allora, v'aghju dettu chì u CPER, nurmamente a regula hè di finanzia 50%/50%, simu à pocu pressu à 70% a cullettività di Corsica, 30% u Statu.

Custì, paghemu noi è paghemu tuttu.

Ci vole à dì la. U Rettore ci hà apertu a strada, è noi ghjunghjimu incù i mezi finanziari.

Pensu chì ci vole à fà la. Di sicuru chì ci vole à fà la. Per mè, ùn ci vole mancu à riflette. Emu dumandatu dipoi tantu tempu ch'ella sia aperta sta pussibilità, chì avà chì l'avemu davanti à noi di sicuru ci vole à francà u passu.

Dopu, l'avete vistu, è compiu custì, ùn vole micca di chì u travagliu hè finitu. Ci sarà un dibattitu è ci saranu discussione nant'à l'evaluazione di i nostri dispositivi. Per vede s'elli sò efficaci quant'è no a ricirchemu. Ci sarà un travagliu pedagogicu pè definisce ciò ch'ellu hè un veru insegnamentu immersivu. Micca solu u cuncettu generale ma un attrazzu pedagogicu definitu in cumunu.

Ci sarà dinù, postu chì a cunvenzione ùn hè chè per un annu, una discussione nant'à i punti da migliurà, quelli da fà cambià o quelli chì ci vularà forse à fà sparisce.

È po a dicu dinù, è mi girgu ver'di u gruppu di a diritta. À spessu, quandu emu parlatu di l'autunumia, puru pè quelli chì dicenu "simu d'accordu pè l'autunumia", ma per esempiu ùn vulemu micca chì e cumpetenze trasferite tocchinu u duminiu di l'insegnamentu è di l'educazione. Simu digià, puru for'di l'autunumia, ind'è un urganisazione di a cumpetenza chì dà una parte di a cumpetenza à a cullettività di Corsica. Sò chè no femu, ind'è u duminiu per esempiu di a lingua corsa, ùn esiste micca in altrò. Hè digià puru s'ella hè stretta, una forma d'autunumia. È simu capaci di fà la. È simu capaci di fà la ind'è un dialugu rispittuosu incù u Ritturatu.

Dunque pensu chì ancu custì avaremu discussione per andà aldilà di u sistema attuale.

Ma què, hè digià un antru dibattitu. Oghje, sò fieru, a vi dicu, chè no possimu decide, insieme, s'è vo a vulete, di fà un passu tamantu à prò di l'insignamentu di a lingua corsa è di u sistema educativu. È aldilà di e pusizione pulitiche, è di a teuria, quand'ellu si vede cum'è l'emu vista nanz'ora, ind'è issa scola, issa scola di i maestri d'Aiacciu, incù a so storia, tutte ste casate nantu à u marmaru, à l'entrata di tutti i figlioli di sta terra chì anu cunsacratu a so vita à l'insignamentu, è chì sò spariti troppu prestu pendente tutte e guerre. Quand'ellu si vede issi giovani, perchè sò giovani per a più parte, stitutori è stitutrice, passionati da u so mistieru, da l'educazione. Ch'ellu si sente chjuchjulà in Corsu i zitelli ind'è e corte di ricriazione, zitelli di tutte e mamme, omu si dice chì veramente emu fattu a scelta bona.

È pensu chì vutendu issa cunvenzione, farete a scelta bona.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Dunque ci sò parechj raporti di cummissione. Eiu pensu chì ùn avemu micca da leghje tuttu. Almenu chè vo vulessite chè no leghjessimu tutti i raporti. Nò? Và bè.

Allora, ci hè un raportu, date ghjustu i raportori, date ghjustu l'avisu di a cummissione.

Per a cummissione educazione:

Mme Frédérique DENSARI

Un avis favorable, Madame la Présidente, avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu » et l'absence du groupe « Un'altra strada ».

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Per a cummissione di e finanze è di a fiscalità.

Mme Françoise CAMPANA

La commission des finances a émis un avis favorable sur le rapport. Non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci hè un avisu pusitivu di a Camera di i territorii, un avisu pusitivu di l'Assemblea di a Giuventù, è dinò ci hè statu un esame fattu da u CESEC, nantu à stu sugettu chì ghjè d'impurtenza, l'avete capita bè.

Eccu avà a parolla hè à quale a vole piglià.

Alors Veronique Pietri, pè "Core in Fronte", avete a parolla.

Mme Véronique PIETRI

Vi ringrazii, Signora Prisidenti.

Allora eiu vulariu di soprattuttu l'impurtanza di issu raportu, è l'impurtanza pà cuntinuà u sforzu dunqua nantu à u bislinguisimu è l'immersione, è soprattuttu nantu à l'offerta di furmazione di l'insignanti. Veni issu raportu à sustene u pianu dunqua di u Rittori, l'eti detta, chì voli istituiscia a lingua corsa com'è sapè fundamintali, è una vulintà assai forti di iss'assu, a vulintà di mette in piazza iss'assu, è ci voli à ricunnosce quì una misura assai cuncretta.

Aghju rilivatu soprattuttu a criazioni di una squadra di 20 insignanti da rimpiazzà i stazianti pà parmetta cusì a furmazioni. Suventi hè un prublema, durante a furmazioni di i prufissori, hè u rimpiazzamentu di quiddi chì volini andà à furmà si. È hè stata assai dumandata diciaraghju issa squadra di rimpiazzanti è hè un puntu impurtanti di issu raportu.

Dunqua diciaraghju ch'ellu hè qualcosa d'assai cuncrettu.

Aghju rilivatu dinò i seminarii. Mancani i mumenti dinò pà l'insignanti, pà pudè essa trà eddi è pà pudè parlà pedagugia, fà, prduce documenti, prugressioni, fà tuttu un travagliu, è hè dinò qualcosa di bè issi seminarii incù l'assistenti prufissori.

Dunqua, assai cosi cuncreti ma pà noi issu raportu ùn hè cà una tappa. Ùn hè anc'ora pà noi a strategia chè no vulemi pà a lingua. Emu finalmente avutu una cummissioni di a lingua ma dighjà issu raportu ùn hè micca isciutu di a nostra cummissioni parchì issa cummissioni pà u mumentu ùn faci cà andà nant'à u tarrenu, è ancu s'edda hè una cosa assai nicissaria di pudè andà nant'à u tarrenu è di vede tuttu u travagliu di qualità, parchì ci hè viramenti un travagliu di qualità, emi viramenti a vulintà di pudè andà aldilà di issu travagliu

d'usservazioni diciaraghju, ancu s'eddu hè nurmali di circa un pocu à sapè induva ni semi, è ciò chì marchja, è ciò chì ùn marchja micca.

Dunqua, ci ferma un travagliu maiò, d'appressu à mè, cuncrettu, cuntinuà à sorte affari viramenti cuncretti, issu travagliu dunqua ambiziosu, ùn hè ancu à cumincià.

Dunqua hè una cosa chì vuliu viramenti di, chì aspitemi viramenti issu locu, chì cuntinuarà issu travagliu, è chì mittarà in piazza viramenti a strategia.

Un altru datu, ma eti rispostu, Sgiò Prisidenti, era u finanziamentu, vuliami sapè un pocu a parti di u Statu parchì finalmenti quì era un finanziamentu unicamenti fattu da a nostra cullettività, è vuliami sapè un pocu a situazioni di issu CPER, è dunqua a parti di u Statu, chì vinarà certamenti aldilà di u travagliu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Jean-Martin Mondoloni, per « un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

À ringrazià, sgiò Presidente.

Issu raportu face oramai partita di a nostra storia, di i grandi rapporti nantu à a lingua corsa, tanti anni fà Antone Giorgi avia purtatu un raportu mi si pare mudernu à l'epica, dopu ci hè statu Petru Ghionga, è oghje ci hè un raportu chì face sensu. Per parechje raggjò:

A prima, a sente parlà u Presidente, à sente u so discorsu colmu di gioia è d'allegria è si vede chì hè statu un travagliu d'armunia, forse per a prima volta. Ùn esistia micca tanti anni fà cù u Statu.

Allora bella intesa, ci vole cò siamu in capacità di scopre una verità dipende assai di l'impegnu di u rettore chì s'hè ingaggiatu ind'è issu cartulare, cum'è mai un rettore. Ma dicendu què, Presidente, fate a mostra chì quandu l'istituzione viaghjanu, quandu ogni partenariu face a so pertita di u sforzu, pudemu andà versu certi scopi è pudemu esse in capacità di prupone pulitiche spertute da unu è da l'altu. Dunque si u partinariatu ùn funziona, forse ùn ci hè micca bisognu à andà troppu luntanu. Què ghjè a prima affare.

U prima affare ch'ingaggia u secondu puntu di riflessione: s'è u partenariatu funziona per a lingua corsa, deve funziunà per altre pulitiche pedagogica. Oghje parlemu di l'impegnu di u retturatu nantu à l'assu 1, ma u cummentu ch'avete tuttu ricevutu nuralamente vi mette sottu à l'ochji ch'ci hè 6 assi di furmazione, 6 assi ch'ci sò stati sgaggiati, ch'ci sò stati messi in valore, per cercà di mette in ballu un prugettu dettu "Scola 2030".

Dunque, ùn vi sgenate micca o sgiò Presidente, per esse cusì ingaggiatu, ind'è a ruralità, per esse cusì ingaggiatu ind'è a vostra capacità à investe ind'è i cullegi, ind'è i licei, n'emu parlatu sta mane. Ùn vi sgenate micca per esse più à prò di u pianu di furmazione, ùn vi sgenate micca per esse più ingaggiatu ind'è l'insersione, ùn vi sgenate micca per u benestà, ùn vi sgenate micca per esse cusì ingaggiatu ind'è l'altre parte di u prugettu accademicu 2025-2030 dettu "scola 2030".

Pensu ch'ci hè una rilazione privilegiata diceremu, in tutti i casi ch'ùn emu mai cunnisciutu trà u statu è a Cullettività, è ci vole cò siamu in capacità di tirà u benefiziu di issa rilazione.

U terzu puntu, sapete ch'bella intesa noi simu à prò di issu cartualre ma à tempu, simu assai primurosi di cuntrullà issa pulitica publica. A ripetu, sta volta a dicu in corsu, forse seraghju capitu megliu ; una pulitica publica, sò trè affare: ghjè un scopu, sò i mezi è sò u cuntrollu.

U scopu ci hè, u scopu ci hè dopu ci hè i mezi, i mezi, ch'ellu sia u Statu o sgiò consegliere, ci hè l'abitudine ch'ci hè stata pigliata quandu unu mette un soldu guardemu à l'altu s'ellu hà messu un soldu. Bon pensu ch'ùn simu micca à parità ben intesa a putenza di u Statu ùn pò micca esse quella di a Cullettività, ognunu face a so parte di sforzu, vi vogliu ramintà ch'quelli ch'ci ascoltanu ùn facenu micca a sfarenza trà 10, 15, 30 miglioni, a ghjente cunnosce u prezzu di pane, u prezzu di a vittura è u prezzu di l'appartamenti. Pudete mette 30, 40, 50 miglioni, ùn parla micca à a ghjente. Sò ch'ci parla à a ghjente, ghjè u scopu, sò i mezi forse, ma sò i risultati. È simu assai primurosi è assai cuntenti per a prima volta di una cunvenzione di vede ch'ci mittite in ballu un cummenciamentu di cuntrollu.

Pudemu andà à pena più luntanu, ma cuntrullà ùn hè micca un inchisissione di cuntrullà una pulitica publica. Mi guardate, ete forse a ragiò, ùn ci hè micca sola quessa a pulitica ch'ci vulerebbe à cuntrullà, ma quessa mi si pare interessante infine, di sapè vistu ch'ci mittimu miglioni, miglioni, decine di miglioni è à long'andà, più di centu miglioni. Sò assai soldi, è quelli ch'ci vedenu sò in dirittu di sapè sò simu in capacità di tuccà di u ditu i risultati. È i risultati per noi, sò, sò ch'ci avete dettu nantu à u raportu, sò ch'ete scrittu è ci vole à andà forse à pena più luntanu, ghjè l'ogettu di l'amendamente ch'ci n'emu

postu, di cuntrullà, l'emu scrittu cusì “a validazione di livellu di lingua”, u livellu di lingua ghjè cuntrullatu oghje per u CECRL. Dunque mi si pare micca difficiule ch'ellu sia per scola corsa è ch'ellu sia per a furmazione, ch'ellu sia per u pianu di furmazione, ch'ellu sia per u centru immersivu, ch'ellu sia per a bislingua, devemu esse in capacità di pudè cuntrullà issa bella pulitica ch'emu da accumpagnà cum'è n'emu sempre fatta fin'ora.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì vole piglià a parolla?

Iè, Marie-Claude BRANCA per “Core in Fronte”, avete calchì minuti postu chì a vostra cullega hà digià parlatu.

Mme Marie-Claude BRANCA

Aghju da pugnà di fà à a lestra. Vi ringraziu.

Bon aghju da ridì ùn pocu sò ch'eddu hè ghjà statu dittu da a me cullega è da u -cusì marchjà ?

Dunque aghju da ridì ùn pocu sò ch'eddu hè ghjà statu dittu, ma sta cunvinzione, pudaria com'edda - ghjeiu dicu pudaria- pudaria essa un passu maiò pà u sviluppu di a noscia lingua.

Allora com'è tutti hein, salutu anc'èiu a vulintà, l'impegnu, u curaghju di u nosciu nuvellu rittori, nuvellu sempre un pocu pà dà à a noscia lingua a so vera piazza in scola è in a sucità. Ma, l'insperienza di ciò chì hè statu fattu, o nò, pà u bislinguisimu, ci moscia chì duvemu essa prudenti è attenti à l'appiegazioni di sta cunvinzioni.

Eti ramintatu, l'altra volta, chì l'insignamentu bislinguu si faci da 42 anni da u 1983. È pudemu dì chì i so effetti pusitivi ùn si vidini tantu. Pocu à a scola, è pocu in a vita di tutti i ghjorna. È salutemu a cunvinzioni, u fattu chì, in fatti, iè, ci sighini i cuntrolli, saria una bona di fà li, ma ùn smintichemu micca, com'è hè statu dittu dighjà, chì a noscia cullettività s'impegna fortamenti à finanzià l'azzioni di furmazioni di i prufessori, l'azzioni di i furmatori, dunqua hè nurmali chì, ancu s'è ùn semu micca pedagoghi, com'è l'eti ditta in cummissioni, d'accordu, ma pensu chì semu in capacità, quantunqua, di pudè cuntrullà certi affari.

Allora emu da avè i numari d'insignanti chì passani l'abilitazioni, emu da avè i numari di i furmatori, di monda cosa ma i numari, è ùn hè micca Jean-Martin chì m'hà da cuntradisce, i numari i pudemu fà parlà. È aghju intesu

monda volta in a me carriera, ci sò tanti ziteddi chì imparani u corsu ma ùn basta. Par mè, par no, a più bedda valutazioni sarà u resultatu. Allora, un annu, a cunvinzioni hè tutti l'anni, pò essa chì un annu ùn bastarà micca ma hè u resultatu chè no vidaremu in i scoli, è in a sucità.

U scopu ùn hè micca di dì “emu datu tanti solda” parchì, l'aghjenti, i solda, anu da dì “si metta tanti solda par a lingua, è par no, è pà u restu...”. Bon, ci voli à fà capiscia à l'aghjenti chì i solda, pà a lingua, sò impurtanti. A lingua faci parti di a noscia manera d'essa, di a noscia manera di campà. A lingua ùn a pudemu micca lacà mora.

Ma duvimu essa serii, monda serii nant'à iss'affari, è ùn ci pudemu micca cuntintà di creda i numari chì l'educazioni naziunali francesa ci hà da dà parchì d'un cantu ci hè a vulintà di u Rittori è i so servizii, è da l'altru a vulintà di u Statu francesu, di l'educazioni naziunali francesa, ùn ne socu micca sicura.

Hè una manera dinò di muscià s'è no semu serii, una siconda, enfìn dui, u tempu di parlà, hè una manera di muscià chì semu in a capacità, postu chì dumandemu i cumpitenzi di l'educazioni. Quissa hè una manera di muscià chì no semu serii è chì no pudemu fà qualcosa di bè.

Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Dunque vi ramentu chì in sta rientrata, ci vole à ramintà e regule, cum'è ind'è l'educazione, ghjè chì avete un tempu di parolla chì ghjè fissu è ùn hè micca duppiatu per stu cartulare dunque mettite vi d'accordu trà cullegghi in i vostri gruppi per sapè quale hè chì parla, perchè chì dopu ete da passà a vostra limita.

Eccu. Allora, quale hè chì vole piglià a parolla ? Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Presidente.

Simplement pour rappeler que c'est vrai que lors de nos travaux en commission culture, éducation, le sujet de la formation est souvent revenu comme un point imparfait et ce n'est pas notre collègue Marie-Claude Branca qui dira le contraire parce que nous en avons souvent échangé sur le sujet.

Mais aujourd'hui je pense vraiment que ce partenariat renforcé justement politique, CdC et académie et puis les moyens financiers inédits sont vraiment une étape très importante dans le projet stratégique de revitalisation pà a nostra lingua.

Je voudrais aussi répondre à Jean-Martin sur le sujet des indicateurs et du suivi. Je pense que vous l'avez lu le rapport évidemment et que vous avez lu qu'il y a un article spécifique qui explique bien les indicateurs. Alors peut-être que ça ne vous paraît être pas assez suffisant.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Altre dumande di parolla? Innò? Allora n'apprufittu pè di chì avemu una squadra di traduttori. A dicu pè a squadra di l'Accademia, avemu una squadra di traduttori chì ci permette di parlà corsu è d'esse tradutti in francese, o di sicuru, in francese d'esse tradutti in corsu, i vogliu ringrazià. Oghje ci hè Marie-Hélène Santucci, Pierre-Antoine Beretti, Philippe Perault, Anghjula Potentini, chì ci pò ancu cantà u raportu in lingua corsa, è po dinò Pascal Baldovini. Eccu, chì serà quì dumane. Dunque una bella squadra chì ci permette di parlà a nostra lingua.

À ringrazià vi.

Dunque, quale hè chì vole parlà ? Più nimu. Ripassu a parolla à Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, prima salutu di sicuru anch'èiu a presenza di u Rettore è di i servizii ch'è anu travagliatu tantu durante l'estate è i servizii di a cullettività dinù, quandu noi ci arripusavamu.

Allora di lugliu scorsu, emu passatu un raportu di primura nant'à l'immersivu è oghje, torna una volta, un antru raportu di primura quellu ch'è riguarda tandu u sistema educativu immersivu publicu.

Dunque una complementarità ch'è ùn hà mai esistutu.

Ghjè a prima volta ch'è u Rettore è a cullettività travaglianu di issa manera. Hè statu salutatu da tutti ma ci vole à sottulinea perchè ch'è ghjè propiu qualcosa ch'è si passa pocu.

Dunque dui raporti ; quellu di lugliu è quellu d'oghje, complementarii è fattivi. Sò cose ch'è si mettanu in opera, è i risultati anu da esce, è tandu vidaremu. Avemu da valutà ciò ch'è ne sorte.

Ma ciò ch'è si pò dì à nantu à issu raportu ghjè ch'è ghjè, pè a riescita, ch'è ci vole ? Ci vole ch'èlle ci sianu, ch'èlle rieschinu e tecniche pedagogiche. È custi simu à nantu à una sperienza postu ch'è sin'à avà, in e scole, anu travagliatu à nantu à u bislinguisimu, un insegnamentu à parità. Oghje si colla nant'à a spusizione di a lingua, è dunque ghjè un adattazione di ciò ch'è s'hè fattu sin'à avà, è di sicuru, custi pensu ch'è a valutazione deve purtà nant'à què, ci vole chè no...una volta ch'è issa sperienza serà stata purtata à capu di un annu, ci vole chè no appiimu u ritornu di ciò ch'è hè statu fattu, ch'è hè statu realizatu, perchè ch'è sin'à avà, ùn avemu micca sappiutu sempre capitalizà tuttu u travagliu fattu da i maestri è da tutte e squadre pedagogiche. Dunque una valutazione, micca sola numerica, ma una valutazione dinù pedagogica mi si pare. Semu in capacità, perchè ch'è ci sò insignanti trà l'eletti, ci sò ghjenti ch'è sò quadri di l'arnesi pedagogichi, simu in capacità di sapè valutà un sistema educativu, dunque èiu pensu ch'è ci vole chè no portimu tuttu u longu di issa sperienza un ochju à nant'à ciò ch'è si face. Ùn si pò micca mette soldi senza mette un ochju di cuntrollu, hè nurmale, ma di cuntrollu...di partecipazione, ùn hè micca un cuntrollu, ma di sapè ciò ch'è si face.

Dopu ci sò, èiu, capiscu, sentu, u dubbitu di i nostri cullegghi di u gruppu naziunalistu, "Core in Fronte", ma ci avvidimu ch'è quandu ci hè un travagliu seriu trà i pulitichi è l'istituziunali, si pò avè risultati.

Allora, cumu si pò trasfurmà iss'affare?

Quandu l'atti sò tradutti, sò palisati, di manera legale. È à traversu què, sarà, ciò chì sarà nentru à u statutu d'autunumia. Eiu pensu chì ghjè una prima tappa, impurtante, ma ghjè vera, ùn ci hè micca securità di a legalità di l'atti, per securità in u tempu.

Dunque ci vole chè no siamu...per avà chè no travagliimu in cunfidenza, cum'ella hè stata fatta quist'annu, dunque cuntinuemu cusì, fin'ch'ellu ci serà un actu legislativu chì ùn puderà micca fà ci rinculà è turnà in daretu. Ghjè què u più impurtante.

Dunque, secondu mè, una valutazione spertuta, ghjè impurtentissima, cuntinuà issu travagliu dinù à nantu à u secondu gradu, perchè ci hè un travaglione da fà, ma ci vulerà u tempu torna, ci vole à puglià u tempu. Ne simu à una tappa impurtante è dopu si custruisce passu à passu, dunque...È issa sperienza hè purtata à nantu à un annu, quist'annu, ghjè a Cullettività chì porta tuttu, ùn puderà micca purtà, à 100%, tutti l'anni.

Dunque, ci vole chì u Statu, ch'ellu porti, ch'ellu piglia e so rispunsabilità, secondu noi, à nantu à issu cartulare, pè l'anni à vene.

Dopu, ùn si pò micca riflette à nantu à a scola, ancu s'ellu hè un sistema è a strategia per vultà à nantu à ciò ch'ella dicia a nostra cullega.

A strategia, avà, l'avemu.

A strategia pulitica, ghjè u sistema immersivu.

Ghjè una strategia pè ottene risultati.

Ma avà, ghjè à long'andà. Cumu si face?

Dunque eiu pensu chì un antra strategia, è tandu quì ci vole à avvicinà a scola di u so ambiu più generale, ghjè di travaglià di manera territoriale, territorializata, perchè chì quandu ci hè una scola, quandu una scola materna hè immersiva, quandu a scola primaria hè immersiva, ci vole chì forse chì noi, postu chì finanzemu assai associ, chè no riflettimu à cumu aiutà l'associ in giru à isse scole, tutti l'arnesi in u sporte è ancu in astri settori. Cumu riflette perchè chì e nostre azzione sianu e più efficace pussibule? Dunque ùn si pò micca riflette solu à nantu à a scola, avà custruimu di più in più, ci vole à fà chì a nostra azzione sia più stretta ingiru à tuttu ciò chì si face à a scola.

Dunque circhemu a qualità, avemu dettu, à traversu una valutazione. Pensemu chì issu rinfurzamentu di cumpetenze ghjè impurtante. Passà per issa valutazione di 1 000 è qualcosa eurò.

Perchè chì maestri ùn ci n'hè più ? O ci n'hè di menu in menu ? Perchè chì u mistieru ùn hè micca valorizatu. Dunque noi, demu l'esempiu! Ci vole à valorizà issu travagliu chì hà da esse fattu da issi maestri chì anu da piglià tempu nantu à l'ore di scole ma ancu for'di scola. Ghjè un travaglione ch'elli facenu, dunque ci vole à valorizà è fà chì issi maestri di lingua corsa, ch'elli sippiinu pagati bè.

Eccu in qualchì parolla ciò chè no vulemu di ingiru à issu cartulare di primura è speremu chì ci seranu i risultati. Forse chì i nostri risultati è tandu ci hè dinù un paragone. State à sente, tutte e matine, s'è vo site in vittura, à 8 ore, o à 7 ore è mezu, ùn sò micca, à nantu à RCFM ci sò i zitellucci chì parlanu corsu. Sò zitellucci di Scola Corsa. Ci sò i risultati. I sentimu parlà, è s'è vo l'avete stati senti parlà, anu un Corsu propiu elaboratu digià pè i zitelli. Dunque, ci vole à aspettà di a scola di u sistema educativu listessi resultati. È si sà, i Baschi a ci dicenu, l'Occitani è i Catalani a ci dicenu, ghjè l'emulazione di l'unu è di l'astru chì face chì i resultati crescenu. Dunque speremu chì issa mutivazione serà d'una parte quant'è di l'altra.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. Altre dumande di parolla? Ùn ci emu micca da passà a nuttata ! Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Stai à sente, dece minuti.

Postu ch'ellu ci hè u Rettore, l'aghju da salutà, è l'aghju da dì chì s'è no simu quì pè parlà di lingua corsa oghje, cum'è ne parleremu dumane, ghjè perchè chì dipoi 50 anni, ci hè un populu corsu chì rivendicheghja u dirittu di parlà a so lingua. È chì oghje, 50 anni dopu, simu in situazione di periculu. È per u populu, è per a so lingua. Ghjè quessa chì ci porta oghje quì. A risposta di l'esecutivu, vuteremu di sicuru issu raportu perchè chì ghjè una tappa. Per noi ghjè nantu à una strada chì ùn hè ancu à finisce, l'ete capita bè. Ma vogliu dì chì simu quì à nome di tuttu què, micca à nome di una valutazione, d'una scola o di l'immersione.

Simu quì per salvà una lingua, hè quessa chì ci porta quì in tantu chè naziunalisti, è forse ancu in tantu chè corsi. Quessa a vulia dì per principià, a dicu perchè chì , a sapete in stu paese ci hè a ghjente chì hà fattu, chì hà travagliatu dipoi cinquant'anni.

Dopu ci sò quelli chì anu vistu fà, o anu intesu è quelli chì anu intesu di ch'ellu si faccia, è po' tutti l'astri. Eiu possu parlà per certi chì anu fattu, è chì anu militatu a sapete o sgiò Presidente, l'emu fatta ancu insieme, tant'anni fà, è l'emu fatta ancu prima. Eiu m'arricordu quandu sò intrutu in seconda, ùn ci era ancu accademia di Corsica o sgiò rettore, ci era un vice rettore di Corsica chì ghjera in Nizza.

A prima volta chì entre u corsu l'aghju quì, ghjè u 4 di ghjugnu 73. "Enseignement officiel de la langue corse" u vi possu leghje l'aghju tenutu què, è u vice rettore si chjamava Jean Voisin. È Jean Voisin dice "dans une première étape, à titre expérimental, dès la rentrée 1973...", simu u 4 di ghjugnu donc c'est rentrée 73-74 je précise in francese.

"un enseignement facultatif dans la langue corse, pourra être donné officiellement dans les établissements du second degré de l'académie de Nice". L'académide de Nice ghjeramu noi, a dicu cusì pè ricurdavi chì, venimu da luntanu è andemu luntanu, o in tutti i casi vulemu andà luntanu. Ùn semu micca quì per stà ci à bor'di strada o à mezu à a strada.

Nantu à u raportu stessu, duie rimarche o sgiò Presidente. Nantu à u fattu chì vene in u filu, di sò chì hè statu fattu dipoi Antoine Giorgi mi pare in 2007, "un fiatu novu". Eiu m'arricordu di Savary, di a circolare SAVARY postu chì ghjera instutore tantu, 82, dunque sò, fatte u contu, à mumenti sò più di 40 anni. È dunque ci hè statu dipoi unepochi di diceraghju di passi impurtenti, a lege di 2002 cù l'articulu 7, chì ci dà una parte di cumpetenza, un pianu "lingua 2020" è u raportu di u 22. È ci hè quantunque avà, mi pare un accunsentu generale, sucetale si pò dì, puliticu in giru à a necessità per noi, di salvà sta lingua, di prumove la, è d'amparà la à e generazione nove. Quessa ghjè più chè capita.

Avà, nantu à l'affare di l'immersione, sapete chì dipoi 2016 quand'è no simu andati in Parigi, m'arricordu perchè chì hè impurtente di manera pedagogica di ricurdà l'affari. Ghjeramu cullati in Parigi di maghju mi pare cù u Presidente, cù u Presidente di l'Assemblea dinò, per rinvendicà l'agregazione, salutu u fattu chì quistannu hè stata ristabilita, quantunque. Per l'agregazione, per un pianu di furmazione, ch'emu indiatu tandu insieme, arricurdatevi dunque ùn hè micca l'affare novu nè affare vechju, è chì ci vole avà à rinfurzà. È dinò pè l'immersione, chì tandu arricurdatevi chì e prime scole, e salutu, sò state in 2018 quella di Ponte Novu, vidite chì certe volte in Ponte Novu si vince, in Ghisunaccia dinò, è ancu in Aiacciu a scola Andria Fazi, mi voltu versu a cunsigliera, a scola chì porta u nome di u so babbu. Chì anu fattu i primi passi si pò dì, curagiosi, nantu à l'immersione.

Oghje ne simu guasi à un centu di scole, tantu megliu.

Avà nantu à i mezi finanziarii, pigliu i punti cusì hein, à pena scusgiti ma, mi parenu impurtente. Impurtente issu sforzu, l'ete detta, a ripetu, mi pare chì ci vole à trappassà l'idea d'un fà cù una cunvenzione in un annu, quì ci vole à scrive l'affare in u tempu, in un tempu abbastanza longu, è vogliu di guasi guasi cuntinuu perchè ùn ci vole micca à piantà.

È dopu, di vi dinò chì, nimu ùn ne hà parlatu, allora ne parleraghju, v'aghju da dì una parolla, aghju riflettutu, cumu si po di in corsu "le vivier" ? È fendu l'ortu, cù u nostri babbi faciamu e purcaghje, in francese les semis, oghje chè voglite o nò, ci truvemu in una situazione chì e generazione nove, ancu e vechje, vistu a pupulazione chè n'avemu, ete capitu bè chì u corsu hè di più chè una lingua, hà da esse u cimentu d'una sucetà à custruisce. Ùn hè micca solu un fattu sculare, ci vole à saltà u muru di e corte di recreaziò per di à a ghjente chì ghjè un fattu sucetale è un cumbattu puliticu à purtà sin'à l'amministrazione è sin'à i ricrutamenti, sin'à a ricunniscenza d'un statutu, dunque ci vole à dì la, è per di vi dunque e nostre purcaghje, per avà sò scarse.

U sforzu ci vole à fà lu avà, perchè chì o sinnò, ghjente per fà l'immersione, ùn ne truverete micca, nimu ùn hà parlatu di u cuncorsu specificu, perchè? Perchè chì oghje ghjornu cuncorsu specificu senza persunale in capacità, in cumptenze di parlà corsu, bè, hè cumplicatu à fà. Dunque l'idea d'andà più luntanu, è v'aghju da dì, ci hè un scordu, ùn dicu micca tamantu scordu, cum'ella dicia Ghjacumu Thiers, ma ci hè un scordu, mi pare in issu pianu è a dicu à u Rettore dinò postu ch'ellu stà à sente, ghjè l'immersione in u secundariu. Oghje ci vole à impone dinò una visione di l'immersione in u secundariu o sinnò, ùn femu più nunda.

Simu quì à cumbriculà da a materna à u primu gradu, pensendu dinò à a cuntinuità chì ùn hè ancu assicurata. Dunque a dicu, dunque l'immersione in u secundariu.

Nantu à i punti negativi, ci hè un o dui punti negativi, ùn parleraghju micca di l'aspettu puliticu, a sapete bè ci battimu insieme per una ricunniscenza di un statutu ghjuridicu per a lingua corsa. Ma chì ne serà dumane s'ellu parte u rettore? Chì ne serà dumane s'ellu ci hè un cambiamentu in Parigi? Di quelli chì ùn vulemu micca, noi?

Quessa, a pongu a quistione perchè ne turnaremu à parlà d'apressu à mè da quì à pocu.

Nantu à a valutazione, v'aghju da dì, tuttu u mondu si feliceghja, a valutazione. Ma a valutazione, emu è a ripetu quì è l'aghju detta ancu à u

Rettore ùn hè tantu, i mezi chè n'avemu oghje, di cuntrollu, quandu dicu cuntrollu, parlu bè di valutazione. Cunsiglieri pedagogichi, quandu ne aviamu quarant'anni fà ? Cù 400 % à u più pocu, di crescita di l'effettivi. Vole di chì ùn avemu micca i mezi di valutà à Scola Corsa! 48 000 zitelli hein, s'è no pigliemu in tuttu. Dunque, quì, ci vole chì u statu fia u sforzu, di mette à dispusizione, cunsiglieri è ispettori. Ci hè un ispettore di corsu in u primariu per 360 comune ! Cumu hà da fà issa disgraziata postu chì ghjè un ispettrice, cumu hà da fà per cuntrullà tuttu què ?!

Dunque ci vole dinò à riflette à multiplicà i posti d'ispettore. Quessa hè impurtente dinò, a dicu quì, je fais avancer le schmilblick Président, sò quì pè insumà una soma chè n'avemu da purtà tutti insemi hein. Dopu ci hè l'idea dunque di a pianificazione, quì ùn si po micca in un annu, a dicu à u rettore, noi simu quì à parlà per i vint'anni à vene. Una scola vene da 40 anni, 50 anni fà cù un sapè fà, cù una sperienza, ma ci vole una pianificazione, eiu l'aspittavu dipoi 2021 è 4 anni dopu, ne simu infine, à qualcosa d'à pocu pressu, ancu s'ellu ci manca parechje affare.

Ghjustu duie parolle nantu à un dettagliu cusì, aghju vistu chì ci era una bunificazione, per i persunali di u primu gradu, ma micca in situazione di, in postu, nantu à i stazii, eiu pensu chì è ripugliu quì una muzione vutata da l'assemblea, presentata da un certu LUCIANI di nuvembre 2022, dumandemu à un mumentu datu u cuncorsu bislinguu unicu- specificu, dumandemu dunque à rinforzà e purcaghje diceraghju d'insignenti ma dumandemu dinò -ùn parlu mancu di u restu, l'averete sottu à l'ochji- ma dumandemu dinò ch'ellu ci sia una ricunniscenza, micca una ricumpensa, una ricunniscenza di u statutu di stitutore bislinguu è immersivu. Quessa, cum'ellu ci hè un indennità per a ZEP (Zone d'Education Prioritaire), per certi specialisti, ci vole ch'ellu ci sia à un mumentu datu una ricunniscenza di u statutu è di un attu militente è insignente. Quessa hè impurtente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci vole à compie... Ci vulerebbe à compie, per piacè.

M. Saveriu LUCIANI

A sapete, ci passeremu a nuttata...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Innò ma nò...

M. Saveriu LUCIANI

Nò ma aghju da piantà, dunque ghjustu...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ùn pudemu micca...

M. Saveriu LUCIANI

Mi paria interessante, ma bon, tantu peghju per mè...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè interessante, ma ùn pudemu micca...

M. Saveriu LUCIANI

Quì mi perdu ind'è e mo note perchè aghju unepoche di note cusì ma vogliu di, à un mumentu datu, ci hà da vulè à riflette à tutti sti punti quì, perchè per assicurà l'insignenti. Quellu chì si hà da indià in un cursus diceraghju bislinguu o immersivu, è ci ne hè dice u bastiacciu, un bellu pò! Ci vole chì dumane sia generalisatu. Noi, militemu per a generalisazione, per a sperghjera, in a pedagogia, micca solu per amparà a zitelli, ma amparà dinò à i parenti. Quand'avete 5 000 persone chì sbacarnu furesteri tutti l'anni quì, o a nostra lingua ghjè pè l'indiani, o ghjè una lingua pè tutti i corsi. L'aghju ripetutu parechje volte, ghjè a lingua di tutti hein è ghjè a lingua per tutti. Quessa mi pare ch'ellu sia un scopu chè no spartimu tutti inseme, Presidente, ma ci hà da vulè avà à furmalizà tuttu què.

Ghjustu un ultimu puntu: ci hè statu una discussione cù u statu, è à un mumentu datu un travagliu di fattu è in a cunvenzione di 2016, a vi ricordu ma a cunniscite, ghjera u cunsigliu accademicu territoriale, mi pare ch'ellu sia oghje un affare à ritabilisce perchè era à u cuntattu direttu, ancu nantu à l'anticipazione di a creazione di i posti, è l'apertura a sapete. È quessa mi pare ch'ellu ci sia oghje un affare più chè ubligatu. Eccu, a parolla ublicatu ùn hè micca stata prununziata oghje, l'ubligazione, ma ci hè l'ubligazione per a Cullettività di travaglià è di turnà à compie ancu à u statu, sapendu chì torna una volta, emu bisognu d'andà più in là è soprattuttu à livellu puliticu d'avè sta ricunniscenza di lingua naziunale per i corsi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Romain Colonna hà dumandatu a parolla.

Tinendu contu di u tempu di parolla di Nadine Nivaggioni di sicuru hein. V'arresta 10 minuti, 9 minuti.

M. Romain COLONNA

Grazie, Signore Presidente,

Aghju da fà di menu. Aghju da fà assai menu. Grazie Signore Presidente,

Vurria à nome di u gruppu, salutà a prisenza di u sgiò rettore, in issu tempiu di a demucrazia, salutà dinì perchè ùn hè micca solu, tutte e so quadre chì travaglianu, l'accompagnanu di modu cutidianu. Salutemu dinò a Presidente di u CESEC. Caru Presidente di l'Esecutivu, di pettu à issu rapportu, mi si pare chì sò chè no semu in traccià di fà, o sò chì ci appruntemu à fà. Ùn hè micca nulla, è unipochi l'anu detta, a vogliu riaffirme quì, à nome di u gruppu, ghjè podassi a prima volta ch'emu da passà un rapportu in giru à a lingua corsa, chì sia cusì cullaborativu trà l'accademia di Corsica è a Cullettività di Corsica.

È semu abbastanza in cunflittu dipoi anni è anni, pà aprizià a stonda chè no ci appruntemu à campà perchè pensu chì al di là di a lingua corsa, o sgiò rettore u messagiu chì issa Assambla quì vi manda, à traversu sò chè vo raprisintate vene à di u Statu, ghjè chì quand'ellu ci hè u rispettu, quand'ellu ci hè una ricunniscenza di dignità, una ricunniscenza di particolarità, a ricunniscenza d'una storia, a ricunniscenza di sò chè no semu. Noi, semu quì ghjente rispittuosi, ghjente chì volenu avanzà, ghjente chì vole sorte da u cunflittu, è ghjente chì sò pronti à avanzà pà l'intaressu cumunu, l'intaressu cullettivu, è l'intaressu di u populu corsu.

È vulia cumincià, nanzu di parlà più specificamente di a lingua corsa, vulia cumincià cù què, parchè - mi si pare- è ùn vogliu micca esagerà dicendu la chì cù l'asempiu di a lingua corsa chì hè statu podassi l'asempiu unu di i più cunflittuali di a nostra storia cuntemporanea. À traversu u vosciu impegnu, à traversu l'impegnu di u Presidente di l'Esecutivu è di tutte e so squadre, à traversu forse da quì à calchì siconde l'impegnu di issa Assambla, cù a lingua corsa è ne sò fieru è cuntentu ùn pudete mancu imaginà, mi si pare chè no apremu, mustremu una strada di cullaborazione pussibile trà e nostre stituzione è noi in tutti i casi, ne semu felice è chì issa strada chì s'apre pà a lingua corsa, sia un asempiu è a strada fiurita pà u populu corsu è pà tutti i sugetti chì u nostru populu possi campà di modu degnu. Chì i nostri giovani si possinu allughjà, cumprà un pezzu di tarrenu, chì a nostra tarra sia salvata, cù a so lingua, cù e so lingue, chì ne anu parechje, cù un ambiente prutettu ecc ecc... Spergu in tutti i casi chì sò chè n'emu da fà oghje puderà serve d'asempiu.

Vurria dinò, rende un umagiu fraternu, cullegiale à tutti quelli chì dipoi cinquant'anni si battenu pà a lingua di sì ma tutti quelli è ci ne hè quì nantu à issi banchi, ci ne hè à cantu à mè in u gruppu "Fà populu insieme", Françoise, Paola è assai d'altri, chì sò stitutori, prufessore di e scole, prufessore di u secondu gradu, è chì cù u mezu ch'elli sò stati i soi, di e volte pochi mezu (ùn vogliu micca parlà à a so piazza) ma dipoi cinquant'anni, i nostri più vechji, i nostri anziani, è i più giovani chì semu andati à visità nanzu, si battenu pà fà campà issa lingua, in un quadru chì era assai difficiule, senza esse pagati un eurò di più, è cridendu à issa lingua. Allora si dice di e volte, s'hè intesa què, quì è culandi chì u risultatu di a scola ùn era micca statu u più favurevule, u più aspittatu ma bon, ancu assai ch'elli ci eranu quelli prufessori di e scole è quelli prufessori. È noi u nostru scopu ghjè di rinfurzà i so mezu, è d'allargà u più pussibile l'offerta è ci entrenu veramente in u core di u raportu.

Noi ciò chì si primureghja quì, ghjè un educazione chì sia fatta à prò di tutti i zitelli di Corsica, hè stata detta nanzu à mè. È noi, oghje chì hè oghje, a Cullettività di Corsica ùn hà micca i mezu d'offre senza issa putenza publica purtata da u Statu, chì nantu à issu sugettu quì, hà da una bella parte a cumpetenza, ùn pudemu micca offre issa educazione chè no bramemu à tutti i zitelli. Ci sò state iniziative ch'è vogliu salutà cum'è quella di Scola Corsa assuciativi ch'emu appughjatu è chì ci hà da vulè di sicuru cuntinuà à appughjà, è chì anu parmessu dinò, d'avvià e nostre riflessione è a nostra via pulitica pà di chì finalmente sò chì si face par certi, ebbè si pudaria fà cù un'allarghera quantitativa è qualitativa, si pudaria fà pà l'inseme di i zitelli di issu paese, pà l'inseme di i zitelli di Corsica.

Issu pianu ci risponde ancu micca, ancu micca. Ma noi sò chè no dicemu ghjè chì nanzu d'avè u sistema è forse, perchè ghjè sò chè no bramemu nantu issi banchi di a cullettività, un trasferimentu di a cumpetenza educativa. Chì pudemu fà oghje? Oghje, ne semu cunvinti, femu un bellu passu, un bellu passu à prò di a lingua corsa, à prò di l'insignamentu bislinguu è immersivu. Femu un bellu passu perchè, l'hà detta in a so presentazione u Presidente di l'Esecutivu, ci hè un passu novu perchè da a parte di l'educazione detta naziunale, ci hè a ricunniscenza, al di là di una sperienza, di un dispositivu micca nuvatore in Corsica, ma chì avà chjama à allargà sì, ghjè u dispositivu immersivu.

Nanzu l'immersione era vi ramentu calchì anni fà, ghjera quasgi una parullaccia, ùn si pudia micca parlà d'immersione. L'immersione ùn si pudia micca dedicà la à un sistema immersivu à a lingua corsa. È cù l'impegnu di i prufessori è cù l'impegnu di l'associ, cù a nostra vuluntà pulitica chì hè stata ramintata à parte da 2015, s'hè vistu chì u mudellu immersivu ghjera una via chì pudia funziunà è chè no vuliamu allagà.

Dunque noi ci raligremu oghje, nantu à u quantitativu di avè un offerta cusì multiplicata, è di sicuru chì sustinemu issu pianu perchè ci vole à finanza lu, è què ghjè viramente u nostru travagliu cullaburativu puru s'ellu ùn hè micca u pianu di u rettore, ùn hè micca solu u pianu solu di u Presidente di l'Esecutivu, ma ghjè una cullaburazione cumuna chì ci porta à allargà l'offerta.

È sò chè no vulemu, a dicu sinceramente, ùn hè micca di piantà quì, noi sò chè no vulemu, ghjè a listessa educazione pruposta à tutti i zitelli di Corsica. Dunque ci vole à passà oghje per issa cunvenzione è ci vole à allargà la in l'annate à vene.

Nantu à u qualitativu, quand'è dicu qualitativu ghjè nantu à a dispusizione immersiva, ci hà da vulè -hè stata detta- à precisà sò chè no vulemu quand'ellu si dice immersivu perchè emu intesu quì nantu à altri banchi di l'Assamblea, una primura, è a pudemu sparte issa primura, ghjè chì l'immersione duventi una parolla valisgia, un cuncettu à pena viotu, è chì u rimprovaru chì hè statu fattu par u bislinguisimu dicendu ma ùn furmate micca ghjente bislingua, sia fattu in l'anni à vene dinò à e scole immersive dicendu, ùn viaghja micca. Dunque, noi sò chè no vulemu fà viramente à parte si da issa cunvenzione, ghjè di pudè avè -s'ellu si pò dì- u cahier di e cariche cumunu pà di eccu sò chè no vulemu, eccu i mezi chì ci vole pà tuccà issu ogettivu, eccu u calindariu chè no vulemu pà tuccà issu ogettivu è eccu a valutazione à principiu, in core è in fine di prucedura pà sapè si e cumpetenze sò crisciute.

Vurria sparte dinò, una parte di l'avvisu di u CESEC chì mi pare assai impurtante, sò chì ci primureghja quì puliticamente di sicura, ghjè l'avanzamentu ma ghjè chì issa avanzata quì sia irreversibile. È ripigliu a parolla di tutti quelli chì anu purtatu l'avvisu di u CESEC: irreversibile, parchè s'è ùn ci hè micca un irriversibilità à traversu e misure chè no pigliemu, è l'aghju da dì altrimenti di modu à pena di più direttu: s'è dumanu ci hè un cambiamentu è ci sarà un ghjornu, pà forza o pà amore, s'è dumanu ci hè un cambiamentu di rettore, chì ghjè a regula, ùn vulemu micca chì issa Assamblea riparti nant à e listesse lite, nantu à u listessu cunflittu ch'emu cunnisciutu à livellu educativu dipoi anni è anni.

Dunque noi sò chè no vulemu al di là di e parsons, al di là di a ghjente, ghjè chì l'idea pulitica d'un insegnamentu immersivu sustinutu da u Statu è da a Cullettività Territoriale in modu cullaburativu, sia scrittu in modu definitivu cum'è unu di i puntelli di l'aducazione di Corsica. È quessa, noi, ùn vulemu micca vultà in daretu, ùn vulemu micca fà di sò ch'emu da vutà quì, una sperienza, pà noi ùn hè micca una sperienza. Ghjè u principiu infine, u principiu, u pilastru, u puntellu d'una cullaburazione definitiva, micca pà u sgiò rettore, micca pà u Presidente di l'Esecutivu, ma pà i zitelli di Corsica.

È chì issa cullaburazione quì, sia definitiva pà l'anni à vene è ch'ella sippii in modu d'accresce ogni annu pà l'inseme di i zitelli di Corsica. È issa irreversibilità quì, l'hà ammintatu u Presidente di l'Esecutivu, ùn ci hè cà una soluzione, al di là di e parsons, ghjè a forza di e stituzione, ghjè a forza di u publicu è ghjè a forza di u statutu di a lingua.

È parquessa chì noi ci raligremu oghje, di sicuru di l'avanzata ghjè un passu maiò chè no femu, ma ùn semu micca suddifatti, ùn saremu micca suddisfatti fin tantu chì ùn avaremu micca a securisazione, à traversu un statutu di a lingua pà prutegge i lucutori, pà prutegge i corsi è pà parmette à tutti corsi di fà l'acquisti è di fà di l'acquistu di a lingua corsa un dirittu fundamintale.

Finiscu, dicendu chì a nostra cullaburazione quì, l'aghju detta ghjè un passu impurtante, l'emu da accompagnà, è cuntinuaremu o sgiò rittore, o sgiò Presidente di l'Esecutivu, cuntinuaremu di sicuru à fà è a rinvindicà pà a lingua è finiscu parlandu di a cummissione in modu mudestu, emu dicisu, cari tutti, d'andà nantu à u tarrenu, nantu à un tempu cortu pà scuntrà a ghjente è pà vede tutte e sperienze chì si facianu, pà discorre cù a ghjente, pà capisce megliu e so primure, è chì passaremu quandu issu giru sarà finitu, in furia in furia à una fasa redazziunale cummuna inseme cù quelli di a cummissione è tutti l'altri, pà purtà una pruposta generale di pulitica generale cum'ella hè stata dumandata da u presidente di l'Esecutivu. Perchè, fisnicu dicendu chì a scola, di sicuru, ùn pò micca fà tuttu pà a sucetà è chì u fattu di parlà ghjè un fattu cumunu in a sucetà dunque avemu bisognu di una pulitica pà l'inseme di a sucetà. Mustremu a strada oghje cù a scola.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, altre dumande di parolla ?

Nò, allora mi girgu versu u presidente di l'Esecutivu. Sè vo pudete risponde.

Chì ci hè ? Iè ci sò dui amendamenti ma ne parlemu dopu.

O avà, cum'è vo vulete. A sò, ci ne hè duie, micca solu unu.

Bon allora, i gruppi, vulete fà, presentà l'amendamenti ?

Allez, Jean-Martin.

Presidente, è cusì date u vostru parè nantu à l'amendamenti, i listessu

tempu ? Ghjè una pruposta di a Vice Presidente. Femu cusì ?

Andate puru.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Au préalable, j'ai omis de saluer le recteur et ses équipes. Je salue d'autant plus volontiers qu'à écouter tout le monde, le recteur va partir assez vite, on lui souhaite de rester encore un peu, évidemment, bisognu ci hè !

Donc, l'amendement qu'on vous propose est relatif aux propos que j'ai tenus tout à l'heure sur le contrôle, savoir si on pouvait aller un peu plus loin en ajoutant l'évaluation du niveau de langue des locuteurs sur la base des critères européens communs de référence pour les langues. Vous savez que le critère européen va du niveau A1 au niveau C2 de mémoire.

Par exemple, pour les ressortissants étrangers qui souhaitent être naturalisés, dans le dépôt du dossier de naturalisation, on exige le niveau B2. Donc ça se fait dans beaucoup d'organismes de formation, on ne voit pas pourquoi on se priverait d'un cadre d'évaluation déjà existant qu'il s'agirait de mettre en œuvre progressivement.

Tel est l'objet et l'esprit de l'amendement que nous déposons à l'article 6 de la convention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

« Fà populu in seme » a un amendement.

Mme Frédérique DENSARI

Oui, merci Madame la Présidente.

Donc, il s'agit d'un amendement qui a vocation à ajouter au sein de la convention dans le volet « formation » des engagements pris par la Collectivité de Corse, le CNFPT et l'AFPA.

Donc il s'agit de remplacer à la page 7 de la convention dans les engagements pris par la Collectivité de Corse, les paragraphes 2 et 3 par la rédaction suivante. Je ne vais pas les lire, simplement vous faire part de notre volonté. Pourquoi ces amendements ? Je suppose que tout le monde les a reçus. Il nous semblait important de rajouter que le CNFPT qui a pour mission d'observer des évaluations des secteurs et d'accompagner la formation des agents de la Collectivité, dont les ATSEM.

Concernant l'AFPA, l'outil de la Collectivité de Corse qui a donc un statut particulier, les heures de formation sont donc intégrées dans la convention pluriannuelle qui n'a donc plus besoin de lancer d'appel d'offres, ce qui n'implique pas de dépenses supplémentaires et d'accompagner le développement de l'enseignement bilingue. Il est nécessaire de s'adosser à des référentiels, tableaux de progression et d'autres outils de formation répondant à la norme CANOPE.

À ringrazia vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. Passu a parolla à u presidente di l'esecutivu, per via di l'interrugazione è i cummentarii chì sò stati fatti, è po dinò l'amendamenti.

M. le Président Gilles SIMEONI

Eiu aghju da risponde rapidamente, s'è vo permettite, nant'à u fondu, po dopu veneraghju nant'à a questione di l'amendamenti.

Nant'à u fondu vulia ringrazia tutte l'elette è l'eletti chì anu pigliatu a parolla, à di chì, ùn hè micca una surpresa, sò d'accunsentu cù tuttu chì hè statu dettu, à tempu per ciò chì tocca à a nostra soddisfazione ma dinù e nostre inquietudine. In tutti i casi, a cuscenza chè n'avemu chì issa tappa ùn hè chè una tappa. Una tappa impurtante, forse, spergu, impurtantissima, ma, una tappa.

Allora, una tappa impurtante perchè? Perchè hè vera, ghjè pè noi un passu di più ind'è un filu storicu chì vene da luntanu, hè stata detta, è a ripetu à spessu, quandu era da a 6esima à a terza, ùn aghju avutu chì un uccasione, un corsu di corsu, a sera, da 6 ore di sera à 7 ore, ùn ci era più nimu à u liceu, à u cullegiu, è stavamu cù dui insignanti, M.Filippi è M.Manfruelli, que je salue au passage, è chì pigliavanu nantu à e so ore di travagliu o di famiglia pè insignà u Corsu. Dunque hè vera chì, quantunque, a situazione hà cambiatu puru s'è ùn hà micca cambiatu quant'è no vulariam.

Dunque, oghje, ghjè impurtante, ma, hè stata detta, ùn hè micca irreversibile. Ùn sariam micca in traccia di discutà di issa cunvenzione è à l'orlu di vutà la s'è ùn ci fussi micca statu un Rettore novu. Hè vera. Dunque, tene à tempu à una lotta storica, è a persunalità di l'attori umani. Sò chì ghjè sicuru ghjè chì a situazione, oghje, à u livellu di a sicurezza ghjuridica, ùn hè micca acquistata. A sapemu bè.

Emu avutu u nostru dibattitu, per a più parte di u tempu, in lingua corsa.

Puru s'ellu ci hè una traduzione à tempu, dumane s'ellu ci hè qualchissia chì face un ricorsu contr'à a nostra deliberazione vutata, spergu, à l'unanimità, sarà annullata davanti à un tribunale amministrativu. È un vogliu micca dà l'idee à quelli chì ci stanu à sente. O forse chì ci vole à dimustrà pè l'assurdu una situazione pè cuntribuisce à cambià la. Eiu pensu chì un ci pudemu micca cuntintà di a situazione attuale, induve femu nice d'avè u dirittu di parlà corsu, allora chì issu dirittu un hè micca ricunnisciutu. Dumane s'ellu ci hè qualchissia chì vene à cuntistà un insegnamentu bislinguu, o un insegnamentu immersivu, davanti à un tribunale, vincerà. L'organisasazione oghje, micca solu in Corsica, ma in Francia di manera generale di l'insegnamentu immersivu un tene chè grazia à una finzione ghjuridica. Postu chì u cunsigliu custituziunale hà dettu chì un ci era micca piazza, ind'è a custituzione attuale, pè l'insegnamentu immersivu.

Dunque, s'è novulemu esse veramente in una logica irreversibile, à u livellu ghjuridicu, ci vole à passà pè una revisione custituziunale. È femu u nostru scopu, è pensu chì l'aviamu capita, hè pè quessa ch'aghju cumminciàtu cù què, aldilà di i nostri dibattiti, i nostri disaccordi nant'à l'autunumia di manera generale, quandu emu vutatu à l'unanimità a necessità d'un statutu per a lingua corsa è d'un statutu custituziunale per a lingua corsa, sapiamu sò chè no faciamu. Allora, què ghjè u passu à vene dopu.

È po, à u livellu di ciò chì ci vole à migliurà, di sicuru, a valutazione, allora, hè stata detta da Saveriu Luciani, chì cunnosce bè l'educazione naziunale, l'educazione naziunale francese, un ci hè micca abbastanza mezi, di sicuru, di modu generale, cù di più, ancu menu pè a lingua corsa, ci vole à rinforzà issu travagliu cullaborativu, hè stata detta, ci vole à rinforzà i mezi, n'emu parlatu sta mane, ci vole à rinforzà l'offerta di furmazione, è tuttu què face parte d'una pulitica glubale.

Ultimu puntu: cumu si pò articulà sta cunvenzione, incù u travagliu generale chè n'emu messu in ballu, è particularmente quellu di a cummissione AD HOC? Pensu chì, ancu custì, ci hè una leia naturale. S'è n'avemu travagliatu iss'istate pè prupone sta cunvenzione, ghjè perchè chì vuliamu chì per a rientrata 2025, sippiamu in situazione di risponde, à u livellu di l'offerta di furmazione, à l'ambizione nova d'apre 70 è più scole immersive. Ci vulia una risposta urgente, è hè quella chì ghjè pruposta oghje à travaersu sta cunvenzione.

È po ci hè u travagliu di fondu di a cummissione AD HOC ind'è u quadru iniziàtu da u raportu d'urientazione, da u travagliu di u raportu di a cummissione presidata da Muriel Fagni, eiu, contu nant'à l'unanimità ch'ellu ci hè nantu à a quistione di a lingua, micca sola di l'eletti ma mi si pare, un cunsensu largu ind'è a sucetà corsa, perchè a vostra cummissione, da quì à a fine di l'annata, rivenga incù pruposte ind'è tutti i duminii.

Ind'è tutti i duminii sucetali ma dinù u sistema educativu perchè vi ramentu chì emu da prupone, emu u duvere di prupone insemi, è ghjè l'art.7 di u statutu particolare di a Corsica, un pianu di sviluppu di l'insignamentu di a lingua è di a cultura corsa.

Ma di issu pianu, di sicuru, chì, u prupunimu à u Statu, s'è dumane ghjunghjimu incù un pianu chì prupone a generalisazione o a pianificazione linguistica bislingua è immersiva, emu da ritruvà una logica di cunflittu incù u Statu, perchè u Statu ci hà da dì : "ùn pudemu micca fà què!". Ùn hè micca in a Custituzione. È noi, un pianu, mi si pare, è vistu e nostre ambizione, un pianu chì ùn piglierebbe micca in contu a nostra vulintà di a generalisazione prugressiva di l'educazione bislingua è immersiva, ùn saria micca u pianu chè no vulemu.

Dunque, mi girgu ver'di Jean-Martin Mondoloni, u so gruppu. Di sicuru chì ghjè qualcosa d'impurtantissimu chì u dibattitu ingiru à a lingua si fia di manera appaciata cù a nostra...a forza chì ci dà, à noi tutti quì, l'unanimità. È u cunsensu. Ma ci vole dinù avè riprisintenti di u Statu, è di manera generale guvernu è Statu chì sianu pronti à stà à sente. Emu avutu a fortuna d'avè un Rettore chì l'hà fatta, hè stata detta, avà ci vole à andà, d'apressu à mè, à un livellu più altu, più sistematicu, micca solu in termine di funzione, in termine di quadru ghjuridicu è custituziunale.

U fattu si stà chì, hè stata detta, dipoi 82, a creazione di l'Assemblea di Corsica, ci hè sempre stata a primura di a lingua corsa. Dipoi a deliberazione di l'83, l'avete ramintatu, ci sò stati l'eletti chì si sò sprimati in corsu, chì ùn eranu micca naziunalisti pè parechji ma chì facianu a scelta di parlà corsu. Ci hè statu u travagliu fattu da Pierre Ghionga, ci hè statu u travagliu chì emu circatu da fà insemi à parte si da 2015, ci hè a vulintà cumuna di cuntinuà à allargà u solcu, è issa cunvenzione, è finiscu, hè impurtante perchè chì u Statu, chì ziffranu cù noi sta cunvenzione, ricunnosce chì l'insignamentu bislinguu è l'immersione facenu parte di u sistema educativu corsu. È què ghjè impurtantissimu, è si cuncretizeghja à traversu e misure concrete di a cunvenzione.

Pè ciò chì tocca l'amendamenti, allora ùn vogliu micca...aghju da dà un accunsentu di principiu perchè chì ci hè un unanimità, ùn aghju micca da vene à discutà. Pensu chì, pè sti dui punti, u prima puntu, l'amendamentu, vi prupongu forse un amendamentu di sintesi postu chì à l'art.6, il y a marqué « évaluation des résultats des élèves lors des évaluations académiques », on pourrait mettre «, notamment selon les critères du cadre européen commun de référence ». Donc, on introduit votre proposition et on laisse, je dirais, le rectorat et les services apprécier les propositions d'évaluation des résultats des élèves. Ça doit faire l'objet d'une discussion, bien sûr.

Pour le deuxième amendement, je note qu'il concerne en fait les engagements que prend la Collectivité de Corse. Donc je pense que ça ne gêne pas le rectorat et ça ne modifie pas l'équilibre de la convention. Moi, j'avais des scrupules, je l'ai dit avant le débat, à aller sur un chemin d'amendement dans la mesure où il y a eu un beaucoup de travail, il y a le préfet de Corse qui a validé, je ne voudrais pas qu'on réouvre un débat, mais il me semble que ces 2 amendements ne modifient pas la substance de la convention et qu'on peut, sans déroger à l'esprit qui a été le nôtre dans la construction de ce texte, valider sur le principe ces 2 amendements, comme je viens de vous l'indiquer.

Je termine, j'ai oublié de le faire, je n'avais pas vue, avec le reflet, la présidente du CESEC et les représentants du CESEC, je les salue. J'ai lu comme toujours avec attention et intérêt l'avis du CESEC qui est un avis favorable mais qui rappelle aussi tout le reste du travail qu'il nous reste à mener ensemble. Mais j'ai envie de vous dire, c'est un peu la règle dans tous les domaines que nous avons à aborder, ça n'est jamais fini. Mais ne boudons pas notre plaisir, lorsqu'on avance et qu'on avance de façon forte et significative, savourons le moment.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Dunque emu da vutà prima l'amendamenti.

Iè, quale hè chì vole parlà ?

M. Saveriu LUCIANI

Présidente ? S'è no simu à l'amendamenti, ci hè, ùn avia micca vistu, d'appressu à mè, dicu cusì pè...pensu chì chì vi vuleria à aghjustà tandu i licei agriculi, chì ùn dipendenu micca direttamente di u ministeru di l'educazione naziunale, ma induve ci vole à impone, cù i prufissori di corsu di l'educazione naziunale, l'insignamentu di u Corsu, è certe furmazione di l'amparenti di u CFA, chì sò dinò...ci hè un prufissore di corsu in ogni CFA pè ghjust'à puntu pè generalizà l'offerta di...dunque ripetu, licei agriculi perchè sapete chì in certi licei agriculi ùn ci hè micca corsu pè via chì ùn ci hè micca persunale è i CFA.

Secondu puntu, Presidente, nant'à u prima amendamentu, ghjè a logica. U quadru Europeu ghjè a logica di l'amparera. A dicu à Jean-Martin, mi scusu, s'è vo pigliate e produzzione di CANOPE, viderete chì nantu ci hè scrittu u nivellu di u manuale. A2, B1, B2...bon, C2, nò, ghjè pè noi, ma, fin'à B, ghjè specificatu nant'à u manuale. Ùn ci hè micca bisognu d'un amendamentu. Ghjè sottu intesu l'affare. Ghjè implicitu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Saveriu, u Presidente, ùn hè micca una spiecazione di votu, s'è aghju capitu bè, ghjè un cunsigliu chè vo date à u Presidente di l'esecutivu.

Allora, u Presidente di l'esecutivu s'hè sprimatu nantu à què, avete a ragiò d'altronde, ùn hè micca què u sugettu, è pensu chì, a manera cum'ella hè scritta avà, a redazione cum'ella hè fatta, cunvene à tuttu u mondu, ghjè automaticu, a referenza à l'Auropa, cum'è vo dite, ghjè automatica, ma ghjè megliu dicendu lu, ghjè tuttu, è scrivendu lu, è vutatu dinò, perchè ci vole à vutà, avà, è pè l'astru, dinò ùn ci hè micca prublemi. Dopu, videranu quelli chì sò in carica di a messa in ballu di a cuvenzione, di l'applicazione, à vede quand'ellu si face eiu pensu. Dunque, partimu nantu à ste pruposte d'amendamenti.

Dunque, quale hè chì vole...Vulete parlà, Presidente?

M. le Président Gilles SIMEONI

Vogliu risponde à a pruposta di terzu amendamentu.

Simplicemente, capiscu u spiritu di a vostra pruposta, ma issa cuvenzione hè una cuvenzione à titulu principale trà a Cullettività di Corsica è u Retturatu, dunque, ùn vogliu micca, ùn pensu micca ch'ellu sia benvinutu oghje di mette in a cuvenzione ch'emu da parlà d'altre strutture, chì ùn dipendenu micca di u Ministeru di l'educazione naziunale. Faremu un cumplementu, un travagliu...Femu un passu è po l'astru. Perchè osinnò, s'è n'emu da riparte, emu da riapre una discussione chì risicheghja à cunduce ci à un mette micca in opera a cuvenzione. Pensu chì veramente l'urgenza oghje hè di mette, s'ella hè vutata da l'Assemblea, ancu di più incù una forza unanima, pensu ch'ellu hè un passu è po dopu faremu un cumplemente cù l'astri ministeri.

Hè sò chì vi prupongu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, passemu à u votu pè l'amendamentu di "Un soffiu novu".

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ? Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu. Và bè.

Dunque **ghjè Adduttatu.**

Pè l'amendamentu di "Fà populu"

Quale hè chì hè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Tuttu u mondu. À ringrazià vi.

Avà mettu à u **votu u cartularu**, u raportu amendatu di sta manera.

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ? Astensione ?
Quale hè chì vote à prò ?

Eccu. Tuttu u mondu.

Ghjè ADDUTTATU à l'unanimità.

Bravi ! À ringrazià vi.

À ringrazià à u Sgiò Rettore, tutta a so squadra, per a so pazienza dinò
è pè tuttu stu stravaglione chì hè statu fattu, ma ci n'hè torna travagliu ! Ùn si
face chè principià. È à ringrazià tutti sti maestri chì travaglianu à prò di u
sviluppu di sta lingua, è una pinsata maiò è affettuosa per i nostri maestri chì, à a
nostra epica, ùn avianu nisun'arnese. Ùn avianu nisun'arnese, ne libri ne nunda,
ci facianu cantà, è ci facianu parlà corsu. Eccu. Una pensata per elli.

À ringrazià vi.

(Applaudissements)

M. le Président Gilles SIMEONI

Excusez-moi, avant que la conseillère exécutive ne prenne la parole,
j'ai oublié, je manque à tous mes devoirs, de saluer Françoise Graziani, j'ai parlé
d'elle tout à l'heure, mais j'ai oublié de vous dire qu'elle part à la retraite demain.

Elle part, je crois, sur un vote qui doit lui faire plaisir. Et donc je tenais
à saluer bien sûr cette fonctionnaire exemplaire qui notamment a beaucoup fait
pour la langue corse au sein des services de la Collectivité de Corse.

Voilà, j'avais oublié de le faire et je vous remercie bien sûr de lui
exprimer tout à l'heure, quand vous la verrez, votre chaleureuse amitié.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Iè, à ringrazià vi Mma Graziani pè tuttu u vostru impegnu, à ringrazià vi. È mettite i posti in corsu pè piacè o Presidente, perchè si ne vanu, i più vechji si ne vanu, ma ci vole a giuventù avà pè rimpiazzà li. Ci volenu i mezi !

Eccu ! Nadine Nivaggioni pè piacè, mi pudete rimpiazzà, è rivengu da quì à pocu. Scusate mi cara cunsigliera, sò ubligata d'arrigulà un problema. Eccu.

Madame Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, remplace la Présidente MAUPERTUIS.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Cara cunsigliere, avete a parolla per a presentazione di u raportu 266.

GHJUVENTÙ / JEUNESSE

Raportu n° 266 : Raportu d'infurmazioni : Rientrata 2025 - A Cullettività di Corsica s'impegna per l'avvene di a so ghjuventù

Rapport n° 266 : Rapport d'information : Une rentrée 2025 sous l'égide d'un projet en faveur de la Jeunesse

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Madame la Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les élus,

Tout d'abord, je vous prie de bien vouloir m'excuser pour la communication tardive de ce rapport car je sais qu'il vous intéresse tant il concerne la jeunesse, notre jeunesse.

Ce rapport vient réaffirmer notre volonté de placer celle-ci au cœur du projet de société insulaire. Il incarne une ambition politique claire : bâtir une Corse plus juste, plus inclusive, plus tournée vers l'avenir en s'appuyant sur la langue, l'éducation et la formation comme leviers de transformation sociale et territoriale.

Ce rapport s'inscrit en corollaire du Pattu di a ghjuventù, cadre stratégique adopté par votre Assemblée et traduit donc une approche transversale de la politique jeunesse qui est un marqueur fort du projet politique que nous défendons, tant les approches en matière de jeunesse sont différentes selon les collectivités.

Depuis 2018, nous avons fait en sorte de placer au cœur de toutes les politiques publiques que nous menons l'attention à toutes les jeunesses, la jeunesse écolière, la jeunesse collégienne, la jeunesse lycéenne, la jeunesse étudiante, mais aussi la jeunesse éloignée des études et de la formation ou alors aussi, la jeunesse qui travaille, qu'elle soit rurale ou plus urbaine, et ce dans tous les temps de sa vie.

Notre accompagnement se veut transversal, je l'ai dit, et tourné vers l'avenir. Les actions qui sont présentées dans ce rapport articulent les compétences de la Collectivité de Corse autour de 5 axes majeurs qui doivent contribuer à la construction des adultes de demain.

Donc, premier axe : la modernisation du cadre éducatif et l'adaptation des formations aux besoins du territoire ; deuxième axe : le renforcement de

l'enseignement de la langue corse et le rapport qui vient d'être adopté en est aussi l'émanation ; troisième axe : l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de vie ; quatrième axe : la valorisation de la culture et du patrimoine insulaire ; cinquième axe : le développement d'outils numériques inclusifs.

Le déploiement de chacune de ces priorités s'effectue dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques que nous avons entamées. C'est à chaque fois à partir de l'analyse des besoins des acteurs que sont étudiés les différents sujets que je vais développer.

La Collectivité de Corse, vous le savez, engage des moyens pour moderniser l'établissement scolaire, soutenir l'enseignement supérieur et structurer des filières stratégiques, comme ça peut être le cas en matière de santé, en matière d'agriculture ou encore dans le cadre du tourisme.

Depuis ma prise de fonction, un de mes axes de travail a été d'accentuer et de renforcer les relations avec le rectorat sur des compétences partagées, notamment dans le cadre de l'installation d'un comité de gouvernance et ce, en préfiguration de la dynamique que j'ai souhaitée, en créant la conférence de la jeunesse, un rapport que vous avez adopté il y a maintenant quelques temps et dont l'installation de cette instance se fera au mois de décembre prochain.

J'ai également entamé un cycle de rencontres avec les chefs d'établissements pour visiter les infrastructures et échanger sur leurs offres et projets de formation.

Le Président, et je l'en remercie, a évoqué ce matin, dans le cadre de la réponse à la question orale relative à la création d'un lycée professionnel dans l'extrême sud, notre stratégie dans ce domaine, stratégie qui se pense et il a pu le dire, à l'échelle du territoire et avec l'ensemble des acteurs concernés.

Donc actuellement, nous travaillons sur 2 priorités : la mise en place d'un PPI couvrant la période 2025-2028. Nous avons également sollicité l'intégration d'un volet de financement, donc des EPLE dans le programme PTIC. Je ne développerai pas puisque le président l'a fait ce matin. Cette programmation doit couvrir aussi bien les axes réglementaires que les évolutions notables concernant l'aménagement pédagogique. Et aussi, l'autre priorité, c'est le lancement d'une étude sur la sectorisation permettant de projeter la construction de nouveaux établissements au regard des besoins du territoire, de l'évolution démographique et de l'adaptation de la carte des formations.

Concernant les formations, ce rapport vient rappeler notre volonté d'investir dans des formations évolutives et adaptées aux spécificités des lieux

d'implantation, aux besoins des filières économiques concernées et alignées au projet de développement pour la Corse que nous soutenons.

Vous le savez, nous intervenons également sur l'évolution de la structure pédagogique générale d'enseignement du second degré. Un rapport est d'ailleurs régulièrement présenté devant votre Assemblée. Nous disposons aussi d'importantes compétences en matière de formation.

Je pense qu'il est aussi important d'illustrer cette volonté de mise en œuvre de formations conçues sur mesure à partir des besoins recensés sur le terrain, avec par exemple l'ouverture depuis quelques semaines du DTS imagerie médicale et radiothérapeutique au lycée Fesch d'Aiacciu. Celui-ci affiche complet et accueille donc 16 élèves. En effet, mettre en place un tel diplôme qui vient répondre aux besoins de santé publique et de qualification professionnelle, il va donc permettre de former sur place des professionnels hautement qualifiés, de renforcer l'offre de soins et de soutenir l'économie insulaire.

Le succès de ce projet repose sur la mobilisation conjointe de la Collectivité de Corse, je salue d'ailleurs l'investissement de ma collègue Bianca Fazi, des acteurs éducatifs, sanitaires, institutionnels afin de répondre durablement aux besoins de la population insulaire et aux perspectives de création d'un CHU.

Toujours en matière d'investissement, nous poursuivons notre politique en matière de gratuité des transports. Le coût total pour 2024, par exemple, a été de 32 millions d'euros et cela a concerné près de 11 000 élèves. D'ailleurs, pour cette rentrée 2025, 5 nouvelles lignes ont été créées dans une volonté d'accompagnement au plus près des besoins.

Un point important aussi qui est mis dans ce rapport et le président vient tout juste d'en parler, c'est la question de la langue. La langue corse est pour nous un vecteur de cohésion et d'émancipation et bénéficie d'un soutien renforcé, filière bilingue, centre d'immersion, plan de formation des enseignants, bourse Maestranza et soutien à l'enseignement immersif. Ainsi, la politique linguistique est pleinement intégrée à notre vision éducative et culturelle de la jeunesse, et ce dans tous les temps de la vie.

Pour revenir justement sur la jeunesse qui existe aussi hors de l'école, hors du cadre scolaire ou universitaire, nous donnons aux jeunes les moyens de s'exprimer, de s'engager et de construire leur avenir à travers donc les assises di a Ghjuventù qui se sont tenues le 13 mars dernier à l'Università di Corsica. Le thème qui était au cœur des échanges a été le bien-être des jeunes. Cela fait aussi écho à la question orale de ce matin qui a été posée par notre collègue Cathy Cognetti-Turchini.

Lors de ce temps de rencontre, plus de 200 jeunes ont pu être sensibilisés au risque de la sédentarité et aux bienfaits d'un mode de vie actif, ont pu être incités à bouger au travers d'activités favorisant une pratique régulière et ludique, ont pu être encouragés à prendre soin de leur santé et notamment de leur santé psychique et ont également été informés sur les comportements à risques et les addictions.

De plus, tout au long de l'année, le service infurmazione ghjuventù se déplace sur tout le territoire pour proposer des ateliers de sensibilisation aux comportements à risque, mais aussi aux questions sociales et sociétales. Donc pour 2025 et la période de janvier à juin, 126 ateliers ont été dispensés, relatifs aussi bien au harcèlement qu'à la lutte contre la précarité menstruelle ou encore la notion de consentement, ont touché plus de 2 500 jeunes dont plus de la moitié se sont déroulés dans 22 EPLE.

La Collectivité de Corse impulse et soutient diverses actions et initiatives visant à enrichir le travail éducatif et à dynamiser les pratiques et approches pédagogiques afin de sensibiliser la jeune génération aux enjeux sociétaux, mais aussi, et je pense que c'est important, de les rendre acteurs de leur parcours.

D'ailleurs, je profite de ce moment pour vous informer que ce matin, j'étais absente en raison du lancement de la formation : comment promouvoir l'éducation à la légalité chez les jeunes. C'était une demande qui avait été faite, notamment dans les différents groupes de travail relatifs aux rapports sur les pratiques mafieuses. Cette formation de 2 jours est à destination des acteurs de jeunesse puisqu'ils sont souvent le premier interlocuteur des jeunes. A l'issue, je ne manquerai pas de vous faire un retour. Mais vous préciser quand même que cette formation ce n'est pas juste un One shot, ce n'est pas une fin en soi, mais c'est un point de départ. L'objectif, c'est de pouvoir continuer à accompagner ces différentes associations et structures.

La politique de jeunesse ne serait pas ce qu'elle est si je n'évoque pas l'application ghjuventù créée il y a maintenant 2 ans. Il s'agit d'un guichet numérique unique permettant un accès simplifié à l'ensemble des aides, informations pratiques et dispositifs destinés aux jeunes. Je ne manquerai pas aussi de revenir vers Véronique Pietri dans le cadre de sa question écrite sur les aides à destination des étudiants. Le dispositif ghjuventù nous a permis d'avoir une visibilité sur l'ensemble des aides puisque nous savons aujourd'hui que c'est ce manque de visibilité qui conduit parfois des jeunes à ne pas avoir recours à leurs droits.

Donc les chiffres clés pour 2025 :

20 aides disponibles sur l'application ; plus de 16 000 demandes acceptées ; 11 000 bénéficiaires du pass cultura et plus de 17 000 téléchargements de l'application.

En conclusion, ce rapport d'information dépasse le simple état des lieux. Il trace à mon sens les contours d'une politique de jeunesse globale et structurante capable de répondre aux enjeux du territoire.

Le Conseil exécutif affirme ainsi sa volonté d'engager une transformation durable, construite en concertation avec tous les acteurs, et je sais que c'est aussi ce que Jean-Martin Mondoloni appelle de ses vœux, pour qu'une politique soit vraiment structurée et cohérente, elle doit être faite dans l'intelligence collective. C'est ce qu'on compte faire et poursuivre.

L'objectif, vous l'aurez compris, c'est qu'en travaillant en concertation, on peut mieux accompagner chaque jeune dans son parcours de vie et dans le choix de son avenir, mais aussi pour qu'il soit une force vive et une ressource pour notre île.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Passemu subbitu à a discussione, postu chì ghjè un raportu d'infurmazione, ùn ci hè micca avisu di e cummissiò.

Quale hè chì dumanda a parolla? Jean-Martin. Avete a parolla.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On a été un peu surpris par ce rapport, j'allais presque dire, on se demande, si ce n'est pas un peu pour combler l'ordre du jour qui était famélique. Lauda travaille très bien tout le temps, pas besoin qu'on ait un focus sur la synthèse et le condensé de ce qu'elle fait toute l'année au service de la jeunesse.

Donc, c'est un rapport d'information, on prend acte du fait qu'elle a travaillé.

Cela étant dit, j'en profite pour faire le lien avec le rapport précédent. On l'a tous bien vu, il y a une harmonie, il y a une optimisation des rapports entre l'État et la Collectivité sur le sujet de la langue. Ce serait bien qu'on ait le même niveau d'exigence, le même niveau d'investissement retrouvé sur l'ensemble des lycées et collèges. Vous avez fait un effort visible, conséquent, assumé politiquement vers l'université. Mais lorsqu'on regarde les chiffres en

termes d'investissements, il y a une croissance légitime, indiscutable évidemment en direction de l'université. Le problème, c'est qu'elle s'est faite au détriment des EPLE et que les EPLE qui sont les établissements publics locaux d'enseignement, en gros, les lycées, les 46 lycées et collèges. On a mis le paquet sur le lycée agricole de Sartène, le paquet sur le lycée maritime de Bastia, les autres commencent maintenant de façon visible, de façon prégnante à souffrir d'un manque d'investissement. On le sait tous, Lauda le sait puisqu'elle fait le tour de façon très disciplinée des établissements. Elle en prend la mesure visuelle de ce qui se passe et de l'écart grandissant qui existe entre, le but ce n'est pas de se comparer à l'université, mais entre les équipements des autres régions et la nôtre de ce point de vue-là.

Donc, à bien des égards, on commence à avoir des établissements qui ressemblent à ce qu'étaient nos établissements à la veille des lois de décentralisation, quand toutes les régions, évidemment, se sont emparées de ce sujet et ont mieux fait que ne le faisait avant l'État. Mais tout ça, fait 40 ans. Et quand on n'investit pas dans des établissements pendant 40 ans ou si peu, dire qu'on n'a pas investi, ce serait travestir la réalité, évidemment, ou si peu, ça commence à vieillir. Quand ça vieillit, ça coûte cher. La question se posera à terme de savoir s'il faut construire d'autres établissements ou continuer à investir en fonctionnement et en agrandissement, en extension ou en réparation de l'existant.

Voilà. Je ne parlerai que d'une chose qui concerne aussi Julien, ce sont les sommes colossales, colossales, qui sont jetées par la fenêtre, c'est le cas de le dire, sur ce qui concerne la consommation énergétique. On est en millions d'euros, on est en millions d'euros ! Et donc là oui, depuis quelques années, on marque le pas, il faut se le dire, il ne faut pas se masquer.

Donc encore une fois, par parallélisme des formes à ce qu'on a vu avant, je crois que l'État peut être au rendez-vous, il y a du PTIC sur ces choses-là, il faut le mobiliser de façon plus régulière, plus engagée et répondre à cela.

Pour le reste, nous n'avons rien à dire sinon que, Lauda, on est plutôt satisfaits du travail qu'elle fait. Donc ce rapport ne fait que le confirmer. Mais attention aux effets d'optique et aux illusions d'optique notamment sur les sujets que je viens d'évoquer.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Quale hè chì dumanda a parolla ? Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi.

Cara Presidenti, cara cunsigliera esecutiva,

A Cullettività di Corsica s'impegna pà l'avvena di a giuventù isulana, hè certa è sicura, è issu raportu di qualità, com'è l'hà sottulineatu u nostru cullega Jean-Martin Mondoloni a ci moscia. Eiu pensu ch'ellu hè impurtanti chè vo prisintessiti issu raportu, à nomu di u cunsigliu esecutivu di Corsica, davanti à a noscia assemblea, qualchì simana dopu à a riintrata sculari, è in u quadru d'una sissioni chì hè carica.

Quand on parle d'achat de flux dans l'aérien en matière de développement économique, touristique, quand on parle de langue corse, quand on parle et qu'on étudiera demain, on examinera près de 20 rapports en matière d'investissement routier, je pense que l'ordre du jour de la session est suffisamment important.

Mais malgré cet ordre du jour important et riche, nous considérons du côté des bancs de « Fà populu in seme », vous ne serez pas étonnée, Madame la conseillère exécutive, que la présentation de ce rapport de qualité est une bonne chose dans un contexte de rentrée scolaire. C'est un exercice de transparence, ça nous permet d'avoir une vision consolidée de l'action de la Collectivité de Corse qui est chef de file désormais des politiques jeunesse, qui a un certain nombre de compétences en matière de formation, d'éducation, de jeunesse, de langue corse, on en a parlé. Et puis ça nous permet aussi de voir à travers ce rapport la vision globale, stratégique, transversale qui est la vôtre et que nous partageons en matière de politique de jeunesse appréhendée de façon systémique.

Nous voyons aussi, au-delà de la vision, qu'il y a un objectif politique majeur et fondamental que nous partageons, celui de construire une jeunesse corse qui soit forte, qui soit formée, qui soit éclairée, émancipée, libre dans tous les sens du terme et actrice de son projet de société, capable de relever les défis qui se présentent à la Corse et au monde en général au 21^{ème} siècle. Nous considérons comme vous, et c'est aussi l'objet du rapport, que la formation et l'éducation sont des leviers majeurs de transformation économique, sociale, culturelle, même sociétale. Vous parliez notamment des suites réservées au rapport consacré à la lutte contre les pratiques mafieuses. Et puis nous considérons que ce sont des conditions essentielles non seulement à l'émancipation individuelle des jeunes générations, des citoyens de demain, des actifs de demain, et à l'émancipation collective de tout un peuple, a fortiori dans une île où on sait les chiffres, les statistiques, même si elles commencent un petit peu à dater qui me, semble-t-il selon l'Insee, est une des régions françaises, entre

guillemets, qui a le taux de diplômés le plus faible et c'est aussi à souligner.

Donc il y a des enjeux stratégiques majeurs et donc nous considérons que ce rapport est le bienvenu dans cet hémicycle, quand bien même il s'agit d'un rapport d'information.

Ensuite, souligner aussi la cohérence de l'action de la Collectivité de Corse puisque les grandes orientations de la politique Jeunesse qui est conduite par cette majorité depuis décembre 2015, successivement, bien sûr, sous votre autorité, l'autorité d'Antonia Luciani, la vôtre désormais, avec le bloc Jeunesse qui comprend notamment l'éducation et la formation, nous considérons que cette action, elle est menée en cohérence avec un document stratégique qu'est le Pattu di a ghjuventù et qui est un document global, inédit à mettre à l'actif et au crédit de cette majorité, Pattu di a ghjuventù première version me semble-t-il 2018, deuxième version mise à jour 2022. Donc, je pense que c'est à souligner.

Et puis il faut le dire aussi, il y a des marqueurs politiques forts qui transpirent, si vous me permettez l'expression, dans ce rapport, non seulement dans les grandes orientations stratégiques qui structurent l'action de la Collectivité de Corse, garantir un cadre éducatif moderne, équitable pour tous les jeunes de Corse, renforcer la place de la langue corse dans l'enseignement, valoriser et promouvoir notre culture et notre patrimoine, créer les conditions de la réussite de la transition numérique et digitale, favoriser l'épanouissement et l'apprentissage tout au long de la vie, pas simplement, je dirais, les 5 orientations stratégiques qui témoignent de marqueurs forts, mais simplement les réalisations et les actions, qu'elles aient été réalisées ou qu'elles soient en cours.

Quelques exemples, en matière de pouvoir d'achat par exemple, on n'est pas simplement dans la thématique Jeunesse, mais c'est important aussi les conditions de vie économique et sociale, on voit bien qu'on a des mesures qui permettent de préserver le pouvoir d'achat des usagers du service public de l'enseignement, c'est-à-dire des élèves, premier et second degré, des étudiants, mais aussi de leur famille. Quand on gèle les tarifs des cantines depuis 2021, ça concerne près de 15000 élèves en Corse ; quand on met en place un système de gratuité des transports scolaires, dont la Collectivité de Corse à la charge, ça concerne 10500 scolaires qui sont transportés chaque jour, on est sur une politique sociale ambitieuse dans une île dont nous savons qu'elle est touchée plus que tout autre territoire à des faits liés, bien sûr au coût de la vie important, et puis aussi à une dynamique inflationniste qui a pu exister et s'amplifier ces dernières années.

La langue corse, je n'y reviens pas. Vous avez cité les multiples dispositifs au travers desquels notre institution intervient pà fà di a lingua corsa un strumentu maiò di l'educazione in Corsica.

Bien sûr, il y a la langue corse dans le temps scolaire et en dehors, on pourrait parler du grand plan de formation, Scola corsa, le soutien qui est apporté, les centres immersifs, les appels à projets, etc.

Il y a la structuration de l'offre de formation, la création de nouvelles filières, notamment dans des domaines qui sont pour nous stratégiques, l'agriculture, le tourisme, confère l'ouverture de l'école hôtellerie-tourisme, notamment projet porté notamment par la CCI et soutenu par la Collectivité de Corse qui ouvrira bientôt ses portes au Palazzu di i cungressi in Aiacciu.

Bien sûr, la question du modèle de santé avec la thématique de l'accès aux soins, la perspective de création d'un centre hospitalier universitaire à travers notamment l'ouverture d'un diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et en radiologie thérapeutique au lycée Fesch à Aiacciu que je connais bien, l'inauguration il y a quelques semaines de ça, de l'école des cadres de santé qui manquait à notre île.

Donc on voit bien qu'on est sur une offre de formations qui correspond non seulement aux besoins de notre territoire, aux besoins des filières, aux besoins des jeunes, mais aussi qui correspond à notre projet de développement en général. Donc ce sont des marqueurs très importants.

Terminer bien sûr, parce qu'on est dans un contexte de contraintes, y compris de contraintes budgétaires, mais malgré ça, il y a un investissement qui se fait, y compris sur la modernisation des bâtiments scolaires. Vous avez parlé bien sûr d'une PPI à mettre en place, une programmation pluriannuelle d'investissement 2025-2028 pour la rénovation des bâtiments du second degré, des EPLE. Je partage ce qu'a dit Jean-Martin Mondoloni, il va falloir réussir à mobiliser des crédits du PTIC, des crédits aussi relevant par exemple de la PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie, même si le décret d'application peine à arriver dans la situation politique que connaît actuellement la France, marquée par l'instabilité.

On peut parler aussi de la livraison à la rentrée des vacances de la Toussaint au collège de Baleone, Sarrola-Carcopino d'un pôle des sciences. On pourrait parler de la labellisation d'internats d'excellence qui permettent aussi de mobiliser des crédits à hauteur de 50 % pour des travaux de rénovation, y compris pour les internes.

Donc sans rentrer dans le détail d'un rapport qui est dense, on voit bien qu'il y a là une vision stratégique cohérente que nous partageons, une action politique forte et là encore, comme l'a fait ce matin le président du Conseil exécutif de Corse, en guise de conclusion, on voit qu'on a là des moyens qui sont des moyens limités, qu'il s'agisse de moyens institutionnels, budgétaires,

juridiques, humains, on est dans un contexte de contraintes, on est sur un domaine de compétences partagées, y compris entre la Collectivité de Corse, l'État à travers ses services déconcentrés, au premier rang desquels bien sûr le rectorat. Et malgré tout, il y a une synergie qui s'opère entre les acteurs qui peut-être peut être optimisée, mais en tout cas il y a une efficacité réelle, d'ailleurs, Jean-Martin Mondoloni soulignait la qualité du travail en l'espèce. Mais là aussi, je pense qu'il y a la preuve qu'on n'a pas à craindre demain une évolution statutaire avec un transfert de la compétence, y compris législative, en matière éducative pour la Collectivité, demain autonome de Corse, nous le souhaitons.

Donc simplement, saluer la qualité de ce rapport, la qualité du travail, vous réaffirmer notre soutien dans cette politique ambitieuse, orientée vers l'avenir et l'émancipation de notre peuple et des plus jeunes de ses citoyens.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'altre dumande di parolla ? U presidente di u gruppu.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi, Presidente.

En deux mots, parce que le problème c'est lorsque vous laissez parler Don Joseph Luccioni, comme il est très bon, il dit beaucoup de choses ...

Juste insister sur deux ou trois points qu'il a évoqués et commencer peut-être par là où il a terminé.

On l'a dit dans le rapport précédent, nous, politiquement, et ce n'est pas un dogme, on demande à ce qu'il y ait, après il faut bien qu'on s'accorde sur les modalités, mais un transfert de la compétence éducative parce qu'on estime que pour tout un certain nombre de choses, nous ne sommes pas sots, on peut agir dans un certain nombre de domaines, y compris le domaine éducatif qui est pour nous, et on l'a vu avant, un pilier extrêmement puissant, demain pour construire la société que nous voulons, è fà populu è fà a nazione di Corsica.

Ce que nous disait Don Joseph, et je voudrais un tout petit peu insister, il ne m'en vaudra pas, c'est que dans le cadre de la compétence éducative, lorsque l'on dit qu'on veut un transfert de la compétence éducative, certains ont un petit peu peur ou ont certaines appréhensions, ils disent « non, non, mais l'éducation est une compétence régaliennne, il faut la laisser à l'État, pas touche ». Ce que nous disons là, et le rapport, Madame la conseillère exécutive en fait

pleinement la démonstration, c'est qu'en termes de formation et de facto et de jure en termes éducatifs, on a déjà une partie de la compétence.

Et ce n'est pas juste, on a tendance à ramener ça ou à réduire ça, à dire « oui mais, c'est les chaudières dans les collèges et lycées ou donner un coup de peinture quand le mur s'écaille ». Non ! On voit bien à travers votre rapport, Madame Guidicelli, que ça va beaucoup plus loin que ça et que la compétence, je le dis, on dira : oui, mais parce qu'on appartient à la même majorité, non, c'est que cette compétence-là, elle est plutôt bien exécutée. Elle est plutôt bien exécutée et on voit qu'il y a un tout qui est cohérent et qu'il y a même des avancées socioéducatives qui sont importantes.

Là où j'ai une toute petite divergence avec notre collègue Jean-Martin Mondoloni, c'est dans la présentation et l'analyse, lorsqu'il dit « on voit que vous travaillez », moi je voudrais aller plus loin que ça, ce n'est pas juste un travail, une compilation de faits, c'est qu'il y a des marqueurs politiques pour la Corse et pour la jeunesse de cette île qui sont extrêmement importants. J'en retiens un : la gratuité des transports, ça se fait nulle part ailleurs. Je veux dire, c'est un engagement financier, peut-être que d'autres l'auraient fait. Mais il se trouve que là, c'est nous, la majorité en place, qui a choisi d'exercer cette compétence et de faire ce choix politique-là avec la gratuité des transports.

Donc, c'est un certain nombre de choix qui sont extrêmement importants. Dans ces choix-là et dans le prolongement de ce qu'a dit Don Joseph Luccioni, je voudrais évoquer quelque chose, c'est que nous, politiquement, avec d'autres, encore une fois, on n'est pas les seuls, mais on est quand même beaucoup à l'initiative, on dit que le seul territoire à l'échelle française ne possédant pas de centre hospitalier universitaire, c'est la Corse, que c'est une anomalie et que nous demandons donc la création d'un CHU. Collectivement, beaucoup dans cette Collectivité et ailleurs, avec beaucoup de partenaires, y travaillent.

On nous dit « oui, mais en gros, il faut avoir un seuil critique pour obtenir le CHU », si on ne passe pas d'une situation ante où grosso modo il y a une offre médicale telle qu'elle est en Corse, à un CHU et on nous dit donc qu'il faut obtenir un seuil critique.

Pour répondre à ce seuil critique, il y a la création par exemple de l'imagerie médicale et radiologique thérapeutique au lycée Fesch. Donc ça, c'est quelque chose auquel on participe et que l'on finance. Il y a par exemple autre chose, et j'ai eu l'immense bonheur, Madame la conseillère exécutive, de vous représenter à l'inauguration de l'école des cadres et l'école des cadres, nous le disions avant avec Véronique en aparté, mais simplement, avant il fallait partir sur le continent. Je ne sais pas si on se rend bien compte, mais les infirmiers que

nous saluons, lorsqu'ils voulaient devenir cadres, ils étaient obligés de partir sur le continent. Nous faisons le choix de financer l'ouverture de l'école des cadres et l'école des cadres, elle est placée à l'Institut de formation des métiers de la santé, l'IFMS à Ajaccio qui a une antenne à Bastia. Lorsque vous allez à l'IFMS à Aiacciu, et je suppose que c'est la même chose à Bastia, je salue son directeur d'ailleurs, vous avez tous les autres instituts, notamment peut-être le plus connu, c'est celui de l'IFSI par exemple, qui est le plus connu à l'école des infirmiers, mais pas que, il y a les aides-soignants etc., il y a tout un certain nombre de métiers de la santé, notre Collectivité finance à 100 %, intégralement à 100 % à hauteur de 4,2 millions pour être très précis, 4,2 millions, l'ensemble de l'IFMS.

Lorsque nous disons politiquement qu'il y a une anomalie historique en termes d'offre sanitaire en Corse, qu'il faut un CHU et que pour ce CHU, à un moment donné, il faut un seuil critique de formation et que notre Collectivité pas seule, il faut être honnête intellectuellement, mais avec beaucoup de partenaires, est chef de file, finance un certain nombre de formations pour atteindre ce seuil critique pour aboutir in fine à la création d'un CHU, on voit que là, Madame la conseillère, ce n'est pas juste la présentation d'un certain nombre d'actions. Pour moi, il y a un tout qui est cohérent aujourd'hui à travers ce rapport d'information.

Alors certes, aujourd'hui on ne vote pas une exécution budgétaire, on fait plutôt la rétrospective de ce qui a été fait les mois et les années précédentes, mais à travers par exemple la gratuité des transports ou l'élévation du seuil critique en termes de formation sanitaire, et je n'ai retenu que ces 2 exemples-là, il y en aurait beaucoup d'autres dans votre rapport, on voit bien qu'il y a des choix politiques, il y a une politique de formation, il y a une compétence éducative qui est bien exercée et que tout cela procède d'une intelligence collective, de marqueurs et que nous devons poursuivre et que nous avons raison de demander le transfert d'un certain nombre de compétences. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Più nimu ùn dumanda a parolla ? Mma a Cunsigliera esecutiva, vulete risponde ?

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Ghjuste duie parolle.

Pour reprendre un petit peu ce qui a été dit et notamment l'intervention de Jean-Martin Mondoloni, je pense que ce qui est important, c'est de travailler sérieusement, et ce, quelles que soient les difficultés, et surtout de ne pas se voiler la face et d'être vraiment en phase avec la réalité.

Vous l'avez rappelé, j'ai visité la cité scolaire de Montesoro, j'ai visité le lycée de Balagne, j'ai fait le collège Giraud, j'ai fait la cité scolaire Laetitia, le Fesch, enfin je poursuis, je dirais, u mo giru di i stabilimenti sculari.

Ce qui est important, c'est que vos propos me confirment l'importance de travailler sur ce PPI, cette PPI, enfin, on l'appelle comme on veut, programmation ou plan, parce qu'aujourd'hui, vous l'avez dit, on est dans un contexte de contraintes et à un moment donné, il va falloir choisir. Je pense aussi qu'on n'est plus à l'heure du saupoudrage, ça ne va plus tenir. On a des établissements qui sont vieillissants, très vieillissants, certains tiennent mieux que d'autres, il y a des tas de facteurs. Mais aujourd'hui, je pense que là où le PPI est indispensable et en même temps de se battre pour que, je dirais, la politique éducative soit notamment dans le PTIC, c'est important parce que c'est tout aussi structurant que peuvent l'être d'autres politiques publiques. De toute façon, je l'ai toujours fait depuis ma prise de fonction en 2018, je crois beaucoup en la concertation et en l'intelligence collective.

On voit bien aussi que ce qui a été mené, notamment jusqu'à aujourd'hui en matière d'éducation et de formation, le fait dans cette philosophie-là, et c'est, je pense et c'est ce que vous avez soulevé, c'est ça aussi la cohérence politique qui fait qu'on arrivera aussi à avoir, Romain Colonna et Don Jo Luccioni en ont parlé, un DTS imagerie qui affiche complet, un lycée maritime qui a ouvert une formation d'officier chef quart passerelle qui, pareil, affiche complète. Je crois beaucoup aux vertus de l'éducation et de la formation.

Et je pense aussi qu'aujourd'hui, lorsqu'on a eu cette compétence Jeunesse avec un grand J, on s'en est emparés et on tient à l'exercer pleinement et ce, en se remettant en question puisque de toute façon on l'a dit, le départ, c'était U pattu per a ghjuventù qui est devenu U pattu di a ghjuventù en 2022, qui aura vocation à évoluer aussi, notamment dans le cadre de l'installation de la conférence Jeunesse en décembre prochain avec l'ensemble des acteurs qui ne soient pas que des élus de la Collectivité, mais il y aura aussi le rectorat, l'université, les CAF, les acteurs de jeunesse. Je pense que c'est ça aussi qui est important, si on veut avoir une politique qui soit structurée, que tout le monde soit autour de la table, déjà premièrement, pour pouvoir avoir une politique qui soit en cohérence avec les besoins du territoire, mais qui soit aussi, je dirais, cousue main.

Voilà. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu, Madama a cunsigliera esecutiva.

Emu da passà avà à a salute, nantu à u raportu : bilanciù intermediariu è pruspette di a strategia di a Cullettività di Corsica in fattu di privenzione è di riduzione di e sparità suciale di salute...

Excusez-moi, Madame la conseillère exécutive, ne bougez pas.

Nous prenons acte du rapport. Il n'y a pas de vote, mais nous prenons acte du rapport.

Vi stemu a sente, Madama a cunsigliera esecutiva.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 240 : Bilanciu intermediariu è pruspettive di a strategia di a Cullettività di Corsica in fattu di privenzione è di riduzione di e sparità suciale di salute

Rapport n° 240 : Bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Dunque, ghjè un bilanciu intermediariu annantu à a pruspettive di a strategia di a Cullettività in fattu di privenzione è di riduzione di e sparità suciale di salute.

Cari cunsiglieri, c'est un rapport qui est un point d'étape sur notre politique en matière de santé que je vous présente aujourd'hui. Il permet de mesurer le chemin parcouru et les avancées importantes dans ce domaine. Il porte aussi des perspectives structurantes et optimistes pour l'avenir.

Dès 2018 avec la mise en place de la Collectivité unique, le Conseil exécutif s'est emparé de cette politique centrée sur 3 objectifs : la lutte contre les déserts médicaux, le renforcement de la prévention en matière de santé, la mise en œuvre d'une trajectoire vers le CHU de Corse. Ce sont des mesures, bien entendu, qui sont hors compétence de la Collectivité, mais dont nous nous sommes emparés.

La crise COVID de 2020 a révélé l'extrême fragilité d'un système de santé à bout de souffle. Elle nous a confortés dans nos soins stratégiques et confirmé que la politique de santé ne pouvait dépendre uniquement de Paris. C'est depuis la Corse que nous devons inverser cette trajectoire dégradée et repenser le modèle.

C'est pourquoi nous avons renforcé notre intervention, comme d'autres collectivités, je pense notamment à l'Occitanie, pour permettre aux Corses de bénéficier d'un système de soins qui réponde à leurs besoins, agile, efficace, de proximité, mais qui investit également dans la prévention et l'innovation.

En avril 2022, j'ai présenté à l'Assemblée un rapport pour poser les bases d'une politique de santé spécifique à notre île, articulée autour du concept

One Health, repris à l'OMS. C'est une approche systémique qui agit simultanément sur la santé humaine, animale et environnementale. Elle prend en compte l'ensemble des déterminants sociaux, environnementaux, économiques dans une optique de bien-être global. Elle repose sur une dynamique transversale et collaborative.

Depuis, nous avons mené une politique concrète, active et construite avec les acteurs, les citoyens et les professionnels. Je pense notamment aux travaux menés autour du futur CHU de Corse.

Ce rapport vous propose donc de revenir d'une manière globale sur nos politiques de promotion de la santé, notre action pour réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins et faire un point sur les travaux menant au CHU de Corse.

Notre politique de réduction des inégalités en matière de santé repose sur 2 principes : l'investissement social et l'innovation.

Depuis 2018, nous avons fait de la promotion de la santé, c'est-à-dire le pouvoir d'agir des individus et des groupes sur leurs conditions de vie et de santé, une priorité. Nous nous sommes inspirés des travaux de James Ekman, prix Nobel d'économie américain.

Nous choisissons d'agir pour réduire les inégalités sociales en intervenant dès la petite enfance par une approche préventive dans les domaines de l'éducation, de la santé publique et de la cohésion sociale.

Vous le voyez, ça rejoint complètement le rapport de ma collègue Lauda Guidicelli, car il faut bien évidemment travailler tous en transversalité, et c'est vraiment la base de nos travaux actuellement.

Plutôt que de cibler uniquement les comportements individuels, nous agissons sur les déterminants structurels de la santé.

Pour cela, nous avons été à l'initiative de plusieurs expérimentations dans le secteur de la petite enfance, car nous avons fait de l'innovation sociale, notre méthode de travail pour réduire les inégalités et la précarité.

Par exemple, nous avons fait le constat d'un vide médical dans la prise en charge des enfants de 6-11 ans ; la PMI de Corse avec A casa zitellina expérimente le suivi de ces enfants. Auparavant, nous ne faisions que les 0-6 ans, puisque c'était le code de l'action sociale.

Cela permet une détection précoce des pathologies, évite les ruptures de soins, sachant que nous sommes souvent dans les mêmes fratries et qu'il est important d'être présent.

Nous sommes la seule collectivité à le faire aujourd'hui.

La PMI de Corse est également engagée dans le déploiement des compétences psychosociales. J'en parlais ce matin en réponse à Cathy Cognetti, Plus de 300 professionnels ont été formés et nous avons construit un partenariat fort avec l'Education nationale sur ce sujet.

Autre innovation, nous avons fait de la Ciucciaghja Laetizia, une crèche préventive ; infrastructure inédite à ce jour, elle permet un accompagnement précoce des enfants et de la parentalité.

De manière globale, dans le secteur de la petite enfance, la Collectivité de Corse est mobilisée autour de la stratégie des 1 000 premiers jours de la vie, notamment sur les aspects liés aux vulnérabilités territoriales, et propose un accompagnement multidisciplinaire des familles repérées.

Pour mettre en synergie l'ensemble de ces innovations et consolider cette dynamique, nous avons travaillé à la mise en place d'un pôle recherche petite enfance en partenariat avec l'Institut petite enfance de Boris Cyrulnik, car nous sommes convaincus, et mes propos précédents l'illustrent bien, qu'il faut investir là où tout commence, je cite, dès les premières années de la vie qui jouent un rôle déterminant dans le développement global de l'enfant.

Les objectifs de ce pôle, c'est viser l'excellence éducative dès les premières années de la vie, encourager les coopérations des structures d'accueil des jeunes enfants, développer des projets de recherche-action et intégrer bien entendu des innovations pédagogiques ancrées dans la langue et la culture corses.

Cela positionne à nouveau notre île comme un territoire innovant et pionnier en matière de petite enfance.

A nostra ghjuventù hè a nostra primura è l'avvene di u populu corsu, ma ùn ci smentichemu micca di i nostri anziani.

Notre stratégie en faveur de l'autonomie fait du maintien à domicile une priorité, tout en mobilisant un plan à l'investissement de soutien à l'investissement de 15 M€, indispensable et sans précédent, notamment pour la modernisation des EHPAD.

Là aussi, l'innovation est au cœur de notre méthode, avec le Gérontopole di Corsica qui a pour mission de mettre en réseau les acteurs du bien vieillir et d'accompagner les politiques publiques. Et bien sûr le travail en transversalité avec l'ADEC sur ce que l'on appelle communément « la Silver économie », qui est un autre axe de développement économique pour notre île.

De manière complémentaire, nous nous sommes attachés à réduire les inégalités territoriales de santé : lutter contre les déserts médicaux, j'en ai parlé dans mes propos introductifs, est une priorité pour le Conseil exécutif de Corse. C'est surtout garantir pour chaque Corse plus d'équité avec une offre de santé de proximité et territorialisée.

Pour cela, nous avons soutenu divers projets de maisons de santé : Pianottoli Caldarellu, Olmi Capella, Patrimoniu. Il y a maintenant des cabinets médicaux ouverts. Ils regroupent différentes spécialités : médecin généraliste, kiné, infirmier, psychologue ou pharmacien qui travaillent ensemble et permettent une prise en charge globale des patients.

Ces projets ont pu voir le jour car ils ont bénéficié de dispositifs mis en place par notre majorité. Nous avons fait le choix de soutenir ces structures de proximité car elles constituent un véritable écosystème de santé.

La mutualisation des installations et la centralisation des professionnels de santé au sein d'un même lieu assure une réponse cohérente et durable aux besoins du territoire et de ses habitants.

Au-delà de ces projets dans le domaine de la santé, la Collectivité de Corse, entre 2020 et 2024, hors compétences, je le répète, a financé divers projets pour plus de 11 M€ en activant plusieurs dispositifs : le Comité de massif, React-EU, le FEDER et le Fonds de solidarité territoriale.

D'autres maisons de santé ont vu le jour, en plus de celles que j'ai déjà citées : Cuzzà, Querciolu.

Nous avons pu équiper également l'hôpital de Corte d'un scanner, l'équipement en matériel du centre hospitalier de Bastia, avec notamment un robot chirurgical, etc., etc., je pourrais vous détailler tous les plans qui ont été accompagnés.

Notre prochain objectif est également d'avoir un scanner dans d'autres endroits et je remercie également les radiologues qui sont pleinement investis, notamment dans le Pumonte, sur un PIM, un plateau d'imagerie mutualisée qui permettra, je l'espère, d'avoir un scanner prochainement sur Sartè.

Des projets concrets qui impactent positivement le quotidien des Corses.

Nous avons également conçu des dispositifs incitatifs en lien avec l'ARS. Je pense, par exemple, au Cuntrattu di sparghjera territoriale, qui soutient un médecin qui accepte de faire une consultation sur son temps de travail dans un autre lieu que son cabinet. Je pense par exemple à Ponte à Leccia, si des médecins acceptent de venir faire un cabinet secondaire. C'est une idée qui est particulièrement innovante et qui aujourd'hui est reprise et proposée au niveau national français.

L'ensemble de ces initiatives, déployées de manière complémentaire, contribuent véritablement à rapprocher la santé des territoires, plus particulièrement là où elle est insuffisante et/ou en tension.

Toujours dans cette logique de mieux mailler le territoire et dans le cadre cette fois-ci de nos compétences, nous avons déployé 13 centres de santé sexuelle pour faciliter les consultations de contraception et d'IVG. Leur mission principale est de faire de la prévention, de la pédagogie sur les questions de santé sexuelle, de délivrer les contraceptifs oraux et au besoin d'accompagner à l'IVG.

Je veux par ici réitérer mon engagement, je serai toujours aux côtés des femmes pour défendre ce droit.

Ces centres nous permettent surtout d'être présents auprès des jeunes filles, souvent mineures, lorsqu'elles ont une démarche pour une première contraception. Et bien évidemment, ce travail se fait en complémentarité de la médecine de ville, des gynécologues et des sages femmes.

Nous avons aussi développé une téléconsultation pour lever les freins géographiques et construit un partenariat avec l'università di Corsica pour proposer des consultations de sages femmes sur place et installer le réseau RIMANA des professionnels de santé, pour fluidifier l'accès à la contraception et à l'IVG.

Nous avons aussi créé 6 nouveaux centres de PMI dans le rural, comme à Vescovatu ou à Maccinaggio, pour mieux prendre en charge les plus petits.

Les chiffres sont là, plus de 2 000 examens obligatoires ont été réalisés l'année dernière.

De manière complémentaire, pour faciliter l'accès à des consultations de spécialistes ou de prises en charge spécifiques, nous avons développé une offre de transport adaptée pour les enfants les plus éloignés de l'offre de santé. Dans nos villages, sur la Plaine orientale notamment, le bus Campà bè contribue également à rapprocher la santé en matière de prévention pour les habitants. D'ailleurs, il sera proposé pour la campagne Octobre rose, un dépistage du cancer du sein.

A Aiacciu, nous avons aussi soutenu le projet porté par le Dr Pernin et la CLE pour lutter contre le non-recours aux soins pour les grands précaires, a Casa medicale qui va bientôt ouvrir dans le quartier des Padule. Nous avons mis les locaux de la Collectivité à disposition di sta Casa medicale.

Un autre sujet qui préoccupe les Corses, ce sont les consultations des spécialistes.

Nous le savons, l'absence d'un CHU rend la Corse moins attractive pour les jeunes médecins et freine l'installation des spécialistes. C'est pourquoi nous avons mené un travail collaboratif avec l'appui de la Fédération Corse pour la coordination et l'innovation en santé, la FCCIS. Nous avons identifié des leviers d'action pour remédier à cette problématique. La formation à proximité est évidemment une des réponses. Nous disposons désormais d'une étude objective et précise sur nos besoins dans ce domaine.

C'est donc un outil d'aide à la décision précieux dont nous disposons aujourd'hui.

Force est de constater aussi que les jeunes médecins veulent travailler différemment, privilégiant la vie de famille, et c'est normal. Les mesures coercitives sont inutiles, nous devons être incitatifs et nous adapter à ces évolutions de la profession.

Cela rejoint notre action en faveur de la création du premier cycle de médecine à Corti et d'un CHU de Corse qui nous permettra sans doute d'être plus attractifs.

Construire un système de santé qui réponde aux besoins des Corses, avec au cœur de notre projet un CHU, c'est ici l'occasion de faire un point sur l'ensemble des travaux engagés depuis la présentation du rapport à l'Assemblée de Corse en octobre 2023. Car non, on ne peut pas se résoudre et je ne peux pas me résoudre à constater que tous les matins, les avions sur Marseille et sur Nice sont remplis de malades qui vont se faire soigner dans les hôpitaux ou cliniques du continent.

26 000 déplacements médicaux chaque année pour raisons médicales.

Derrière les chiffres, il y a une réalité que vivent régulièrement beaucoup de patients et leur famille, c'est cette organisation qui devient parfois inhumaine. Car oui, pour les Corses, à la maladie se rajoute souvent une obligation de transport.

Concrètement, ce sont aussi des temps d'attente longs qui sont fatigants et pour certains patients, cela peut être la cause d'un renoncement aux soins. Et ça, nous ne pouvons l'accepter.

C'est pourquoi, pour répondre à cette situation, nous avons organisé des Assises de la santé en 2019 et puis en 2022, et l'ensemble des acteurs de la santé présents se sont accordés sur la nécessité de travailler aux contours d'un CHU.

Je pense au professeur Papazian qui nous a particulièrement accompagnés dans cette voie et qui continue de le faire.

Pendant près de 2 ans, nous avons mobilisé l'ensemble de la communauté des acteurs de la santé autour du projet et nous avons abouti à un projet solide qui dessine le futur CHU. C'est que nous devions concevoir un projet qui réponde à nos spécificités et nous permette de soigner en proximité, c'est-à-dire qu'il soit innovant, multisites et adapté à nos problématiques de santé.

J'ai donc porté le projet, voté à l'unanimité par votre Assemblée en 2023, à plusieurs reprises devant les différents ministres de la Santé qui se sont succédé. Et encore en août dernier, le ministre de la Santé et de l'accès aux soins, Yannick Neuder, lors de sa visite en Corse, et Madame Catherine Vautrin nous ont confirmé qu'ils avaient validé cette trajectoire, tout en confirmant la mobilisation financière de l'État pour la reconstruction de l'hôpital de Bastia.

C'est donc un engagement très fort qui a été pris devant les Corses. Nous attendons maintenant que l'État valide pour les prochaines étapes.

Mais de notre côté, nous devons continuer d'avancer en mobilisant les acteurs de santé dans un comité de suivi du projet autour du volet recherche, puisque c'est ça, je rebondis un petit peu sur ce qui avait été dit sur le rapport de Lauda Guidicelli, effectivement, pour avoir un projet de CHU, c'est le U de l'université qui est important, et sur l'université, c'est le volet recherche qui est important.

Je pense bien évidemment au laboratoire de virologie porté par Alessandra Falchi, qui travaille sur les virus émergents à l'Università di Corsica, mais également sur les actes de recherche potentiels comme le vieillissement, comme des recherches sur la sclérose en plaque qui sont menées par le docteur de Rosa qui est neurologue au centre hospitalier d'Aiacciu, avec une prévalence très forte en Corse qui a quasiment quadruplé en quelques années.

Donc vous voyez qu'il y a vraiment des axes de recherche importants qui nous permettent d'appuyer ce concept d'aller vers la trajectoire du CHU.

Dans le domaine de la formation, nous avons entendu les besoins de professionnels de santé dans le secteur paramédical. Je remercie d'ailleurs les conseillères, que ce soit Antonia Luciani et Lauda Guidicelli, qui m'ont permis de porter effectivement le projet d'école des cadres. Mais ça a été à la demande des infirmières qui ne voulaient plus partir sur le continent faire cette formation. Donc, elle a ouvert il y a quelques jours à Aiacciu.

L'année prochaine, nous ouvrirons l'école d'IBODE, c'est-à-dire d'infirmières de bloc opératoire sur Bastia.

Et surtout, en ce qui concerne les études de médecine, nous nous sommes pleinement impliqués aux côtés de l'Università di Corsica pour ouvrir ce 1^{er} cycle enfin complet des études de médecine. Nous attendions depuis 20 ans, puisque la première année de médecine a été ouverte il y a 20 ans, en 2004, enfin un peu plus de 20 ans maintenant, 21 ans.

Et enfin, nous avons le premier cycle des études de médecine. Et c'est vrai que former nos futurs médecins et le plus longtemps possible sur place favorise aussi leur installation en Corse. Et ça, nous le savons.

Nos jeunes qui sont actuellement en études de médecine, qui s'y projettent, nous le disent, ils espèrent pouvoir un jour réaliser leur cursus complet au sein des établissements et avoir notre futur CHU de Corse.

En conclusion, ce rapport offre une vision des politiques publiques de santé que porte notre collectivité. Il illustre notre capacité à innover, à agir, à structurer des projets ambitieux. Il traduit surtout la détermination du Conseil exécutif, mais la vôtre aussi, à disposer de tous les instruments nécessaires pour agir de manière décisive et positive sur la santé des Corses.

Il démontre surtout notre volonté de prendre en main notre destin sanitaire et social, en se refusant à la résignation malgré les contraintes que nous connaissons.

Il constitue les fondations d'une politique structurée, ambitieuse et volontaire pour réduire durablement les inégalités sociales et territoriales de santé, en conjuguant prévention, équité d'accès et adaptation du système de santé.

Vous le voyez, tout ça est très concret, avanzemu è forse faremu tuttu pè issu prughjettu di CHU.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Signora cunsigliera.

Ci hè un raportu di a cummissione.

Mme Frédérique DENSARI

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport avec une non-participation des groupes Avanzemu et Core in fronte, et une absence du groupe Un soffiu novu et Un'altra strada.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

U CESEC reafferma u so sustegnu à una strategia corsa di salute ambiziosa, integrata è addatta à e realtà isulane, è sottulineghja una volta di più l'impurtanza di una creazione di u CHU à nantu à parechji siti pè a Corsica.

Quale hè chì dumanda a parolla à nantu à issu raportu?

Oui, Chantal Pedinielli.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Madame la Conseillère exécutive pour la présentation de ce rapport.

Donc je souhaite intervenir et si vous le permettez, à la fin de mon intervention, je présenterai un amendement.

Nous prenons acte de la stratégie de la Collectivité de Corse sur la

prévention et la réduction des inégalités sociales de santé, et de la volonté du président de répondre aux différents appels à projets.

On a des informations précises concernant les nouveaux accueils de PMI, c'est très bien, notamment en milieu rural, les centres de santé sexuelle pour nos plus jeunes, l'IVG, les groupements de sages femmes, etc. Ce sont effectivement des données qui sont très intéressantes à travers ce rapport.

Alors, je voudrais revenir sur le volet petite enfance et je rejoins un peu l'avis du CESEC, notamment sur le manque de places en crèche adaptées aux besoins partiels des parents.

Je veux insister aussi sur la faible attractivité du métier de la petite enfance : assistantes maternelles, auxiliaires puéricultrices, des AVS dans les écoles, on en a parlé ce matin, il y a un cruel manque de moyens et les salaires sont très bas.

Il y a aussi un problème sur le suivi des 6-11 ans. Donc la PMI, vous nous l'avez rappelé, n'a plus de compétences directes par rapport à cet âge-là et cela reste souvent aux collectivités, enfin aux communes, le soutien des actions autour de cette tranche d'âge, notamment pour la santé mentale, le handicap ou encore l'accompagnement des familles en difficulté.

Donc, le projet de A Casa zitellina est réellement à développer dans tous les territoires.

Ensuite, je n'ai pas trouvé les données liées au registre des cancers pour lequel la CdC est liée à l'ORS par voie de convention à hauteur de 270 000 euros par an.

Je vais peut-être extrapoler un peu, mais je vois que l'article 4 de la délibération revient sur la revendication du CHU. Il n'est pas question de contester l'objectif mais je dirai que d'autres outils, justement nécessaires pour un CHU, s'imposent en priorité. Et je veux parler du TEP Scan que nous appelons tous de nos vœux. On en a souvent débattu.

Ça fait des années que le sujet revient sur la table, on en a parlé encore tout à l'heure, de façon unanime dans cet hémicycle et au-delà, sur le continent par la voix de nos parlementaires corses.

C'est vrai que ça tombe sous le sens, puisqu'on estime qu'il y a environ 8 000 déplacements sur le continent pour ce type d'examen d'imagerie. Son implantation dans l'île pourrait donc être financée par la non-réalisation de ces allers-retours, pris en charge par la Sécurité sociale.

Il y a plusieurs mois, en décembre dernier, nous avons voté dans cet hémicycle une motion allant dans ce sens, à l'initiative de la commission des politiques de santé présidée par notre collègue Dany Antonini. Et notre groupe avait tout de même émis une remarque, pas une réserve mais une remarque sur le dernier alinéa qui demandait deux unités : une en Haute-Corse et une en Corse-du-Sud.

Outre la question de proximité d'un cyclotron nécessaire pour fabriquer le fluor à injecter avant l'examen et qui doit être proche puisqu'il a une courte durée de vie, de moins de deux heures, il faut prendre en compte que la moyenne nationale d'équipement est d'une unité pour un peu moins de 400 000 habitants, lorsque la Corse en compte 330 000.

Deux unités, ce serait parfait, mais une structure pour l'ensemble de la Corse serait déjà très bien.

Nous n'avions pas amendé, puisqu'on partage le principe d'un maillage idéal, mais c'est une option à prendre en compte qui colle davantage à la réalité dans cette période de restriction. Et il faudra s'en réjouir lorsque l'on sait que c'est incontestablement l'équipement médical qui nous manque cruellement, alors même que le cancer est la première cause de mortalité en Corse.

J'en reviens à la délibération et j'ai pratiquement terminé. Puisque celle-ci évoque le CHU, notre groupe souhaiterait que le TEP Scan y figure aussi, au même titre que celui d'une demande forte et constante pour que la Corse dispose de cette infrastructure.

Le titre du rapport renvoyant aux inégalités sociales de santé, l'absence de TEP Scan dans l'île est bel et bien une inégalité sociale de santé.

C'est pourquoi je vous propose cet amendement, je vais vous le lire rapidement.

Après l'article 5 de la délibération, serait inséré un nouvel article ainsi rédigé :

*« **REITERE** avec force la demande d'implantation d'un TEP Scan en Corse, conformément aux dispositions de la délibération n°24/180 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'implantation d'un TEP Scan en Corse. »*

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alors, il aurait été souhaitable que vous nous fassiez parvenir l'amendement... Ça a été fait ? Est-ce que, Madame la Conseillère, vous l'avez ? Parfait, merci.

Mme Cognetti !

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci pour ce rapport auquel nous sommes très attentifs.

J'aurais moi aussi un amendement et je souhaitais l'expliquer.

Le 5 septembre dernier, les élus du territoire Pasquale Paoli se sont vu présenter par l'ARS la mission expérimentale « Territoires vulnérables » à l'échelle de la Corse. C'est une mission nationale qui a identifié 151 zones rouges sous-dotées dans l'accès aux soins. Deux microrégions de l'île entrent dans cette classification : les communautés de communes de Pasquale Paoli et l'Oriente.

Je ne parlerai que pour mon territoire pour ne pas m'ingérer dans les volontés des élus de l'Oriente, qui se sont déjà mobilisés.

Pour ce qui nous concerne, la présentation critique de la situation est avérée et pleinement partagée avec les différents services, y compris l'ARS. Nous ne disposons que de trois médecins généralistes, un situé dans le Niolu et 2 situés sur Ponte à Leccia.

Comme vous le savez, ce n'est pas tant le nombre de médecins à l'échelle de la Corse qui pose problème, mais plutôt le déséquilibre territorial de l'encadrement médical en défaveur des zones rurales, et le fait que beaucoup de praticiens soient proches du départ à la retraite.

Corrélez ce constat au fait qu'il n'y ait aucune structure médicale sur le territoire intercommunal et que le plus près est l'hôpital de Corte, ça nous donne une note de vulnérabilité de 4 sur une échelle de critères qui vont de 1 à 5.

Ce que l'ARS propose de plus intéressant, c'est d'accueillir un docteur junior et de lancer la maison de santé sur Ponte à Leccia. Dans les deux cas, il faut un local et des financements. On a déjà un médecin volontaire sur le territoire et un local qui serait mis à disposition par la commune permettant donc un départ rapide de ce dispositif.

Comme vous nous proposez un rapport qui porte également sur la politique extra-légale de la CdC en matière de santé et que la délibération évoque le CHU qui est - il faut se le dire - le dernier étage de la fusée, je vous propose que la délibération s'associe à la démarche de l'ARS dans l'identification des deux zones rouges de la Corse, mais aussi dans les propositions qui sont faites. Je pense surtout à la maison de santé.

D'où l'amendement qui valide le dispositif et soutient les axes proposés.

Il me paraît légitime que la CdC participe à concrétiser l'objectif de maison de santé, comme cela a été évoqué dans différents autres territoires.

L'amendement ne nous engage pas financièrement, même si on sait bien qu'il faudra bien trouver les voies et moyens pour y arriver et donner l'égalité à tous les territoires.

Le règlement des aides prévoit, c'est la mesure 1.1, une aide à la mise en place d'une maison de santé ou d'un cabinet secondaire, avec pour dépenses éligibles l'aménagement et la rénovation du bâti, l'acquisition de matériel, etc. Concernant le matériel, l'ARS est déjà engagée auprès du territoire, avec un plafond de 150 000 € qui viendrait en plus des financements ARS, investissement et fonctionnement confondus.

Je tiens à préciser qu'on est bien là sur du premier recours. Si on n'agit pas dès maintenant, la situation ne pourra que s'aggraver, et je ne me peux pas me résoudre à voir mon territoire et je ne veux pas en assumer le risque surtout.

Ce que je souhaite donc, c'est cette mise en place, mais aussi de donner à la ruralité une équité de territoire, surtout sur un territoire comme le nôtre, afin qu'il ne s'oriente pas vers une désertification terminale.

Les collectivités locales et l'ARS partagent le diagnostic. Je vous propose d'en faire de même, et de nous inscrire collectivement dans l'action afin, comme l'a dit notre conseillère, de réduire les inégalités territoriales et de donner un accès aux soins pour l'ensemble de nos populations.

Je peux vous lire l'amendement.

Après l'article 5 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

« VALIDE la déclinaison en Corse par l'ARS de la mission expérimentale « Territoires vulnérables » destinée à lutter contre les déserts médicaux, ainsi que l'identification des communautés de communes Pasquale Paoli et Oriente comme étant les territoires de Corse les plus médicalement sinistrés.

***SOUTIENT** les axes d'action avancés par l'ARS au premier rang desquels la création d'une maison de santé sur le territoire de la communauté de communes Pasquale Paoli. »*

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Astre dumande di parolle ? Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signora Vice-presidente.

Cara Cunsigliera esecutiva è Cari cullegghi,

Alors même si je peux rejoindre les propos de mes collègues qui font partie de la commission éducation, culture, etc., aujourd'hui, moi, par contre, je trouve que ce rapport que vous nous présentez, Madame la Conseillère, il ne se contente pas seulement de dresser un bilan, puisqu'il incarne vraiment une vision audacieuse et une action concrète pour la santé, pour nous tous, pour tous les Corses. Et c'est vrai que depuis 2018, la Collectivité de Corse, elle a fait de la santé une priorité transversale qui a transformé les défis en opportunités et des promesses en réalisations. Je ne vais pas reprendre tous les points de votre rapport, mais il y a vraiment des réalisations qui sont faites.

Alors moi je trouve vraiment que c'est bien d'avoir fait ce bilan, puisqu'il y a des choses qui sont faites, il faut pouvoir le dire et il faut le dire. Ça prouve que la Corse, elle agit, elle innove et puis elle inspire aussi avec des résultats qui sont concrets. Et il y a des résultats, Cathy, quand même, qui réduisent les inégalités dans le rapport, plusieurs choses ont été dites et qui sont mises en place.

Donc c'est quand même important de le rappeler et de dire que c'est fait.

Donc, il combine prévention, équité et recherche également le rapport. Et on est pour bâtir un système de santé qui soit un système de santé solidaire, efficace et résilient à la hauteur des attentes de nos concitoyens et notamment particulièrement, comme ça a été dit, avec l'aboutissement du projet de CHU.

A sapemu, investisce in a salute oghje hè assicurà l'avvene di a Corsica.

À ringrazià vi.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi. Alors quelques réponses.

Je vais répondre d'abord à Chantal. Pour le PET Scan, je n'en ai pas parlé volontairement parce que le PET Scan est acté, puisqu'il va être normalement livré en 2026. Mais, pour l'instant, et nous sommes en discussion avec l'ARS et notamment sa DG, que je remercie, Madame Lecenne, qui a vraiment travaillé à nos côtés sur beaucoup de projets, notamment celui-ci. Donc on ne sait pas encore comment on va monter le financement. C'est pour ça que volontairement, puisque c'est un bilan d'étape, je n'en ai pas parlé, mais puisqu'il était déjà dans le PRS 2 et qu'il a été acté officiellement par la ministre Catherine Vautrin, mais là je n'en ai pas parlé.

Il reste maintenant à monter le financement. Vous savez que c'est un gros financement d'environ 15 M€, qui va aussi, je pense, incomber pour une part à la Collectivité. Donc nous sommes en train de voir comment nous pourrions faire, parce que c'est vrai que c'est un gros investissement. Donc, je vous en parlerai au fur et à mesure.

Donc, c'était un peu volontaire, mais évidemment qu'il le faut pour nos patients qui partent là encore et qui étaient inclus dans les 5 000 déplacements médicaux sur le continent.

Concernant les places en crèche, alors moi je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres, Chantal. Pour l'instant, les chiffres qu'on m'a donnés, c'est qu'il n'y avait pas de manque ou du moins de manière ponctuelle, parce qu'on sait et vous le savez mieux que moi, que ça évolue non seulement sur l'année, mais quasiment au fil des jours, de manière hebdomadaire, puisque chaque fois il y a peut-être moins d'enfants... Bref, c'est un mécanisme qui incombe et c'est vrai que c'est très difficile d'avoir une crèche pour des mairies, d'avoir même une crèche associative. On sait que c'est quelque chose qui est extrêmement onéreux, qui généralement est en déficit, un déficit chronique dont on connaît un peu les causes également. C'est vrai que c'est un manque.

On a essayé même de monter des crèches itinérantes, mais force est de constater que c'est un peu difficile. On voulait le mettre en place pour des mamans qui auraient pu travailler mais qui avaient un défaut de garde d'enfants, mais c'est assez compliqué.

Je pense notamment à la haute Balagne ou au Giunsani où on a essayé, mais c'est un petit peu compliqué parce que même pour les parents, ça demande une gymnastique un petit peu... Ce n'est pas toujours facile.

Pour ce qui concerne la PMI, vous l'avez vu a Casa Zitellina. Alors renforcer sur les territoires, bien évidemment par la suite, mais il faudra là-aussi avoir une vision un petit peu du territoire, voir où les manques se font le plus sentir. Mais c'est vrai que c'est une expérimentation qui est en cours et qui donne déjà des bons résultats. Et c'est vrai que je félicite les équipes de la PMI parce qu'elles s'impliquent vraiment complètement et qu'elles vont chercher un peu les difficultés et les failles, notamment dans la parentalité, et les équipes de l'ASE également, l'aide sociale à l'enfance, puisque c'est souvent sur eux que ça retombe.

Alors, oui pour votre amendement, pour en revenir au PET Scan, mais c'était compris.

Et la dernière chose que je voudrais vous dire, c'est par rapport à l'ORS. C'est très compliqué de stabiliser les chiffres.

Alors il faut que vous sachiez que l'ORS, l'Observatoire régional de la santé, est le seul, le seul actuellement au national à être financé par la Collectivité. Tous les autres sont financés par des universités. Et peut-être même qu'au national, puisqu'il y a eu une demande il y a quelques mois à l'Assemblée nationale où il a été demandé par le ministre Neuder justement un office national sur le registre des cancers, il se peut qu'il y ait une loi qui en découle.

Enfin, je ne sais pas vraiment quelle sera la configuration de la nouvelle Assemblée et du gouvernement surtout, donc je ne sais pas s'il aura encore son portefeuille, mais en tout cas c'était un de ses objectifs d'avoir un registre national des cancers et peut-être que ça sera vraiment confié aux universités.

Donc effectivement, l'ORS a des chiffres, mais il faut qu'ils soient validés par le national, donc j'espère qu'ils pourront être fournis prochainement.

Et pour en revenir sur la femme en tout cas, c'est la maladie cardiovasculaire qui est la première cause de mortalité et pour le cancer, c'est le cancer du sein, d'où la campagne d'Octobre rose qui s'ouvre, avec cette notion de

prévention qui malheureusement, malheureusement en Corse, n'est pas très suivie. Et c'est vrai qu'on est très en-deçà des résultats sur tous les dépistages, mais notamment le cancer du sein et les cancers colorectaux également.

Pour Cathy, oui, évidemment, mais on a fait déjà un zonage. Nous, on a un propre zonage au niveau de la Collectivité que l'on soumet. L'ARS a un zonage et nous, nous avons un zonage sur les zones rouges en déficit de médecins et on peut l'intégrer. Mais c'est quelque chose qui est déjà en train de se faire avec l'ARS de manière naturelle. L'équilibre est fragile, d'un coup on bascule dans une zone où il y a « trop de médecins » et puis on peut vite, avec 2 départs à la retraite, retomber dans une zone de déficit médical. Donc on est vraiment très attentifs à ce zonage.

Mais on peut inclure l'amendement, bien qu'il soit déjà inclus de fait dans le dans notre règlement des aides et du zonage avec l'ARS.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Allora emu da mette à u votu **l'amendamentu n° 1 di Chantal Pedinielli.**

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à prò ?

À l'unanimità ! Vi ringraziu.

Amendamentu n° 2 purtatu da Cathy Cognetti-Turchini.

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à favore ?

À l'unanimità dinù !

Allora avà, **votu nant'à u raportu.**

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à favore ?

À l'UNANIMITÀ ! (Absence de Mmes Josépha Giacometti-Piredda et Flora Mattei)

Vi ringraziu. Emu da passà à u raportu nant'à i flussi di i trasporti aeri.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, à ringrazià vi cara Vici Presidente.

Allora, ci sò parechje ghjente chì escenu da l'emiciculu perchè chì sò à u cunsigliu d'Air Corsica, di a cumpagnia regionale. Ci vulerebbe ch'ellu stessi à pena di mondu quantunque, è ghjè una ricumandazione di u déontologue è ci sò parechje ghjente d'altronde da per elle, chì anu chjamatu per sapè ciò ch'ellu ci vulia à fà, è nurmalemente sorte.

Dunque, Danielle Antonini è Vannina Borromei ùn ci hè micca ma ùn puderete micca vutà per ella, Marie-Hélène Casanova Servas di sicuru, Romain Colonna, Christelle Combette, Muriel Fagni, Don-Joseph Luccioni, Chantal Pedinielli, Paul Quastana, Jean-Michel Savelli, Joseph Savelli ùn ci hè micca, François Sorba, Hyacinthe Vanni, Alex Vinciguerra ùn ci hè micca dinò, ma quelli chì anu e so pricura, ùn pudete micca utilizà le.

Eccu.

Dunque, simu quantunque parechji pè stà à sente a presentazione di u raportu. Allora, ùn sò micca quale hè chì l'hà da prisintà. U Presidente di l'esecutivu. Và bè.

Salutu i ripresententi di a Camera di Cummerciu chì sò quì, è parechji operatori è attori.

Dunque a parolla hè vostra quand'è vo vulete.

TURISIMU / TOURISME

Raportu n° 260 : Cuntratti di cessione di serviziu di trasporti aerii à via di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030

Rapport n° 260 : Contrats de concession de service de transports aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente, donc un rapport là encore important.

Nous avons voté tout à l'heure un rapport sur la convention d'objectifs et de moyens organisant l'enseignement bilingue et immersif au sein du système éducatif, nous avons ici un rapport qui touche lui à notre stratégie de développement touristique et économique que nous voulons résolument durable.

Je ne reviendrai pas sur beaucoup de points que nous avons évoqués au moment de la présentation de ce dispositif ; une présentation de ce dispositif qui a eu lieu il y a plus d'un an devant l'Assemblée de Corse et qui nous a conduits à voter le principe de ces contrats de concession de service de transport aérien à destination de la Corse. Un principe que nous avons ensuite mis en œuvre de façon opérationnelle dans le cadre d'une procédure d'appel public à la concurrence qui se conclut aujourd'hui avec la proposition qui vous est faite par le Conseil exécutif de Corse d'attribuer, après examen de la commission compétente, 12 lots, 9 sur des vols domestiques, 3 sur des vols internationaux, à deux compagnies qu'il est proposé de retenir comme attributaire, la compagnie Volotea pour les 9 vols domestiques et la compagnie Air Corsica pour les vols internationaux.

Au seuil de mon propos, je voudrais rappeler que ce rapport s'inscrit aussi dans une vision globale de la desserte aérienne de la Corse. Je laisse de côté la desserte maritime, même si vous savez que, en tant que territoire insulaire, nous devons à avoir une vision globale de cette desserte maritime et aérienne, et qu'au cœur de cette vision globale, nous souhaitons avoir le degré de maîtrise le plus large possible de nos choix stratégiques. Ce qui passe notamment par la propriété des ports et aéroports ou encore par le processus de rattachement de la CCI de Corse qui conduira à la naissance et à l'entrée en vigueur opérationnelle de l'établissement public industriel de Corse qui permettra une gestion in house de ces ports et aéroports.

Donc, nous avons une vision claire de ce que sont les principes fondamentaux à respecter pour un territoire insulaire qui souhaite avoir, d'une

part, la maîtrise de ses portes d'entrée sur le territoire et, d'autre part, la maîtrise des flux qui contribuent à son économie et notamment, mais pas exclusivement, à son activité touristique qui a en Corse, vous le savez, une importance forte.

Ceci étant précisé, je voudrais dire deux mots de notre vision globale de la desserte aérienne de l'île, un système qui a vocation à reposer sur deux piliers qu'il nous faut rendre complémentaires : d'un côté le service public et de l'autre la desserte libre.

Je le dis parce que ce rapport ne concerne que la desserte libre, mais nous devons, pour reprendre une expression que nous utilisons souvent, avancer le mieux possible, le plus vite possible et avancer sur nos deux jambes. Et un système de desserte aérienne qui correspond à nos intérêts fondamentaux, c'est un système qui réussit à combiner d'un côté un volet de service public de desserte aérienne qui correspond véritablement aux intérêts de la Corse et des Corses, et de l'autre un système de desserte libre qui correspond lui aussi aux intérêts fondamentaux de la Corse et des Corses, et qui s'inscrit dans une stratégie de développement économique et touristique durable dont je dirai quelques mots.

Alors, sur les grandes masses, rappeler que, aujourd'hui, et je salue les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie, futur établissement public et industriel de Corse, notamment les responsables des structures aéroportuaires, Monsieur Novella et Monsieur Poggi :

4 millions de passagers transportés par voie aérienne environ : 2 millions sur la DSP et 2 millions sur les grandes masses sur la desserte libre.

La DSP : 4 aéroports. Je ne dis pas 2 aéroports principaux et 2 aéroports secondaires, je dis 4 aéroports, Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari ; le bord à bord, Nice, Marseille et Orly, la destination Paris avec, vous le savez, une desserte qui historiquement a été consentie dans le cadre d'une délégation de service public à Air Corsica, compagnie de la Corse et des Corses, pour le bord à bord et un groupement composé d'Air Corsica et d'Air France pour la desserte de Paris.

Un enjeu fondamental : c'est de maintenir cette DSP, son périmètre, un tarif résident qui répond aux besoins des Corses, et notamment aux besoins sanitaires, mais également aux besoins économiques, avec une desserte régulière et de qualité en termes de fréquence et de réponse à nos besoins fondamentaux, mais avec également une logique économique et sociale qu'il convient de préserver et de renforcer en inventant une équation ou en réinventant une équation, et notamment une équation budgétaire qui devient de plus en plus complexe.

Quelques mots rapides.

Nous sommes dans un système d'OSP fermé. Ce qui veut dire que, à partir de Marseille, Nice et Orly ne peuvent desservir la Corse que les délégataires de service public. Tous les passagers transportés dans le cadre des délégations de service public ne sont pas des résidents. Et donc, par exemple, sur Paris, mais pas seulement, une partie des passagers transportés hors statut, hors tarif résident, sont notamment des touristes et pour lesquels il faut réussir à offrir un prix du billet qui reste attractif et compétitif, tout en permettant aux compagnies délégataires d'équilibrer leur équation budgétaire générale.

Dans cette équation budgétaire générale, il y a, vous le savez, la compensation qui intervient à travers la dotation de continuité territoriale, une dotation de continuité territoriale dont nous savons également qu'elle n'a plus été réévaluée depuis 2009. Autrement dit, une enveloppe de dotation de continuité territoriale qui stagne durablement, tandis que tous les coûts liés au transport aérien s'envolent, notamment bien sûr suivent l'inflation, mais également des phénomènes comme l'augmentation du coût du carburant ou l'augmentation de la fiscalité écologique, pour ne parler que de l'aérien, avec une demande de notre part qui est plus que légitime, celle d'une réévaluation et ensuite d'une réindexation de la dotation de continuité territoriale, mais une demande dont nous avons du mal à garantir qu'elle sera structurellement prise en compte dans le contexte budgétaire que vous connaissez.

Et donc, ce premier volet, il est aujourd'hui remis en cause, non seulement par ces éléments, mais également par des éléments inhérents à la structure du transport aérien et notamment le fait qu'un des codélégataires historiques sur Paris, Air France, est en train, vous le savez, de quitter la plateforme d'Orly pour rapatrier la totalité de ses activités, à part la Corse dans le cadre de la DSP actuelle, vers la plateforme de Charles de Gaulle.

Et donc, il y a dans ce contexte budgétaire, économique, stratégique en pleine recomposition, bien évidemment, une réflexion de fond à mener dans le temps du contrat de DSP qui est en cours. Nous l'avons attribué, je vous le rappelle, jusqu'à la fin de l'année 2027, pour répondre aux besoins de la Corse et y répondre avec des moyens budgétaires qui risquent structurellement de ne pas évoluer, ou en tout cas de ne pas évoluer dans des proportions correspondant à l'augmentation des coûts, et également avec des enjeux sociaux importants puisque la singularité de notre modèle, c'est que le délégataire principal exclusif sur Marseille et Nice, c'est Air Corsica, le délégataire dans le cadre d'un groupement dans lequel Air Corsica effectue la grande partie des vols sur Paris, c'est Air Corsica, en groupement avec Air France. Et qu'aujourd'hui, il y a la nécessité pour ces compagnies de s'adapter à l'évolution de l'environnement aérien international et notamment d'intégrer le fait que pour la première fois,

pour la période 2024-2027, une compagnie low cost s'est positionnée dans le cadre des appels d'offres.

Et donc, à l'évidence, il y a aujourd'hui à respecter, comme nous l'avons toujours fait, les règles de la commande publique dans le cadre de la DSP, mais pour les uns comme pour les autres, intégrer l'ensemble de ces données, nous en tant que collectivité qui organise l'appel d'offre et les délégataires à réadapter leur stratégie. Et à ce propos, je le rappelle, Air Corsica a engagé un plan de transformation, dans le respect bien sûr du dialogue avec les organisations syndicales, mais un plan de transformation qui vise aussi à permettre à cette compagnie de s'adapter aux nouvelles exigences d'un contexte français, européen et international, de plus en plus contraignant.

Donc il y a pour nous, élus de la Corse, ce besoin de construire un volet service public à la fois compétitif et répondant aux besoins, et intégrant également la dimension sociale et la dimension sociale, ce sont notamment les 800 salariés d'Air Corsica et leur famille, mais également les 270 salariés d'Air France en Corse qui sont des salariés d'Air France, mais qui sont des salariés qui concernent la Corse, les Corses et les élus de la Corse.

Donc ce premier volet, nous y travaillons. Nous y travaillons activement pour permettre de continuer à assurer une délégation de service public satisfaisante par rapport à nos objectifs fondamentaux.

Et puis il y a le deuxième volet, c'est celui du marché libre. Et vous le savez, grâce notamment à une politique attractive développée par l'Agence du tourisme et de la Corse, mais également par la CCI en tant que concessionnaire et exploitant des aéroports, on a un trafic hors service public qui s'est beaucoup développé, avec de nombreuses compagnies qui viennent en Corse, mais qui viennent en Corse avec une logique qui est la leur et qui n'est pas la nôtre. Et la logique qui est la leur, c'est d'aller bien sûr là où les conditions économiques sont, pour ces compagnies, les plus favorables.

Et là, nous sommes renvoyés à une concurrence qui n'est pas une concurrence à armes égales et pour plusieurs raisons.

Première raison, elles sont structurelles, elles tiennent à ce que nous sommes : une île, avec toutes les contraintes liées à l'insularité. Mais il y a d'autres îles en Méditerranée. Mais une île avec des volumes globaux de passagers qui rendent beaucoup plus difficile l'atteinte des effets de seuil.

Autrement dit, par exemple, en Sardaigne ou en Sicile, ou dans d'autres destinations concurrentes de la Corse en Méditerranée, on a des volumes beaucoup plus importants.

Le fait que nous soyons un marché étroit montre quoi aujourd'hui et conduit à quoi ? Vous le savez, il y a une offre souvent concurrentielle, notamment pendant la période estivale, mais un marché qui est étroit et qui conduit souvent un low cost à s'imposer sur telle ou telle destination par rapport aux autres. Et dès qu'il est seul, il revient dans une logique où les prix sont beaucoup moins attractifs et beaucoup moins intéressants.

En sens inverse, nous n'avons pas suffisamment de volume d'activité pour être intéressant dans une logique purement capitalistique, notamment dans les arrières-saisons. Et donc cela conduit à renforcer les effets d'hyper saisonnalité de l'activité touristique, avec des phénomènes que nous connaissons et qui sont des phénomènes négatifs.

Par exemple, les logiques de surfréquentation et quelquefois de surtourisme, avec un rejet social ou sociétal ; des phénomènes d'embouteillages et puis des phénomènes aussi de dépendance à la saison. Dès lors que la saison est courte, un ou des événements inattendus peuvent bien sûr venir la perturber de façon significative. Et enfin, pour les professionnels du tourisme qui sont nombreux en Corse et qui sont des travailleurs, il faut le rappeler aussi parce que j'ai entendu certains commentaires, j'avoue, y compris par rapport au travail que nous avons mené, que je trouve très surprenants. J'y reviendrai.

Mais rappeler à ce stade que la singularité des métiers de l'hôtellerie et du tourisme en Corse, c'est d'abord dans la plupart des cas que l'outil de production est la propriété de familles corses, contrairement à ce qui est le cas dans toutes les régions touristiques.

Deuxièmement, que l'emploi directement lié au tourisme, c'est aujourd'hui près de 35 000 personnes en Corse et que les effets induits du tourisme sont très importants.

Le constater, ça ne veut pas dire s'accommoder d'une économie qui irait vers la mono activité ou une extrême prévalence du tourisme. Ça veut dire qu'il faut que nous fassions évoluer, me semble-t-il et nous semble-t-il, l'activité touristique dans un sens qui soit cohérent avec notre volonté de construire une économie diversifiée, articulée à une logique de développement durable.

Et notamment, pour arriver à ça, un des enjeux majeurs, et qui a toujours été identifié comme tel par tout le monde, c'est de réussir à désaisonnaliser l'activité touristique et à faire que, plutôt que d'avoir des logiques de surfréquentation, notamment pendant les pointes estivales, nous réussissions à avoir une activité touristique étalée sur l'ensemble de l'année avec tous les mécanismes positifs qui accompagneront une telle évolution, notamment bien évidemment, la possibilité pour les professionnels d'ouvrir à

l'année, la réduction de la dépendance aux aléas d'une saison estivale qui peut être gâchée par des phénomènes extérieurs, la possibilité d'aller vers une offre de formation renforcée, c'est ce que nous faisons, notamment, on en a parlé ce matin, à travers l'offre de formation dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie, et par exemple aussi l'ouverture prochaine de l'école du tourisme et de l'hospitalité à Ajaccio, en partenariat avec la CCI et un certain nombre d'acteurs institutionnels. Et rendre attractif y compris les métiers du tourisme, notamment pour les jeunes corses.

Et donc, pour amorcer la pompe de cette spirale vertueuse qui a vocation à profiter, je le rappelle aussi, à tous les territoires de l'île. On ne parle pas d'un tourisme concentré sur le littoral, on parle d'un tourisme qui, à l'année, permet de toucher une clientèle à haute valeur ajoutée qui est intéressée par le tourisme culturel, qui est intéressée par le tourisme patrimonial, qui est intéressée par le tourisme de l'intérieur, qui est intéressée par la consommation de produits agricoles de qualité dans le cadre de circuits courts de distribution, etc., etc.

Donc, c'est ça que nous devons essayer de construire. Et la condition nécessaire, certes non suffisante, mais nécessaire pour arriver à ça, c'est que nous ayons des touristes toute l'année. Et actuellement, les contraintes structurelles qui pèsent sur nous ne permettent pas d'obtenir ce flux.

Alors, avec le regard de la CCI, avec l'analyse des acteurs du tourisme, nous avons essayé de regarder si les dispositifs existants dans le cadre du droit positif traditionnel permettaient de répondre à notre attente.

Il y a, je le rappelle brièvement, 3 catégories de dispositifs.

D'abord, il y a les aides d'État, celles autorisées par les règles européennes, dont la Commission européenne dit elle-même, je la cite, « *le bilan de qualité a également souligné la nécessité de clarifier les règles énoncées dans les lignes directrices relatives au secteur de l'aviation. À cet égard, l'expérience a montré que certaines dispositions clés ont été rarement utilisées en pratique. Et cet état de fait* », je cite toujours, « *soulève les questions sur la pertinence de ces règles pour réaliser les objectifs de connectivité visés.* ».

Ça veut dire que la Commission elle-même fait le bilan de ce que son dispositif actuel en matière d'aide d'État ne permet pas de soutenir de façon efficace l'activité là où spontanément, elle n'existe pas.

Donc le dispositif traditionnel d'aide d'État ne permet pas de répondre à nos besoins.

Le deuxième dispositif de soutien traditionnel, c'est le soutien financier dans le cadre des principes d'opérateurs avisés en économie de marché. Ce sont des sortes d'avances remboursables qui sont consenties, notamment par les exploitants d'aéroports, pour en quelque sorte appâter et faire venir les compagnies low cost. Sauf que de ce côté-là, par exemple par rapport aux Sardes, nous sommes dans une situation très défavorable dans la mesure où les remises ou les avances qui peuvent être consenties sont très inférieures à celles qui sont consenties par les opérateurs sardes. Et puis surtout, le dispositif est, là encore, trop faible par rapport aux difficultés structurelles qui sont les nôtres.

Et le troisième dispositif, vous l'avez peut-être lu dans les journaux, c'est en fait de contourner la règle à travers des contrats négociés de gré à gré, où on fait semblant de vouloir accompagner sur le terrain du marketing les compagnies low cost. Mais très souvent, lorsqu'il y a contestation de ces aides, elles sont requalifiées en aides d'État et donnent lieu à des condamnations avec remboursement.

Vous avez vu récemment à Carcassonne, Ryanair qui a été condamnée à rembourser les sommes qui avaient été versées 15 ou 20 ans après.

Un dernier mot, c'est que lorsque vous faites ça, déjà souvent ça n'est pas efficace, mais surtout vous êtes dépendant parce que, ensuite, les compagnies low cost, elles font monter les enchères entre celles et ceux qui leur donnent le plus possible, et notamment elles vont vers ceux qui donnent le plus d'argent. Et nous, n'avons pas les moyens de suivre cette course en avant.

Donc, on a constaté que les dispositifs existants ne répondaient pas à notre problématique.

Donc qu'est-ce qu'on a fait ? On a essayé de réfléchir, on a sollicité les services de la CCI, et je les salue et les remercie. On a sollicité les services de la Collectivité de Corse, l'ATC. On a interrogé l'ensemble des acteurs du tourisme et on a créé un dispositif qui est un dispositif sans équivalent jusqu'à aujourd'hui en Europe, un dispositif qui est simple, qui consiste à dire : nous ne sommes pas dans une aide d'État, nous ne sommes pas dans un accompagnement marketing, nous ne sommes pas dans une ristourne en forme d'avance remboursable, qui sommes-nous ? Nous sommes un territoire insulaire qui a besoin de touristes l'été, ils viennent spontanément, et qui a besoin de touristes l'hiver, ils ne viennent pas pour toutes les raisons que j'ai évoquées.

Donc nous allons acheter des flux de touristes à travers des contrats de concession qui sont de véritables marchés publics.

Nous identifions un besoin, nous fixons des objectifs et nous disons aux opérateurs, faites-nous une proposition dans le cadre des règles de la commande publique pour nous dire si vous pouvez répondre au cahier des charges que nous avons fixé et leur réponse, et bien nous rémunérons leur activité à travers un prix qui est versé par la Collectivité de Corse.

Donc le mécanisme, j'allais dire quelqu'un, un professionnel du tourisme m'a dit l'autre jour, ce n'est pas moi qui l'ai dit et ça ne s'adressait pas à moi, ça s'adressait à ceux qui l'ont conçu, « c'est génial ». Le génie, c'est souvent d'être simple en droit. Effectivement, personne n'y a pensé avant, sauf que c'est très efficace, on va le voir et c'est totalement compatible à notre avis, avec les règles du droit européen.

Donc une fois qu'on a dit ça, on a construit le dispositif, on a dit « on va faire un appel d'offres ». On n'a pas voulu le faire seul. Nous étions en discussion avec le Gouvernement, notamment pour les questions constitutionnelles, nous avons dit : voilà ce que nous voulons faire, voilà pourquoi nous voulons le faire. Qu'en pensez-vous ?

Dans un premier temps, la discussion, elle a été serrée. Et puis la DGAC, qui est l'autorité de référence, direction générale de l'aviation civile, elle a dit : « Écoutez, nous c'est curieux, c'est innovant, il n'y a pas d'exemple ailleurs. Engagez le dispositif en temps masqué - puisqu'on disait quand même, il y a urgence - et puis on vous répondra ».

On a engagé, on a continué à discuter, on a senti qu'il y avait des réticences. On a senti qu'il y avait des réticences parce que c'est un dispositif qui risque, s'il est repris ailleurs effectivement, de bouleverser un certain nombre d'équilibres entre les opérateurs. Mais on ne nous a jamais dit non, par contre on ne nous a pas dit oui. On a senti chemin faisant, pas du côté, je le dis, de nos interlocuteurs politiques, mais plutôt de la technocratie administrative et éventuellement peut-être d'un certain nombre d'opérateurs économiques, une forme de frilosité, mais qui n'a jamais été formulée.

Et donc à un moment donné, et notamment il y a quelques mois, on nous a dit : « demandez à la Commission européenne si elle est d'accord à travers une pré notification ».

Donc, nous avons répondu non, on ne va pas faire une pré notification parce que la pré notification, elle se fait en matière d'aide d'État et nous précisons, nous considérons que nous ne sommes pas dans un régime d'aide d'État, nous ne voulons pas faire ça.

Lorsqu'on a vu que nous n'arrivions pas à obtenir une réponse positive claire, nous avons proposé au Gouvernement de saisir le Conseil d'État pour avis, on l'a fait pour la révision constitutionnelle. Nous avons dit : nous, nous avons confiance en notre analyse, et je dis au passage, les analyses, ce ne sont pas seulement les services de l'ATC, les services de la Collectivité, les services de la CCI, chacune des trois entités s'est assurée le concours d'un cabinet d'avocats international spécialisé en droit des transports. Donc, on a vraiment blindé juridiquement notre analyse.

Donc on a dit : interrogeons le Conseil d'État. Et là, on nous a dit : non, parce que c'est un problème de droit européen et le Conseil d'État..., alors franchement, cet argument ne résiste pas à l'examen, il y a des avocats, enfin ils ne sont pas dans l'hémicycle, mais il y a des juristes, le Conseil d'État, il est aussi juge de la conformité d'une disposition au droit européen puisque le droit européen est applicable en droit national.

Toujours est-il que le temps passait. Et puis, est venue en plus s'installer l'instabilité politique que vous connaissez. Et pendant ce temps nous avons engagé les appels d'offres et en plus, on avait je le rappelle, 36 lots prévus et un des objectifs majeurs du dispositif global, c'est d'ouvrir des lignes internationales, mais on est soumis aux réponses qui sont données. Alors il y a eu souvent des réponses, mais vous l'avez vu à travers les travaux de la commission d'appel d'offres, il y a des lots qui ont été déclarés infructueux. Ça ne veut pas dire qu'on n'a pas eu de réponse, ça veut dire que notre cahier des charges était sans doute mal construit ou doit être mieux construit, et c'est ce que nous allons faire.

Mais ça veut dire aussi que lorsque nous avons lancé la procédure, nous nous sommes rendu compte que notre produit juridique rencontrait l'adhésion des compagnies aériennes puisque sur plusieurs destinations, nous avons eu des réponses, y compris de gros opérateurs, et donc il y a une validation.

Dernier point, en fin d'été, début du mois de septembre, on est retournés à Paris pour une réunion que nous voulions conclusive. Nous, on a dit : écoutez, maintenant, on arrive à un moment où les offres risquent d'être frappées de caducité, on a besoin d'engager le dispositif, et ce d'autant mieux que l'engager aujourd'hui, c'est permettre ensuite, parce qu'il y a, vous le savez, la phase de commercialisation, notamment pour les vols internationaux, etc.

Si on ne fait rien, on va perdre encore une année. Et surtout, j'ai dit, mais on va perdre une année, pourquoi ? Parce que si vous êtes d'accord, il n'y a plus de problème.

Si demain vous deviez nous dire « nous ne sommes pas d'accord », nous ne serions pas d'accord, nous, avec votre analyse, puisque nous sommes persuadés que nous sommes en thèse avec le droit.

Donc ce que j'ai dit au ministre Rebsamen et aux fonctionnaires qui participaient à la réunion, c'est que nous, nous allons aller, sous réserve de la validation de l'Assemblée de Corse, eh bien, au bout de la procédure et attribuer ou proposer d'attribuer les 12 lots qui vous sont soumis aujourd'hui.

Alors, un mot sur les risques éventuels ou les inconvénients et les avantages. Sur les risques éventuels, aujourd'hui, je ne peux pas, et je le dis, vous garantir à 1000 % que ce dispositif ne sera pas contesté puisque par définition, il est innovant, donc il n'y a pas de jurisprudence. Il y a simplement, je dirais, l'analyse concordante et convergente de 3 cabinets spécialisés et on va dire un nihil obstat, une absence d'opposition de la part de l'État.

Mais j'ai envie de vous dire, même si l'État avait été d'accord, ça ne nous aurait pas prémunis d'une éventuelle interrogation a posteriori de la Commission européenne ou ça ne nous aurait pas prémunis du recours d'une compagnie tiers. Donc de certitude absolue, on ne peut pas en avoir.

Par contre, nous sommes certains que nos avocats, 3 cabinets d'avocats et nos services nous disent qu'on est dans les clous.

Donc pourquoi est-ce que je propose, au nom du Conseil exécutif, à l'Assemblée de Corse d'avancer ? Parce que les gains que nous escomptons et qui découleront de cette décision, ils sont infiniment supérieurs au risque encouru qui est un risque minime.

En attribuant, si vous décidez de le faire, nous mettons en œuvre ce dispositif sur 12 lignes. Nous répondons, vous le savez, à une attente forte des acteurs, pas seulement les professionnels du tourisme, toutes celles et tous ceux qui vont bénéficier aussi de ce début d'une activité touristique et économique dans des périodes où il n'y a aucun touriste en Corse, puisque vous l'avez vu, l'idée c'est d'amener 250 000 personnes la première année, pour l'essentiel, en avant et en après-saison.

Qui peut faire un recours ? Les compagnies tierces, les attributaires ont été seuls à soumissionner, donc personne n'a d'intérêt pour agir. La Commission européenne, en toute hypothèse, elle nous interrogera, mais elle ne peut le faire qu'a posteriori. Donc, par définition, pour savoir ce que pense la Commission européenne, il faut que nous prenions la décision.

Reste l'État. Moi, je n'ai pas de garantie aujourd'hui de l'État.

Je ne sais pas, il ne m'a pas dit non, il ne m'a pas dit oui. Je ne pense pas qu'il s'opposera à un mécanisme qui est à l'évidence sécurisé juridiquement et qui est vertueux économiquement et socialement.

Si demain il y a un recours, on sera toujours à temps d'aviser. L'important, c'est que nous puissions avancer. Pourquoi ? Et je termine, il y a un problème de crédibilité de la procédure, y compris vis-à-vis des compagnies qui se sont positionnées et qui attendent cela, il y a un problème vis-à-vis des acteurs du territoire, il y a la nécessité d'amorcer la pompe et d'engager cette spirale que nous pensons vertueuse. Vous l'avez vu à travers des études convergentes, le coût en année pleine, le prix que nous allons payer pour ces contrats de concession, c'est 2,5 millions d'euros entre les 12 lignes, pour un retour attendu direct dans l'économie corse de 100 millions d'euros pour 12 millions d'euros de TVA, pour 2,5 à 3 millions d'euros de recettes pour la Collectivité de Corse. Il n'y a pas aujourd'hui pour une collectivité d'investissement qui soit plus rentable pour les citoyens et l'économie qu'elle défend et qu'elle représente. 2,5 millions d'euros d'un côté, 100 millions de l'autre, avec tous les enjeux que vous connaissez.

Alors peut-être qu'il y aura un recours, ou peut-être pas, mais nous, nous sommes aussi, et vous me l'avez dit souvent, des élus politiques. Moi, j'essaie d'avoir une cohérence. Je vous ai toujours dit que je ne prendrai pas le risque, notamment en matière de délégation de service public, de faire des choses qui coûteraient cher à la Collectivité de Corse aujourd'hui ou demain, et donc aux Corses. Et je reste sur cette philosophie. Mais là, le coût théorique hypothétique, y compris si demain on devait perdre une instance, il est minime, il est la nécessité pour les compagnies retenues, de rembourser ce que nous leur aurions versé.

Le bénéfice attendu, il est énorme. Il est énorme, pourquoi ? Il est énorme parce que je regardais tout à l'heure, ça veut dire que si vous décidez d'attribuer, à partir des destinations, en janvier, en février, vous aurez des touristes qui pourront venir pour 75 € ou 46 € ou 38 €, ce qu'ils ne peuvent pas faire aujourd'hui, y compris dans des lignes où il y a une desserte, mais une desserte qui n'est là que l'été. Et nous, ne payons rien pour les touristes qui viennent l'été, au moment où il y a des flux. Nous, nous générons un flux là où il n'existe pas et où il ne pourra pas exister, et nous l'achetons à travers un contrat qui met en concurrence et qui laisse également les autres compagnies libres d'ouvrir et de faire des lignes sur les destinations et c'est très important de le rappeler. Donc, il n'y a pas d'atteinte à la concurrence.

Et donc je termine en disant, je comprends mal les critiques que j'ai entendues notamment à la radio, sur ce dispositif.

Moi, vous savez, je ne souhaite pas une économie de la Corse qui soit organisée à titre exclusif autour du tourisme. Je souhaite une économie, je crois, comme beaucoup ici, diversifiée, une économie qui crée de la richesse et un système global qui répartit cette richesse. Mais il faut partir aussi de l'existant et l'améliorer.

Moi aujourd'hui, en générant ce flux, vous n'allez pas perturber la vie économique, sociale, sociétale des Corses, des villages et des villes du littoral pendant l'hiver. Au contraire, vous allez la renforcer, vous allez lui permettre d'avoir une dimension qu'elle n'a pas aujourd'hui, vous allez permettre à l'agriculteur du Niolu ou de Cinarca, dans un circuit court, de distribuer une part de sa production qu'aujourd'hui il n'écoule pas.

Ça fait 30 ans qu'on se bat, d'autres avant nous, pour dire il faut désaisonnaliser l'activité touristique et maintenant qu'on trouve un dispositif qui nous permet de le faire à moindre coût, avec un retour sur investissement sans équivalent, il y a quelques personnes qui nous critiquent encore. Donc moi ça je ne le comprends pas. Je pense qu'il faut y aller.

En plus je rappelle, y compris en termes d'écologie, on n'achète pas des vols, on achète des flux, c'est-à-dire qu'on ne fait pas voler des avions dont on n'a pas besoin, en termes d'empreinte carbone, ça aussi c'est important.

Donc moi, j'ai essayé de vous donner l'ensemble des éléments qui nous conduisent à proposer ce dispositif. On amorce la pompe. Certains disaient quand on présentait : oui mais est-ce que les hôteliers vont jouer le jeu ? Est-ce qu'ils vont ouvrir ? C'est l'œuf et la poule. C'est sûr que vous ne pouvez pas ouvrir si vous n'avez pas de touristes. Et puis si demain on fait venir des touristes qui ne peuvent pas aller dans un gîte rural, dans un hôtel ou dans un camping, c'est sûr qu'ils ne vont pas revenir. Mais on a le droit quand même d'être optimistes une fois, même quand on est Corse, on peut se dire qu'on va marcher tous ensemble, que ceux qui ont la charge de faire venir des touristes, vont les faire venir à un prix attractif et que quand ils vont venir, ils vont trouver un accueil de qualité et que les hôteliers et les professionnels du tourisme vont jouer le jeu et qu'ils vont recruter des jeunes Corses et qu'on va aller vers le CDI saisonnier et qu'on va avoir une activité qui va jouer son rôle de locomotive pour tout le reste.

En tout cas moi ce pari qui est un pari de Pascal, si ça ne marche pas, on n'a rien perdu. Et comme le dit souvent maître Spadoni, en matière de droit immobilier, si on gagne, on a tout gagné.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente per sta presentazione.

Allora avemu un raportu di a CDENATE : avisu pusitivu, è di a cummissione di e finanze : avis favorable aussi. Il y a une prise d'acte du CESEC.

Allora, qual'hè chì vole piglià a parolla ? Prima Charlotte Terrighi è dopu Georges Mela.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

L'achat de flux aériens a pour but d'élargir, de renforcer et d'annualiser les liaisons aériennes. En ce sens, cette première opération va permettre de mettre en marche une nouvelle dynamique en matière de transport voulue par cette Assemblée.

Avec 12 lignes attribuées, c'est un début. Avoir des échanges toute l'année avec d'autres régions et d'autres pays est une avancée majeure pour notre île, son économie, son tourisme, sa culture, etc., la liste peut être longue, dans un avion, il n'y a pas que des touristes il peut y avoir aussi des chefs d'entreprise d'ailleurs.

On ne pouvait pas se contenter d'un système de gré à gré qui est un système vulnérable, voire superficiel. L'achat de flux est un système innovant et comme toute chose innovante, elle pose question et c'est normal. Elle pourra même entraîner des discussions, voire créer des litiges. Mais il ne faudra pas en démordre. Il y a là la volonté profonde de changer le cours des choses. Et j'irai même jusqu'à vous faire un clin d'œil, Madame la Présidente, si en l'an 2000, il y avait eu des prospectives en matière de transport, on serait aujourd'hui dans la réalisation d'un futur possible.

Nous espérons vivement que les lots infructueux seront relancés et permettront un élargissement des échanges aériens.

En tout état de cause, voilà un bon début, un très bon début et nous applaudissons des deux mains le travail fait à ce sujet par cette Assemblée, en collaboration étroite avec la CCI de Corse, les professionnels du tourisme et l'ATC.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Georges Mela.

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Avant toute chose, je me dois de positionner ce rapport dans son contexte.

Nous parlons de ces concessions liées aux achats de flux depuis bientôt trois ans.

Elles devaient être effectives pour 2024, puis pour la saison été 2025, et aujourd'hui on s'orienterait vers une mise en œuvre rapide, soit novembre 2025.

En octobre 2024, nous vous avons déjà fait remarquer que les délais n'étaient pas respectés et qu'on avait le sentiment d'être dans une impasse, avec la Collectivité de Corse qui renvoyait ses échecs de mise en place à la DGAC.

Il était question d'avoir 10 lignes : 6 lignes internationales : Suisse, Belgique, Allemagne, Angleterre, Rome et Milan, et 4 lignes intérieures : Bordeaux, Nantes, Strasbourg et Toulouse.

Ce rapport attribue 12 lots, 3 lignes à l'international vers Rome et Bruxelles et 9 intérieures vers Strasbourg, Nantes et Bordeaux. 9 le sont à Volotea. 3 à Air Corsica.

Il y avait 36 lots, vous l'avez dit Monsieur le Président, qui étaient prévus, on a donc atteint 1/3 de l'objectif. Cependant, aux autres lots jugés infructueux, il est juste indiqué qu'ils pourront être relancés.

En termes financiers, cela coûterait à la Collectivité de Corse 2,5 M€ par an qui sont censés être compensés à 88 % par une augmentation des recettes de la taxe de transport, en l'occurrence 4,57 euros par billet, soit 2,2 M€, ce montant est étroitement lié au nombre billets vendus.

Enfin, le niveau global des retombées estimé est de 418 M€ et 7 millions de nuitées sur 4 ans.

Autant d'éléments qui apportent un certain nombre de remarques, même si, je vous rassure d'entrée, nous voterons favorablement ce rapport.

Nous le voterons parce que nous partageons l'objectif affiché de soutenir l'ouverture et la consolidation de lignes aériennes hors saison. C'est un signal politique fort et indispensable.

Vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Président, qu'on jugeait cette opération et ce comportement génial, dois-je rappeler que nous l'avons eu dans le sud en 2008 avec le maire Jean-Marc Serra à qui je rends hommage aujourd'hui et qui avait été précurseur en la matière puisque nous avons organisé une ligne sur Charles Roy et qui a donné ce qu'elle a donné avec Ryanair pendant de longues années.

Mais notre soutien ne peut être aveugle. Nous devons avoir des garanties solides, car ce dispositif, tel qu'il est présenté et il soulève à notre avis six questions majeures.

La première : il encadre les prix par le haut avec un plafond annoncé à 700 € aller-retour, mais n'offre aucune garantie réelle sur l'accessibilité tarifaire pour les voyageurs. Notre collègue Angèle Chiappini en avait fait la remarque en commission.

En clair, une compagnie pourra bénéficier du soutien public tout en pratiquant des prix élevés, sans contrevenir au contrat. Or, ce qui détermine le choix d'une destination, ce n'est pas seulement l'existence d'une liaison, c'est le prix affiché, la lisibilité et la compétitivité perçue.

Toujours sur le prix, vous comprendrez bien que je m'interroge de voir qu'il est anormalement élevé sur Figari représentant le principal bassin touristique de l'île. Je ne m'explique pas une telle différence, alors que c'est le seul aéroport de Corse à afficher + 5 % sur août toutes lignes confondues, et + 4 % sur septembre, d'après les informations que j'ai pu recueillir.

Je ne m'explique pas non plus le nombre plus que limité de vols accordés à Figari comme à Calvi qui démontrent une répartition disparate des vols sur les 4 aéroports de l'île malgré cette initiative que nous caractérisons tous comme étant innovante.

Le deuxième point : il n'existe pas d'analyse comparative solide avec les autres destinations méditerranéennes. La Sardaigne, vous l'avez citée, les Baléares, les Canaries ou encore certaines régions d'Italie ne se contentent pas de subventionner des flux, elles combinent les outils, modulent des taxes, soutien aux redevances aéroportuaires, aides au marketing, négociation de tarifs planchers. C'est cette approche intégrée qui leur permet d'offrir des billets à 100 ou 150 euros, ou à 30 ou à 40 euros comme vous disiez tout à l'heure, et de soutenir une fréquentation régulière hors saison.

Effectivement, comment la Sardaigne peut proposer un Olbia/New York deux fois par semaines, si ce n'est par la combinaison de plusieurs facteurs ? D'un point de vue marketing, il faudrait proposer des package vol + hébergement + activité, mais je crois que c'est ce qui est en cours, en tout cas en réflexion.

La troisième, c'est le risque est grand que ce dispositif soit perçu comme une simple avance de trésorerie, sans véritable impact sur la compétitivité structurelle de notre destination. Depuis 2015, et vous le savez, nous défendons l'idée d'une modulation dynamique de la taxe sur les transports qui permettrait une baisse uniforme et compétitive des tarifs aériens et maritimes, sans discrimination entre opérateurs, tout en garantissant les recettes publiques, même si nous savons qu'elle représente 35 millions d'euros sur le budget annuel de la Collectivité de Corse.

La quatrième réserve : nous sommes sceptiques sur le niveau de retombées que vous espérez. Mon collègue Jean-Michel Savelli l'a soulevé en commission des finances, de même que Marie-Thérèse Mariotti en commission du développement. 418 millions d'euros nous semble ambitieux, tout comme les 7 millions auxquels je faisais référence sur les nuitées sur les quatre années.

Le rapport produit par l'ATC tient-il compte du fait que la clientèle drainée le sera principalement sur des week-ends, obligeant les établissements hôteliers à rester ouverts toute la semaine pour un afflux seulement les week-ends, avec tout ce que cela implique en termes de personnel et d'approvisionnement ?

Le cinquième point est un point soulevé également en commission des finances : avant ces appels d'offres, il y avait 3 ou 4 compagnies qui opéraient sur la moyenne et haute saison. Avez-vous intégré le fait qu'il puisse y avoir un retrait de certaines de ces compagnies qui étaient déjà sur ces lignes-là ?

Enfin, dernière remarque, ou réserve et interrogation : la viabilité juridique. Tout est-il bordé au niveau des instances européennes et de la DGAC ? Vous avez donné une partie de la réponse dans votre intervention.

Ces doutes dissipés, la philosophie qui nous est proposée aujourd'hui, s'entend.

En somme, reste la question de fond : comment allons-nous mesurer demain l'efficacité de ce dispositif ?

Uniquement au nombre de passagers transportés ? A son impact concret sur la compétitivité de la destination Corse ? A l'accessibilité réelle pour

les clientèles ? A l'allongement de saison de notre économie touristique que nous appelons de tous nos vœux et déjà depuis bien longtemps ?

Monsieur le Président, vous le voyez, nous partageons la finalité. Nous voulons, comme vous, une Corse accessible et attractive toute l'année. Mais il est indispensable que cette ambition se traduise par une stratégie plus globale, articulée autour de trois conditions claires : une transparence et un suivi précis des effets sur le prix des billets ; une combinaison plus large d'outils, incluant la modulation de la taxe de transport et une articulation forte avec une politique de l'offre touristique et de marketing de destination.

Car à la fin, ce n'est pas la subvention qui fait la destination. C'est l'équilibre entre l'offre, le prix, et l'attractivité perçue. Et c'est sur ce terrain que la Corse doit se donner les moyens d'agir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Alors Paul-Félix Benedetti et ensuite Jean-Christophe Angelini.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Se satisfaire de la volonté de chercher à étaler la saison touristique pour que l'inertie de nos investissements structurants trouve preneur et qu'on ait une possibilité d'engranger des retombées économiques naturelles par la venue de touristes sur ces saisons mortes.

Le projet initial est ambitieux. Il a cherché des liaisons internationales qui auraient pu nous amener un tourisme à bonne valeur ajoutée.

Aujourd'hui, on va se recentrer sur des liaisons Franco-Corses essentiellement avec 2 petites lignes annexes sur Rome et Bruxelles. C'est quelque chose de décevant.

Maintenant on ne peut pas reprocher de pas avoir vu des candidats répondre opportunément à un besoin qui probablement pour eux était inopportun. C'est la réalité du monde économique.

Mais moi, ce qui me gêne sur ce modèle, c'est qu'on continue à se tourner, je dirais, vers la clientèle française qui globalement n'est pas celle qui est attendue pour un tourisme de qualité.

La Corse se portait bien au niveau touristique lorsqu'elle était fréquentée par des Allemands, par des Italiens, et c'était encore mieux quand il y avait quelques Anglais.

Ça, c'était les bonnes époques, les années 80, 90. Il n'y avait pas beaucoup de touristes, mais les hôteliers ne se plaignaient pas. Il y avait moins d'hôteliers, il y avait beaucoup moins de lits disponibles, il y avait un système économique qui était probablement plus vertueux et qui était beaucoup plus professionnel. On ne s'en rendait pas compte à ce moment-là, mais c'était la réalité. L'offre était centrée sur des professionnels, il y n'avait pas les locations sauvages, il n'y avait pas comme on a aujourd'hui plusieurs dizaines de milliers de logements ouverts de manière complètement sauvage à un tourisme, je dirais, qui est défaillant et qui est globalement néfaste à l'économie interne de la Corse.

Faire des liaisons internes sur un système franco-corse, sur des systèmes, je rejoins ce qu'a dit Georges, qui va être, je dirais, sur des weekends longs, ça va renforcer les logiques extra-professionnelles, ça va favoriser les Airbnb. C'est quelque chose qui ne va pas être favorable à un professionnel. Moi, je vois mal mon frère ouvrir un hôtel pour 2 jours et ensuite le refermer pour 4 jours ou de l'ouvrir parce qu'il va lui arriver un flux de 10 touristes.

Donc la logique aujourd'hui, je veux dire, la perfection, elle n'existe pas, mais l'effort qu'il y a à faire, ce n'est pas d'étaler la saison aujourd'hui, c'est qu'il y a une saison. Aujourd'hui, le mois de juillet n'est plus un mois de pointe. Cette année, le mois de juillet a été catastrophique même si les flux de présence de personnes en Corse sont dans la stabilité, mais les flux économiques des échanges, que ce soit dans les hôtels, dans les restaurants ou dans les magasins, ils ne sont pas bons. Ça veut dire qu'on n'a pas adapté notre zone, je dirais de recherche de clients à nos besoins, ce qui pourtant est fait par les autres régions touristiques qui arrivent à créer un équilibre.

Ensuite, ce qui me contrarie, moi, c'est que la compagnie Corse n'a répondu que marginalement. Alors bien entendu, si elle avait répondu ultra positivement, on aurait pu penser qu'il y avait là aussi une manœuvre, une astuce pour donner des fonds et qu'on reste en gros en régie de transport sans chercher à s'ouvrir. Mais l'effort, il est marginal, répondre à 3 lots, nous laisser sur le carreau des destinations que les conseils qui avisaient, qui avaient permis de créer un appel d'offres sur des destinations comme par exemple Londres et Genève ou Munich, n'aient pas trouvé preneur. Dans ce cas-là, le preneur expérimental aurait dû être la compagnie Air Corsica. C'est sûr qu'elle n'a pas les avions, mais elle aurait pu trouver les moyens de lui permettre de cautionner des affrètements voire des achats. À un moment donné, la stratégie, elle impose des règles et la création d'engagements économiques à la hauteur des enjeux.

Et ce qui est contrariant par contre, c'est qu'il y ait qu'une seule offre autre qu'Air Corsica, c'est Volotea et qu'on lui crée une rente de situation. On lui crée aujourd'hui une plateforme de stabilisation économique en Corse qui va nous détruire demain. Et moi ça, ça me dérange.

Moi, je vois venir la patate sur les prochaines DSP. On ne pourra pas tout le temps avoir, je dirais, des accords à la marge. Là, on fait rentrer le loup dans la bergerie et on connaît la fin de l'histoire. Donc ça ne me convient pas du tout. C'est un appel d'offres aujourd'hui qui donne un monopole de destination Franco Corse à une compagnie qui l'a déjà fait, qui va le faire au même prix qu'elle pratique ailleurs, mais en plus en l'aidant. Donc, on va lui donner une capacité d'action économique, un disponible en cash sur les prochains appels d'offres qui vont venir dans pas trop longtemps et qui nous porteront des maux de tête assez conséquents.

C'est pour cela que moi j'approuve la démarche dans sa globalité, mais aujourd'hui, la finalité de ce qu'on veut voter, moi je ne le partage pas du tout pour les raisons que je vous ai expliquées et que dans ces conditions, nous abstiendrons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

Attention au quorum. Le fait qu'on ait demandé à nos collègues, et c'est normal, membres du Conseil de surveillance nous met un peu en fragilité. Alors pas pour maintenant mais au moment du vote...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous rassure tout de suite, évidemment, j'y ai pensé ex ante pendant et après j'y penserai. Il n'y a pas de souci, on a le quorum parce que ceux qui sont ici ont, c'est simple pour que tout le monde soit au clair, pour éviter toute ambiguïté, nous sommes 63 dans cette Assemblée et il y a combien de personnes qui sont sorties ? 14, donc 63 moins 14, les présents plus les mandats, nous avons le quorum, nous serons à 49.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Déjà qu'on est fragiles, d'après ce que vous disiez...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, de ce point de vue, il n'y a pas de souci.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Qu'on n'en rajoute pas. Et je le disais, vous l'avez compris, dans l'intérêt de la délibération qu'on va voter. Mes amis me disaient : pour une fois qu'on vote pour, il ne manquerait plus que ça capote. Blague à part !

Plusieurs choses. Paul-Félix développe une analyse de fond, dirons-nous, notamment sur la question des moyens de transport et des compagnies, entre guillemets, délégataires au terme de la procédure d'achat de flux qui a été initiée.

D'abord, remercier celles et ceux qui ont travaillé au sein de l'exécutif, au sein de l'Assemblée et de ses services, bien sûr de la chambre de commerce, dont nous saluons les efforts à travers ceux qui ce soir la représentent.

Effectivement, c'est quelque chose qui a été initié il y a quelques temps, qui maintenant, je dirais, entre en voie d'opérationnalité et s'apprête, en tous les cas, on l'espère vivement, à produire ses pleins effets.

C'est aussi l'occasion, pour le dire très vite, d'aborder des sujets qui, dans l'hémicycle comme ailleurs, méritent leur place. On a eu ces derniers temps, Georges a dit des choses, Paul-Félix également, on est un peu avec d'autres ici, à divers titres, originaires de la même région, on a eu ces derniers temps un certain nombre de débats, sur le port, qui nous a renvoyé aux visions touristiques des uns et des autres, plus près de nous sur l'eau, sans préjuger des chiffres, des tendances ou des faits avancés par les uns et les autres. C'est une évidence qu'on a aujourd'hui un débat sur le type de tourisme et comme souvent dans ce pays, on aime bien être extrêmement manichéens, on a d'un côté les vertueux, les nobles d'esprit qui plaident pour la sobriété, l'élégance dans le geste, la modération dans l'accueil, etc., et bien sûr les spéculateurs et leurs amis qui n'attendent qu'une chose, c'est qu'on lave à grande eau les bateaux, les ports, les voitures et le reste du monde dans une approche dispendieuse, entre guillemets, et peu, dirons-nous économe, c'est un doux euphémisme. Et puis après les réseaux s'en mêlent, et puis après la vox populi, et puis ensuite on installe dans un pays qui en connaît déjà beaucoup, des clivages qui, à notre sens, n'apportent rien au débat d'idées et dans un monde normal, n'auraient pas lieu d'être.

Ce matin, on parlait de bois, le conseiller Julien Paolini, il n'y a pas de souci, il peut ne pas être là et je le regrette un peu, nous répond, mais on verra

quand on révisera le PADDUC qui est pour des projections démographiques échevelées, pour une surconsommation d'espaces, pour une artificialisation des sols et tira avanti è tocca, quel que soit le sujet, on a déjà la conclusion. C'est un peu comme on parlait du foot à l'époque, on disait : c'est quoi ? Ben, c'est 11 contre 11, à la fin, ce sont les Allemands qui gagnent. Quand on parle du tourisme maintenant, c'est un peu la même chose, quoi qu'il en soit, et quel que soit le point d'entrée dans le débat, on a une conclusion qui est plus ou moins la même.

Moi je pense qu'à la faveur de ce débat, il faudrait peut-être qu'on essaie collectivement de prendre un peu de hauteur, parce que si je m'en tiens, non pas à ce que nous développons nous et qui peut ne pas être juste, on est dans un débat démocratique et on peut, y compris avoir tort, mais qui nous paraît pertinent de ce point de vue-là, nous on est enclin à soutenir ce qui est proposé.

Donc je dirais, sans être trop taquin, que la balle est peut-être dans le camp de la majorité qui doit sortir, me semble-t-il, et je ne parle pas pour la présidente de l'ATC ou pour d'autres dont je lis, mais pour un certain nombre d'autres, d'une forme de schizophrénie. On ne peut pas dire : on attend 420 millions d'euros de retombées, ce qui me paraît excessif, 7 millions de nuitées dont je ne vois pas comment vous les caractérisez, et en même temps plaider pour un certain type de tourisme qui, me semble-t-il, au regard des moyens que vous déployez et que l'on soutient, s'éloigne considérablement. Vous êtes dans un objectif, pardonnez-moi de vous le dire, qui convient me semble-t-il à une grande partie de l'opposition et peut-être pas à une grande partie de la majorité. Mais ce n'est pas à nous de le dire, on n'en est pas les porte-paroles, loin s'en faut.

Donc, travailler sur les ailes de saison, annualiser les flux aériens, désaisonnaliser l'activité touristique, permettre l'accès à l'île à des conditions de tarifs et de fréquences qui soient rationnelles, compétitives et dans ce qu'est le marché désormais mondialisé de l'économie touristique, ouvrir le ciel à des compagnies qui, dans le strict respect d'un certain nombre de prérogatives, pourront desservir notre île comme elles le font pour toutes les îles du monde, sans que ça gêne le périmètre du service public en son principe, ni même les compagnies historiquement délégataires, sont quelques-uns des objectifs auxquels on adhère pleinement.

Donc l'enjeu aujourd'hui, nonobstant la fragilité intrinsèque du rapport qui ne vous est pas imputable et dont on espère, pour être tout à fait honnête, qu'elle sera dépassée et pour tout dire abandonnée, et que la délibération unanime ou presque qui sera consacrée pourra prospérer, se pose au fond la question des transports, même si elle rejoint de très près la question du fond étant quand même la question des moyens, encore et toujours la question du

modèle.

Alors, trois idées rapides : la Chambre, et il faut de nouveau la saluer, était à l'origine en 2018 ou 2019 je crois, du rapport commandé à Goodwill Management qui concluait à un surcoût structurel de l'ordre, me semble-t-il, de 20 à 25 % en incluant le coût du logement, le coût de la desserte, etc. Des efforts sont déployés que l'on reconnaît, mais qui ne peuvent en l'état corriger cette anomalie structurelle.

Deuxièmement : on a un certain nombre de sujets pendants, à chaque fois que l'occasion nous est donnée d'en parler, on le fait très volontiers, et là je rejoins pour partie l'argumentaire de Paul-Félix, la question du para tourisme et en creux celle des retombées réelles de l'économie touristique dans l'économie Corse et dans l'écosystème, pris au sens large, local. On sait tous que l'on assiste à une prolifération non pas simplement des résidences secondaires, mais de leur commercialisation dans des conditions parfois sauvages, contre les intérêts fondamentaux de l'économie réelle et du secteur marchand. On peut craindre effectivement, sans garde-fou ni cadre, que pareille mesure ne vienne accentuer une tendance qui est déjà et structurellement à l'œuvre.

Troisièmement, se pose en creux, on n'en parlera pas aujourd'hui, la question du PADDUC qui est en cours de révision, nous dit-on et qui, je le répète dans ses livrets, posait une vision touristique que l'on partageait pour l'essentiel. Je rappelle que notre groupe, n'en déplaie à certains et en dépit de réserves maintes fois réitérées, a voté pour le document parce qu'on estimait qu'il fallait, à l'époque, une écriture du territoire et poser une vision dans un pays qui depuis 20 ou 30 ans n'en avait pas, il était favorable à un certain nombre de préceptes liés à l'économie touristique qui depuis lors, me semble-t-il, ont pour partie été abandonnés.

Alors sur le sujet technique qui nous occupe, quelques remarques supplémentaires. La première, Georges l'a un peu dit, et ça saute aux yeux quand on lit le rapport, il y a ce sujet de déconnexion, le terme est un peu fort, mais je n'en trouve pas d'autre, entre les aéroports privilégiés, entre guillemets, et ceux qui relèvent de bassins touristiques et notamment des plus fréquentés. On voit bien qu'aujourd'hui les choses s'organisent autour d'Ajaccio et Bastia, quand Calvi et Figari ne sont pas au rendez-vous dans les proportions escomptées. Ça pose une difficulté qu'on peut résoudre, mais ça pose une difficulté.

Deuxième ordre d'idées, on voit bien qu'aujourd'hui en annualisant ce trafic, en achetant non pas des vols au sens strict mais du flux, on engage financièrement parlant, et là c'est à votre actif, une responsabilité financière de la Collectivité qui n'est pas exorbitante, d'autant moins, même si je ne partage pas les chiffres du président du Conseil exécutif, ce ne sera pas 2,5 millions pour

100 millions. Ça, ce sont des ratios, mes amis, qui n'existent même pas au pays de Candy, sò fole ! Mais ce n'est pas à moi de le dire ni à vous. Ce sont les faits qui, dans leur âpreté, le démontreront ou pas.

Mais je vous mets au défi, et rendez-vous dans quelques années, de mettre en miroir l'argent public investi, et tant mieux, dans cette opération et les retombées réelles, l'effet levier de la subvention, entre guillemets, ou de la somme engagée dans l'écosystème.

Donc, je pense qu'on a intérêt, même si on a quelques difficultés et c'est normal, à les évaluer à ce stade, à être au plus près des retombées et à se dire que notre économie touristique, elle a quand même un problème. Moi, je suis partisan d'une économie touristique régulée, pondérée, assumée. Je ne suis pas persuadé, et je crois qu'on en sera d'accord, que nous ayons vocation à accueillir plus de 3 millions de touristes chaque année, pour que ce soit le cas.

Peut-être peut-on réfléchir à des effets de seuil, à des optimums, à des conditions posées qui permettent à iso périmètre, voire à moins, de générer davantage de valeur. C'est un des grands enjeux parce qu'après tout, le problème, ce n'est pas d'accueillir toujours plus de monde, c'est d'organiser des retombées économiques et fiscales sur le territoire qui soient de plus en plus profitables. Donc, on aura l'occasion d'en reparler. Mais au moment où on décide ensemble, je l'espère, d'activer ce mécanisme, autant intégrer aussi cette dimension-là. Jusqu'à quel point ? Quelle limite fixons-nous à l'exercice dès lors qu'on décide collectivement de l'initier ?

Je termine sur une idée, en espérant ne pas avoir été trop long. On va voter, on va accompagner le mouvement. Ce sont des réserves, vous l'aurez compris, constructives qui portent autant sur notre vision partagée de l'économie touristique que sur le moyen particulier que vous nous proposez pour repenser le modèle. Je ne vois pas de dichotomie à ce stade entre ce qui pourrait être proposé par les uns ou les autres et ce que l'on défend nous-mêmes. Mais je pense pour terminer, qu'à l'aune des débats récents et notamment de ceux qui ont agité notre territoire particulier, c'est aussi l'occasion de voir un peu plus loin et d'imaginer un futur touristique, pour reprendre les termes de la présidente, en termes et sur le plan de la prospective, qui soit assumé en un mot et qui donne à notre île une ouverture réelle sur le champ des possibles, parce que nous, nous y croyons et que nous sommes persuadés que c'est là une des grandes clés de l'avenir économique de la Corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

En deux mots. Le débat autour de la saison touristique a eu lieu de très nombreuses fois dans cet hémicycle et les arguments, ce sont toujours à peu près les mêmes autour de l'étalement de la saison, du coût du billet, de l'attractivité des territoires et de la disparité justement par rapport à cette attractivité en fonction des zones.

Moi, je voudrais juste insister sur les avantages. Aujourd'hui, qu'est-ce qui fait que les jeunes ne vont pas vers ces métiers ? Une des raisons qui est avancée chaque fois, c'est le fait qu'il s'agisse de métiers saisonniers. On est passés en quelques années d'une saison de 3 mois à une saison de 5 mois, à une saison aujourd'hui de 7 mois dans certaines zones touristiques, je prends le cas de l'extrême sud, de la Balagne, de Bastia ou même d'Aiacciu, pour être à peu près entre 4 et 5 mois dans le Niolu ou à Ghisoni, à Zonza. Donc, on était encore dans quelque chose qui était aléatoire d'un point de vue de l'emploi parce qu'il restait 5 mois à peu près à combler.

Aujourd'hui, s'il y a cet étalement de la saison qui pourrait passer de 7 mois à peut-être 10 mois, ça change complètement la donne d'un point de vue de l'employabilité, c'est-à-dire que les gens avec leurs congés arrivent à une activité annuelle. Donc nous pourrions, et nous le souhaitons, avoir des changements sur les aspects sociaux et en matière de ressources humaines. Donc pour nous, c'est une avancée qui peut être notable. Ça, c'est un des éléments qui pourrait changer la donne.

Le second élément, c'est que la mer, à ces périodes de l'année, est peut-être un petit peu moins attractive, la très haute montagne serait destinée à des montagnards chevronnés. Donc, il y aurait peut-être d'autres territoires de Corse qui ont des atouts patrimoniaux, gastronomiques, culturels, qui sont dotés de quelques établissements eux aussi d'accueil, d'hébergement et qui pourraient tirer leur épingle du jeu. On pourrait à ce moment-là avoir un étalement non pas seulement saisonnier, mais même territorial.

Évidemment qu'il y a, à ce moment-là, à développer davantage la production agricole, il faut la repenser aussi. Ça va obligatoirement de pair si on veut nourrir ces bouches supplémentaires pendant cette longue saison qui se rapprocherait peut-être des 10 mois sur certains territoires.

Donc, il y a à penser les produits d'animation, d'activités à vendre, parce qu'évidemment, et là c'est la même chose, je prends le cas de Bunifaziu, que tout le monde connaît, ou de Calvi, on passe d'une hyperactivité en termes de quelques jours, à une ville morte.

Donc entre les deux, il y a quelque chose à produire. Et je crois que ça peut l'être à condition qu'on réfléchisse aussi à des produits culturels, à des produits patrimoniaux qui permettraient, eh bien, à avoir une vie mieux étalée, mieux lissée sur toute l'année.

Ce sont, selon moi, des éléments qui peuvent être tangibles rapidement si quelques centaines de touristes au même moment étaient encore sur notre île pendant ces périodes appelées les ailes de la saison.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, M. Panzani.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Présidente.

Je poursuis le débat de Nadine Nivaggioni. Je pense qu'on est sur un sujet qui n'est pas que technique, même s'il a des déclinaisons techniques et économiques importantes, on est sur un sujet politique et stratégique très important.

Je trouve que le rapport qui nous a été présenté, était à la hauteur des enjeux, totalement à la hauteur des enjeux. Je n'ai pas vu dans le rapport de débat manichéen, de débat schizophrène. Ça vaut d'ailleurs pour d'autres sujets qu'a évoqués Jean Christophe, c'est un débat sur la vision que nous pouvons avoir les uns et les autres dans notre groupe, du type de développement pour la Corse. Je crois que c'est ça, et que sur une des visions qui peuvent ne pas être communes ou pas totalement partagées, il y a effectivement des arguments qui doivent être donnés. Et cela ne veut pas dire qu'on réduit le débat à des questions même d'inégalités territoriales.

Je le dis avec franchise pour Georges également, je ne pense pas qu'on ait intérêt, dans un débat de cette nature, d'instiller l'idée qu'il y aurait des territoires de la Corse, qui ont été cités, qui seraient exclus par rapport au modèle de développement que nous voulons.

L'Assemblée de Corse, la majorité territoriale, a une vision de l'intérêt général et du développement de notre territoire qui est homogène. Il peut y avoir effectivement dans la mise en application, à certains moments, dans certaines étapes, il peut y avoir des décalages. Mais l'idée qui serait portée de dire que la majorité territoriale ou l'Assemblée de Corse, quand elle va se prononcer, se prononcerait en faveur de certains territoires contre d'autres, pour moi, m'est quasiment insupportable sans être manichéen et sans être schizophrène.

Le rapport du président a situé, je crois, les enjeux. Il a situé l'équation complexe devant laquelle nous trouvons et que nécessairement, je crois que Georges a repris ce terme, je pense, qui avait été donné par le président, on est dans un moment où quelque part, il faut avoir du génie pour inventer, repenser un modèle. Et quand on repense un modèle, c'est inventer de nouveaux paradigmes. Y compris, il faut se poser la question sur la conception que nous avons des touristes. On ne peut pas dire aujourd'hui que les touristes anglais, les touristes allemands que nous avons vécus dans les années 70, auraient les mêmes réactions dans ce monde qui est complètement modifié.

Aujourd'hui, nous avons un monde qui a complètement évolué, un tourisme qui a complètement évolué et je pense que tous les touristes, tous ceux qui ont envie d'un territoire attractif et que nous devons rendre attractif, sont les bienvenus et vont être bien accueillis.

Donc on est dans ce moment, je pense, où la Collectivité, l'Assemblée est amenée à prendre une décision politique importante, décisive. Ça ne veut pas dire qu'elle est définitive, ça veut dire, comme le dit Jean-Christophe, comme l'a dit aussi Georges, il y aura des évaluations à faire, il y aura des étapes à franchir. Indiscutablement, il va falloir sur chacun des points être attentif à ce que nous disons, parce que le rapport le précise de manière très bien, il y a des risques, il y a des risques de procédure, il y a des risques également sur les suites d'un choix politique que nous allons faire, même si évidemment aujourd'hui, nous avons visé 36 lignes, on ne se trouve que devant 12 lignes. Mais je pense qu'on franchit une étape essentielle qui ne peut que produire des avantages.

On est donc dans cette situation. Et moi je me réjouis, au-delà des débats où on se pique un petit peu, je me réjouis quand même d'entendre que malgré des réserves, malgré des critiques, l'ensemble des groupes sentent très bien qu'on est à un tournant sur la maîtrise des flux, sur la maîtrise de la gestion touristique avec toutes les incidences sur les politiques de développement durable, tout ce que nous avons dit jusqu'à présent. Donc on est dans ce moment-là.

Moi je pense que nous devons tous converger vers le même but, en sachant qu'il y aura des correctifs à apporter, des rectificatifs à apporter, mais

nous sommes dans un choix qui tel qu'il nous est proposé, nous devons tirer ensemble des avantages et des enseignements positifs.

Voilà ! Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Donc je me tourne vers l'exécutif. Je passe la parole à la présidente de l'ATC.

Mme Angèle BASTIANI

Merci, Madame la Présidente.

Merci à vous tous pour toutes vos interventions.

Et avant de répondre un peu plus précisément aux réserves ou aux critiques constructives, je voulais quand même apporter un petit peu de complément d'informations aux propos de Nadine Nivaggioni et de Jean-Paul Panzani concernant le dossier que l'on présente aujourd'hui. En fait, même si plusieurs, je dirais, thèmes ont été abordés ici dans l'hémicycle, qui ne concernaient pas particulièrement ce dossier, la raison pour laquelle ils sont abordés aussi, c'est que cet achat de flux, en tout cas, aujourd'hui, nous ne votons pas l'achat de flux puisque nous avons déjà voté ce dispositif par deux fois ici, on l'a adopté par deux fois à l'unanimité dans cette Assemblée, mais ce rapport vise à demander à l'Assemblée de Corse d'approuver le choix des contractants proposés pour l'exécution des contrats de concession de services de transport aérien à destination de la Corse et le contenu de ces contrats relatifs à plusieurs lots.

Mais pour autant, il était important et c'est normal, qu'on inscrive, tous ici... Mais je me reconcentrerai sur ce rapport qui, lui, parle plutôt du marché libre.

Donc avant toute chose, et avant de revenir sur certains propos, je voulais quand même souligner la qualité exceptionnelle de ce dossier parce qu'il est issu d'une collaboration plus qu'étroite et plus qu'ancienne entre les services de l'Agence de tourisme de la Corse, les services de la Chambre de commerce et d'industrie de la Corse et les équipes de la Collectivité de Corse. Beaucoup sont ici dans l'Assemblée aujourd'hui parmi nous, donc je tiens vraiment à les féliciter parce que chacun y a apporté sa vision, ses compétences et son investissement car l'ampleur et l'importance de ce projet sont apparus comme une évidence.

Il était important pour nous de mener à terme cette réalisation collective qui a su dépasser les chapelles, dépasser aussi les lourdeurs et tout ça au service de la Corse évidemment et de son économie.

Donc, c'est un dispositif qui est présenté et ce dispositif d'achat de flux, on voit bien aujourd'hui que le fait de pouvoir voter l'attribution des lots, eh bien, ça donne corps à l'un de nos objectifs prioritaires, celui de la déconcentration du tourisme dans le temps. Ce rapport en est aujourd'hui, l'incarnation, l'une des incarnations, en tout cas les plus concrètes.

Donc, les marges de progression du tourisme corse se situent, chacun le sait et vous l'avez rappelé, en dehors de la saison estivale, et pour de nombreuses raisons. Notre île a une capacité d'accueil réduite, notamment en termes d'infrastructures et de services. Le seuil d'acceptabilité n'est pas clairement établi, mais nous connaissons l'ampleur du pic estival, tous, avec une population plus que doublée aux alentours de la mi-août et avec presque 400 000 visiteurs, 378 000 pour être plus précis cette année, donc sur ce pic du 14 août. Il s'agit d'un pic à aplanir.

D'autre part, le marché touristique que nous visons, c'est la clientèle européenne, comme vous le disiez, à forte valeur ajoutée. Ce marché touristique est en attente d'un tourisme différent, un tourisme qui correspond justement à nos ambitions, un tourisme durable, fondé sur l'identité et la qualité de l'expérience. Ce tourisme, on le sait, il puise son essence dans le hors saison parce que pour nous, il est important de sortir de l'hyper saisonnalité et c'est bien un enjeu stratégique pour le développement économique et social de la Corse.

Donc, on le sait, la Corse est déjà en pointe sur ce segment. La semaine dernière, je voulais faire un petit aparté, nous avons reçu une récompense qui couronne des dizaines d'années d'efforts. Nous avons obtenu le niveau Or du label Green Destinations et sommes devenus la première île de Méditerranée à être ainsi distinguée. Donc les services de l'ATC ont préparé et préparent depuis 2 ans notre candidature. Ils ont pu briller devant un jury exigeant en mettant en avant toutes nos actions concrètes en matière de politique publique, en matière de politique de durabilité, de préservation des ressources et d'équilibre des flux.

Donc aujourd'hui, c'est vrai, l'attribution de 12 lots dans le cadre du contrat de concession de services de transports aériens, vient s'inscrire dans la continuité de ce travail pour un tourisme durable. Il s'agit d'un premier pas essentiel dans l'objectif de déconcentration du tourisme puisque dès 1^{er} novembre, des vols seront opérés vers les 4 aéroports, pas seulement les 2, il y a 4 aéroports en Corse, les 4 aéroports et comme le précisait le président, il n'y en a pas des principaux et des secondaires, donc Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari, à

partir de territoires dont nous savons qu'ils constituent un vivier de visiteurs importants.

Nous le savons pourquoi ? Nous le savons parce que l'Agence travaille en concertation étroite avec les acteurs de la filière et parce que nous disposons d'outils statistiques fiables, je rentrerai dans le détail un peu plus tout à l'heure puisqu'il est encore tôt, qui permettent d'identifier les intentions de voyage vers la Corse tout au long de l'année à partir des 4 coins du monde.

Donc le projet est vertueux à de nombreux égards parce qu'il soutient l'annualisation de l'économie de manière directe, il va permettre aux entreprises à vocation touristique, comme vous l'avez rappelé, qui ouvrent et emploient des salariés à l'année de mieux rentabiliser leurs efforts. Donc, évidemment, nous avons pris la tâche pour parler des professionnels, et on se demandait ici dans l'hémicycle qui pouvait ouvrir l'hiver. Eh bien, il y en a de nombreux qui sont ouverts l'hiver et qui travaillent à l'année. Nous avons pris la tâche de ces professionnels et nous avons pris aussi la tâche directement avec eux via les offices de tourisme, pour leur demander d'être prêts à accueillir les premiers visiteurs, proposer des hébergements à prix attractifs, garantir l'accès à la mobilité et offrir des expériences et loisirs de qualité adaptés à l'automne et à l'hiver.

Donc, le rôle des offices de tourisme sera déterminant dans la réussite de cette opération. Les équipes de l'Agence du tourisme de la Corse vont aussi les rencontrer ce lundi à Corte puisqu'une réunion est prévue à l'issue du vote de ce soir de l'Assemblée.

Comme en témoigne aussi l'article du Corse Matin d'hier, les professionnels du territoire nous ont unanimement fait part de leur satisfaction. Beaucoup se sont engagés à préparer des offres novatrices pour convaincre les visiteurs de vivre cette nouvelle expérience, la Corse en novembre, la Corse en décembre, la Corse autrement, la Corse plus sereinement.

L'ATC, en concertation avec Atout France pour que tout le monde soit rassuré, élabore actuellement un plan de communication et de marketing ambitieux pour que les habitants des différentes régions concernées soient informés de ces nouvelles liaisons et de l'occasion unique qu'elles représentent pour découvrir la Corse autrement.

Donc le dispositif qu'on présente ce jour, comme vous l'avez entendu, il est progressif. On espère accueillir pour commencer 14 000 voyageurs en novembre et en décembre 2025. Il a une vocation à monter en puissance, comme le précisait le président tout à l'heure, au fil des mois, et à structurer durablement une fréquentation répartie sur l'année.

Et à l'horizon évidemment de fin de contrat, ce sont près d'un million de visiteurs qui auront été transportés sur ces lignes. Donc au-delà du volume, c'est la qualité et la répartition des flux qui importent, en cohérence avec nos orientations et aussi avec notre PADDUC.

Par ailleurs, une relance ciblée des lots infructueux puisque ça faisait partie et je préciserai ça tout à l'heure, ça faisait partie des questionnements et des petits reproches, donc une relance ciblée des lots infructueux sera engagée rapidement en priorisant des liaisons à fort potentiel hors saison en lien avec nos partenaires et les compagnies intéressées. Le Genève et le Londres feront ainsi l'objet d'une attention particulière très rapidement. Donc je ne vais pas être plus longue pour le résumé de toutes les interventions et du bien-fondé de ce rapport.

Pour répondre un peu plus précisément sur l'inquiétude sur les tarifs proposés par les compagnies aériennes, le prix du billet, vous dire que le caractère innovant du dispositif a été source et le rappeler, d'un intense débat juridique sur l'encadrement des tarifs, afin de respecter à la fois le règlement 1008-2008 que le code de la commande publique sur les contrats de concession, donc un règlement du Parlement européen et du Conseil du 24 septembre 2008, qui établit des règles communes pour l'exploitation des services aériens dans la Communauté, prévoit la liberté de prestations des services communautaires, y compris la liberté tarifaire pour les compagnies. C'est ce qui différencie de la délégation de service public.

Il était donc nécessaire que le dispositif concessif ne méconnaisse en rien le principe de liberté tarifaire et n'impose justement pas d'encadrement strict des tarifs puisqu'il a donc été prévu le mécanisme suivant : les tarifs du service ne pourront pas excéder un certain prix. Vous avez vu que les prix de lancement sont très bas, le président les a précisés tout à l'heure, pour les liaisons domestiques et aussi pour les liaisons internationales, donc un certain prix plafonné par vol et par passager. Les tarifs du service correspondent au prix des billets offerts sur le sens aller de la liaison, toutes options, supplément, frais de taxe inclus.

Les compagnies proposées à l'attribution ont répondu très favorablement sur ce point et ont indiqué une tarification moyenne conforme à leur stratégie commerciale puisqu'il a été également précisé dans leur stratégie d'exploitation, les conditions de leur politique tarifaire et leurs offres promotionnelles.

À noter enfin aussi que si les concessionnaires ne respectent pas leur engagement de tarif garanti, eh bien des pénalités leur seront appliquées.

Concernant l'inquiétude de Georges Mela sur le benchmarking, bien évidemment que nous avons comparé les destinations et les dispositifs.

Donc, vous avez dans les annexes, évidemment, toutes les précisions. Mais pour résumé, on a comparé la Corse, la Sardaigne, la Sicile, les Baléares et les Canaries selon des critères très précis : l'objectif, le type d'aide de calcul, les montants, les publics, les compagnies ciblées, la durée, la base juridique, les forces, les faiblesses, les opportunités. Je vous ferai grâce de relire tout le tableau, mais en revanche, les services de l'Agence du tourisme de la Corse ou de la Collectivité de Corse et même ceux de la CCI, si vous voulez, on peut organiser un rendez-vous et une réunion pour entrer un peu plus dans le détail de ces comparatifs.

Concernant une interrogation de Georges Mela et de Jean-Christophe Angelini sur la méthodologie utilisée pour calculer les potentielles retombées économiques du dispositif d'achat de flux aériens, j'aimais beaucoup Candy quand j'étais jeune, mais ce n'est pas le pays de Candy, pas du tout. L'Agence de tourisme de la Corse, la Collectivité de Corse, la CCI, on n'est pas tellement dans le pays de Candy. Dommage, ça nous ferait du bien de temps en temps !

Mais vous dire que les calculs reposent principalement sur 3 enquêtes, des enquêtes sérieuses de référence : l'enquête aux frontières qui permet de simuler l'évolution des flux aériens par nationalité et les enquêtes visiteurs 2022 et 2023 qui fournissent les montants moyens journaliers qui sont dépensés, ainsi que la structure des dépenses par poste tel l'hébergement, la restauration, l'agroalimentaire, les activités de loisirs, etc.

Donc, les hypothèses intègrent également le coût de la location de voitures avec le prix moyen journalier ainsi que les différents barèmes fiscaux qui sont applicables à la Corse, la TVA différenciée selon les postes, la taxe sur le transport public, la taxe de séjour et la taxe additionnelle puisqu'on a des chiffres précis comme 4,57 euros pour la taxe sur le transport public.

Donc, un point de vigilance concerne l'évolution du mix d'hébergements puisque marqué par la montée en puissance du locatif au détriment de l'hôtellerie, vous l'avez souligné, ce qui devra être pris en compte dans les actualisations à venir, on l'entend bien. Et enfin, une durée moyenne de séjour conservatrice de 6 nuitées par passager a été retenue pour homogénéiser les projections pluriannuelles.

Aujourd'hui, on peut dire que c'est très précis, 250 000 passagers, c'est juste 10 % du flux actuel et le poids du PIB tourisme c'est 40 % de 10 milliards, donc 100 millions ne semblent pas incohérents. Ça semble plutôt même cohérent, sachant que, je vous fais grâce, à moins que vous vouliez que je vous

résume toutes les annexes, mais je vous vois déjà tous un peu fatigués à cette heure-ci. Mais en revanche, vous avez dans les annexes les méthodes, hypothèses et sources mobilisées.

Donc, plus de 8 points de sources qui concernent l'Insee, les dépenses et structures, les locations de voitures, la TVA, la taxe sur les transports, la taxe de séjour et les récentes évolutions, ce que je vous disais tout à l'heure.

Concernant aussi les études, nous avons pu voir, et nous avons un tableau très précis dans les annexes, des évolutions totales du trafic année après année, cumul de passagers, nuitées, dépenses hors transport, dépenses locations. Toutes les dépenses évidemment, vous les retrouvez dans les annexes.

Un plan d'action a été préparé par l'Agence du tourisme de la Corse depuis plusieurs semaines, en collaboration, comme je vous le disais tout à l'heure, avec Atout France. Donc, le démarrage d'une campagne dans tous les pays qui est prévue dès le mois d'octobre, si on accorde ce soir un vote à la majorité. Les professionnels et les offices du tourisme qui voudront s'associer à cette campagne seront évidemment bienvenus puisqu'il y aura un plan média, des newsletters ciblées. On va habiller les différents sites en valeur des dispositifs et des offres qui vont correspondre et un aspect digital qui sera aussi fondamental puisqu'on va diffuser des annonces en ligne auprès des personnes qui vivent à proximité des villes et des capitales européennes concernées, avec un travail préparatoire de l'ATC, avec les professionnels pour qu'on puisse répondre à Paul-Félix Benedetti qui s'inquiétait sur les professionnels en capacité de pouvoir accueillir les flux touristiques.

Donc tout d'abord un constat, tous les acteurs du tourisme que nous avons approchés ces dernières semaines ont accueilli la nouvelle avec beaucoup d'intérêt. C'est vrai que ça a été le terme employé par eux, les différents organismes et syndicats du tourisme qui étaient représentés lors de la réunion, que c'était un dispositif génial et qu'ils adhéraient totalement. Donc, tout le monde s'est félicité des perspectives ouvertes par ce dispositif et notamment ceux qui étaient ouverts à l'année, qui vont essayer d'apporter une impulsion et aider les autres à venir sur les ailes des saisons et ouvrir ensuite après sur les 10 mois et 12 mois.

Un contact qui a été pris, comme je le disais, avec les offices du tourisme pour demander de travailler avec les professionnels de leur secteur, donc avec des élaborations d'offres financièrement intéressantes pour qu'on puisse organiser tout ça. Une rencontre est prévue, comme je vous le disais, le 6 octobre, donc très rapidement, avec les professionnels aussi puisqu'on les a rencontrés pour leur faire part de ce projet, je vous l'ai précisé tout à l'heure.

Une capacité journalière en tout cas actuellement, pour le préciser, pour qu'on ne se dise pas, « mais si on n'arrive pas à monter des produits et si on n'arrive pas à les accueillir », on sait aujourd'hui qu'on a une capacité journalière existante des différents bassins insulaires desservis par les 4 aéroports, qui montre que les flux aériens prévus sont largement absorbables par la capacité de l'hébergement marchand que nous avons actuellement, hôtellerie et résidence de tourisme.

Juste vous dire que oui, 12 lots sur 36 sont en capacité d'être attribués dès aujourd'hui. 12 autres lots ont fait l'objet d'offres initiales par d'autres compagnies. Donc malgré l'intérêt, c'était pour revenir sur la remarque sur l'international, malgré l'intérêt porté par ces compagnies par les destinations, notamment au départ de Londres, Genève et Toulouse, elles n'ont finalement pas déposé d'offre finale et ces lots sont restés infructueux, comme vous le savez. Mais des négociations ont permis d'identifier les réserves de ces compagnies sur ces destinations ou les difficultés qu'elles ont pu rencontrer et notamment une absence pour certaines de flexibilité suffisante. Je ne rentrerai pas dans les détails. Mais en attendant, l'analyse de ces premières attributions a permis aux services de la Collectivité de Corse, en lien avec l'ATC, la CCI, d'envisager la relance de ces lots infructueux et d'étudier potentiellement d'autres destinations.

Donc dans ce cas, la CCI de Corse et les aéroports apportent une expertise reconnue puisqu'en tant qu'acteurs de terrain, ils disposent d'une vision fine et de l'ensemble des données de trafics et de tendances qui permettent de cibler les itinéraires à fort potentiel. On sait déjà que les lots attribués se situent déjà parmi les routes les plus recherchées, évidemment les routes hors délégation de service public. Quant aux itinéraires restés sans preneurs, on sait qu'ils conservent aussi tout leur potentiel. Il apparaît donc cohérent de les relancer à la marge près, en ajustant le cahier des charges à la lumière de l'expérience acquise et en s'appuyant sur l'analyse détaillée des données collectées par la CCI et par les aéroports.

Evidemment, nous sommes prêts à travailler tous ensemble comme vous l'avez suggéré. Je m'avance au nom de la CCI et au nom de la Collectivité de Corse, des services de l'ATC, mais je pense que je peux m'avancer parce que nous sommes ravis de porter ce rapport et de continuer à travailler dans ce sens avec vous tous.

Donc on se tient à votre disposition et je pense que tout a déjà été dit. Mais je voudrais conclure en disant que ce dispositif d'achat de flux, c'est un investissement d'avenir. Il renforce, on le sait, notre connectivité, il renforce le soutien à l'emploi qui peut devenir pérenne, on améliore l'équilibre territorial, on consolide aussi notre positionnement de destinations méditerranéennes de référence en matière de tourisme durable.

D'avancer tous ensemble, on ne peut que s'en féliciter, avec exigence et détermination.

Je vous remercie de votre confiance et nous vous remercions de la confiance que vous porterez à ce projet qui est un projet plus qu'innovant, un projet révolutionnaire.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Présidente.

Donc, on va mettre au vote ce rapport. Je vous confirme que nous avons le quorum, il n'y a aucun souci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Core in fronte » s'abstient. Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Donc les autres sont pour.

Le rapport est ADOPTE.

Je vais d'abord vous demander d'accorder une dérogation au régime ordinaire du temps de travail parce qu'on a dépassé les horaires pour le personnel du secrétariat général mobilisé sur cette session.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE
DU PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Approbation à l'unanimité de la dérogation du temps de travail des agents du SGAC.

L'ordre du jour d'aujourd'hui est épuisé.

Nous avons un point demain matin avec les présidents de groupes, je souhaiterais si vous pouvez être là à 09 h 15, ça serait bien comme ça, on commence à 09 h 30.

Il faudrait qu'on décide quelle position on va tenir concernant les tags insultants à l'endroit du cardinal, là il est un peu tard. On en parlera demain matin, je pense que là il est un peu tard pour le faire.

Je voudrais vous faire aussi une communication plus personnelle... Ce n'est pas terminé, merci !

Donc une communication plus personnelle, vous informer du départ de Lesia Sargentini qui est derrière moi, de mon cabinet, donc la directrice de cabinet qui est avec moi depuis 3 ans et demi. Elle va rejoindre, dans le cadre de la réorganisation de l'administration, la délégation générale à la langue, l'Europe, la Méditerranée, l'international et la valorisation institutionnelle dont elle devient la déléguée générale. J'en suis très heureuse pour elle.

Je tenais publiquement à la remercier pour son investissement pendant 3 ans et demi à mes côtés, dans des contextes parfois très difficiles. Directrice de cabinet, c'est quand même un investissement de tous les jours, de toutes les heures, tard le soir, tôt le matin.

Je tenais à la remercier, vraiment Lesia, sincèrement pour cet investissement sans faille et son aide précieuse. Moi je suis ravie pour elle et pour la Collectivité parce que je suis sûre qu'elle pourra valoriser ses nombreuses compétences et surtout, ses savoir-faire et son savoir-être dans le développement de nos coopérations, notamment internationales, le développement pour la langue aussi, nous en avons parlé tout à l'heure.

Et puis elle nous permettra donc de faire rayonner notre Collectivité dans le reste du monde.

Voilà, merci beaucoup Lesia, à ringrazià ti assai per u to travagliu.

Emu compiu. À dumane matina 9 ore è mezu.

Suspension de la séance à 19 h 50.



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
02 è 03 d'OTTOBRE di u 2025**

**2^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
02 ET 03 OCTOBRE 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 2 È 3 D'OTTOBRE DI U 2025
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025

SUNTA di u VENNERI u 03 d'OTTOBRE di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 03 OCTOBRE 2025

Reprise de la séance à 10h23

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, hommage Cardinal Bustillo suite tags injurieux

11

Prise(s) de parole :

M. Jean-Martin MONDOLONI

11

M. Romain COLONNA

12

M. Paul-Félix BENEDETTI

13

M. Saveriu LUCIANI

14

Mme Charlotte TERRIGHI

15

M. le Président Gilles SIMEONI

16

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

17

M. Antoine POLI

18

M. le Président Gilles SIMEONI

18

<u>CUUPERAZIONE ISTITIZIUNALE</u> / <u>COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE</u>	
Raportu n° 268 : Avisu nant'à u prughjettu di decretu d'appiecazione di a lege criendu u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica	
Rapport n° 268 : Avis sur le projet de décret d'application de la loi créant l'Établissement public du Commerce et de l'Industrie de Corse	
Vote urgence	20
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	20
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul QUASTANA	30
M. Jean-Martin MONDOLONI	31
Mme Serena BATTESTINI	33
M. Jean-Christophe ANGELINI	33
M. Don Joseph LUCCIONI	35
<i>Présidence de M. Hyacinthe VANNI</i>	
M. le Président Gilles SIMEONI	37
Mme Angèle CHIAPPINI	42
M. le Président Gilles SIMEONI	42
M. Jean-Martin MONDOLONI	42
M. le Président Gilles SIMEONI	43
VOTE RAPPORT	45
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	45
M. le Président Gilles SIMEONI	45
M. Hyacinthe VANNI	46
M. le Président Gilles SIMEONI	46

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Présentation générale de 14 rapports (N°229 et de 245 à 258) du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse **47**

Raportu n° 229 : Riaccunciamentu di l'accessu à u portu di cummerciu di Prupia

Rapport n° 229 : Réaménagement de l'accès au port de commerce de Prupia

M. François SORBA, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. **52**

M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires **52**

Prise(s) de parole :

M. Jean-Martin MONDOLONI **53**

M. François SORBA **53**

M. Paul QUASTANA **55**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA en réponse aux interventions **55**

VOTE RAPPORT **56**

Raportu n° 245 : Distruzzione è ricustruzione di u ponte d'Albu, anziana RD 80, cumuna d'Ogliastru

Rapport n° 245 : Démolition et reconstruction du pont d'Albu, ex-RD 80, commune d'Ogliastru

M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires **56**

VOTE RAPPORT **57**

Raportu n° 246 : Accunciamentu di trè sezione d'avanzamentu nantu à l'anziana RT 40 Rapport n° 246 : Aménagement de 3 créneaux de dépassement sur l'ex-RT 40 M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	57
VOTE RAPPORT	57
Raportu n° 248 : Accunciamentu di un giratoghju à a crucivia trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 210 nant'à a cumuna di Lucciana Rapport n° 248 : Aménagement d'un giratoire au carrefour entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 210 sur la commune de Lucciana M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	58
VOTE RAPPORT	58
Raportu n° 249 : Approvu di l'uparazioni di ricustruzioni di u ponti di Caituccoli - anziana RD 157 Rapport n° 249 : Approbation de l'opération de reconstruction du pont de Caitucoli - ex-RD 157 M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	58
VOTE RAPPORT	58

Raportu n° 250 : Approvu di u prugettu d'accunciamentu di a crucivia trà l'anziana RT 10 è l'anziana RD 230, nantu à u territoriu di a cumuna di Tagliu è Isulacciu Rapport n° 250 : Approbation du projet d'aménagement du carrefour entre l'ex-route territoriale 10 et l'ex-route départementale 230, sur le territoire de la commune de Tagliu è Isulacciu	
M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	59
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	59
M. Jean-Félix ACQUAVIVA en réponse aux interventions	60
VOTE RAPPORT	60
Raportu n° 251 : Approvu di u prugettu d'assudata di u muru d'appuntunamenti d'Erbalunga nantu à l'anziana RD 80 - cumuna di Brandu	
Rapport n° 251 : Approbation du projet de confortement du mur d'encrochements d'Erbalunga situé sur l'ex-RD 80 sur la commune de Brandu	
M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	61
VOTE RAPPORT	61
Raportu n° 252 : Assestu di a bocca di u Prunu (anziana RD 61) è criazioni di una via nova da l'anziana RD61 à a Strada d'Avvinta d'Aiacciu à livellu di u giratoghju d'Alzu di Leva	
Rapport n° 252 : Aménagement du col du Prunu (ex-RD 61) et création d'une voie nouvelle reliant l'ex-RD 61 à la Rocade d'Aiacciu au niveau du giratoire d'Alzu di Leva	
M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	61

VOTE RAPPORT	61
Raportu n° 257 : Approvu di u prughjettu d'accunciamentu di l'anziana RD 11 : assestu di una crucivia à sensu giratoriu trà l'anziana RD 11 è a via Henri Maillot è missa in sicurezza di a crucivia trà l'anziana RD 11 è a via comunali di l'anzianu ospidali è di a cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aiacciu Rapport n° 257 : Approbation du projet d'aménagement de l'ex-RD 11 : Aménagement d'un carrefour à sens Giratoire entre l'ex-RD 11 et la rue Henri Maillot et sécurisation du carrefour entre l'ex-RD 11 et la voie communale de l'ancien Hôpital et de la convention de financement avec la commune d'Aiacciu M. Hyacinthe VANNI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires <i>Prise(s) de parole :</i> M. Don Joseph LUCCIONI <i>Présidence de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</i>	
VOTE RAPPORT	62
Raportu n° 253 : Assestu di a traversa di Santa Lucia di Tallà – anziana RD 268 è anziana RD 20 Rapport n° 253 : Aménagement de la traverse de Santa Lucia di Tallà - ex-RD 268 et ex-RD 20 <i>Prise(s) de parole :</i> Mme Chantal PEDINIELLI M. Jean-Paul PANZANI M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux interventions	
VOTE RAPPORT	63
	64
	65
	67
	67

Raportu n° 254 : Assestu di a traversa di Bucugnà Rapport n° 254 : Aménagement de la traverse de Bucugnà <i>Prise(s) de parole :</i> M. Jean-Michel SAVELLI M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux interventions VOTE RAPPORT	68 69 70
Raportu n° 255 : Assestu di a traversa di u paesu di Tarrabucceta, anziana RD 22, cumuna di Figari Rapport n° 255 : Aménagement de la traverse du village de Tarrabucceta, ex-RD 22, commune de Figari Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS M. Jean-Félix ACQUAVIVA VOTE RAPPORT	70 71 71
Raportu n° 256 : Approvu di l'accunciamentu di l'anziana RT 20 incù riqualificazioni di a strada è criazioni di una sizzioni d'avanzamentu nantu à a cumuna di Bucugnà Rapport n° 256 : Approbation de l'aménagement de l'ex-RT 20 avec recalibrage de la route et création d'un créneau de dépassement sur la commune de Bucugnà VOTE RAPPORT	72
Raportu n° 258 : Assestu è prulungamentu di a via latirali di l'anziana RD 55 in a travirsata di l'ipercentru di Purtichju è di a vasca di regulazioni assuciata Rapport n° 258 : Aménagement et prolongement de la contre-allée de l'ex-RD 55 dans la traversée de Purtichju hypercentre et du bassin de compensation associé Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, de la Commission des Finances et de la Fiscalité, et de la Chambre des territoires	72

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	72
VOTE RAPPORT	73
Raportu n° 247 : Classificazione di e strade à grande circolazione Rapport n° 247 : Classement des routes à grande circulation Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	73
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O2/040) par M. François SORBA, <i>rapporteur</i>	80
Mme la Présidente MAUPERTUIS, avis de la Chambre des territoires	80
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	80
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	81
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	82
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux interventions	82
M. Pierre POLI explication de vote	84, 85
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	85
M. Pierre POLI	87
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	87
VOTE RAPPORT	87
Suspension de la séance à 13h27 / Reprise de la séance à 14h47	
<u>ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
Raportu n° 239 : Seguitu di e ricumandazione di a Camera Regionale di i Conti dopu à u raportu d'osservazione definitive nant'à a cumpetenzza rilativa à a gestione di e risorse in acqua Rapport n° 239 : Suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes suite au rapport d'observations définitives sur la compétence relative à la gestion des ressources en eau	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vanina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	89
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Georges MELA	92
M. Paul-Félix BENEDETTI	95
M. Saveriu LUCIANI	100
M. Jean-Jacques LUCCHINI	106
Mme Chantal PEDINIELLI	113
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI en réponse aux intervenants	113
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux intervenants	115
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI en réponse aux intervenants	118
PRISE D'ACTE	118
<u>MUZIONE / MOTION</u>	
Motion n° 2025/O2/022 en soutien à l'ACA présentée par M. Don Joseph LUCCIONI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	119
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis du CE	121
Mme Véronique PIETRI	121
Mme Anne-Laure SANTUCCI	122
M. Jean-Martin MONDOLONI	123
Mme la Présidente MAUPERTUIS	123
Vote des amendements	123
VOTE MOTION	124
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : communication au sujet d'Isaline CHOURY	124
Mme Chantal PEDINIELLI	125
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, en réponse	125
La séance est levée à 16h15.	

La séance est reprise à 10 h 23 sous la présidence de Madame Marie-Antoinette Maupertuis, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La Conférence des présidents hier a débattu des modalités d'intervention à la suite des tags injurieux qui ont visé le cardinal Bustillo. Je me suis exprimée sur le sujet hier, ce tag qui nous a attristés, heurtés, inquiétés aussi parce que je pense que nous avons aussi des inquiétudes à avoir lorsque l'on voit fleurir ce genre d'insultes pour qui que ce soit, mais visant en particulier le cardinal en place.

Donc, nous avons décidé qu'il y aurait un petit temps de parole bref à la suite de la demande qui a été faite en commission permanente organisationnelle aussi mercredi.

Chaque groupe a 2 minutes pour s'exprimer et nous déciderons des modalités opératoires ensuite pour affirmer notre soutien au cardinal, s'il y a convergence sur cette position.

Qui souhaite la parole ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la présidente.

Très rapidement, conformément à ce qu'on s'est dit, je fais partie de ceux qui ont souhaité réagir parce que dans ce genre de circonstances, il y a un dilemme qui est toujours le même, est-ce qu'on parle et on donne de la résonance à des actes parfois considérés comme stupides, et celui-là l'est, ou est-ce qu'on se tait ? Moi, je fais partie de ceux qui pensent qu'il ne faut pas se murer dans le silence. Je pense qu'il faut des réactions, réactions à plusieurs titres.

Oui, il s'agit d'un homme d'Église ! Oui, il s'agit du guide du peuple chrétien ! Oui, il s'agit du cardinal ! Oui, il s'agit d'un homme qui a quand même réussi, le 15 décembre dernier, à créer le temps d'une journée, un esprit de communion en Corse assez rare quand même. Je crois que le Cardinal, en l'espèce François Bustillo, est devenu dans ce que vous appeliez les temps d'impermanence et d'incertitude hier, un pôle de stabilité en Corse qui rassemble parce qu'il a une autorité morale et que son charisme le lui autorise.

Le Cardinal, c'est un homme de bien.

Cet homme de bien est confronté depuis 2 jours à une forme de mal. Mais c'est aussi un homme et je pense qu'il a le droit à la compassion. Et face au mal, moi je fais partie de ceux qui pensent que le mal n'a besoin de rien d'autre pour prospérer que l'apathie des gens de bien et de raison. Le mal n'a besoin de rien d'autre pour prospérer que de l'apathie, c'est-à-dire du silence des gens de bien et de raison.

Je crois qu'ici, dans cet hémicycle, nous faisons la preuve, au-delà de notre diversité, que nous sommes des gens de bien et de raison et que le bien et la raison doivent nous conduire à réagir, à apporter évidemment notre soutien au cardinal et à créer dans l'unanimité souhaitée évidemment, la rédaction d'un courrier unanime pour dire en quelques mots ce que je viens d'évoquer, tout le bien qu'on pense d'un homme qui se retrouve face au mal.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Jean Martin. D'autres interventions ? Romain Colonna pour le groupe « Fà populu in seme ».

M. Romain COLONNA

Grazie, Signore Presidente.

Vuliamu di modu sinceru testimunià di sicura tuttu u nostru sustegnu à u Cardinale BUSTILLO, ramintà chì quellu omu ghjè un omu di pace. È esse un omu di pace vene à dì ghjè purtatu un messagiu cutidianu cù difficultà in u nostru paese ghjè chì i nostri rapporti suciali, tutti i nostri rapporti suciali, a so via ghjè quella di u dialogu, ghjè quella di a demucrazia, ghjè quella di parlacci. È ci semu postu a quistione s'ellu ci era un intaressu à palisà, dinunzià isse malfatte quì, è ci semu dettu cù u gruppu è cun d'altri chì cunpacenza, cunpacenza di pettu à isse malfatte micca. Cunpacenza di pettu à isse malfatte micca è banalisazione di isse malfatte micca. Allora di sicuru vulemu crede ch'ellu hè un attu solu sulettu, diciaremu ch'ellu hè un attu di calchi parsona chì ùn si rende micca contu si sò ch'ellu scrive, è sò ch'ellu face, u lasciaremu quì senza sapè da induv'ella vene ma micca banalisazione, micca banalisazione di sò chì ci hè scrittu hè detta.

È parquessa dinò chì forse ùn si pò micca apparagunà ma chì u nostru gruppu hà vulsutu cumincià issa sessione dinò punendu una dumanda à bocca nantu à tuttu u clima di viulenza chì ci hè in Corsica di pettu à l'incendii criminali, è quì di pettu à calchi scritti nantu à i muri, noi quessa ùn l'accittemu micca è saremu sempre quì à palisà la incù i nostri mezi, cù i mezi di a parolla è

cù i mezi di u dialogu perchè issu missaghju di pace ch'ellu porta u Cardinale u purtemu ancu noi, u vulemu purtà è saremu quì è di sicura à mandà li una lettera cumuna cù l'assemblea à nome di u gruppu "Fà populu insemi" eccu sò chè no vuliamu dî in calchi parolla.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti per « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Des insultes, des tags, encore une fois de la lâcheté, des petites mains peut-être manipulées et un cycle de violence qui s'inscrit dans une trajectoire très déviante que connaît aujourd'hui la Corse.

Là, on touche à quelque chose qui logiquement aurait dû rester à un niveau de sacralisation suprême, intouchable. On s'y attaque mesquinement avec des écritures abjectes. On aurait pu choisir de les oublier et de ne pas les voir. Il faut en parler, ça donne de l'écho à ceux qui l'ont fait, ça peut leur même leur donner de la satisfaction.

Moi, je considère qu'aujourd'hui, c'est la société Corse tout entière qui va mal.

On a eu des évêques politiques avec des visions ouvertes pour la Corse, on a eu des évêques fermés et on a eu aussi des représentants ecclésiastiques qui étaient des gens pieux, des gens attachés aux valeurs du partage, à l'humanité, à l'humanisme. Monseigneur Bustillo en fait partie.

Je pense qu'il laissera en Corse un marquage sociétal très fort, quelqu'un qui a redonné aux Corses l'envie d'espérer, pas forcément d'être croyants au sens religieux, mais de croire en un avenir plus serein. Je pense que dans son personnage, c'est cela qui doit déranger. C'est quelqu'un de conviction, c'est quelqu'un de très simple. Il est dans, je dirais, l'ordre religieux des franciscains qui est celui qui, à mes yeux, est le plus ouvert sur l'esprit du partage et du sacrifice. C'est lui qui aujourd'hui est victime d'exactions abjectes qui, au niveau où il est, doivent lui paraître complètement surréalistes.

Je sais que c'est un homme fort, que ça peut ne pas trop le toucher. Mais je sais aussi que ça doit quand même le toucher en se disant « tout ce que j'ai fait pour la Corse, tout ce que j'ai fait pour les Corses et qu'est-ce qu'on me rend, un coup de pied au cul ».

Donc dans ces conditions, je mets ces écritures au même niveau que toutes les petites exactions crapuleuses qui s'accumulent au fil des jours, que malheureusement nous, militants politiques, et essentiellement « Core in fronte », avaient eu à dénoncer, entre autres très récemment, et j'ose espérer, comme je l'ai déjà dit publiquement, qu'il y aura un sursaut populaire et collectif pour que le vrai, le juste s'oppose durablement à l'ignoble et à la lâcheté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti Paul-Félix. Pè « Avanzemu », ghjè Saveriu Luciani ch'hà da parlà.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

On ne va pas surajouter à ce qu'ont dit mes collègues et que nous partageons bien sûr.

Moi, je voudrais quand même rappeler que les murs de la Corse, il y a longtemps, je parle un peu de nostalgie, c'étaient des murs qui ont exprimé la révolte et la volonté d'existence d'un peuple pendant des années. Ils ont servi aussi donc quelque part d'exutoire pour une revendication juste, la nôtre, et qu'aujourd'hui ils ont bien changé, ces murs.

On y voit des horreurs, des attaques, des insultes, des choses qui aujourd'hui nous répugnent et qui, quand je parle donc de ces fameux bombages qui regardent notre cardinal, qui sont aujourd'hui révoltants et bien entendu, que nous condamnons sans équivoque.

Vous dire que, et je reprendrai un peu ce que disait Paul-Félix sur ce cardinal, il a quand même réussi, il faut le dire, c'est un berger, ghjè qualchissia ch'hà addunitu ghjente quandu ghjente ùn sperava più. La renaissance des confréries, il a accompagné et aidé la reconstruction, et elle continue, sociale et culturelle d'un peuple qui s'est retrouvé quand même autour de valeurs qu'on avait pratiquement abandonnées ou perdues. C'est ce travail-là qui, qu'aujourd'hui, il faut mesurer et il faut saluer parce que c'est quelqu'un qui, je pense que le peuple Corse lui doit beaucoup pour cette période de ces années charnières, des années 2024-2025, je crois qu'il faut vraiment le souligner.

S'attaquer à quelqu'un qui justement nous a remis sur une route, alors moi, j'avais une citation que j'avais gardée de quelqu'un qui s'appelle Mircea Eliade, que beaucoup connaissent pour ceux qui ont fait un tour à Corti à l'université, il disait : le sacré n'implique pas la croyance en Dieu ou en des

esprits. C'est l'expérience d'une réalité et la source de la conscience d'exister dans le monde.

Je crois que ces mots de Mircea Eliade caractérisent exactement l'œuvre d'un cardinal sur cette terre. Il nous a rendu quelque part une volonté d'existence, une volonté de croyance au-delà de la religion parce que je disais tantôt, dans ce pays, la religion fait partie du sacré. Et là, on n'a pas attaqué la religion, là, on a attaqué le sacré, on a attaqué les hommes, les hommes qui portent la foi, toutes les fois et qui aujourd'hui mérite la reconnaissance d'un peuple.

Et nous ce matin, bien entendu, on va s'associer à cette lettre commune et surtout on veut lui réaffirmer ici notre soutien pour continuer. Est-ce qu'il va continuer longtemps en Corse ? On ne le sait pas. Mais dans tous les cas, il nous a donné une route pour retrouver un certain nombre de valeurs et je dirais même au-delà des valeurs, de volonté d'existence qui à mon avis n'a pas encore été évaluée à sa juste hauteur. On a besoin de réagir encore une fois parce que ces murs-là, ce ne sont pas les murs de notre revendication et de l'expression populaire, ce sont les murs de la honte et cette honte-là, on veut renvoyer leurs auteurs justement à quelque chose de très simple : à rien.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Saveriu. D'autres interventions ? Charlotte Terrighi.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci Madame la présidente.

Bien évidemment, on ne peut être que dans l'unanimité aujourd'hui pour dénoncer ces actes envers Monseigneur Bustillo qui a su fédérer tout un peuple, plus que les politiques que nous sommes d'ailleurs. En ce sens, nous lui devons beaucoup. On ne peut être qu'à ses côtés pour dénoncer des actes lâches. Sous le couvert de l'anonymat, aujourd'hui, on se permet tout, ce qui peut entraîner la Corse vers des dérives dangereuses qui, entre autres, montrent une image d'une Corse où on ne se reconnaît pas, d'une Corse dont nous ne voulons pas. Donc, il est important de le dénoncer et unanimement de rédiger un courrier pour lui montrer que nous sommes à ses côtés.

Hier soir, les églises de nos villages et de nos villes ont dû résonner à 18 heures, en tout cas, dans mon village, ça a été le cas et c'est les cloches de la solidarité qui ont teinté.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président, est-ce que vous souhaitez intervenir ?

M. le Président Gilles SIMEONI

À ringrazià vi.

Di sicuru, simu tutte è tutti nantu à a listessa pusizione.

Le débat, il a été posé : faut-il ne rien dire et traiter par le mépris ce genre de comportement ou faut-il, dès lors qu'ils seront connus dans l'espace public, manifester sa solidarité ? Moi, vous l'avez compris, tant que ce tag ou ces deux tags n'étaient pas connus ni relayés, j'étais plutôt pour ne rien dire pour ne pas donner de publicité à ses auteurs de comportement qui sont aussi stupides qu'indignes.

Le soir même, pour que tout soit clair, j'ai été appelé aux alentours de 21 heures ou 21 heures 30 par une amie de Vivario qui m'a fait savoir qu'il y avait les tags. J'ai été en contact avec l'abbé Constant qui m'a demandé bien sûr d'essayer de les faire disparaître le plus vite possible. Il y a eu l'intervention en premier rideau du maire de Vivario accompagné de sa famille. Il a effacé les tags, mais on ne peut pas dire que c'était une œuvre d'art.

Et donc dans un deuxième temps et aussi vite que possible, il y a eu une intervention des services compétents de la Collectivité de Corse pour essayer de remettre les lieux en état.

J'ai ensuite bien sûr, dès le lendemain, comme beaucoup d'entre nous, appelé directement le cardinal pour lui dire à la fois notre incompréhension devant ce type de comportement, les sentiments que ces actes pouvaient susciter en nous et lui réaffirmer, bien sûr, comme nous toutes et nous tous, notre solidarité et notre soutien indéfectible. J'ai plutôt perçu dans l'échange que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le cardinal Bustillo, bien sûr, à la fois de la sérénité, le même esprit de paix et aussi et une volonté, en tout cas, je l'ai interprété comme ça, de ne pas donner à cette affaire plus de retentissement qu'elle n'en mérite.

A partir du moment où effectivement, il y a eu un relais médiatique important et même une réitération le lendemain, je pense qu'il est normal que nous exprimions

Eiu l'aghju da dì in corsu, quand'ellu si passa una malfatta ind'è un paese, ind'è noi dicenu s'arrubanu ancu a croce.

È custì ne simu custì, stuppanu ancu à nantu à a croce è nantu à un Cardinale chì, ghjè stata detta, hà purtatu assai mi si pare à a Corsica è à i Corsi, à parte si di u mumentu induve hè qualchissia chì oghje à una nomina chì v'è al di là di e cunfine di a Corsica è chì ghjè qualchissia hà pigliatu unepoche di pusizione per raportu à a sucetà corsa, s'hè spostu dinò, à e ghjasteme.

Allora ùn sò micca s'ellu hè ghjasteme d'imbecili, di scemi, di gattive persone, ùn si pò micca sapè per u mumentu. In tutti i casi, emu pigliatu a decisione di piglià a parolla oghje, l'emu fatta, è emu pigliatu a decisione di scrive insieme una lettera à u Cardinale per ripete per scrittu ciò ch'emu dettu à l'urale, vale à dì chì sapemu quant'ellu hà purtatu assai cose positive à a Corsica è à u populu corsu, è chè no simu à fiancu à ellu di pettu à isse malfatte vargugnose. À cantu à ellu di sicuru è à cantu à a Ghjesgia di Corsica.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o sgiò Presidente,

Eiu l'aghju avutu à u telefonu dinò u Cardinale chì ghjera digià à Lourdes, postu ch'ellu ci hè a sapete, simu in periodu di prighera à Lourdes, per quelli chì sò cattolichi, cun tuttu una squadra di pelegrini sò tutti culà, seranu cuntenti di sente a vostra voce, a voce di l'Assamblea di Corsica è di u Cunsigliu esecutivu, è allora vi feraghju una pruposta di lettera cari Presidenti di gruppi, Presidente di l'Esecutivu, da quì à pocu in principiu di dopumiziornu. Eccu. È u Cardinale m'hà dettu :

« Je suis sur les routes, sur les chemins pour porter l'espérance ». Il était évidemment toujours avec beaucoup de moral et il connaît quelle est sa mission ici-bas et donc il était particulièrement sensible à notre soutien.

Je vous transmets une proposition tout à l'heure et je vous remercie tous pour vos interventions et vos conseils aussi, puisqu'on en a décidé collectivement.

Je souhaiterais faire juste un petit point organisationnel avant de passer la parole au président de l'exécutif pour la présentation du premier rapport. On va essayer de rester ici pour la pause déjeuner. Il y aura un encas qui sera prévu pour que nous avancions au maximum pour nous libérer en fin d'après-midi, ça serait bien plutôt que tard en soirée, si on est efficaces et qu'on arrive à boucler. Si nous partons 3 heures en ville, si vous partez 3 heures en ville pour le déjeuner, il est évident que nous terminerons à plus de 21 heures.

Donc, nous allons essayer en cette rentrée d'être efficaces, s'il vous plaît. Merci.

Le premier rapport va être celui relatif à la Chambre de commerce et d'industrie, c'est le projet de décret pris pour l'application de la loi du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public de commerce et d'industrie de la Collectivité et le projet d'arrêté également relatif à l'établissement public de commerce d'industrie.

M. Antoine POLI

Madame la Présidente, excusez-moi. Il vaut mieux que je me retire en tant qu'agent de la CCI de Corse ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ben, si vous avez posé la question, c'est que... Je vous laisse à votre conscience dans l'esprit qui prévalait il y a un instant. Tous les déontologues sont très clairs, à partir du moment où on se pose la question...

Merci en tout cas.

M. le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre.

Je vais le dire quand même parce que j'ai eu l'occasion de le dire en aparté à quelques élus, je vais le dire devant l'Assemblée, y compris pour que le déontologue et nos services vérifient. J'ai assisté lundi dernier à la rentrée solennelle du tribunal administratif de Bastia. Il y a eu une intervention liminaire de la présidente du tribunal administratif et il y a eu ensuite, c'est la coutume, une intervention d'un haut magistrat qui était la présidente honoraire du tribunal administratif de Bastia qui est actuellement dans d'autres fonctions.

Le thème de cette intervention était « passage en revue des textes et de la jurisprudence qui organise et sanctionne le conflit d'intérêts, les prises illégales d'intérêts », etc. Et au détour de l'intervention de cette magistrate, celle-ci a souligné le fait que, le fait pour un élu d'être présent au moment où un dossier va être évoqué et de dire dans l'hémicycle qu'il se retirait et a fortiori d'expliquer pourquoi il se retire, ce que nous avons toujours fait, je l'ai dit, pouvait être considéré comme fautif, y compris par la juridiction.

Donc, c'est pour vous dire que, le diable est toujours caché dans les détails, on parlait du cardinal Bustillo, alors là je vous avoue que j'ai été très surpris de cette affirmation.

Je sais qu'à plusieurs reprises et avec une parfaite bonne foi, des élus de l'Assemblée de Corse ou moi-même avons dit « je ne souhaite pas siéger à l'occasion de l'examen de ce dossier », donc j'attire votre attention sur ce point de vigilance.

Je demande aussi publiquement, ce qui est constitutif aussi de notre bonne foi pour les éléments passés, que cette information que nous ignorions et qui a été communiquée donc devant des élus, je pense à dessein, au moment de la rentrée solennelle du tribunal administratif, soit intégrée dans le périmètre de nos réflexions et éventuellement de nos comportements pour qu'on ne puisse pas venir nous reprocher quoi que ce soit, a fortiori dans des cas où nous sommes, les uns et les autres, d'une totale bonne foi dans la volonté de respecter les textes, y compris en allant dans des interprétations souvent très extensives et très exigeantes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, pour cette information et on aura une analyse de ce sujet au secrétariat général avec Monsieur le déontologue.

Je vous redonne la parole pour la présentation de votre dossier.

CUUPERAZIONE ISTITIZIUNALE / COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

Raportu n° 268 : Avisu nant'à u prughjettu di decretu d'appiecazione di a lege criendu u stabilimentu publicu di u cumerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 268 : Avis sur le projet de décret d'application de la loi créant l'Établissement public du Commerce et de l'Industrie de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'urgence d'abord, on va voter l'urgence si vous en êtes d'accord. Il y a un caractère d'urgence.

Qui est contre le passage en urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Tout le monde est pour le traitement du dossier en urgence.

(L'urgence est adoptée).

Vous avez la parole, Monsieur le président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Un rapport qui s'inscrit dans la continuité des délibérations précédentes votées par l'Assemblée de Corse. Vous m'avez demandé, Madame la Présidente, d'être bref dans mes présentations, bien sûr, je vais respecter cette prescription.

Je rappelle, pourquoi l'urgence ? Parce que nous avons été saisis le 24 septembre dernier, par le préfet de Corse de la demande d'avis que doit formuler l'Assemblée de Corse, un avis qui s'intègre dans la procédure qui a commencé, vous le savez, par le vote de la loi du 15 juillet 2025, une loi votée à la quasi-unanimité par le Sénat et par l'Assemblée nationale. Je le souligne parce que dans le contexte actuel, c'est relativement rare, je crois même que c'est unique. Donc, une loi qui a posé un certain nombre de principes qui sont rappelés dans le rapport.

Il convient maintenant qu'un décret en Conseil d'État soit pris par le Premier ministre pour organiser la partie réglementaire de l'installation de l'établissement public de l'industrie et du commerce de Corse.

Deuxième étape donc, un décret qui doit être pris bien sûr avant le 31 décembre 2025, terme de rigueur, pour que l'établissement public puisse effectivement entrer en vigueur. Je rappelle qu'il y aura 2 étapes ensuite, essentielles également : une partie réglementaire qui concernera la collectivité de Corse, son pouvoir réglementaire à travers le vote des statuts de l'établissement public créé par la loi ; et puis une quatrième étape qui sera la présentation devant l'Assemblée de Corse des contrats de concession consentis in house par la Collectivité de Corse au nouvel établissement public et les contrats de concession qui doivent prendre la suite de ceux qui expirent le 31 décembre 2025.

Ces contrats de concession intégreront l'analyse et le bilan des concessions en cours.

Donc vous voyez que, y compris dans les 3 mois qui nous séparent de la fin de l'année, il reste un travail considérable pour le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

Dans ce travail considérable, l'adoption d'un décret en Conseil d'État cohérent avec le texte de loi et, c'est en tout cas ce que nous souhaitons, cohérent avec les avis précédents rendus par l'Assemblée de Corse est bien sûr une étape importante.

Un premier projet de décret nous a été communiqué dans le courant du mois d'août et a donné lieu à des échanges entre le Gouvernement et le Conseil exécutif. Le Gouvernement, c'était bien sûr le ministre Rebsamen, mais également son cabinet et la direction générale des collectivités locales à titre principal.

Ces échanges, principalement écrits ou dans le cadre de réunions, se sont également concrétisés par une réunion en présentiel à Paris au début du mois de septembre, à l'occasion de laquelle le Conseil exécutif a fait valoir un certain nombre d'observations qui ont conduit le Gouvernement à faire évoluer le projet initial de décret, notamment en intégrant des points qui, dans la première rédaction, nous semblaient être en dissonance avec les avis précédemment rendus par l'Assemblée de Corse, mais également avec les textes de loi.

Quels sont les points qui ont notamment été repris dans le projet de décret et qui, selon l'analyse du Conseil exécutif de Corse, sont conformes à l'architecture globale que nous avons voulu porter pour le futur établissement public, ce sont les points suivants :

Premièrement, les missions et compétences de l'EPCI ; sont transférées les compétences actuelles de la CCI de Corse.

Deuxième point, où il y a eu une évolution, la nature de l'établissement public. Vous vous rappelez que le Conseil d'État avait considéré qu'il appartenait non à la loi mais au pouvoir réglementaire de se prononcer sur la nature de l'établissement public. Le Gouvernement a repris la proposition de conférer à l'établissement public de commerce et d'industrie le statut d'établissement public à caractère industriel et commercial.

La gouvernance, vous vous rappelez que le Conseil d'État avait dit qu'il fallait une majorité, mais une quasi-équivalence entre la représentation élue de l'Assemblée de Corse et la représentation consulaire.

Le Gouvernement a respecté cette prescription, mais en organisant une majorité qui est significative pour la représentation élue de la Corse, puisque le décret prévoit que les représentants de la Collectivité de Corse représenteront 60 % du conseil d'administration du futur établissement public, avec une représentation bien sûr des professionnels et la présence des représentants du personnel désignés par le CE de l'établissement.

Quatrième point, la tutelle. Sur la tutelle, il peut y avoir des discussions sur les modalités techniques de la tutelle et surtout sur son financement. Mais le principe est conforme à ce qui avait été arrêté, c'est-à-dire que la Collectivité de Corse se substitue à l'État comme autorité de tutelle. Actuellement la CCI de Corse, c'est l'État qui est autorité de tutelle. On verra selon quelles modalités a été évaluée cette tutelle. Et désormais, le principe, c'est que c'est la Collectivité de Corse qui exerce la tutelle.

Cinquièmement, les modalités d'élection des représentants des professionnels qui sont conformes aux demandes de la Chambre consulaire, de la même façon que la participation des représentants des salariés au Conseil d'administration est conforme à ce qu'avait souhaité le CSE à l'unanimité.

Il y a ensuite des points techniques qui, dans la mouture initiale, étaient un petit peu mal rédigés dans la mesure où on n'assurait pas de façon satisfaisante le tuilage entre la fin de la CCI actuelle et l'installation du nouvel établissement public. Ces points ont été clarifiés à travers les points 7 et 8 du projet de rapport.

Voilà donc ce qui, de l'avis du Conseil exécutif, est satisfaisant dans le projet de décret qui nous a été transmis et est en tout cas conforme à ce que nous avons demandé à travers nos avis précédents et conforme également aux principes posés par la loi.

Reste maintenant les points du projet de décret qui entrent à notre avis en dissonance, aussi bien avec nos avis antérieurs qu'avec le texte de loi.

Il y a 2 grandes catégories de difficultés et je précise, je pense que ça a dû vous être distribué, qu'il y a eu dans le cadre des consultations prévues par les textes, la consultation de l'Assemblée de Corse, mais il y a également un avis du CSE de la CCI de Corse, la lettre du préfet du 24 septembre a été délivrée dans des termes identiques pour sollicitation d'un avis simple au CSE et le CSE s'est prononcé à l'unanimité dans un sens globalement identique au projet d'avis qui est proposé aujourd'hui par le Conseil exécutif. Vous avez dû avoir cet avis du CSE qui nous a été communiqué hier après la réunion qui a eu lieu avant-hier, qui nous a été communiquée par la CCI.

Quels sont les 2 points principaux qui, à notre avis, posent problème ? Premier point, je vais aller relativement vite, vous avez vu qu'on a essayé d'être le plus complet possible d'un point de vue de l'analyse juridique que nous avons étoffée, là aussi avec l'intervention, un peu comme hier, de la DGA placée sous l'autorité de Michel Gaudeau-Pacini, donc merci pour le travail, avec également l'aide précieuse de nos cabinets d'avocats.

Alors le premier point qui pose difficulté, c'est que le décret, contre toute attente, intègre le nouvel établissement public de l'industrie et du commerce de Corse dans le réseau défini à l'article L 710-1 du code de commerce, un réseau dont les membres sont placés sous l'autorité et la tutelle de CCI France. Alors là, il y a une analyse en droit et les conséquences mécaniques de cette classification.

L'analyse en droit, pourquoi on dit que ce classement, cette inscription du futur établissement public dans le réseau de l'article 710-1 du code de commerce est contraire à la volonté du législateur ? On le dit au bénéfice de 3 arguments qui sont à mon avis totalement imparables. Premièrement, c'est la rédaction de l'article 710-1. Que dit l'article 710-1 dans lequel, selon le décret, nous sommes intégrés : le réseau des chambres de commerce et d'industrie se compose de CCI France, des chambres de commerce et d'industrie et de région, des chambres de commerce et d'industrie territoriales, des chambres de commerce et d'industrie locales, des chambres de commerce et d'industrie départementales d'île de France ainsi que des groupements inter consulaires.

Donc la loi procède à une énumération exhaustive des chambres de commerce et d'industrie qui sont considérées comme appartenant à ce réseau. Quelle est la singularité de ce réseau ? C'est que l'article 711-15 dit : CCI France, donc la structure centrale, est l'établissement public placé à la tête du réseau défini à l'article L.710-1.

Donc on a un réseau dont les membres sont énumérés limitativement par la loi et les membres de ce réseau sont placés sous l'haute autorité de CCI France.

Remarque : il y a des CCI qui n'appartiennent pas à l'article L710-1.

Exemple : les CCI des collectivités prévues à l'article 74 de la Constitution, Polynésie, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Nouvelle-Calédonie. Ces CCI ne sont pas énumérées dans l'article L710-1, il n'y a pas d'article spécifique qui les concerne dans le code de commerce.

Par contre, il est prévu que leur organe délibérant participe à l'organe délibérant de CCI France. C'est prévu par l'article 711-15, alinéa 2, qui dit que l'organe délibérant de CCI France est constitué des présidents en exercice de toutes les chambres d'industrie citées dans le réseau, mais également des chambres et des collectivités d'outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie. Et dans cet article-là, on ajoute l'établissement public de Corse.

Par contre, y compris après la loi qui nous a créés et qui a créé l'établissement public de Corse, l'énumération de l'article L710-1 n'inclut pas l'établissement public de Corse. Si le législateur avait voulu que nous soyons dans la liste énumérée à l'article L710-1, il aurait complété cette liste. Or, il ne l'a pas fait. Premier argument.

Et donc, le décret qui par définition est inférieur dans la norme juridique à la loi, ne peut pas ajouter au texte de loi. Le décret ne peut pas, alors que la loi énumère limitativement les chambres de commerce et d'industrie qui font partie du réseau placé sous l'autorité de la CCI France, le décret ne peut pas nous inscrire dans une liste dans laquelle le législateur n'a pas souhaité nous mettre. Ça, c'est le premier argument.

Mais il y a un deuxième argument, je dirais, qui est encore plus décisif, c'est que la nouvelle loi elle-même a précisé expressément que nous n'appartenons pas au réseau. Et donc là, on n'est même plus dans l'interprétation de ce qui pourrait être un oubli.

Admettons, il y a une liste limitative, le législateur ne nous met pas dedans. On peut dire oui, mais c'est un oubli. Mais même si c'est un oubli, le décret ne peut pas nous rajouter.

Mais ça va plus loin, c'est qu'il n'y a pas seulement le fait que nous ne soyons pas ajoutés dans la liste de l'article L710-1, il y a une disposition spécifique de la nouvelle loi qui dit « *par dérogation à l'article L710-1 du code de commerce, l'établissement public de commerce et d'industrie de Corse est un*

établissement public de la Collectivité de Corse ».

Donc, la nouvelle loi spécifique pour la Corse, elle dit bien que le nouvel établissement public déroge à l'article L710-1 et donc il ne fait pas partie des CCI qui sont intégrées dans le réseau défini par cet article.

Donc pour moi, les choses elles sont très claires, étant précisés enfin, troisième argument, que l'article 710-1 du code de commerce, toujours lui, dit que les établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie qui sont énumérés dans l'article L710-1 sont des corps intermédiaires de l'État. Et nous, le législateur a entendu dire : non, vous n'êtes plus vous CCI Corse.

Vous étiez jusqu'à aujourd'hui un corps intermédiaire de l'État placé sous la double tutelle de l'État et de CCI France, mais désormais vous n'êtes plus un corps intermédiaire de l'État, vous êtes un établissement public rattaché directement à la Collectivité de Corse.

Donc, vous voyez que vraiment, il n'y a pas de place à mon avis, à notre avis, et c'est une analyse juridique, il n'y a pas de place pour la discussion, mais ce n'est pas une discussion uniquement théorique. C'est que ce classement qui vient contre la volonté du législateur nous inscrire dans le réseau de CCI France, il a des conséquences directes très importantes et il ne s'agit pas, et je le dis aussi à ce stade, de dire que l'établissement public de Corse va être un objet juridique non identifié n'ayant aucun rapport avec CCI France.

Les autres CCI qui ne sont pas dans le réseau de l'article L710-1 ont des conventions avec CCI France qui les rattachent pour tout un corpus commun à une démarche d'ensemble, et nous sommes bien sûr tout à fait disposés à ce que cette convention soit conclue.

Mais quelles sont les deux catégories de conséquences pénalisantes pour l'établissement public de Corse de cette inscription dans la liste de l'article L710-1 ? Eh bien, à notre avis, elles sont de 3 ordres.

Premièrement, les CCI qui sont énumérées dans l'article L710-1 restent sous la tutelle de CCI France.

Or, le texte est clair, la seule habilitée aujourd'hui à exercer une tutelle sur la CCI à la place de l'État, c'est la Collectivité de Corse.

Deuxième élément, il est juridique. Pourquoi à titre principal, on est allé vers un statut d'établissement public ? Pour pouvoir attribuer in house les contrats de concession. Et d'ailleurs, les travaux préparatoires l'indiquent.

Pour qu'on puisse attribuer in house les contrats de concession, il faut, vous vous en rappelez, que la Collectivité de Corse exerce un contrôle analogue. Or, si ce contrôle est soumis à une tutelle de CCI France qui vient définir à travers une convention d'objectifs et de moyens les conditions du financement, nous ne sommes plus dans un contrôle analogue. C'est comme, on va reprendre l'exemple, si vous aviez un service de la Collectivité qui était sous le contrôle d'une administration d'État, qui lui fixe des objectifs en termes de moyens et qui dit on paiera les fonctionnaires du service en fonction de la réussite par rapport à ces objectifs et ses moyens.

Donc, vous voyez bien que c'est complètement incompatible avec le statut.

Troisième et dernier élément. Eh bien, vous l'avez dit, j'ai vu votre geste, c'est une remise en cause du maintien de la garantie financière qu'a entendu expressément donner le législateur. Le législateur, je vous renvoie aux travaux préparatoires, il a dit que le fait d'instituer un établissement public qui est dérogatoire, c'est aussi une façon pour nous de garantir la part de trésorerie de la CCI qui est liée à la taxe sur les frais de chambre.

Vous vous rappelez que la taxe sur les frais de chambre, elle est aujourd'hui en diminution de façon globale.

Et comment est-elle perçue et redistribuée ? La taxe sur les frais de chambre, elle est collectée par les CCI régionales, territoriales, etc. Elle est ensuite transférée à CCI France et CCI France, à travers un vote de son assemblée générale, qui notamment en fonction du respect des conventions d'objectifs et de moyens passées avec les différentes CCI, redistribue la part, y compris en appliquant une péréquation, ce qui est le cas aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous prélevons environ 1,5 ou 1,8 M€ de taxes pour frais de chambre sur le territoire insulaire et nous percevons environ 4 M€ au titre de la péréquation.

Si nous restons dans ce dispositif, qu'est-ce qui va se passer ? Il va se passer qu'on a une tutelle, on a un organisme extérieur qui nous considère comme un corps intermédiaire de l'État, ce que nous ne sommes plus, qui du fait de notre qualité de corps intermédiaire de l'État, nous fixe des objectifs et des moyens qui sont définis par CCI France, contrairement à la volonté du législateur et ce qu'a dit le ministre à la barre en disant « le nouvel établissement public, il va répondre aux objectifs et aux moyens que définira la Collectivité de Corse et les mettra en œuvre dans le cadre du contrôle analogue » et surtout l'établissement public sera soumis à un vote du Conseil d'administration de CCI France, qui décidera du montant de la péréquation.

Et le vote, il faut que vous le sachiez, c'est le dernier élément, c'est qu'il y a des pondérations du droit de vote qui sont extrêmement favorables, extrêmement favorables aux grosses CCI.

C'est-à-dire qu'en fait, on est dans un système qui est l'exact opposé de ce qu'a voulu faire le législateur.

Quand on a dit ça pendant les discussions, pour être tout à fait clair, que nous ont dit nos interlocuteurs ? J'ai le droit de le dire, je l'ai dit. Ils nous ont dit : écoutez, on n'avait pas vu ce problème, avançons vite parce qu'on a un délai du 31 décembre, le cas échéant, on le verra après, etc.

Sauf que nous, nous disons d'abord le Conseil d'État est déjà saisi et il va s'inspirer dans son avis de l'avis que va prendre la Collectivité de Corse. Et nous, nous sommes vraiment, là aussi, je le dis, extrêmement confiants sur notre analyse, aussi bien sur la lettre que sur l'esprit de la loi.

Donc, si l'Assemblée de Corse décide de suivre cette analyse et de préconiser une évolution du texte, le Conseil d'État a le temps dans son avis de le préconiser. Après, à charge pour le gouvernement de le faire, surtout dans le contexte actuel.

Mais moi, je pense que nous avons tout à fait le temps d'avoir un texte réglementaire conforme au texte législatif et à la volonté du législateur.

Ce que nous a dit le gouvernement : il a dit, si on n'arrive pas à le faire de toute façon, en gros, CCI France écoute ce que dit le gouvernement, le temps qu'on fasse évoluer le système, on garantira la péréquation.

Mais, juridiquement, ce n'est pas satisfaisant.

Donc nous, qu'est-ce que nous disons ?

Nous disons, au visa de ces 3 catégories d'éléments, texte de la loi 710-1, on n'est pas dans le texte ; deuxièmement, texte explicite qui dit, « par dérogation, vous n'appartenez pas à ce réseau » ; troisièmement, contrôle analogue et vous n'êtes pas un corps intermédiaire de l'État. Faisons évoluer le règlement.

La difficulté, c'est que, à ce moment-là, il faut aussi modifier la loi dans la mesure où c'est à travers une discussion au moment de la loi de finances que ce qui remonte vers le gouvernement et qui est redistribué vers CCI France, c'est au moment où, avec le gouvernement, dans le cadre d'une discussion entre le gouvernement et la Collectivité de Corse qu'il faudra prendre la part à

redistribuer au titre de la péréquation. Et ça, se fait dans la loi de finances. C'est l'objectif de la proposition que nous faisons en termes de rédaction.

Donc, j'espère avoir été relativement clair dans mes explications, dans un domaine qui semble technique, mais qui en fait, à mon avis, est essentiellement lié à la cohérence d'ensemble du statut du nouvel établissement public qu'a voulu mettre en œuvre le législateur reprenant en cela et les avis de l'Assemblée de Corse, et les avis de la CCI et des personnels. Donc on est vraiment dans une cohérence par rapport à notre position depuis le départ.

Le deuxième point qui fait difficulté, et celui-là il est clairement politique aussi, il n'est pas que budgétaire : c'est la sous-évaluation manifeste de la somme prévue par le projet de texte. Et là aussi, c'est la loi de finances, ça ne dépend pas du règlement, pour exercer la tutelle.

On a voulu, pour des raisons politiques, économiques et stratégiques, à l'unanimité, que la CCI devienne un établissement public de la Collectivité de Corse.

On a souhaité que la tutelle de l'État soit transférée à la Collectivité de Corse.

Mais nous avons également toutes et tous dit que nous souhaitons que cette tutelle ne soit pas seulement formelle, qu'elle soit effective, qu'elle donne toutes les garanties qui sont attendues lorsqu'il y a des enjeux aussi importants que ceux qu'aura à arbitrer et mettre en œuvre l'établissement public et la Collectivité de Corse.

Que nous dit l'État ? On vous transfère la tutelle. Nous demandons, par application d'une règle constitutionnelle, qu'on nous transfère les moyens budgétaires et financiers qui vont permettre l'exercice de cette tutelle. Au bout de 4 ou 5 demandes, on nous transmet le texte de loi du projet de finances et lorsqu'on le découvre, on comprend pourquoi on ne voulait pas nous le transmettre : 11 000 €.

Donc, j'ai dit : mais écoutez, moi je ne vais pas aller, je vous le dis franchement, je ne vais pas aller devant l'Assemblée de Corse, et pourtant on ne m'a pas écouté, expliquer que la tutelle de l'État pendant toutes ces années, eh bien ça a coûté 11 000 € à l'État.

On m'a répondu, « mais vous comprenez, c'est mutualisé dans le cadre des services, etc., etc. » Mais bon, cet argument, il ne résiste pas à l'examen.

Lorsqu'on a un établissement public aussi important en volumétrie, en personnel, en décisions, en enjeux, avec aussi l'histoire douloureuse qui a été celle de la CCI en Corse, il faut aller vers les citoyens en disant « nous on va dans un système qui est sécurisé d'un point de vue de son fonctionnement global et donc pour que le système soit sécurisé, au-delà des hommes et des femmes, en qui moi aujourd'hui j'ai confiance, ici et à la CCI, c'est un problème systémique. Il ne faut pas qu'on nous dise qu'on va exercer la tutelle, nous, Collectivité de Corse, sur les actes de notre établissement public et que cette tutelle, elle coûte 11 000 €. C'est une façon de nous dire clairement, il n'y aura pas de tutelle. Et ça on n'est pas dans ce qui a été voulu aussi bien par l'Assemblée de Corse que désirée par la CCI de Corse et voulue par les parlementaires, confier les travaux parlementaires.

Donc moi, je souhaite également que l'Assemblée de Corse prenne en considération cet élément et donne un mandat.

Je termine. Il y a des points qui à notre avis sont conformes. Il y a le 2^{ème} point sur la nature de l'établissement public.

Je précise, un dernier point sur cet aspect : les autres CCI qui ne sont pas dans l'article 710-1, elles ont toutes des modalités de financement spécifiques sur les taxes de frais de chambre, à travers une discussion et un conventionnement avec le gouvernement, et c'est revu à chaque loi de finances. Donc, on va discuter, il peut y avoir des baisses, il peut y avoir des augmentations, mais on a un mécanisme qui est distinct de celui de la décision qui est confiée par le projet de règlement actuel à CCI France. Ça c'est la première chose.

Et deuxièmement, je l'ai dit mais je le répète, les CCI comme la nôtre et comme celle de l'article 74, ou de Nouvelle Calédonie, qui ne sont pas dans le réseau de l'article 710-1, elles sont dans une relation conventionnelle forte avec CCI France. On n'est pas dans un système qui est désinséré du cadre général, mais on est dans un système qui prend en compte la volonté du législateur d'avoir un établissement public de Corse qui est rattaché uniquement à la Collectivité de Corse, qui agit en fonction des préconisations de la Collectivité de Corse, qui s'adresse à son établissement public selon la méthode et le principe du contrôle analogue et nous voulons enfin avoir une tutelle qui soit une tutelle digne de ce nom. Et pour cela, il faut qu'on nous confère les moyens.

Alors notre AMO, en accord avec nos services, a chiffré la somme de l'amorçage et de la constitution d'un service digne de ce nom pour exercer la tutelle à 1 M€.

Donc, entre 11 000 € et 1 M€, je pense quand même qu'il y a la marge pour une discussion avec le gouvernement, une discussion qui soit sérieuse et je vous demande de me donner mandat pour la mener en votre nom, et pour revenir devant vous avec une proposition qui soit un peu plus satisfaisante de ce côté-là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. Qui souhaite intervenir ? Oui, Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Ùn socu micca s'aghju capitu tuttu bè...

Mais on a une loi, si j'ai bien compris. Cette loi, elle a un esprit. Et ensuite, il y a le décret qui précise comment cette loi va être organisée et son côté opérationnel.

Dans les 2 points qui sont cités, le premier étant le plus important, ça n'apparaît pas dans le décret. Non seulement ça n'apparaît pas, mais c'est même le contraire apparemment de ce qu'on souhaite.

Donc, si j'ai bien compris, le problème, il vient davantage de la loi elle-même et de la manière dont elle a été rédigée que du décret.

Je répète, si j'ai bien compris, sous toute réserve. Ùn socu sicuru di nudda.

Donc, je crois que la solution la plus simple, mais j'attends une réponse, c'est peut-être de faire en sorte que la loi évolue au moment du vote de la loi des finances.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Paul.

Alors ? Y a-t-il d'autres remarques ? Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Ce dossier est très révélateur de ce qui était prévisible, puisqu'on va vers des transferts.

Il y a 2 sujets : un sujet qui est assez clair, l'autre qui l'est un peu moins. Mais comme en toute chose, le compte n'y est pas dès le départ.

Et il y a un sujet qui relève d'une forme d'indignité, qui est celui de la charge de la tutelle.

Soit c'est 11 000 € par mois et à ce moment-là, il y a quelque chose qui nous a échappé...

Non, mais j'ai bien compris, si c'est 11 000 € par mois, en gros c'est un cadre, parce qu'on estime qu'avec un cadre, on peut exercer la tutelle. Soit il y a une erreur.

L'exercice de la tutelle, ce n'est pas 11 000 €. Est-ce que c'est 1 M€ ? Est-ce que c'est 10 cadres ? Entre les 2, je pense qu'il faut qu'on soit en mesure de répondre de façon beaucoup plus pragmatique et beaucoup plus réaliste au sujet.

C'est le premier sujet qui me semble assez clair, c'est pour nous tranché.

Ce sujet aurait mérité au passage un travail en commission, parce qu'on découvre tout ça maintenant, même si on n'est pas très présent en commission, je le sais bien, mais c'est un vrai sujet qui méritait, au-delà des aspects de droit, de vérifier si oui ou non nous sommes dans l'esprit de ce que nous avons voté à l'unanimité et à la lettre.

Donc, vous avez pointé l'ensemble des sujets qui restent fidèles à l'esprit de la naissance de l'EPCI, puisque rappelons qu'il est né désormais. Du point de vue législatif, il est né l'EPCI. Maintenant, comme en toute chose, pour faire le lien avec le sujet précédent, le diable est encore là, il se niche dans les détails de tous les décrets d'application et donc dans le décret du Conseil d'État.

Si je comprends bien votre explication sur la base de votre talent de professeur de droit, on serait... Oui, il fait profession de droit, Madame la Présidente, même s'il n'a pas le titre... Sur le sujet : on reste ou pas dans le réseau tutelle CCI France ?

Au motif que nous ne soyons pas cités nominativement dans la loi et que la loi crée de facto un EPCI distinct de tout ce qui existe, nous devrions en être exclus. Vous le dites, et d'ailleurs vous le dites très bien, c'est implicite, ça c'est sujet à interprétation.

Moi ce qui m'intéresse, ce qui nous intéresse, c'est la conséquence d'y être ou d'en sortir. Et ça, ce n'est pas clair.

Vous dites : si on y reste, quand on fait la boucle des taxes que nous collectons à hauteur de 1,8 M€, et que nous recevons, ce qu'on refuse en termes de tutelle, c'est-à-dire à CCI France, on en perçoit 4. Donc, moi je vois un gap de 3 M€ à 3,5 M€. C'est de ça dont on parle. On va appeler ça, pour forcer un peu le trait, de l'orgueil institutionnel d'être définitivement détaché de CCI France. Moi, je n'ai aucun orgueil à y être ou pas en être.

Moi je veux savoir et c'est la question qui se pose, ces 3,2 M€, si on en sort, comment ils arrivent ?

Sous quelle forme on les rend pérennes ? Et est-ce que vous avez une modélisation, un chiffrage ou une appréhension a priori de ce que représenterait le différentiel entre ce qu'on collecte et donc ce qu'on perçoit, qui pourrait nous garantir qu'à minima, le fait d'en sortir nous stabilise.

Parce que là, pour conclure, on est quand même sur un sujet qui va représenter à moyen et à long termes une charge évidente pour la Collectivité. Donc, tout se mesure.

Donc pour finir, oui sur la tutelle, c'est même non discutable, c'est un sujet dont il ne faut pas se priver de parler.

Sur, on appartient ou pas au cercle CCI France, je dis « au cercle » au sens de la boucle, quelles en sont les conséquences durablement financières et stabilisées ? Et stabilisées ! Nous, sur la base de ces réponses, on se réserve le droit de poursuivre dans un vote positif, parce que ça reste dans l'esprit, mais d'émettre quelques réserves sur ces questionnements.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Alors Serena et ensuite Jean-Christophe.

Serena Battestini pour « Core in fronte ».

Mme Serena BATTESTINI

Merci. Juste une remarque sur le mode de scrutin.

On a un conseil d'administration qui est proposé avec 20 sièges, 14 pour les élus et 6 pour le monde professionnel, avec le mode de scrutin proposé nominal, en l'état actuel, ça va renforcer le Medef. On regrette qu'il n'y ait pas une proportionnelle, ce qui aurait permis à des associations professionnelles minoritaires d'être représentées.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le coup, on comprend et partage l'embarras du Conseil exécutif qui est celui de notre collectivité en entier.

Sur la question de la tutelle, le débat est clos avant même d'avoir lieu. On est en communauté d'analyses et de vues. Aujourd'hui, il y a un gros sujet qu'on a découvert ces derniers temps, auquel on ne s'attendait pas nécessairement. Et j'imagine que par ce « on », on peut parler de la plupart, voire de la totalité des élus de l'hémicycle et du Conseil exécutif.

Sur la question de la charge financière, moi je vous rends attentifs à cette question du réseau. Je pense qu'il faut qu'on soit très prudents. J'entends ce que développe Jean-Martin, qui est tout à fait fondé, mais je pense que le pas de côté en l'occurrence pourrait être problématique.

Donc, pour avoir en d'autres temps, y compris en tant que conseiller exécutif et président de l'ADEC, vu évoluer et grandir, Alex et vous tous, le dossier, je pense qu'il faut que l'on obtienne par des formes que vous nous proposerez ou que l'on va construire ensemble au terme du débat, un degré d'engagement qui nous prémunisse, qui nous prémunisse, et je crois que le terme, honnêtement, n'est pas trop fort, parce qu'on va entrer contre notre volonté partagée dans une zone d'inconfort, pour ne pas dire de grande fragilité. Et pour le coup, c'est le battement d'ailes de papillon, ça démarre sur un malentendu, ça finit sur une catastrophe.

Donc je pense qu'il faut vraiment qu'on soit au rendez-vous collectivement sur ce sujet-là.

Et peut-être faut-il, par un travail en commission de quelques dizaines de minutes ou par un débat approfondi ici, qu'on creuse les termes de l'alerte et qu'on n'en sorte pas par une délibération de principe sans lendemain.

Attention, vraiment là, je sens, et ce n'est pas à l'endroit de l'exécutif qui est dans la même situation que nous pour le coup, pas un piège, mais une vraie difficulté à laquelle je nous invite collectivement à répondre, faute de quoi, je le redis, on va entrer dans un tunnel dont on va sortir le 1^{er} janvier avec des incertitudes de toute nature et nonobstant la question de la tutelle, une charge financière tout à fait insurmontable.

Et bien sûr, se pose la question de Serena ou d'autres sur la gouvernance qu'on peut partager, même si on peut avoir un point de vue différent aussi. Vous savez qu'on milite pour notre part pour une forme de rééquilibrage entre le monde professionnel et le monde politique ou institutionnel.

On aurait préféré très largement que le monde économique dans la diversité de ses composantes soit mieux représenté, parce qu'on a besoin de respiration dans une société où on a tendance à concentrer et à « emboliser » les institutions de l'île.

Bon, ainsi vont les choses et on les regrette profondément. On aura l'occasion de s'y pencher, mais réglons d'abord les urgences, et de notre point de vue, et sans être beaucoup plus long, elles sont d'abord de cet ordre-là.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Don Jo LUCCIONI.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Il y a la dimension juridique et technique.

Bien sûr, le Président a été très clair, il fait profession de droit.

Et puis il y a la dimension politique. On est là sur la construction de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse qui doit voir le jour au 1^{er} janvier 2026.

Il y a plusieurs textes qui vont donner du contenu au statut de cet établissement public majeur et stratégique.

Il y a eu bien sûr la loi du 15 juillet 2025, adoptée à la quasi-unanimité.

Il y a les décrets d'application, les projets de décrets d'application et d'arrêtés qui sont importants parce qu'ils vont mettre précisément le contenu à la façon d'une loi organique qui viendrait mettre le contenu à un statut prévu par une loi constitutionnelle.

Et puis il y aura les délibérations que l'Assemblée de Corse aura à prendre concernant les statuts et que le Conseil d'administration de l'établissement public demain du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse aura à prendre s'agissant du règlement intérieur.

On discute aujourd'hui de l'aspect réglementaire qui regarde l'état, le projet de décret et le projet d'arrêté.

Bien sûr, l'examen du Conseil exécutif est très clair, on le partage sur ces bancs.

Jean-Martin, c'est vrai que non seulement la loi ne prévoit pas que l'établissement public demain du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse figure dans le réseau sous-tutelle CCI France, puisqu'il n'y a pas dans le cadre de l'énumération limitative de référence à cet établissement, mais en plus, et là c'est explicite, il est considéré écrit dans la loi désormais adoptée que l'établissement public à venir, c'est un établissement public de la Collectivité de Corse, qui a caractéristique d'EPIC et donc, par nature, il n'est pas un corps intermédiaire de l'État.

On ne peut pas être établissement public industriel et commercial de la Collectivité de Corse et en même temps, corps intermédiaire de l'État.

L'établissement public, demain, sera un établissement public de la Collectivité de Corse.

Et là où c'est majeur comme conséquence, au-delà de l'aspect juridique, c'est qu'il y a des conséquences au plan budgétaire. On partage ce qui a été dit par le président du Conseil exécutif, par d'autres groupes. Et puis il y a des conséquences très pratiques aux plans stratégique et politique, parce que ce qu'on construit là, ce n'est pas simplement un modèle juridique nouveau, avec un établissement qui viendra dans le giron de la Collectivité de Corse. C'est créer les conditions de la garantie d'une gestion par la puissance publique corse des ports et des aéroports de notre île, qui sont des infrastructures stratégiques pour un territoire insulaire comme le nôtre.

On l'a souvent dit, il y a des territoires autonomes en Méditerranée qui ne sont pas propriétaires, ni gestionnaires de leurs infrastructures portuaires et aéroportuaires. La Corse a la chance d'être propriétaire, à travers la Collectivité de Corse, et gestionnaire, la CCI, de ses ports et aéroports, c'est essentiel.

On a une vision qui est consolidée et claire sur les transports, qu'il s'agisse du principe de la qualité du service public dans l'aérien, dans le maritime, qu'il s'agisse du développement touristique et économique durable, confer la discussion et l'examen d'hier du rapport sur l'achat de flux, confer également le missionnement de l'Office des transports de la Corse par la Collectivité de Corse sur les projets de desserte aérienne et maritime, notamment vers la Ligurie, la Sardaigne, le Latium, la Toscane, etc. Donc on a une vision consolidée et dans ce cadre-là, ce qu'on construit, c'est un élément et un outil essentiel.

Et si demain, ça a été dit par le président du Conseil exécutif et c'est inscrit noir sur blanc dans le rapport et dans le projet de délibération, si demain l'EPIC de la CCI vient intégrer le réseau sous tutelle de CCI France, on va avoir des gros problèmes, y compris sur la gestion in house, parce qu'on risque de recourir, en l'absence du contrôle analogue de la tutelle de la Collectivité de Corse, à une mise en concurrence, avec les conséquences désastreuses que cela engendrerait.

Donc, il y a un sujet budgétaire et financier, il y a un sujet politique et stratégique, et on est sur un sujet d'importance parce qu'il y a bien sûr la question sociale avec le maintien des emplois, les salariés, les agents, etc. de la CCI, toutes les familles qui dépendent de cela.

Il y a une question stratégique liée à la vision et au modèle de transport.

Et puis, il y a la question de la maîtrise par la puissance publique corse de ses infrastructures de transport.

Donc, on est sur un gros sujet. On a besoin, y compris ça a été rappelé par le président, vu l'histoire douloureuse des CCI qu'on ne rappelle pas, d'avoir une tutelle qui soit réelle et efficace et pour cela on a besoin des moyens budgétaires, financiers et humains.

Donc, on n'est pas sur une mince affaire. Ça peut paraître technique, mais c'est important.

Donc nous, on accompagnera, sur les bancs de Fà populu in seme, le Conseil exécutif.

On note aussi, à titre de conclusion et en guise de clin d'œil, qu'il y a un projet de rédaction qui est formulé par le Conseil exécutif de Corse. C'est aussi la preuve d'une certaine maturité au plan légistique, et je dis notamment aux plans légistique, législatif et réglementaire demain à exercer des compétences qui pourraient être dévolues à une collectivité autonome de Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Donc, je vais repasser la parole au président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour ces interventions.

Je vais essayer de répondre en étant aussi clair que possible et synthétique.

Je vous prie de m'excuser aussi pour le caractère tardif de la communication, mais je rappelle que la lettre de saisine est intervenue à peine quelques jours avant la session et que donc, nous avons dû travailler là encore dans l'urgence.

Je regrette effectivement que nous n'ayons pas pu avoir un débat technique approfondi, notamment en commission, comme je regrette par exemple de ne pas avoir pu présenter ce rapport devant le CESEC, où il me semble qu'il aurait été naturel et logique de pouvoir le faire.

De la même façon, par exemple sur des questions de mode de scrutin, etc., je pense qu'il y a une progression dans la construction globale.

Aujourd'hui, je rappelle, par exemple, que les membres de la CCI sont 40 au sein de la Chambre de commerce et d'industrie et que dans le futur établissement public, ils ne seront plus que 20. Donc, il y a un phénomène d'attrition qui est important. Mais en même temps, si on veut pouvoir conserver, comme la loi l'impose pour un contrôle analogue, une représentation plus forte de la Collectivité de Corse, si on met 40 pour les professionnels de la CCI, il faut être après 60, c'est-à-dire la quasi-totalité de l'Assemblée et du Conseil exécutif, ça devient impossible. Et ce d'autant mieux, je le rappelle, que dans le cheminement qu'il nous reste à accomplir, et je veux le souligner avec force, il y a également les engagements qui ont été pris vis-à-vis de la Chambre des métiers et d'artisanat de Corse, qui est pour l'instant dans une incertitude, alors même que la loi Pacte prévoit que la Chambre des métiers et de l'artisanat doit être rattachée de la même façon que la CCI.

Et là, le chemin qui semble être pris aujourd'hui par le gouvernement, c'est de dire on va le faire ensuite. Mais alors là aussi, sous quel délai ? Avec quel gouvernement ? Dans quel contexte ? Avec quel degré d'urgence, vu la situation politique française ? Et y compris lorsqu'on discutait, on nous disait, « ça va être un seul et même établissement public ».

Donc la question de la représentation, pour reprendre ce que disait Jean-Christophe Angelini, du tissu économique et social, chefs d'entreprise et artisans, je pense que il faut vraiment qu'on se mette autour d'une table tous ensemble pour trouver, que ça soit en termes de quorum, de quantum et de représentation, et en termes de mode de scrutin, des points d'équilibre qui permettent de considérer qu'on a la représentation la plus large possible et la plus significative et représentative possible.

Ceci étant précisé, j'essaie de répondre aux questions qui ont été légitimement posées, pour répondre à Paul Quastana, non, la loi, me semble-t-il, elle est bien rédigée.

La loi, elle pose le principe qu'on n'est pas dans le réseau soumis à l'autorité de CCI France et elle dit ce qu'elle avait à dire.

Ce qui pose un problème aujourd'hui, c'est le décret.

Le degré d'inquiétude : alors il y a les salariés de la CCI qui très certainement nous écoutent, au moins eux et sans doute aussi des Corses.

Sur la question des ressources financières, le deal avec le gouvernement, il a été clair et il est public. C'était de dire : on met en place un mécanisme qui garantit la pérennité, pas éternelle mais la pérennité dans les années à venir de la péréquation qui est assumée aujourd'hui par CCI France au bénéfice de la CCI Corse, et on va mettre en place un mécanisme qui le permet.

Là où le projet de décret pose problème, c'est que cette garantie n'est absolument pas donnée.

Alors je vais essayer d'être clair.

L'article L710-1 donc, il énumère le réseau. Qui est membre du réseau ? Ce sont les CCI qui sont énumérées dans l'article. On n'y est pas, donc ça veut dire qu'on ne fait pas partie de ce réseau. Et c'est normal, puisque l'article spécifique qui concerne la Corse, il dit : par dérogation à l'article L710-1, l'établissement public de Corse est un établissement public rattaché à la Collectivité de Corse.

Brouhaha.

La conséquence la plus importante, elle est sur le mécanisme de financement.

Il y en a d'autres. Je vous renvoie à l'article 710-16, par exemple, c'est CCI France qui dispose des conventions collectives de l'ensemble et qui les fixe. C'est CCI France qui fixe les grandes orientations des chambres de commerce et d'industrie qui sont dans son réseau, ce qui est totalement contraire à l'esprit de l'autonomisation de la CCI et de son rattachement.

Mais le plus important, le plus direct, c'est sur le mécanisme de financement. Pourquoi ?

Article 711-16.10, « *CCI France répartit entre les chambres de commerce et d'industrie de région le produit de la taxe fixée à l'article 1600* », c'est la taxe pour frais de chambre, « *après avoir déduit la quote-part nécessaire au financement de son fonctionnement. Le montant minimal de cette quote-part est fixé par arrêté du ministère de tutelle* ». Donc le ministère de tutelle dit, voilà le montant minimal que vous devez répartir entre tout le monde. Il y a un plancher.

Et ensuite, « *après déduction de cette quote-part, la répartition entre les chambres d'industrie tient compte des objectifs fixés dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens, mentionnées à l'article L712-2 du présent code, et des résultats de leurs performances, des décisions prises par*

l'assemblée générale de CCI France et de leurs réalisations. Cette répartition est adoptée chaque année par l'Assemblée générale de CCI France à la majorité simple des membres présents ou représentés ».

Autrement dit, ça veut dire quoi ? Quand vous êtes dans le réseau CCI France, CCI France vous fait passer une convention d'objectifs et de moyens par rapport à la politique que souhaite CCI France. Il vous fixe des objectifs et il répartit la somme en fonction des objectifs fixés et en fonction de la décision de son assemblée générale. Et dans cette assemblée générale sont surreprésentées les grosses CCI. Et le mécanisme tendanciel depuis plusieurs années, c'est que les grosses CCI se renforcent et les petites, dont fait partie la CCI Corse, voient leur quote-part redistribuée diminuer.

Pour éviter ce mécanisme-là, on a eu la discussion politique et je vous renvoie aux travaux parlementaires, un des objectifs clairs c'était de dire : aujourd'hui il y a les contrats de concession, c'est au contrat de concession de fixer la répartition entre le concessionnaire et l'autorité concédante et, à titre principal, il y a la taxe pour frais de chambre.

Aujourd'hui, on va vous garantir un plafond pour les années à venir qui va être calculé, c'était la discussion qu'on avait, sur la moyenne des 3 dernières années.

En gros, on lance l'établissement public industriel et commercial de Corse, on lui donne quelques années pour atteindre sa vitesse de croisière et ensuite on regarde, étant précisé qu'on discute tous les ans avec le gouvernement.

Je précise que ce système est exactement celui qui est mis en œuvre pour les CCI qui n'appartiennent pas au réseau.

Les CCI qui n'appartiennent pas au réseau, elles ont une convention générale avec CCI France, elles ne sont pas soumises à sa tutelle et elles ne sont pas soumises à son vote, ni au respect de conventions d'objectifs et de moyens puisqu'elles sont rattachées à l'autorité territoriale. Et c'est l'autorité territoriale qui fixe des conventions d'objectifs et de moyens. Et pour garantir le financement, il y a une discussion globale générale de la CCI en question, de son autorité de rattachement et du gouvernement. Et c'est le système qui découle logiquement du mécanisme mis en place par la loi.

Sauf que là, on est dans un glissement qui fait que la loi a posé un principe, que je viens de vous exposer, et que le règlement ne le met pas en œuvre et au contraire met en place un système qui est totalement hybride par rapport à la cohérence d'ensemble du statut qu'a posé le législateur.

Donc pour répondre à Paul, la loi est bien, le décret ne l'est pas.

Alors que nous a dit le gouvernement ? Je termine. J'ai eu un courrier au terme de nos échanges le 24 septembre. Le ministre Rebsamen, il dit, en gros : *« J'ai bien compris vos inquiétudes. Comme vous l'indiquez justement, il convient de concilier la préservation du lien de quasi-régie unissant la Collectivité à l'établissement, tout en pérennisant ses ressources issues de la péréquation nationale du produit des taxes pour frais de chambre »*, donc vous voyez que le principe de la péréquation, il reste acté.

Ils nous ont dit : il faut aller vite, on demandera à CCI France de vous maintenir le même niveau et puis on va faire évoluer le texte.

Nous, on pense qu'il est préférable de faire évoluer le texte réglementaire et de le mettre en concordance avec le texte de loi, même si dans la panique actuelle... Alors, ça explique aussi le retard. Si vous voulez, avec tout ce qui s'est passé, nous, pendant des jours et quelques fois des semaines, on n'avait plus d'interlocuteur. Même si, je le dis, le ministre a été disponible, son cabinet également, mais voilà, on était pris dans l'ensemble.

Il nous disait, « allons-y, même si ce n'est pas satisfaisant ». Nous on dit : écoutez, on a le temps, même s'il faut aller vite. Sécurisons le dispositif, y compris au plan réglementaire.

Voilà ce que je pouvais essayer de répondre. Et effectivement, c'est vrai qu'il y a un engagement politique de dire « on va maintenir de toute façon, on fera évoluer après ». Mais pour assurer le pas et pour rassurer notamment les personnels et nous rassurer nous-mêmes, je pense qu'il vaut mieux solliciter cette modification du décret.

Si l'Assemblée de Corse suit, eh bien notre avis va être transmis en temps réel au Conseil d'État qui est saisi. Il pourra se nourrir, le Conseil d'État, de notre argumentaire et à ce moment-là, on verra ce que sera l'avis du Conseil d'État. Et s'il préconise, le Conseil d'État, de reprendre à son compte ce que nous disons, je pense qu'à ce moment-là, on sera totalement sécurisé.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président, remplace la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Mme Angèle CHIAPPINI

Président, merci. Juste une question.

Ce que vous venez de dire, là, maintenant, ça veut dire que l'État va « imposer » à CCI France de nous verser une telle somme ? Ou les fonds seront pris autre part ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Si vous voulez, CCI France dépend directement de l'État. Donc, ce que nous dit le gouvernement : il nous dit que même si le texte est insatisfaisant en l'état, ce qu'écrit le ministre, on a un accord politique qui a été exprimé, y compris lors des travaux parlementaires, c'est de maintenir le niveau de la péréquation. Donc ne vous inquiétez pas, on dira à CCI France de vous maintenir votre niveau.

Sauf que voilà, les paroles s'envolent et les écrits restent. Il vaut mieux un système qui soit sécurisé.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Vous avez la parole. Puisqu'on n'a pas eu de commission, on déroge un peu.

M. Jean-Martin MONDOLONI

On comprend mieux désormais la matrice de votre raisonnement.

Simplement, nous, on peut, dans l'esprit de la délibération qu'on a relue, qui finalement dit en gros « on est favorable sur ce qui est recevable et puis on vous demande de réfléchir aux 2 points qui font sujet ».

Je pense qu'il faut les lier dans la négociation.

Je pense que vous tapez trop haut sur l'histoire de la tutelle, il vaut peut-être mieux un peu lâcher là-dessus, sur ce que vous appelez la péréquation, la garantie de péréquation, et parler de 2 choses, pas une photographie à l'instant T puisque vous dites que, en gros, la péréquation a été dégressive ces dernières années, peut-être une moyenne des 10 dernières années, et puis surtout ne pas retomber dans le piège de la DCT, faire en sorte qu'elle soit indexée.

Moi je pense que le gros de la négociation, ce n'est pas de savoir si on va avoir 1, ou 2, ou 3 cadres qui vont s'occuper de la tutelle, parce qu'on on est sur des sommes !...

Encore une fois, c'est un sujet qui engage notre budget à venir pour les 10, 20, 30 ans à venir, non pas sur des dispositions marginales. L'objet CCI, ça va faire partie des sujets qui vont conditionner les budgets des prochaines décennies.

Donc, je pense que sur la négo à venir, puisqu'on vous mandate, c'est l'esprit de la délib, pour discuter de ce sujet, je pense qu'il faut vraiment mettre le paquet sur la garantie de péréquation.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous avez raison.

Remarque, elle est structurée comme ça la proposition de délib :

Premier point, c'est tout ce sur quoi on est d'accord qu'elle reprend.

Deuxième point, il y a cette question de l'appartenance au réseau où on dit, à notre avis, il y a une incohérence entre la loi et le décret, et on vous demande de la modifier, de modifier cette incohérence. Ce qui aurait pour conséquence de passer à un autre régime, y compris de répartition de la taxe pour frais de chambre, qui implique aussi une inscription, je le rappelle, dans la loi de finances.

Et le troisième point, c'est la question du financement de la tutelle où vous avez vu, je ne fais pas une demande formelle, je vous demande de me mandater pour discuter ; pour discuter, parce que ce que je pense, c'est que la charge de la tutelle, et son caractère effectif, est aussi répartie entre non seulement des services déconcentrés de l'État, mais également une partie de CCI France et une partie de l'administration centrale. Donc il faut qu'on reconstitue tout ça en disant, « écoutez, si c'est nous, comment on fait ? », et on discute et je reviens vers vous.

Après, ce qui est important aussi, c'est qu'on dispose d'un texte consolidé, dans les délais qui ne nous mettent pas en situation d'urgence absolue par rapport à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier.

Étant précisé que ce qu'on a fait évoluer, c'est aussi une autorisation de prendre un certain nombre de mesures conservatoires avant même l'entrée en vigueur du 1^{er} janvier et de décaler, j'ai oublié de vous le dire, la fin des contrats de concession, qui est prévue au 31 décembre 2025, sur 1 ou 2 mois, le temps qu'on puisse installer le nouvel établissement public et faire valider.

Donc tout ça est prêt.

Donc aujourd'hui, qu'est-ce qu'on propose au gouvernement ? Sur la tutelle, je pense que j'ai été clair. C'est de faire évoluer le décret et à mon avis, ce n'est pas un problème majeur parce que derrière, s'ils font évoluer le décret, il faut un petit amendement dans la loi de finances à intervenir, si tant est qu'il y ait une loi de finances... mais ça c'est encore autre chose... disant on prend le montant des 3 dernières années. Et tout de suite derrière, on réouvre une négociation pour fixer un mécanisme qui soit un mécanisme structurel, consolidé. Et là, bien sûr, le Conseil exécutif travaillera en informant l'Assemblée et in fine, ce sera à l'Assemblée de Corse de décider.

Donc, je pense qu'il y a la place vraiment aujourd'hui pour convaincre le gouvernement.

Après, ce que m'a dit le ministre Rebsamen, mais dans un contexte politique qui est ce qu'il est, il a dit : nous, de toute façon, je l'ai dit à la barre de l'Assemblée nationale, je l'ai dit à la barre du Sénat, on était présent physiquement, on s'est engagé à maintenir le niveau de péréquation et on le fera quoi qu'il arrive.

Donc, ça veut dire, pour essayer de rassurer, y compris par rapport aux inquiétudes exprimées par Jean-Christophe Angelini qui sont légitimes et qui doivent être celles à mon avis de tous les élus de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, de la CCI, les élus, les salariés, moi, je préférerais qu'on soit d'ores et déjà dans un système consolidé, même si on sait que derrière, il va falloir approfondir la discussion sur un certain nombre de points.

Dans le contexte actuel, il vaut mieux tenir que courir.

Donc je pense qu'on fait cette proposition. On a encore 2 mois pour faire évoluer le texte.

Moi, je remonte et je discute avec les interlocuteurs qui nous seront désignés. Et bien sûr, je tiendrai strictement informée l'Assemblée de Corse qui pourra encore statuer, y compris sur d'autres propositions qui pourraient nous être faites et que je m'engage bien sûr à saisir l'Assemblée de Corse s'il devait y avoir des contre-propositions.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est ce qu'il y a d'autres observations exceptionnellement ?

Non ? On vote alors.

Donc je mets aux voix :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

À ringrazià vi. Unanimité ! Merci.

Rapport ADOPTE à l'unanimité.

Donc on peut passer, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président de l'Office des transports, au bloc infrastructures et transports.

Vous faites une présentation générale et bien entendu, tout le monde pourra intervenir sur le dossier qu'il souhaite et on fera un vote dossier par dossier.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Excusez-moi, Monsieur le Président, est-ce que les élus concernés par tel ou tel rapport peuvent assister à la présentation générale ?

M. Hyacinthe VANNI

Déjà quand on demande, on est coupable...

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Sinon, je pense que tout l'hémicycle va partir...

M. Hyacinthe VANNI

Je vais laisser parler le président.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce que j'ai dit tout à l'heure, je l'ai dit parce que ça a été exprimé publiquement par un magistrat à une audience solennelle où nous étions représentés ès qualité, et nous représentons les institutions ou les mandats dont nous sommes titulaires.

Donc moi, je représentais la Collectivité de Corse. Et donc, je le dis aussi, il nous est arrivé à toutes et à tous de faire ça et de le faire avec une entière bonne foi. Donc je ne pense pas qu'on puisse venir nous rechercher. Après je ne connais pas l'état de la jurisprudence.

Je vous dis simplement ce qui nous a été exposé par les magistrats et je nous invite collectivement à avoir une attitude très prudentielle, dans un climat général où, on le sait, ce n'est pas facile pour les élus d'y voir clair dans des textes qui sont quand même extrêmement complexes et extrêmement nombreux.

M. Hyacinthe VANNI

Après, je ne vois pas ce qu'un maire peut avoir comme conflit d'intérêt sur une route territoriale, mais bon... On ne va pas faire le débat là-dessus, mais bon, pour le coup ça paraît quand même... Bref...

M. le Président Gilles SIMEONI

Le problème, c'est que si on va dans cette conception du conflit d'intérêt, personne ne va jamais siéger, parce qu'on est d'une commune A, mais on a tous un cousin dans une commune B, etc., etc.

Donc moi, je ne sais pas comment on peut faire. Si on a l'autonomie, on fera nos textes.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez la parole, M. le Président.

INFRASTRUTTURA E TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Présentation générale des rapports N° 229 et de 245 à 258 :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Il y a 15 rapports. 14 sont des rapports concrets d'infrastructures, de mise en route d'opérations, à différents degrés, mais de mise en route d'opérations. Et il y a un rapport qui est le rapport 247, qui est un rapport qui à mon avis nécessite une explication un peu plus précise : c'est le classement des routes à grande circulation, vu les implications en termes de cohérence entre le PADDUC, les PLU, en termes d'urbanisme, mais aussi en termes de police de circulation et d'implication concrète réglementaire.

Donc ce que je vous propose, c'est une présentation générale et non pas opération par opération des 14, comme ça tout le monde sera soulagé par la présentation générale et ça permettra que chacun puisse s'exprimer sur tel ou tel point sur lesquels je pourrais répondre et, si vous en êtes d'accord, de présenter à part ensuite le rapport sur le classement des voies à grande circulation.

Donc, je ne sais pas si ça vous agréé...

On commence par le bloc des 14 opérations.

Présentation générale :

Donc, nous sommes pleinement ici dans la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement qui a été réactualisé donc par décision de l'Assemblée de Corse fin juillet dernier, donc dans la période 2026-2030 ; réactualisation du plan pluriannuel d'investissement qui avait été adopté par cette Assemblée en avril 2017 dans ses voies routières et ferroviaires.

Donc, nous sommes dans la mise en œuvre pratique et opérationnelle à différents degrés d'intervention de mise en œuvre, sur laquelle on va revenir, de ce PPI et qui dénote une montée en puissance de maturité d'opérations en

termes techniques et de volonté politique et technique d'avancer.

Donc vous avez 14 opérations.

De manière générique, vous avez 8 opérations qui sont prêtes à démarrer en 2026 ; une opération 2027 ; une opération 2028 ; une opération 2029 ; une opération 2030 et potentiellement, je parle du port de commerce de Prupia, si c'est avant 2030, on réactualisera le PPI, puisque je rappelle que le PPI est un outil de pilotage, si c'est supérieur à 2030, évidemment ça n'enlève pas et ça n'enlève rien au début des opérations telles qu'on les présente aujourd'hui pour mandater le président du Conseil exécutif, notamment sur les procédures réglementaires, administratives et foncières.

Donc, nous sommes sur un total d'opérations en montant TTC de 50 M€. Nous sommes évidemment sur des qualités d'opérations différentes et qui font l'objet aussi, pour certaines d'entre elles et pour beaucoup d'entre elles, d'une demande au PTIC, comme nous l'avions déjà indiqué dans la délibération du PPI de fin juillet. Et nous avons évidemment, qualitativement, des opérations différentes qui peuvent toucher à l'intervention de la collectivité suite à des dégradations de structure.

Je pense, par exemple, au pont d'Albu. Le pont d'Albu qui est une opération très attendue et qui est à débiter en 2026 et que l'on réalisera, même si l'État ne nous accepte pas le PTIC sur cette opération, puisqu'il y a un caractère d'urgence pour l'ensemble du Cap Corse. C'est une opération, par exemple, qui fait l'objet d'un diagnostic sur l'état de la structure qui démontre une urgence à intervenir. Il y a un pont provisoire qui a été mis en place et maintenant il faut évidemment passer aux travaux importants de reconstruction de ce pont pour 5 M€.

Donc là on a attrait à l'usure des infrastructures. Et je tiens à souligner le travail important des services routes et des ouvrages d'art qui ont pu, pour la première fois, parce que ce n'était pas le cas sur ce pont, mais c'est le cas pour d'autres ouvrages et on l'a indiqué dans le PPI, faire un état des lieux sur l'état des ouvrages d'art, les indicateurs de qualité des ouvrages d'art et donc de degré d'urgence d'intervention à réaliser sur ces ouvrages d'art, qui vont impacter, je le rappelle quand même pour ceux qui ont suivi les travaux, je sais que beaucoup les ont suivis, je parle du PPI, qui vont impacter notre façon de présenter le plan pluriannuel de maintenance par degré d'urgence et d'état des structures routières ou des ponts, c'est-à-dire des ouvrages d'art. Cela veut dire une objectivation d'intervention.

Donc, c'est le cas sur cet ouvrage-là, qui est absolument nécessaire pour tout le Cap Corse.

Donc ça touche à des qualités d'intervention de ce style ou à l'impact notamment du changement climatique. C'est le cas notamment sur le confortement d'Erbalonga, qui sont des travaux de confortement de paroi absolument nécessaires, suite aux tempêtes, notamment en 2019, qui sont intervenues. Il y a eu des travaux ponctuels. Donc, 3 M€ d'intervention d'urgence pour les parois au niveau d'Erbalonga qui sont absolument nécessaires et qui sont issues de l'intervention du changement climatique et des effets de houle qui font qu'il y a une urgence à intervention. On est là aussi sur une grosse opération de maintenance, plus que de modernisation pour 3 M€.

Et puis nous avons aussi, je pense au pont de Caitucoli, qui est projeté, qui a été réalisé par le député Célestin Caitucoli, il faut le rappeler, effectivement l'étroitesse du pont nécessite aujourd'hui une reconstruction générale qui est programmée dans le rapport qui vous est proposé à horizon 2028, mais l'opération importante pour 4.775 millions euros.

Nous avons d'autres types d'opérations qui sont de l'ordre attendu, des grands projets infrastructurels qui permettent à la fois de faire des sauts qualitatifs en l'état, je dirais, du code de l'environnement en termes de temps de parcours et de sécurité de parcours. Je pense aux créneaux de dépassement et notamment les créneaux de dépassement de Saint Georges et de Taccana, opération très importante : 3 créneaux de dépassement avec des voies nouvelles créées en voie montante et en voie descendante, qui vous sont présentés dans le rapport à horizon 2030, bien sûr, opération présentée structurante, présentée à l'avis de l'État pour le PTIC et on fera un petit point général sur notre vision PTIC en la matière.

C'est le cas aussi notamment sur la RT 20 pour le créneau de dépassement de Bocognano pour 2 millions d'euros, montant moins élevé mais prévu plus tôt en 2027. Je rappelle, dans un secteur qui a fait l'objet, ça vous est indiqué dans le rapport, de nombreux accidents sur 10 ans, il vous est indiqué dans le rapport le nombre d'accidents, 9 accidents dont 2 mortels sur 10 ans.

Donc, la nécessité, pour des raisons de sécurité, d'intervention sur le créneau de dépassement de Bocognano se justifie amplement pour nous. Il vous est présenté donc à cette approbation pour une opération qui débiterait en 2027.

Et puis au-delà de ces opérations, je dirais de créneau de dépassement qui sont des opérations structurantes, de changement climatique ou de comportement de structure, vous avez aussi évidemment les opérations de traverse, donc la traverse de Santa Lucia di Tallà, celle de Bocognano, des opérations qui étaient attendues, qui commencent en 2026 ; la traverse de Tarrabucceta à Figari.

Là, on est sur des opérations de traverses où on a des partenariats avec les communes puisque c'est le règlement de 2019 qui est adopté par cette Assemblée. Donc des interventions générales à 75 % de financement par la Collectivité sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de 25 % de certaines dépenses éligibles par les communes elles-mêmes, sauf dans le cas de Porticcio qui est un prolongement de premières opérations qui avaient été faites par le CD 2A à l'époque, mais qui est un prolongement attendu important où c'est 30 % pour la commune, pour l'aménagement de la traverse de Porticcio et le bassin de compensation pour 2,2 millions, là aussi opération prévue en 2026.

Et au-delà de ces dernières opérations de traverses, vous avez aussi des opérations qui sont aussi importantes sur le bassin de vie ajaccien. Je pense en particulier à la question du giratoire et de la voie du Salario sur la RD 11, qui est une opération qui va débiter bientôt, en 26. Donc, une opération qui permettra de conforter, en attendant la poursuite des travaux de la pénétrante, on va dire l'entrée d'Ajaccio, le désengorgement d'Ajaccio par cet itinéraire qui fait l'objet d'une nécessité de rénovation et de restructuration avec ce giratoire qui conforterait la sécurité en même temps que la voie nouvelle.

Enfin, les 2 opérations prévues, celles de l'aménagement du col du Prunu à Alata, la RD 61 et la deuxième qui est la voie nouvelle qui raccorde à la rocade à Ajaccio, la RD 61 d'Alzu li Leva. Donc là aussi des opérations très attendues pour 4,70 millions d'euros à horizon 2029, mais qui s'inscrivent dans l'ensemble des plans d'actions routiers sur le bassin de vie ajaccien programmé.

Donc de ce point de vue-là, nous sommes, on va dire, sur une programmation qui est une programmation qui nécessite, pour certaines opérations nous sommes presque au stade de lancement de marché, c'est le cas pour le pont d'Albu par exemple, évidemment. D'autres, on est sur la poursuite, je pense à Pruprià sur le port de commerce où je rappelle que l'on choisit, vous le voyez dans le rapport, une deuxième voie par rapport à celle qui avait été privilégiée par le CD 2A à l'époque par Capu Laurosù où pour des raisons environnementales et par choix politique de ne pas aller sur ce terrain-là évidemment aussi, mais aussi pour difficultés réglementaires, nous décidons d'avoir un autre accès qui est beaucoup plus, de notre point de vue, fonctionnel, qui répond, après le diagnostic, à toutes les capacités à pouvoir absorber les poids lourds notamment, y compris et surtout par le comptage qui vous est indiqué dans le rapport en voie estivale, opération estimée à horizon 2030, c'est pour ça qu'elle n'est pas dans le PPI pour l'instant, mais qui est engagée ou que l'on va engager du point de vue des procédures réglementaires, administratives, foncières à réaliser par le président du Conseil exécutif.

Donc voilà un petit peu ces opérations qui démontrent une volonté, d'abord de vous présenter la déclinaison opérationnelle par grandes briques, je n'ai pas fait de présentation rapport par rapport, mais c'est important à l'Assemblée de Corse de ce qui a été adopté fin juillet.

Ensuite de vous dire qu'il y a bien entendu une discussion contradictoire avec l'État sur le PTIC. Et là, on touche à des infrastructures qui impactent de notre point de vue, c'est pour ça que c'est pour nous une priorité, la vie des Corses au quotidien, les usages des Corses au quotidien, que ça soit évidemment les fonctions de transit économique et de passagers pour les grands axes quand on parle de créneau dépassement, ou d'usages plus locaux liés aux agriculteurs, aux infirmiers, aux médecins, aux épiciers, quand on parle de rural ou de traverses, mais néanmoins on touche là au concret de la vie des Corses au quotidien.

C'est pour ça que sur l'ensemble des opérations, il nous semble nécessaire qu'il y ait une convergence de vues pour qu'on les exige comme prioritaires vis-à-vis du PTIC. Or, malheureusement, à ce stade, les réponses ne sont pas totalement satisfaisantes, elles ne sont même pas du tout satisfaisantes, c'est-à-dire que la Collectivité est prête, sous réserve de la décision de l'Assemblée de Corse, mais elle est prête techniquement, elle est prête en propositions techniques, économiques et budgétaires, elle est prête conformément aux hypothèses des PPI qui vous ont été présentés. Je vous rappelle qu'il y a eu 4 hypothèses financières, y compris une hypothèse basse qui permet quand même d'engager ces opérations avec un fort volet maintenance, je vous le rappelle, entre 50 et 55 millions d'euros qui sera maintenu quelles que soient les hypothèses. Mais elle est prête et on attend que l'État soit au rendez-vous à la fois du PTIC dû aux infrastructures de la Corse, au service de la Corse et de chacun de ses territoires concernés, puisqu'on est sur des infrastructures qui sont à la fois impactantes du point de vue des territoires eux-mêmes et de la Corse en général.

Et donc de ce point de vue-là, nous attendons par exemple une réponse, on espère qu'elle sera imminente, c'est sur le pont d'Albu, mais je viens de l'indiquer, de toute façon nous ferons le pont d'Albu si l'Assemblée le décide, même si l'État n'accepte pas le PTIC, vu l'urgence. Mais ça prouverait bien, sur un sujet pareil par exemple, que ce qui est vital, si on ne fait pas le pont d'Albu, il y a un caractère vital de désenclavement sur le Cap Corse, ça veut dire que le PTIC ne répond pas ou ne répondrait pas favorablement à l'idée de désenclaver de manière vitale tout un territoire. Ça pose un problème de fond que je pose à cette Assemblée comme évidemment au nom de l'exécutif de Corse.

Voilà pour cette présentation.

J'ai fait 13 minutes, il me semble que c'est pour 14 rapports, un bon ratio, ça permettra de laisser libre cours au jeu des questions/réponses et aux points plus précis s'il en est.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Donc, il y a plein d'avis de commissions, est-ce qu'on va toutes les lire ou est-ce qu'on donne un avis général ?

Alors chaque rapport a une commission, donc on va commencer par le début. D'abord je vais donner les avis, après j'ouvre bien entendu la discussion.

Alors l'avis sur le rapport numéro 229, la commission du développement.

Rapport n° 229 : Riaccunciamentu di l'accessu à u portu di cummerciu di Prupia

Rapport n° 229 : Réaménagement de l'accès au port de commerce de Prupia

M. François SORBA

Donc la commission a émis un avis favorable sur ces rapports, avec non-participation des groupes « Un Soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in Front », absence du groupe « Un'altra strada » et de Madame Josepha Giacometti Piredda.

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable de la Chambre des territoires et avis favorable de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le rapport 229 ? On fait rapport par rapport.

Pas d'intervention ? Monsieur Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Vous indiquer d'abord que Santa Duval, dont j'ai le pouvoir, se déporte sur ce rapport. Donc, il faudrait créer les conditions, même si elle n'est pas là, que pour ce vote, mon pouvoir tombe, enfin le sien du moins. On en est là !

Pour vous dire qu'on se réjouit de l'inscription de ce rapport à l'ordre du jour puisqu'il était déjà inscrit à la PPI de 2017. De ce qui me revient, la municipalité privilégiait un tracé initial qui avait d'ailleurs fait l'objet d'un emplacement réservé dans le PLU de l'époque. On prend acte du nouveau projet, on va le voter évidemment.

En page 6, c'est juste un niveau de détail qui nous semble important.

Il est indiqué que la quasi-unanimité des propriétaires des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet étaient favorables. Il y en a bien un qui manque, un propriétaire qui, d'après nos informations, fait un peu de zèle sur les procédures par rapport à ces parcelles. Pour que ce rapport puisse se concrétiser dans des délais raisonnables, il est impératif, et c'est notre demande, que la DUP soit diligentée dans les meilleurs délais pour lancer les procédures d'expropriation qui s'avèreront nécessaires dans ce cas, puisque la perspective d'une acquisition amiable semble s'éloigner et ne pas se profiler pour ledit propriétaire.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. On conseille à Paul-Jo Caitucoli de sortir puisqu'il est élu à la Com-com. Il ne s'en rappelait plus, c'est un oubli.

Est ce qu'il y a d'autres interventions sur ce dossier ? Oui Monsieur Sorba.

M. François SORBA

Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas faire tous les rapports, je vais juste aller sur 3 petits rapports mais qui résument un peu l'ensemble de ce qui a été dit par le conseiller Jean-Félix Acquaviva.

D'abord le féliciter pour la quinzaine de rapports, ainsi que l'ensemble des services, dont Monsieur Pieri qui est là, qui œuvrent tous les jours pour ces dispositifs.

Ces rapports, ils prouvent que la collectivité est pleinement au travail pour l'ensemble de nos territoires, avec une vision d'ensemble mais aussi une attention particulière aux besoins concrets des Corses.

Donc comme je vous disais, je vais m'exprimer juste sur 3 rapports qui me paraissent importants mais qui reflètent un peu tout ce qui a été fait, tout ce qui a été dit auparavant.

D'abord sur le rapport relatif à l'accès au port de commerce de Propriano. Première des choses, et le Conseil exécutif l'a dit tout à l'heure, la satisfaction de voir que le vieux projet qui était porté par le contournement de Capu Laurosa a été écarté. Il présentait des contraintes environnementales majeures, mais aussi parce que le site a été valorisé il y a quelques années par la Collectivité de Corse et le conservatoire du littoral.

Aujourd'hui, c'est devenu une promenade qui a été aménagée, elle est très fréquentée par les familles, les promeneurs, les sportifs. Ce lieu fait aujourd'hui partie intégrante du patrimoine du Valinco, je dirais. Donc la solution qui est retenue, même s'il y a peut-être des difficultés techniques et juridiques, elle va dans le sens du respect de l'environnement et de la qualité de vie des habitants.

Ensuite, sur le rapport concernant le pont Caitucoli, mon collègue Paul-Jo n'est plus là, là aussi c'était une opération qui était très attendue, ces deux territoires qui avaient du mal à avoir ce franchissement car ils devenaient dangereux et le pont était obsolète. C'est un investissement qui est structurant, il facilitera aussi le quotidien des habitants, des usagers et des entreprises qui échangent entre les 2 versants.

Après, il y a le rapport aussi sur les créneaux de dépassement de la RT 40 Grosseto jusqu'au col de Saint-Georges. La route, elle est très empruntée, on le sait, c'est un peu la passerelle entre l'extrême sud et le grand Aiacciu. C'est un des grands axes de circulation de la Corse-du-Sud et du Pumontu. Elle supporte un trafic très important de poids lourds, notamment aussi les transporteurs, on sait qu'il y a le centre d'enfouissement de Viggianello, donc il y a beaucoup de transports à ce niveau-là.

Les doubles voies qui étaient déjà réalisées par la Collectivité se sont révélées évidemment efficaces et appréciées des usagers parce qu'elles améliorent la fluidité, la sécurité. L'ajout de ces 3 nouveaux créneaux de dépassement va encore renforcer cette dynamique. Une circulation qui va être optimisée, un temps de parcours réduit et probablement, enfin on l'espère, des comportements dangereux limités.

Je vais terminer.

Ces opérations qui résument l'ensemble des 15 rapports, illustrent la politique d'aménagement qui est cohérente et ambitieuse, c'est sécuriser nos routes, nos déplacements, fluidifier ces déplacements, améliorer le cadre de vie des Corses et surtout, et on le sait, on le voit pendant les commissions, c'est respecter l'environnement parce que les normes, là aussi, sont assez drastiques. C'est une orientation claire qui montre que la Collectivité de Corse agit concrètement pour tous ces territoires et qu'elle doit poursuivre cette dynamique avec détermination. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Sur celui-là le rapport, on fait rapport par rapport, comme ça on vote rapport par rapport.

M. Paul QUASTANA

Il y a 10 rapports sur le réseau routier essentiellement.

Est-ce qu'on ne peut pas demander si quelqu'un a une objection sur un rapport ? Et si ce n'est pas le cas, si tout le monde est d'accord, on fait un vote groupé pour ne pas les voter un par un.

Ce n'est pas possible ? Je regrette, dommage.

M. Hyacinthe VANNI

Avec moi tout serait possible, mais malheureusement j'ai des contraintes administratives qui m'empêchent de le faire.

Alors on continue. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On va aller vite. Non.

Monsieur le conseiller exécutif.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Très heureux que ça fasse l'objet d'une convergence de vues très forte. En même temps c'est de l'opérationnel, je l'entends bien.

Juste une intervention pour dire que j'avais oublié dans les opérations importantes, l'aménagement de Tagliu è Isulacciu qui est aussi important. C'est un endroit dangereux et ça fait l'objet d'un aménagement, concertation avec la commune, parmi les opérations de sécurisation sur la RT 10.

C'est important de dire que cette opération est bien listée comme une priorité de ce premier bloc d'opérations d'infrastructures.

Pour le reste, je prends acte des interventions. On dira à François, évidemment que je ne peux qu'aller dans le sens à la fois qualitativement sur ce qu'il a dit sur le site de Capu Laurosu, c'est une évidence, ZNIEFF mais aussi aménagements faits, sur l'investissement structurant du pont Caitucoli et des créneaux dépassements évidemment, mais ce qui est indiqué pour la RT 40 est valable aussi pour le créneau de Bocognano ou pour les autres créneaux de dépassement que nous aurons à débattre dans d'autres blocs.

Pour le reste, ça fait 15 rapports dont 14, là il en reste plus qu'un à présenter.

Voilà pour ma précision, merci Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Donc je mets aux voix le rapport 229.

M. Hyacinthe VANNI

Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Donc on peut passer au rapport 245.

Rapport n° 245 : Distruzzione è ricustruzione di u ponte d'Albu, anziana RD 80, cumuna d'Ogliastru

Rapport n° 245 : Démolition et reconstruction du pont d'Albu, ex-RD 80, commune d'Ogliastru

M. Hyacinthe VANNI

Personne n'est en conflit d'intérêt sur ce rapport, tout le monde pourrait re-renter. Donc chacun se détermine comme il veut. Mais je souligne à chaque fois qui est obligé de sortir comme ça on n'aura pas de problème.

Donc il y a un avis de la commission du développement qui est un avis favorable, un avis de la commission des finances qui est un avis favorable, un avis de la Chambre des territoires qui est un avis favorable.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas.

Donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport 246.

Rapport n° 246 : Accunciamentu di trè sezzione d'avanzamentu nantu à l'anziana RT 40

Rapport n° 246 : Aménagement de 3 créneaux de dépassement sur l'ex-RT 40

M. Hyacinthe VANNI

Sur ce dossier, tout le monde peut rester.

Donc il y a un avis favorable de la commission du développement, avis favorable de la Chambre des territoires et avis favorable de la commission des finances.

Est ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport 248.

Raportu n° 248 : Accunciamentu di un giratoghju à a crucivia trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 210 nant'à a cumuna di Lucciana

Rapport n° 248 : Aménagement d'un giratoire au carrefour entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 210 sur la commune de Lucciana

M. Hyacinthe VANNI

Hervé Valdrighi est sorti et je pense que Monsieur Giabiconi doit sortir aussi, enfin je ne pense pas, j'en suis certain, Jean-Charles est sorti, il n'est jamais rentré.

Avis favorable de la commission développement, de la commission des finances, de la Chambre des territoires. Est ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Raportu n° 249 : Approvu di l'uparazioni di ricustruzioni di u ponti di Caitucoli - anziana RD 157

Rapport n° 249 : Approbation de l'opération de reconstruction du pont de Caitucoli - ex-RD 157

M. Hyacinthe VANNI

Donc tout le monde a compris qui devait sortir, Monsieur Caitucoli.

Avis favorable de la commission du développement, avis favorable de la Chambre des territoires, avis favorable de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

Raportu n° 250 : Approvu di u prugettu d'accunziamentu di a crucivia trà l'anziana RT 10 è l'anziana RD 230, nantu à u territoriu di a cumuna di Tagliu è Isulacciu

Rapport n° 250 : Approbation du projet d'aménagement du carrefour entre l'ex-route territoriale 10 et l'ex-route départementale 230, sur le territoire de la commune de Tagliu è Isulacciu

M. Hyacinthe VANNI

Madame Mariotti est sortie.

Avis favorable de la commission de développement favorable, avis favorable de la commission des finances et avis favorable de la Chambre des territoires.

Est ce qu'il y a des interventions ? Oui Monsieur Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je ne me fais le porte-parole de personne !

Simplement pour dire que la RT 10 qui relie donc Bastia Bonifacio a connu d'une part une croissance vertigineuse. Il suffit de circuler entre Moriani et Vescovato en été pour s'en apercevoir, on ne compte plus en kilomètres, on compte en heures, plutôt qu'en minutes.

Mais au-delà de cette croissance vertigineuse d'automobiles et en termes de circulation, c'est aussi un axe qui est très dangereux et très accidentogène et notamment la partie qui traverse la commune de Tagliu qui en est l'illustration avec des courbes sans visibilité, une chaussée qui est très glissante par temps de pluie, une vitesse excessive dans le sens Nord-Sud après le pont de Fium'Alto et beaucoup d'accidents chaque année, dont un le 28 août dernier avec 7 blessés graves, dont une jeune fille qui était en urgence absolue.

Il y avait donc urgence à agir. La mairie de Taglio alerte depuis de nombreuses années notre Collectivité sur la dangerosité. Elle a créé du reste une route communale, celle de Falasco, qui supprime ainsi un accès dangereux. Elle a donc pris sa part de l'effort.

En 2021, il y avait des premiers échanges entre le maire de Taglio et la direction des routes. Ces échanges se sont poursuivis, ils sont d'utilité publique. Ce n'est pas un souci d'aménagement, c'est un souci sécuritaire de premier plan. La compétence des routes, elle appartient, vous le savez, à la Collectivité.

Nous, ce qu'on espère, c'est que ce projet sera réalisé dans des délais raisonnables. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'on rappelle aussi qu'il y a une sécurisation du croisement entre la RT 10 et la RD 30, la RD 30 pour tout le monde c'est A Strada di a Marina, la route qui mène à la mairie, à l'école et au parc Galea pour ceux qui le fréquentent. C'est à l'étude depuis plus de 10 ans. Il a été voté en 2019 dans cette Assemblée. Si tout va bien, 10 ans après, devrait démarrer, donc en 2026. 11 ans pour un tourne à gauche, ça fait beaucoup. On espère que sur le sujet de la traverse dont il est question aujourd'hui, les choses se feront avec beaucoup plus de diligence.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, Monsieur le conseiller exécutif.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je vous remercie pour le détail du propos, Jean Martin Mondoloni et je prends note de la nécessité de diligence, mais je renvoie à la même nécessité de diligence qu'il faudra faire front ensemble pour demander le PTIC sur les réelles infrastructures de la Corse et pas sur des objets peut-être secondaires. C'est ça le sujet du financement.

Nous sommes là pour vous dire que Tagliu, le Conseil exécutif le met à l'ordre du jour pour 26. Mais après, il faut que tout le monde prenne ses responsabilités. Tout le monde. Choisir c'est renoncer. Il faut choisir ce qui est la priorité.

Pour nous les routes, on le dit, l'eau et d'autres sujets sont la priorité absolue, surtout en temps de disette. Ce n'est pas le cas de tout le monde. Il faudra peut-être qu'on choisisse entre nous à ce que ce débat mûrisse. Après, on ne pourra pas dire que ça ne s'est pas fait parce qu'on a fait procrastination, si ça ne se fait pas et pour nous il faut que ça se fasse, c'est parce que les choix politico-budgétaires du PTIC ne vont pas au bon endroit.

Voilà. Donc je préfère le dire comme ça les diligences sont partagées.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je mets aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 251 : Approvu di u prugettu d'assudata di u muru d'appuntamenti d'Erbalunga nantu à l'anziana RD 80 - cumuna di Brandu

Rapport n° 251 : Approbation du projet de confortement du mur d'encrochements d'Erbalunga situé sur l'ex-RD 80 sur la commune de Brandu

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable de la commission de développement, avis favorable de la commission des finances, avis favorable de la Chambre des territoires.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas.

Je me mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 252 : Assestu di a bocca di u Prunu (anziana RD 61) è criazioni di una via nova da l'anziana RD61 à a Strada d'Avvinta d'Aiacciu à livellu di u giratoghju d'Alzu di Leva

Rapport n° 252 : Aménagement du col du Prunu (ex-RD 61) et création d'une voie nouvelle reliant l'ex-RD 61 à la Rocade d'Aiacciu au niveau du giratoire d'Alzu di Leva

M. Hyacinthe VANNI

Donc les Ajacciens doivent sortir, ceux qui sont élus à la mairie, ceux qui sont élus à la CAPA, les maires.

Donc il y a un avis favorable de la commission des finances, de la commission de développement, de la Chambre des territoires.

Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 257 : Approvu di u prughjettu d'accunciamentu di l'anziana RD 11 : assestu di una crucivia à sensu giratoriu trà l'anziana RD 11 è a via Henri Maillot è missa in sicurezza di a crucivia trà l'anziana RD 11 è a via cumunali di l'anzianu uspidali è di a cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aiacciu

Rapport n° 257 : Approbation du projet d'aménagement de l'ex-RD 11 : Aménagement d'un carrefour à sens Giratoire entre l'ex-RD 11 et la rue Henri Maillot et sécurisation du carrefour entre l'ex-RD 11 et la voie communale de l'ancien Hôpital et de la convention de financement avec la commune d'Aiacciu

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable commission des finances, avis favorable de la commission de développement et avis favorable de la Chambre de territoire.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Don Jo.

M. Don Joseph LUCCIONI

Un mot rapide, rassurez-vous Monsieur le Président. Simplement, on est sur la mise en œuvre pratique, opérationnelle, concrète des grandes orientations contenues dans le document de pilotage que constitue le PPI, programmation pluriannuelle d'investissement 2026-2030, adopté par cette Assemblée en juillet dernier.

Sur Aiacciu, vous nous proposez aujourd'hui, en tout cas pour le bassin de vie d'Aiacciu, puisqu'il y aura également Alata, 3 projets d'aménagement : le col du Prunu, qu'on connaît bien ; la traverse en agglomération qui donnera lieu à une convention de financement avec la commune d'Aiacciu, les hauts d'Aiacciu, notamment avec l'aménagement de giratoires, de carrefours à giratoires, avec des cheminements piétons qui sont prévus ; la création et c'est important d'une voie nouvelle, une nouvelle route reliant la route d'Alata au rond-point d'Alzu di Leva, que les Ajacciens connaissent bien.

Donc, on est sur des opérations qui concernent le bassin de vie d'Aiacciu, qui ont trait à la fois à l'amélioration de la fluidité du trafic routier, à la sécurisation et au confort des usagers de la route. On est sur des opérations qui, sans être forcément de nature structurante, viennent s'ajouter à des opérations qui, elles, sont structurantes sur Aiacciu et le territoire du grand Aiacciu, on ne revient pas dessus, et qui amélioreront incontestablement les conditions de vie et de circulation en l'espèce des ajacciens, des habitants du pays ajaccien et des routiers en général.

Donc on salue, a fortiori en tant qu'Ajacciens, mais simplement en tant que Corses, ces investissements qui sont importants et notamment pour la partie de création voie nouvelle route d'Alata, vers le giratoire de d'Alzu di Leva. On est sur des éléments importants parce que la Rocade qui a fait l'objet d'un réaménagement urbain, elle est aussi source parfois de congestion du trafic, notamment sur le rond-point, sans faire de publicité, du supermarché Leclerc. On est donc sur des opérations qui vont améliorer les conditions de circulation.

Donc on vous accompagne bien volontiers, Monsieur le conseiller exécutif.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ci hè un'antra dumanda di parolla nantu à stu cartularu quì ? Nò.

Allora passemu à u votu.

Qual'hè chì ghjè contru ? Qual'hè ch'un vote micca ? Astensione ? Qual'hè chì ghjè à prò ?

U raportu hè ADUPRATU.

Raportu n° 253 : Assestu di a traversa di Santa Lucia di Tallà - anziana RD 268 è anziana RD 20

Rapport n° 253 : Aménagement de la traverse de Santa Lucia di Tallà - ex-RD 268 et ex-RD 20

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qual'hè chì vole intervene ? Chantal et ensuite Jean-Paul.

Mme Chantal PEDINIELLI

Eh oui, pour aller à Altagène, si deve passà pà Tallà.

Je vous remercie Madame la Présidente, merci le Monsieur le conseiller exécutif pour la présentation de ce rapport. Je vais intervenir brièvement pour l'aménagement de la traversée de Santa Lucia di Tallà.

La RD 268 dessert depuis la plaine du Sartenais - Valincu tout l'Alta Rocca et permet d'accéder à Levie, Zonza, Quenza, Bavedda, l'Ospedale, et c'est un axe structurant.

Je l'avais rappelé en 2018 à la conseillère exécutive en charge à l'époque des routes, lorsque notre nouvelle Collectivité unique reprenait le projet des travaux de la RD 268 proposé par l'ex-CD 2A.

Ces travaux sont maintenant pratiquement terminés et aujourd'hui, cette traversée du village complète ce qui a été fait récemment et nous nous en réjouissons, le carrefour des hameaux Chialza, Caldane, qui permet l'accès à Carbini, Orone, Col de Bacinu ou encore le tronçon qui mène jusqu'au village.

Après donc la traversée de San Gavino di Carbini, de Livia, voici la présentation du rapport di Tallà.

Cette traversée est en mauvais état. Cela fait, je l'ai rappelé, plusieurs années que l'on parle de procéder à ces aménagements. Les trottoirs, lorsqu'il y en a, sont en mauvais état, la chaussée est dégradée tout le long de la traverse et dans l'hyper centre. Tout le pluvial est à refaire aussi, le mobilier urbain est à changer. C'est à faire impérativement et nous sommes heureux que vous présentiez ce rapport aujourd'hui.

J'ai vu du reste dans les annexes, les projections imagées du rapport qui laissent entrevoir une route et des abords complètement rénovés ainsi qu'une place du village piétonne. Ça, c'est très bien.

Je n'ai pas trouvé par contre le calendrier estimatif des travaux, à savoir combien de temps le village va être impacté par ces travaux.

Bien sûr, tout cela a un coût, vous l'avez rappelé dans votre présentation, 2 millions d'euros, 83 % à la charge de la Collectivité de Corse, 1,6 millions, et une part de 17 % environ à la charge de la commune qui correspond à environ 350 000 €, toujours au titre de cette délibération cadre.

La convention de financement, je l'ai vu également, avec la commune est en cours de signature et, je vous ai entendu également dire en commission des finances et tout à l'heure, que les travaux pourraient commencer dès 2026.

Donc je m'en réjouis. J'attends donc les mois suivants avec beaucoup d'impatience et avec vigilance aussi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous remercie.

Les services me signalent que normalement vous auriez dû vous déplacer, je vous dis ce que me disent les services.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je ne pense pas, je ne suis pas élue à Santa-Lucia di Tallà, je suis citoyenne, j'habite le village.

Enfin je pense, je ne suis pas élue ni à la communauté de communes, ni au conseil municipal.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ecoutez, on prend un risque, je vous dis juste ce que me disent les services, Madame.

Donc, qui d'autre souhaite intervenir ? Oui Jean-Paul.

M. Jean-Paul PANZANI

Donc, je vais converger avec les propos qu'a tenus Chantal.

D'abord, je ne me déporte pas parce que je suis natif d'Altagene à 2 km de Santa Lucia di Tallà... Georges, tu connais bien ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tu n'as pas une grand-mère, il n'y a pas de grand-mère à Santa Lucia, tu es sûr ? Tu es sûr ?

M. Jean-Paul PANZANI

Je voudrais converger avec ce qu'a dit Chantal, évidemment se réjouir tous, du projet qui nous est proposé. Mais dire que ce projet n'est pas simplement un simple aménagement, n'est pas non plus une simple opération technique. Il faut le resituer dans le contexte qu'a évoqué le conseiller exécutif, et notamment sur cette volonté d'équité territoriale qui reste un fil conducteur dans les aménagements structurants entre tous les bassins de vie, tous les territoires.

Effectivement, Tallà fait partie d'un bassin de vie important, économique, social, culturel et que cette traversée s'imposait surtout après l'aménagement de la route dont vient de parler Chantal, qui est maintenant en cours de finalisation et qui permet une entrée dans ce village qui est quand même une des entrées de l'Alta Rocca, une des portes de l'Alta Rocca qui est quand même un atout important.

Je disais que ce n'est pas simplement un simple aménagement technique ou une simple opération technique, on sent derrière un sens politique très fort des services de la route et du Conseil exécutif. Je veux relier ça également à tout ce qui a été fait à Tallà et dans la région de l'Alta Rocca par la Collectivité. D'abord, tous les investissements qui ont permis aujourd'hui les traversées de Quenza, de San Gavinu di Carbini, de Livia, des investissements importants pour l'avenir, à plus de 14 millions d'euros. Donc ça vient compléter ce dispositif.

Et en ce qui concerne Tallà, ça vient compléter tout ce qui a été fait ces dernières années, c'est-à-dire l'aménagement du centre bourg, la Collectivité y a participé de manière importante, l'inauguration de la médiathèque qui est un outil au service de la culture, important pour Tallà mais pour le bassin de vie. Et puis également, Gilles Giovannangeli, en tant que président de l'Office hydraulique, avait lancé à nouveau le projet d'irrigation de la basse vallée du Rizzanese où Tallà est au cœur de cette moyenne vallée du Rizzanese.

Cet investissement vient compléter tout ce qui a déjà été fait. Vous savez que Tallà, malheureusement, n'a pas été retenu par les programmes d'État dans les villages à venir. Mais avec cet investissement et tous ceux que je viens de citer, je crois qu'on crée les conditions pour que les acteurs économiques, politiques, institutionnels, socio-culturels se dotent aujourd'hui d'ambitions pour

transformer Tallà véritablement en un village d'avenir attractif pour toute l'Alta Rocca. Voilà ce que je voulais dire en complément de Chantal.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Jean-Félix, je t'en prie.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Excusez-moi Madame la Présidente, juste une précision. D'abord, il a été demandé le calendrier des travaux, donc on est sur des travaux qui débiteront en septembre 26 et sur une durée de 16 mois. Donc ce n'est pas un dossier qui est demandé au PTIC, ça sera assumé directement par la Collectivité de Corse dans le cadre du partenariat avec la commune.

Je voudrais simplement indiquer effectivement que c'est une traverse qui vient, comme l'a dit Jean-Paul, compléter d'autres traverses et d'autres travaux qui ont été cités, à Quenza, à Livia, on peut parler de Sartène aussi, et qui continue dans la logique de revitalisation des territoires pour les usagers, les Corses qui vivent dans ces lieux et bien sûr les Corses qui d'ailleurs viennent visiter ces lieux, et pas que les Corses d'ailleurs.

Et aussi, ce qui est important dans l'histoire de Tallà, c'est de souligner le partenariat en termes de cadre de vie et d'aménagement du bourg centre du village puisque le four à pain sera maintenu. Effectivement, l'aménagement paysager permettra des murs en pierre. Il y a véritablement une convergence au sens de l'esthétique et de la mise en valeur patrimoniale de la traverse au-delà du caractère fonctionnel.

Voilà ce que je voulais dire à ce stade.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le conseiller exécutif.

Donc sur cet aménagement de la traversée de Santa Lucia di Tallà, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 254 : Assestu di a traversa di Bucugnà

Rapport n° 254 : Aménagement de la traverse de Bucugnà

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Oui, Jean-Michel.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, on prend acte de votre volonté d'avancer sur ces infrastructures routières en apportant des aménagements d'envergure plus ou moins importante, pour un budget total de 50 millions d'euros sur une quinzaine d'opérations, ce qui fait à peu près une moyenne d'un peu plus de 3 millions d'euros par opération.

Alors j'ai choisi Bocognano, non pas parce que je suis de Bocognano, en tout cas, je vous rassure, je n'ai pas de maîtresse à Bocognano, mais simplement, pour être plus sérieux, pour dire que Bocognano, c'est aussi quand même un village emblématique du point de vue des infrastructures routières, puisque je pense qu'une des réalisations la plus, je dirais, phare c'est bien le contournement du village qui a été fait donc il y a peut-être une vingtaine d'années maintenant. Vous avez précisé que cet aménagement complémentaire est nécessaire aujourd'hui par rapport à un problème d'accidentologie qui est assez important.

Alors moi, je reviens sur ce dossier pour évoquer un sujet un peu transversal, c'est le problème du financement et de la maîtrise d'ouvrage. Je vous rappelle qu'en janvier 2025, il y avait eu une délibération qui avait été prise, qui n'est pas reprise dans ces rapports, mais qui concernait les traverses de Venaco et de Vivario et qu'il y avait eu à cette époque-là un problème de financement, notamment sur la partie centrale de Venaco, du fait justement de la répartition des financements entre la commune et la Collectivité de Corse.

Vous avez évoqué précédemment qu'il y avait des cas dans certaines communes qui étaient des financements à peu près à 75/25, donc 75 pour la Collectivité et 25 pour la commune.

Est-ce qu'on peut considérer que cette délibération de 2019, donc la 233 de 2019 est aujourd'hui obsolète puisqu'à l'époque, elle prévoyait que c'était plutôt 80/20 donc 80 pour la commune et 20 % pour la Collectivité ?

Simplement mon but aujourd'hui, c'est d'essayer de savoir si on va pouvoir lever ce problème de financement, notamment sur la commune de Venaco, mais je pense qu'il doit se poser aussi pour d'autres cas de figure, lorsqu'il s'agit par exemple d'aménager un parking pour fluidifier ou sécuriser la traverse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions sur Bucugnà ?

Vous voulez intervenir, Monsieur le Conseiller exécutif ? Je vous en prie.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Alors sur Bucugnà, donc là c'est le dossier la traverse. Vous faisiez état par rapport au caractère accidentogène, du deuxième dossier qui arrive, qui est le créneau de dépassement

Donc là, on est sur la traverse qui est un montant beaucoup plus faible qui est néanmoins nécessaire, 814 000 euros. Je vous le dis par anticipation, comme ça m'évitera de m'exprimer sur le créneau de dépassement, je réitère que la nécessité de ces travaux pour créer des dépassements, notamment pour des raisons accidentogène, comme vous l'avez indiqué, en complément, c'est important.

Pour ce qui concerne les traverses de Vivariu et en particulier di Venacu, j'ai bien compris que le sujet c'était d'abord Venacu, pour nous évidemment, ce sont des sujets qui sont inscrits au PPI, fin juillet. Vous avez vu qu'ils sont dans le tableau de mise en œuvre opérationnelle, donc il n'y a pas de raison qu'ils ne fassent pas l'objet à un moment donné d'une présentation par bloc de rapports comme on le fait aujourd'hui, ça ne sera pas la première fois qu'on fera comme ça.

Nous avons indiqué qu'il fallait une réunion avec la commune sur place, ce que nous allons faire avec les services, notamment pour les options et les hypothèses qui se posent et les hypothèses de coût, la question du coût en regard à la question du financement, notamment la question du parking et du coût de la place de parking qui est un sujet quand même qu'il faut que l'on traite, qui est un sujet que l'on traite en bon gestionnaire des deniers publics les uns et les autres et en bon entendement avec la commune.

Après, on va avoir la clé de répartition qui suivra de toute façon, je dirais la clé de répartition de la délibération de 2019, donc on verra si ça pourra être du 80/20, ça dépendra du coût évidemment de l'opération. C

e sont des dossiers qui sont soumis au PTIC aussi, les 2 traverses, Vivariu et Venacu, dont on attend une réponse favorable de l'État au PTIC. Je le dis parce que c'est important, c'est très important.

Voilà les réponses que je peux vous apporter à ce stade.

Donc, réunion bientôt à Venacu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le conseiller exécutif.

Alors nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité à l'unanimité.

Raportu n° 255 : Assestu di a traversa di u paesu di Tarrabucceta, anziana RD 22, cumuna di Figari

Rapport n° 255 : Aménagement de la traverse du village de Tarrabucceta, ex-RD 22, commune de Figari

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui souhaite intervenir ? Déports de MM. Jean-Christophe ANGELINI, Georges MELA.

(Brouhaha).

S'il vous plaît, alors je vois que cela vous fait sourire et ça vous amuse.

Je vous signale qu'il y a eu un travail de fait par le déontologue et par le secrétariat général. Ce n'est pas Nanette Maupertuis ce matin qui a des lubies, qui veut faire déporter tout le monde, qu'on soit bien au clair.

Donc il y a une fiche qui a été envoyée à tous les groupes, tout le monde est au courant.

Votre groupe n'a pas daigné répondre ni oui, ni non, ni rien au secrétariat général, très bien. Nous savons, nous, on le sait et c'est de notoriété publique que certaines personnes effectivement sont concernées. Eh bien, à partir du moment où vous considérez que vous n'êtes pas concerné, si les délibérations sont attaquées et si elles ne sont pas mises en œuvre, vous attendrez les aménagements sur les routes des points considérés.

Donc maintenant continuons à rigoler sur ces choses-là. Moi je remercie le secrétariat général, en tout cas pour le travail qui est fait. Merci.

Donc se déportent Georges, je te remercie et Jean-Christophe Angelini très bien.

Donc qui veut intervenir sur ce rapport ? Personne du coup, aucune intervention.

Monsieur le Conseiller, est-ce que vous vouliez rajouter quelque chose ?

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Non, j'ai indiqué en préambule l'intérêt de cette traverse qui était aussi une nécessité en termes d'aménagement, de dégradation.

Donc non, je ne vais pas rajouter du temps au temps.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien, merci.

Donc, je sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 256 : Approvu di l'accunciamentu di l'anziana RT 20 incù riqualificazioni di a strada è criazioni di una sizzioni d'avanzamentu nantu à a cumuna di Bucugnà

Rapport n° 256 : Approbation de l'aménagement de l'ex-RT 20 avec recalibrage de la route et création d'un créneau de dépassement sur la commune de Bucugnà

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Personne.

Vous voulez rajouter quelque chose ? Non.

Donc nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Tout le monde est pour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 258 : Assestu è prulungamentu di a via latirali di l'anziana RD 55 in a travirsata di l'iperc centru di Purtichju è di a vasca di rigulazioni assuciata

Rapport n° 258 : Aménagement et prolongement de la contre-allée de l'ex-RD 55 dans la traversée de Purtichju hypercentre et du bassin de compensation associé

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc qui me parle du rapport de la CENATE ? On peut me donner l'avis de la CDENATE ? Avis favorable.

Il y a un avis favorable aussi de la Chambre des territoires.

Donc qui veut intervenir ? Jean-Martin veut intervenir.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, en marge du dossier, simplement, vous indiquer qu'on ne prend pas les affaires de déontologie à la légère et que les documents qui concernent les sujets sur lesquels, en effet, la déontologie était en cause sur le domaine routier sont bien parvenus au secrétariat général, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous vérifierons et je vérifierai comment ils ont été remplis, si c'est le cas. Merci.

Pas d'autres interventions ?

Donc je sou mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Merci.

Donc tout le monde est d'accord pour cet aménagement.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Raportu n° 247 : Classificazione di e strade à grande circolazione
Rapport n° 247 : Classement des routes à grande circulation

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vous donne la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Excusez-moi Madame la Présidente, on a fini l'ensemble des aménagements, les autres ? Oui, on présente le 247 là, d'accord, merci.

Donc effectivement, nous avons fait la présentation des blocs des 14 projets d'infrastructures.

Là, nous avons un rapport qui est important en termes réglementaires, c'est le fait de soumettre à l'approbation cette Assemblée, donc le classement des axes routiers structurants de Corse en route à grande circulation.

Il va y avoir plusieurs implications puisque ça permettra en effet de conférer à ces réseaux routiers un caractère conservatoire pour des axes, ça a été indiqué notamment pour la RT 10, qui sont considérés comme au bord de l'asphyxie. C'est un moyen aussi de développer une stratégie réglementaire homogène sur le territoire corse en termes de services routiers indispensables à l'économie insulaire, et des axes qui relaient plusieurs bassins de vie puisqu'ils ne concernent pas qu'un seul territoire.

Donc vous avez un rapport qui vous présente évidemment l'état des lieux du réseau qui sont, on sait très bien que les ex RT au sens de la collectivité territoriale Corse, les RT d'avant la fusion avec les départements sont des infrastructures essentielles. Aujourd'hui, ça se traduit par un trafic régulier en poids lourds, en véhicules légers tout au long de l'année, qui est un trafic en croissance, lié notamment à la croissance démographique, à la croissance des véhicules aussi - mais on le verra parce qu'il y aura une implication importante en termes de périurbanisation autour des axes, et ce n'est pas neutre par rapport à ce rapport -, auquel s'ajoute évidemment le poids des flux de vacanciers en période estivale, ce qui contraint la fonction initiale et centrale de ces infrastructures, c'est-à-dire la fonction de transit. Et puis comme je l'ai indiqué, l'urbanisation importante en constante augmentation induit un trafic densifié de plus en plus.

Vous connaissez les 19 ex RT. En passant, il y aura un travail qui sera fait en collaboration avec cette Assemblée pour aller vers le fait de nommer les routes, que ça soit les RT ou les réseaux dits secondaires. Donc je le dis de manière complémentaire à ce rapport, pour l'instant, les 19 RT sont indiquées par des numéros. Mais nous souhaitons évidemment aller dans le sens de ce que veulent beaucoup de membres de cette Assemblée, donner des noms à nos routes. C'est important d'un point de vue patrimonial puisque le réseau routier n'a pas qu'une fonction économique et sociale, il y a un caractère sociologique et culturel à la route qui est important et à la traversée des lieux dits notamment.

Donc tout cela vous est indiqué. Nous avons une typologie d'ex RT qui correspond autant au sens du guide technique aménagement des routes principales à des routes de type R, donc avec les critères qui sont indiqués, tout ce qu'on entend par des routes de type R, des routes à une seule voie supportant les 2 sens de circulation, des aménagements, pas des carrefours, plans ordinaires ou des giratoires qui permettent l'accès avec d'autres voies, des accès riverains qui sont possibles, une vitesse maximale hors agglomération de 80 km/heure et la possibilité de traverser des zones agglomérées.

Il y a donc un enjeu de classement de routes à grande circulation pour les routes de Corse, tout simplement parce que c'est une préconisation déjà des documents stratégiques du PADDUC, mais aussi à l'intérieur de l'annexe 4 du PADDUC, du schéma régional des infrastructures de transport, donc je cite, ce SRIT qui fera l'objet d'ailleurs d'une révision en même temps que la révision du PADDUC, ce document indique qu'il concerne à la fois le transport public de personnes et le transport de marchandises ainsi que les infrastructures correspondantes terrestres, maritimes et aériennes. C'est l'objet du SRIT.

Et dans le guide technique gestion des accès directs sur route territoriale qui a été réalisé en 2018, on reprend les principales orientations du SRIT et on analyse le réseau territorial sous l'angle du niveau actuel de service, c'est ça qui est important, qui va fonder le pourquoi de cette demande de classement d'aujourd'hui, en lien avec les conséquences de l'expansion urbaine qui est concentrée autour des axes structurants. Le guide met en relief les éléments qui impactent la performance attendue, c'est le fameux débat de l'engorgement du réseau routier territorial actuel.

Donc, il y a un certain nombre de constats qui sont faits dans ce guide. On a un constat d'un réseau routier territorial et c'est dit ici ou là, mais il faut faire de ce trait stylisé un constat important et unanime, enfin de notre point de vue, qui ne remplit plus sa fonction initiale de support de trafic de transit.

Donc aujourd'hui, nous avons des routes, les RT, ce sont des routes qui sont caractérisées par des routes lisibles et facilement identifiables par l'utilisateur, un niveau de vitesse élevé, des aménagements sûrs, des accès restreints à la route. Elles ont un caractère prioritaire, comme on l'a déjà indiqué.

Or, la multiplication, depuis des années qui s'accélère, des accès directs à ces routes du fait de l'urbanisation progressive tout au long des axes routiers, la périurbanisation, le fameux mitage, engendre un support du trafic local par ces routes prioritaires. Donc on a, de ce point de vue-là, une conséquence directe.

Donc par voie de conséquence, forcément, la vitesse y est plus limitée, donc le temps de parcours est plus long, notamment dans les autres agglomérées et semi-urbaines. On constate évidemment un niveau de vitesse inférieur à celui visé sur ce type de route, 50 km/heure en zone agglomérée, 70 km/heure en zone semi urbaine, car le trafic local devient par la force des choses, par l'urbanisation supportée par ces axes routiers normalement structurants qui ont une autre fonction.

La vocation première de ces axes, support au trafic de transit n'est plus atteinte.

Donc des accès routiers comme les bretelles d'accès, les carrefours se sont multipliés tout au long de ces axes et contraignent la fluidité de trafic. Donc, il y a bien un lien entre la question urbaine et la question de l'impact que l'on veut donner ou de l'efficacité qu'on veut donner au réseau routier territorial. L'un ne va pas sans l'autre et c'est bien l'objet d'un des éléments de présentation de la demande de classement en voie grande circulation aujourd'hui. L'exemple de la RT 20 donc qui vous est indiqué, l'illustre bien, mais aussi la RT 10.

Cela veut dire que les conséquences du développement de l'urbanisation le long des axes routiers a conduit la Collectivité à formuler un certain nombre de recommandations visant à maîtriser les accès directs à ces routes et atteindre l'objectif de fluidification du trafic.

Pour cela, il faut indiquer aussi que les accès directs, au-delà de la question de la concentration du trafic, posent un problème évident de sécurité, donc un caractère de sécurité des personnes et de caractère accidentogène que l'on ne peut plus nier aujourd'hui sur ces axes.

C'est pour toutes ces raisons, que le SRIT préconise de maintenir les axes cités, le principe attaché aux routes à grande circulation qui porte sur l'absence d'accès direct pour les propriétés riveraines, et on va y venir. Mais pour cela, il faut une nécessaire coordination avec l'enjeu de transport. Il y a un lien direct évidemment entre les outils de planification du territoire à l'échelle communale ou intercommunale, PLU, PADD, qui doivent être conformes au PADDUC qui fera l'objet de la révision et qui doivent permettre dans leur déclinaison technique et réglementaire en zone non urbanisée, hors agglomération, de restreindre ou interdire les accès directs sur les ex RT, c'est un élément quand même de débat important ; en zone constructible, de définir les emplacements réservés et tout au long de l'axe routier territorial hors agglomération, de disposer d'une marge de recul nécessaire.

Ce ne sont pas des questions neutres sur la vie quotidienne des gens en termes de transit économique et social et d'accidents.

Donc le SRIT préconise, je le rappelle quand même, la procédure de zone d'aménagement concerté qui correspond à l'outil opérationnel de planification urbaine qui semble le plus adapté pour justement limiter la gestion des accès directs sur ces ex RT à venir ou à modifier.

Donc, vous avez dans le rapport en page 9, les principaux constats formulés au SRIT de ce qui se passe en nombre d'accès directs, de la nécessité de coordination entre la planification urbaine à l'échelle locale et la Collectivité de Corse afin d'atteindre un niveau de service performant souhaité sur ces RT et une sécurité maximale, et bien sûr le fait de promouvoir les ZAC ou les emplacements réservés à l'échelle communale. Donc tout cela vous est indiqué en constat.

Il y a la définition du cadre réglementaire des routes à circulation qui est rappelé du point de vue national, avec notamment l'article L.110-3 du code de la route qui indique : les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont des routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et notamment le délestage du trafic, la circulation des

transports exceptionnels, des convois, des transports militaires et la desserte économique du territoire et justifient à ce titre des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret après avis des collectivités et des groupements de propriétaires des voies.

Donc ce n'est pas une définition neutre et les routes définies sont à cet article sur les routes nationales de manière générale au sens de la L.123-1 du code de la voirie routière : les voies du domaine public routier national autres que les autoroutes, les routes express dans les conditions fixées à l'article L.151, les routes dont la liste a été fixée par décret et les bretelles aussi, d'ailleurs les déviations sont considérées comme des voies à grande circulation dès lors qu'elles permettent de prendre au niveau local le relais des grands axes routiers.

Il y a des procédures de classement de la voie à grande circulation à l'échelle française, qui vous est indiquée, et à l'échelle de la Corse, et évidemment dans le cas qui est le nôtre du statut particulier en application de l'article L.4424-1 du code, c'est la Collectivité territoriale de Corse qui assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale, la voirie classée en route nationale est transférée dans le patrimoine, ça on le sait, et sur le territoire de la Corse, par dérogation à l'article L.110-3 que je viens d'indiquer par ailleurs, la liste des routes à grande circulation est fixée par délibération de l'Assemblée de Corse. C'est ce qu'on s'apprête donc à faire par dérogation par rapport au cadre français.

Les conséquences de ce classement et des tronçons qu'on va vous demander de classer ne sont pas neutres. Il y a des conséquences quand même importantes, des conséquences multiples.

Le classement routes à grande circulation a pour effet principal de rendre la voirie prioritaire sur les autres routes, en vertu donc de l'article R.415-8 du code de la route, et de faire bénéficier de la signalisation correspondante.

Au plan de l'urbanisme, autre voie de conséquence importante, l'article indiqué 111-6 du code de l'urbanisme prévoit qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express, des déviations et de 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Ça, c'est la règle générale.

Mais il y a évidemment des exceptions qui sont indiquées dans le rapport, les constructions situées ou non sur le domaine public routier, notamment les stations de péage, stations de service, etc., les services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières comme les services de secours ou d'exploitation, par exemple, les bâtiments d'exploitation agricole,

mais surtout les constructions agricoles à caractère fonctionnel nécessaires aux exploitations, serres, silos, hangars, bâtiments d'élevage, bien sûr les bénéficiaires de réseaux d'intérêt public c'est à dire gaz, électricité, chaleur, les infrastructures de production d'énergie solaire qui sont concernées par les dispositions de la construction.

Il y a aussi par ailleurs, au terme des dispositions de l'article L.111-8 du code d'urbanisme, l'impossibilité de construire est levée si le PLU ou le document d'urbanisme en tenant lieu, ouvre la zone à l'urbanisation par un règlement qui prend en compte les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale et la qualité de l'urbanisme et des paysages. Mais il faut qu'il y ait une étude spéciale qui doit en justifier en fonction des spécificités locales liées au PLU, document d'urbanisme. A défaut, le PLU sera réputé ne pas avoir fait échec à l'application d'interdiction légale de construire. Donc, il y a quand même une articulation très forte entre la nécessité de justifier par l'étude la nécessité de construire en dehors des cas d'exception évoqués et la règle de l'interdiction dans les 75 mètres d'interdiction.

Pareil pour les communes qui doivent se doter d'une carte communale. Simplement dans ce cadre-là, il peut y avoir des fixations de règles différentes, mais sur l'étude qui comporte aussi des justifications analogues à celles exigées en PLU, avec un caractère encadré beaucoup plus strict.

Bien sûr, il y a un dernier critère de dérogation, c'est lorsque les contraintes géographiques doivent empêcher l'implantation des installations en construction de la démarche de recul également prévue. Ça, c'est le caractère géographique qui doit être justifié.

Deuxième grand volet, à part l'implication urbanistique du classement, je l'ai indiqué, l'implication sur la voirie routière puisque le statut de la route à grande circulation, et c'est bien là un des éléments importants, emporte l'interdiction des accès des riverains aux déviations des routes de ce type établies en vue de contournement d'une agglomération.

Donc, ce n'est pas neutre. Lorsqu'une route à grande circulation, article L.152-1 du code de la voie routière, est déviée en vue du contournement d'une agglomération, les propriétés riveraines n'ont pas accès direct à la déviation, donc c'est une des conséquences majeures de ce classement.

Il convient de préciser que cette interdiction ne s'applique pas aux routes à grande circulation, dès lors qu'elles n'ont pas le statut de routes express ni de déviations.

Donc vous avez, après ce rappel réglementaire des conséquences de ce classement, une proposition de classement des axes routiers structurants qui vous est indiquée.

D'abord les critères. Pourquoi la proposition vous est faite, à partir de quels critères on considère que les routes à grande circulation sont identifiées ? La vocation territoriale des routes permettant la connexion entre les grandes agglomérations du territoire, le niveau de confort, la vitesse maximale considérée, le niveau de service de circulation caractérisé par une vitesse élevée, donc avec une vitesse maximale de 80 km/heure, la facilité de conduite et de stabilité sur le réseau, du temps de parcours pour cet itinéraire choisi, la sécurité avec la logique d'intervalle de distance à respecter entre les véhicules, la limitation de l'accidentologie, le sens unique de circulation, la visibilité du tronçon et puis donc, par le fait de ne pas avoir d'accès, pour ces routes, pour les propriétés riveraines sur ces voies, comme je viens de l'indiquer. Un niveau de service qui fait que c'est un transit important pour le fret et entre les agglomérations et un débit de trafic indiqué moyen. Ça, c'est l'ensemble des critères qui sont indiqués pour justifier le classement qui vous est proposé.

Donc il vous est proposé en dernière page de ce rapport, 9 itinéraires. Donc l'ex RT 10 du giratoire de Bonifaziu du Cosec qui est au giratoire de Lucciana à Casamozza ; sur l'ex RT 20 d'Aiacciu, le giratoire de la Gravona à Lucciana à l'échangeur ex-RT 11 ; sur la RT 30 de Calvi port de plaisance à Ponte Leccia au giratoire ; RT 40 du giratoire de la Gravona, toujours à Bonifaziu à haute-ville ; sur la RT 50 de Corti Giratoire à Aleria au Cateraghju ; sur l'ex RT 11 da u Viscuvatu Arena au rond-point Giratoire Noguès à Bastia ; de Furiani Fornacina sur la RT 12 au carrefour de Bastia sur l'ex RT 20 ; de la mairie place Foch à Aiacciu sur la RT 21 giratoire d'Aiacciu sur la RT 20 croisement RT 40 ; sur le carrefour de Figari sur l'ex RT 859 au giratoire du Stabiacciu.

Donc il vous est proposé d'approuver ce classement figurant sur ce tableau et l'ensemble des préconisations de ce rapport. J'ai été plus long que précédemment, mais il me semblait nécessaire de préciser de manière un peu plus détaillée que les autres rapports, les conséquences essentielles en termes de voirie routière et d'urbanisme qu'implique cette volonté de classement de voies à grande circulation de la part du Conseil exécutif et soumis à votre Assemblée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Nous avons un rapport de la CDENATE.

M. François SORBA

La commission a émis un avis favorable, non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte » ; absence du groupe « Un' altra strada » et de Madame Josepha Giacometti-Piredda.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Avis favorable de la Chambre des territoires.

Qui souhaite s'exprimer sur ce classement ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Merci Monsieur Acquaviva pour ce rapport. Vous l'avez dit, les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont des routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux.

Vous avez donné différents critères, notamment les voies prioritaires et la limitation de l'accidentologie. Concernant ces critères, je voudrais évoquer le cas du pont de Ponte Leccia. Le pont est effectivement un nœud routier central de la Corse avec un carrefour stratégique allant entre Bastia, Aiacciu et Calvi. Toutefois, il s'agit d'un ouvrage local et classé intégré dans le réseau territorial régional et qui pourtant n'a pas été classé au niveau de l'État dans cette liste. Ce classement ne prend pas en compte la densité de trafic, mais plutôt l'importance des flux qui y sont.

Conséquence, même si le pont ne connaît pas une fréquentation élevée et un rôle structurant en Corse, il ne répond pas entièrement aux critères administratifs permettant ce classement en routes à grande circulation. Simplement, la commune vous a interpellé et je vous en ai fait part, vous a sollicité un réaménagement du pont parce que les trottoirs sont inexistantes et le pont devient de plus en plus accidentogène, ne permettant pas à la population de passer d'avant le pont après le pont en toute sécurité.

Je vous demande s'il vous était possible, malgré qu'il n'ait pas été intégré dans cette liste, de pouvoir y apporter les modifications nécessaires afin que nous puissions le traverser en toute sécurité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Qui d'autre souhaite intervenir ? Paul-Jo Caitucoli.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Merci Madame la Présidente.

Simplement pour saluer ce rapport et le précédent aussi avec l'ensemble des opérations groupées.

Pour dire aussi, Monsieur le conseiller, qu'en fait il serait bon aussi de revoir y compris ce qui avait été fait au niveau du département sur les routes secondaires et les différents classements au niveau des voies communales et autres. Il y a un travail important à faire, je crois qu'il est nécessaire de le faire.

Après, je voudrais juste faire une petite remarque générale et on l'a vu dans ce que vous avez présenté. En fait, on a parlé de prospective hier et pour faire une bonne prospective, il faut une rétrospective. Simplement pour dire que les axes prioritaires et les axes stratégiques, ils changent en fonction des politiques et des orientations économiques, sociales et culturelles. Je vais vous prendre un seul exemple : la 757 créée par Napoléon III qui desservait du col de Verde à Sarra di Farru et qui faisait de Porti Poddu le port central de ce territoire. Ce port central de ce territoire, il a été à un moment donné par des jeux politiques et politiciens de l'époque et le poids qu'avait pris la région du Valincu et autres et qui ont donné lieu à la naissance du port du Valincu. Donc aujourd'hui, bien entendu, il n'est pas question de remettre en cause, c'est établi, d'autant plus qu'il y a un port de plaisance remarquable à Porti Poddu et que donc il y a un équilibre.

Mais je voudrais apporter un élément et vous rappeler, Monsieur le conseiller, je sais que vous êtes attentif à ça, vous avez mis dans les objectifs à 2030, la 757 et je sais qu'on va tout faire pour réduire, mais c'est un axe stratégique interne, pas principal, secondaire, nécessaire pour la sécurité, je l'ai déjà répété.

Mais pour vous dire comme les choses peuvent changer, la réfection du pont Caitucoli, et pourquoi le député Célestin avait fait ce pont Caitucoli ? Parce qu'en fait, Porto Pollo n'étant plus le port principal, il fallait une bretelle qui permette de relier Propriano. Et aujourd'hui avec cet agrandissement, je vous l'ai dit déjà l'autre fois, alors je sais que ce n'est pas évident, mais il y a une réflexion à avoir.

On parle beaucoup de la déviation d'Olmeto qui va poser de gros problèmes, pourquoi ne pas étudier à partir du rond-point de Pitretu Bicchisgià, la possibilité de désenclaver par cette zone de la 757 qui arrive justement au Stiliccionu et ensuite au pont Caitucoli pour pouvoir ensuite tracer et éviter la problématique d'Olmeto ?

Alors c'est sûr, ce sont des grands travaux, ce sont des visions stratégiques, etc., mais je pense qu'on ne peut pas faire l'économie d'y réfléchir et de voir ces éléments-là.

Je voulais tout simplement donner cette appréciation et dire encore une fois que l'ensemble des projets qu'on a vu groupés ont une cohérence et donc cette future PPI ou cette organisation-là est nécessaire et je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Paul-Jo. Et c'est là où on voit que le travail de la Chambre des territoires mériterait d'être valorisé, on devrait donner plus de pouvoir à la Chambre des territoires pour pouvoir traiter de ces sujets, ça éviterait certaines réactions aussi campanilistes d'ailleurs. C'est un vrai sujet, un vrai sujet qui est d'ordre institutionnel et de division du travail entre l'Assemblée de Corse et la Chambre des territoires en particulier. Merci.

Y a t-il d'autres interventions ? Non, donc je vais repasser la parole au conseiller exécutif après l'avoir félicité aussi pour tout ce travail. On entend souvent dire que côté routes, ça n'avance pas, eh bien écoutez, là, ça semble bien avancer. Vous avez la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, merci pour les interventions, pour votre écoute de manière générale.

Cathy Cognetti, merci pour votre intervention. J'ai bien peur qu'il y ait une confusion, l'axe et le pont sont indiqués dans l'axe ex-RT 20 d'Aiacciu du giratoire de la Gravona à Lucciana, ça inclut Ponte-Leccia et le pont, donc elle fait bien l'objet d'une volonté de classement, cet axe dont le pont de Ponte Leccia et donc Ponte Leccia évidemment. Comment oublier Ponte Leccia ? Ça ne serait pas possible dans la voie grande circulation qui est indiquée dans les 9 propositions soumises par l'exécutif à cette Assemblée. Donc ça, c'est un premier point de précision pour lever toute confusion.

Le deuxième élément, vous m'interpellez sur les trottoirs et sur le pont général. Alors évidemment, c'est pour nous une opération qui relève, on va dire, du plan pluriannuel de maintenance à discuter, qui est un des volets dans le plan pluriannuel d'investissement qui vous a été soumis.

Je rappelle qu'on a, par décision politique présentée par l'exécutif et adoptée par cette Assemblée, on considère que même si, financièrement je parle, même si nous sommes dans l'hypothèse basse à cause de, par exemple, un PTIC qui n'interviendrait pas comme il faut sur la modernisation, on consacrerait entre 50 et 55 millions d'euros par an à la maintenance parce qu'on considère que la résilience des réseaux, notamment face au changement climatique, mais aussi pour des raisons de sécurité, est une priorité que l'on affiche pour les usagers, pour les Corses qui prennent la route au quotidien et par rapport aux grands enjeux, y compris l'amiante. Ce n'est pas le cas de Ponte Leccia, qui se pose. Je ne vais pas revenir sur l'exposé du PPI mais c'est important de le repréciser.

Donc dans ce cadre-là, la question des trottoirs et du pont pose des questions évidemment qui sont techniques importantes puisque ça peut peut-être vouloir dire qu'il faut élargir le pont. Donc, il y a quand même des questions qui peuvent se poser. Néanmoins, on va s'y pencher dans ce cadre-là avec les services. Donc ça, c'est très clair et d'autant plus que le plan pluriannuel de maintenance qui est le volet intégré au PPI, vous sera présenté après passage sur le terrain, réunion de territoires, devant la Chambre des territoires, vous sera présentée. Ça sera la première fois qu'on aura une critérisation des interventions de maintenance de manière pluriannuelle sur quatre ans et pas annuelle. Ça vous sera présenté à cette Assemblée dans le premier trimestre 26. Donc ça, c'est un élément important de précision et de travail qui s'accélère entre les services et l'exécutif en la matière.

Sur la 757, je serais tenté de dire pourquoi pas, Monsieur Caitucoli ? C'est-à-dire qu'à un moment donné, le PPI en général est un outil de pilotage, mais l'outil de pilotage peut être en fonction des éléments budgétaires et techniques ; même si le PPI n'est pas un schéma routier puisqu'il est plus précis qu'un schéma routier, puisqu'avant nous étions sur le schéma, là on est dans une programmation de maturité technique, budgétaire et d'engagement qui peuvent être modifiés en fonction de l'évolution de recettes. Par exemple, l'ancien PPI a pu réintégrer en cours de route des RD parce qu'on a réussi à obtenir le PUI sur l'ex-réseau départemental qui n'était pas possible avant 2015. Donc ça veut dire qu'on les a intégrés au PPI en cours de route. Ça peut être le cas ici en fonction des évolutions d'un dossier, la déviation d'Olmeto, et la nécessité d'arbitrer dans un temps par rapport à la réalité de la vie quotidienne et des flux.

Donc on va dire qu'on va s'y pencher évidemment dans le cadre de cet exercice de pilotage et cette actualisation sur laquelle nous nous sommes engagés tous les ans du PPI devant cette Assemblée. Donc, ça, c'est l'élément de réponse que je voudrais vous apporter.

De manière beaucoup plus globale, je voudrais saluer la direction générale des infrastructures, la direction des routes en particulier parce qu'on a un travail qui est, je tiens à le dire à cette Assemblée, qui est fait en communion et qui a lieu régulièrement, puisqu'on se voit régulièrement avec les services. Je pense que vous voyez des rapports qui quand même sont très exhaustifs et très transparents du point de vue de l'état des lieux de l'infrastructure, quand on présente un rapport, du point de vue des justifications de l'intervention d'aménagement qui sont proposées, du point de vue des explications des procédures réglementaires et environnementales qui démontrent le temps nécessaire à la réalisation d'une opération, vous avez des rapports qui sont fouillés, y compris avec des photomontages qui vous expliquent les aménagements.

Donc ça, c'est un exercice à la fois politique et technique voulu de transparence et d'explications, qui est nécessaire puisqu'on touche au concret et au quotidien et à la réalisation attendue dans les territoires parce que la route, c'est essentiel, c'est comme un réseau d'eau, c'est essentiel. C'est même vital pour certains aspects dans certains endroits.

Donc je voulais saluer ce travail important qui monte en puissance et dont on fera en sorte que l'Assemblée y sera associée de plus en plus, notamment par les actualisations, comme je l'ai indiqué, des documents de manière concrète par opération. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci Monsieur le conseiller.

Donc nous allons procéder au vote. Qui est contre... Oui pardon ?

M. Pierre POLI

Excusez-moi, je voudrais demander une précision au conseiller exécutif une précision sur la constructibilité le long de ces routes ? Vous avez parlé de 100 mètres de chaque côté, c'est bien ça ? 75. Ça me paraît beaucoup, ça nous paraît énorme, c'est bien pour ça qu'on va s'abstenir sur ce rapport. 75, ça va empêcher beaucoup de personnes de construire leur maison qui aujourd'hui ont des terrains le long des routes et on va continuer encore à empêcher les gens de construire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, je considère que c'est une explication de vote.

M. Pierre POLI

Exactement. Il y a beaucoup de terrains qui sont concernés, des familles qui ont dans l'axe entre Pisciatellu et Bonifacio, des terrains sur le côté, 75 mètres, c'est énorme. Vous pouvez considérer aujourd'hui qu'il y a beaucoup de maisons qui sont construites déjà tout le long de ces routes. Au niveau de la sécurité, je peux le comprendre, mais 75 mètres, ça me paraît énorme et ça va encore bloquer la possibilité de construire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le conseiller.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Alors à ce stade, on est en fin de débat, donc je prends en compte cet avis. Je voudrais simplement réitérer ces 75 mètres, mais j'ai expliqué les exceptions et j'ai expliqué aussi, et c'est central dans l'explication quand même, qu'il y avait une articulation nécessaire avec les PLU qui pouvaient justifier d'être en zone urbanisée à partir d'une étude. Donc il y a une procédure de justification d'équilibre qui fait que le 75 mètres n'est pas un couperet.

Après les PLU sont soumis à révision du PADDUC et à compatibilité, il y a une justification avec une étude. Je vais réindiquer donc, c'est l'article L.111-6 du code de l'urbanisme, donc l'impossibilité de construire est levée sur cette règle de 75 mètres si le PLU ou un document d'urbanisme qui en tient évidemment lieu, ouvre la zone à l'urbanisation par un règlement qui prend en compte les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale et la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Donc, il y a une étude spéciale qui doit en justifier la fonction, adjointe au PLU, pour justifier de la dérogation à cette règle. Donc il y a une voie possible, elle n'est pas impossible en zone évidemment à urbaniser. Après, s'il s'agit de ne pas mettre de règles du tout, évidemment que notre position ce n'est pas de ne pas mettre de règles du tout. C'est qu'il y a un constat qui nous est souvent renvoyé d'ailleurs, et je reviens sur ce qu'a dit justement Jean-Martin Mondoloni tout à l'heure, vous avez remarqué que nous avons proposé des créneaux de dépassement sur, je dirais, l'axe Ajaccio-Propriano et sur Bocognano.

Nous avons toujours, et je me rappelle d'ailleurs du propos de Paul-Félix Benedetti, il me semble, lors de la présentation PPI, la critique qui nous est faite sur le RT 10, sauf que sur la RT 10 aujourd'hui et c'est factuel, ce n'est pas une question politique, c'est factuel, c'est la réalité physique du territoire, entre

les autorisations environnementales où il faut justifier d'une déviation, d'abord il faut prouver qu'on pourrait éviter la déviation et puis après, il faut réduire, et puis après, il faut compenser, c'est la fameuse ERC qui s'appliquait pour la pénétrante qui fait qu'on est allé 2 fois de manière négative devant le Conseil national de protection de la nature devant la pénétrante pour avoir la troisième fois validé avec 120 hectares de compensation, pour que la pénétrante soit justifiée, ce qui fait que maintenant c'est derrière nous. Donc il y a cette dimension-là qui s'impose. Et là, en plus, il y a des terrains agricoles sur la RT 10 par rapport au potentiel agricole des RT qui s'imposent aussi comme justification de compensation agricole, premier élément factuel, physique et environnemental

Deuxième élément qui est spécifique à la RT 10, ça a été la construction effrénée le long de la RT. Donc, il y a physiquement, des fois, l'impossibilité, même si on avait l'autorisation environnementale, de pouvoir dévier. Et ça, c'est une réalité physique, objective, historique. C'est pour ça qu'on en vient à proposer aujourd'hui, en l'état de cette réalité, cette capacité réglementaire.

Mais cette capacité réglementaire, elle n'est pas fermée. Elle fait l'objet simplement d'un cadre de discussions entre PADDUC, PLU, justification éventuelle dans les documents d'urbanisme et articulation. C'est pour ça qu'on a bien insisté que c'est un sujet qui était au croisement des documents de planification, PADDUC, PLU et que la règle des 75 mètres est une règle générale, mais qu'il y avait des exceptions déjà par nature. Je les ai évoquées avant même le PLU, exceptions hors PLU, hors construction PLU.

Donc, je les rappelle pour la clarté des débats. Donc exception : les constructions situées ou non sur le domaine public routier, notamment les stations de péage, les stations-services, les équipements implantés dans les aires de repos le long des autoroutes tels que les restaurants ou les maisons de tourisme. Donc ça, c'est une exception. Les services publics exigent la proximité immédiate des infrastructures routières, donc les installations de service public de secours et d'exploitation. Deuxième exception. Ça, c'est en dehors de la justification d'un PLU, c'est l'exception naturelle. Les bâtiments d'exploitation agricole, constructions à caractère fonctionnel nécessaires aux exploitations, serres, silos, hangars, bâtiments d'élevage. Bien sûr, les bâtiments nécessaires au réseau d'intérêt public, donc réseau de communication, distribution d'énergie, gaz, électricité, chaleur. Les infrastructures de production d'énergie solaire qui font l'objet de l'exception. Et ça, c'est avant même le PLU, le document d'urbanisme, avant même la justification éventuelle par l'étude précise de pouvoir permettre la construction s'il y avait un terrain d'équilibre.

Donc, je pense quand même que dans ce cadre-là, il y a une règle, mais il y a un cadre de souplesse permis, qui permet de donner de la cohérence et d'éviter que ça soit des couperets là aussi. Voilà, c'est tout. C'est juste pour préciser.

M. Pierre POLI

Excusez-moi, moi je parlais uniquement de logements. Là, vous me parlez de péages, de stations-service, de machins, de trucs, OK. Après, vous parlez par rapport au PLU, ça fait souffler le conseiller exécutif mais ce n'est pas grave. Mais ce que je veux dire, c'est que les procédures vous les connaissez comme moi, elles vont être très longues donc on va partir dans des procédures et finalement on ne construira pas tout simplement, on continue à bloquer au niveau du logement.

Moi je vous dis ce que je pense, moi je vous le dis et je le vis, je vous l'ai dit plusieurs fois que je le vivais. Donc à ces niveaux-là, on ne va pas pouvoir construire. Je pense que 75 mètres, c'est trop. C'est tout, c'est ma vision des choses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous avez exprimé votre vision, c'était une explication de vote. Vous avez noté quand même que vous avez repris la parole. Jean-Félix Acquaviva a été très clair, il s'appuie sur les règlements et il vous explique, tout ne sera pas bloqué et c'est très clair. On ne peut pas laisser dire que tout sera bloqué, 75 d'un côté, 75 de l'autre, loin s'en faut, pas du tout. La preuve en est.

Après, je ne doute pas un seul instant que tout dossier de voirie, même pour ouvrir parfois un petit chemin pour accéder à une maison en construction, c'est long et c'est compliqué et Dieu sait si j'en entends parler ! D'accord, donc bien évidemment, mais le conseiller je pense a répondu largement et le plus précisément possible, j'ai trouvé ça très précis, à la question que vous vous posiez. Je pense que les auditeurs apprécieront la réponse aussi.

Est-ce que on peut passer au vote s'il vous plaît ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc abstention comme annoncé par « Avanzemu ». Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ? Donc tous les autres sont pour.

Nous vous remercions.

Le rapport a été ADOPTÉ.

Je vous propose de faire une pause déjeuner d'une demi-heure.

Il y a un un spuntinu, je dirais. On reprend comme ça on fait le rapport suivant et la motion et on pourra peut-être conclure, je dis peut-être parce qu'il y a toujours des surprises dans des temps assez raisonnables cet après-midi.

Merci.

La séance est suspendue à 13 h 30 et reprise à 14 h 45.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a la présentation d'un rapport par Madame la présidente de l'Office hydraulique.

S'il vous plaît, un peu de silence, merci.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 239 : Seguitu di e ricumandazione di a Camera Regionale di i Conti dopu à u raportu d'osservazione definitive nant'à a cumpetenza relativa à a gestione di e risorse in acqua

Rapport n° 239 : Suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes suite au rapport d'observations définitives sur la compétence relative à la gestion des ressources en eau

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Madame la Présidente.

C'est le rapport sur la politique de l'eau et les recommandations de la Cour régionale des comptes.

On va reprendre sur un contexte en 3 points. Je vais vous faire une présentation assez synthétique.

Donc le contexte, c'est que le 28 avril 2023, l'Assemblée de Corse a réaffirmé l'importance d'une gestion publique de l'eau, que la gouvernance doit être concertée entre la Collectivité de Corse, le comité de bassin et la Chambre des territoires. Il y a une prise en compte donc des rapports de la Chambre régionale des comptes.

La stratégie générale, elle est sur 3 axes prioritaires qui sont : mener des actions pour économiser l'eau et rattraper le retard en infrastructures ; mettre en place un contrat social et écologique autour de l'eau ; adapter la gouvernance pour plus d'efficacité et de concertation.

Il y a 9 recommandations.

Sur la réorganisation administrative, il y a eu la création d'une direction de l'eau et de la sécurité sanitaire environnementale. Elle regroupe la stratégie, le financement, le suivi du plan d'adaptation au changement climatique, la gestion durable des services et l'assistance technique aux communes.

Cette direction devient l'interlocuteur bien sûr privilégié pour la politique de l'eau et coopère avec l'Office d'équipement hydraulique de la Corse. Cette réorganisation répond à la recommandation numéro une.

Sur les recommandations 2 et 3, maîtrise d'ouvrage et régularisation des biens, depuis 2023, l'Office d'équipement hydraulique a retrouvé la maîtrise d'ouvrage intégrale des grands projets hydrauliques, qui étaient assumés auparavant partiellement par la Collectivité.

Concernant les biens issus de transferts anciens de l'État, l'inventaire a été complété et des régularisations juridiques sont en cours, notamment chez les notaires, des arrêtés préfectoraux, des expertises foncières. Une convention de transfert de gestion de la Collectivité et de l'Office est en préparation pour sécuriser juridiquement les interventions. Une convention d'objectifs est aussi envisagée pour clarifier les missions de l'Office.

Sur le quatrième point, évolution du comité de bassin actuellement composé de collectivités rurales et des 2 communautés d'agglomérations, le comité évoluera pour intégrer la Chambre des territoires, garantissant une meilleure représentativité des zones vulnérables. Cette réforme est prévue fin 2025, début 2026.

Sur la recommandation numéro 5, le projet de territoire pour la gestion de l'eau, les PTGE, étaient identifiées 5 zones vulnérables au changement climatique, Balagna Agriate, Capi corsu Nebbiu, Bastia Bivincu, Mezzionu et Baracci.

Les démarches sont avancées sur la Capi corsu puisque le diagnostic a été fait et le plan d'actions a été validé en 2025. A Baracci, une approche adaptée est menée via le schéma directeur d'alimentation en eau potable. Un PTGE est également préfiguré pour le Fiumorbu, avec une concertation locale qui a été engagée en 2025.

Sur les recommandations 6 et 7, urbanisme et planification, la Cour régionale des comptes a demandé une meilleure articulation entre PADDUC et SDAGE. Le guide SDAGE et urbanisme prévu depuis 2016 reste à élaborer mais demeure un objectif. Les révisions en parallèle du PADDUC qui sont prévues pour 2026, 2027 et du SDAGE qui sont prévues pour 2026, offriront une opportunité de cohérence qui sera renforcée et l'eau est identifiée comme levier central pour l'aménagement durable de l'île.

Sur la recommandation numéro 8, assistance technique aux communes et EPCI, il y a un dispositif qui existe depuis 2019 qui accompagne surtout les petites communes et les EPCI dans la gestion de l'eau potable, des milieux aquatiques et la prévention des inondations. 76 communes et 13 EPCI bénéficient déjà de cette assistance. Toutefois, les équipes mériteraient d'être renforcées afin de faire face à toutes les demandes qui arrivent.

La recommandation numéro 9, production et viabilisation des connaissances, la Collectivité a lancé le SIGEC, système d'information et de gestion des eaux de Corse, pour centraliser et partager les données hydrauliques. Ce projet encore en construction consolide déjà les bases sur le prélèvement, sur les rejets, réseaux et milieux aquatiques. Une première évaluation des volumes prélevables a été menée sur le Capi Corsu. L'objectif est d'améliorer bien sûr la transparence, la qualité des données et leurs usages pour la planification et les PTGE.

Sur les recommandations de la CRC, voilà les 9 recommandations et les réponses que nous avons pu apporter.

Je voulais aussi mettre en perspective des actions complémentaires qui ont été faites par la Collectivité de Corse, notamment l'organisation des Scontri di l'acqua. Il y a eu 8 rencontres territoriales de concertation avec les élus et les acteurs locaux, avec l'intégration des conclusions de ces Scontri dans le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau, donc je rappelle, c'est 2025-2030, avec un soutien accru aux communes rurales et une équité territoriale qui a été renforcée. Et puis il y a la préparation du SDAGE pour 2028-2033. Il y a une consultation publique en 2024-2025 et sur 6 grands enjeux qui sont : la sobriété, la connaissance, la restauration, l'intégration, l'infrastructure et la gouvernance. Je vous rappelle que l'adoption du SDAGE est prévue pour fin 2027.

En résumé, la Collectivité de Corse a engagé une réforme structurelle sur sa politique de l'eau et la réorganisation des services, la clarification des rôles avec l'Office, la structuration de projets territoriaux, le développement du SIGEC et la concertation élargie sont déjà effectifs. La dynamique vise à instaurer une gouvernance efficace, équitable et adaptée aux défis climatiques, en lien avec les futures révisions du SDAGE et du PADDUC.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On nous avait annoncé un avis du CESEC, mais il ne nous est pas parvenu, moi je ne l'ai pas, il était annoncé mais non reçu. J'espère qu'il n'y a pas eu de cafouillage.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Présidente, je crois que le CESEC n'a pas été saisi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah d'accord, OK. S'il n'a pas été saisi, il ne risquait pas de faire d'avis. Très bien. Qui souhaite intervenir sur ce dossier ? Ça s'appelle l'effet macarons ! Site tutti à paghjola ! Pas d'avis sur le dossier. Madame la Conseillère exécutive, on vous remercie pour ce compte rendu.

M. Georges MELA

Présidente, je vais rompre avec l'effet macarons !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, vous n'en avez pas mangé, c'est ça ? Bien joué. Allez-y.

M. Georges MELA

Bien que ce rapport n'apporte pas de vote, on se doit quand même de de mener certaines réflexions.

Madame la Présidente, votre rapport d'information nous renvoie au rapport de la CRC d'avril 2023 sur la gestion des politiques de l'eau. Je pense que ce rapport doit s'appréhender bien au-delà et il me semble indispensable de remonter à Acqua Nostra qui avait été adopté dans cet hémicycle à l'unanimité en 2020 et sur lequel la CRC, vous le disiez à l'instant, relevait un non-financement de certaines opérations, mais surtout, nous avons en tête les uns les autres 9 recommandations dont certaines rejoignent ce que l'on avait pu exprimer lors du SDAGE.

Je les cite : formaliser la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre la CDC et l'Office d'équipement hydraulique de la Corse ; mieux représenter les EPCI dans le comité de bassin ; accélérer les projets de territoire dans les 5 régions identifiées comme les plus vulnérables ; adapter le PADDUC au SDAGE pour les capacités de stockage ; enfin généraliser l'assistance technique aux communes, vous en avez fait allusion lors de votre intervention.

Ce rapport, bien entendu, entend y répondre. Je voudrais revenir sur deux d'entre elles. La première est l'accélération des projets dans les 5 territoires les plus exposés au changement climatique qui était la 5^{ème} recommandation à laquelle vous répondrez que le PTGE, vous l'avez déjà fait, du Cap sera bientôt présenté et que celui de Baracci va être confié à la com-com du Valinco comme vous venez de le préciser. Il en reste 3 et non des moindres bien entendu, la Balagne, le grand Bastia et l'extrême sud.

Vous avez répondu hier matin à notre collègue Marie-Claude Branca et ce matin sur les ondes de RCFM, très tôt dans la matinée, je vous ai écoutée, que le PTGE du Sud devrait être présenté en 2026. Vous avez indiqué à cette occasion devoir consulter les élus du territoire. Des maires de communes auprès desquelles j'ai eu le temps de me renseigner ce matin, ne l'ont pas encore été. 2026, c'est dans 3 mois. Avez-vous une date à leur communiquer ?

La situation, nous le savons et vous le savez comme moi puisque vous êtes, vous aussi originaire de cette belle région, la situation hydrique du territoire est inquiétante. Je parle bien entendu de l'extrême sud de ce que nous connaissons le mieux, en tout cas de ce que je connais le mieux. Vous avez parlé vous-même d'indicateurs préoccupants avec un premier niveau d'alerte le 18 juillet. Pourtant le 3 juillet dans « Corse matin », un communiqué de l'Office hydraulique indiquait, je cite « les uns et les autres doivent comprendre que c'est une année plutôt bonne, mais que nous sommes qu'au début de la saison. Nous préparons déjà l'après et le début d'année 2026 ». Donc que s'est-il passé en l'espace de 15 jours entre le 3 juillet et le 18 juillet pour être aussi alarmant ?

Vous avez annoncé la rehausse de la retenue de Talza à hauteur de 8,2 millions pour récupérer 2 millions de mètres cubes supplémentaires. Je vous rappelle, puisque j'y faisais allusion tout à l'heure, qu'Acqua Nostra prévoyait environ 20 millions d'investissements par an pendant 20 ans. Force est de constater, comme pour le PPI, et nous l'avons déjà fait remarquer, que le compte n'y est pas. Je crois que c'est plutôt le manque de lignes directrices qui est malheureusement impossible d'extraire les priorités.

Alors, on se retrouve en situation tendue dans tout le sud de l'île. À ce jour, l'Ospedale est vide, ce qui est une réalité, le Rizzanese le sera bientôt et Figari n'a plus que 30 % de capacité.

Alors nous échangeons tous les deux avant de rentrer dans cet hémicycle sur ce barrage et je vous disais que la qualité de l'eau se dégradait plus on touchait le fond et qu'elle devient très fortement chargée en manganèse, mais qu'il y a eu depuis des analyses qui quelque part nous rassurent sur le sujet.

Mais on peut légitimement se demander s'il n'y a pas eu des erreurs d'estimation sur les provisions et réserves en eau dans l'avant saison.

Est-ce que l'Office savait au mois de mai que l'on se retrouverait dans cette situation juste après l'été ?

Qu'est-il prévu pour améliorer le travail de projection et d'évaluation sur les ressources en eau et notamment sur l'Ospedale et Figari pour enfin sécuriser le grand Sud ?

La question pour nous n'est pas de savoir ce que l'on fera d'ici 2050, mais qu'est-ce qu'on va faire dès l'année prochaine dans le Sud ? Surtout que nous parlions dans cet hémicycle pas plus tard qu'hier, avec l'achat de flux, d'étalement annuel du tourisme, les fameuses ailes de la saison. On veut étaler et augmenter la fréquentation, mais malheureusement les capacités de stockage n'augmentent pas.

Vous étiez tous d'accord sur Acqua Nostra, les retenues collinaires, les rehaussements de barrages, les rendements de réseaux, les STEP solaires.

Est-ce que l'Office a la ferme volonté de rendre tout cela opérationnel, d'établir enfin une priorisation des opérations à réaliser dans un calendrier des financements croisés État/Europe ?

Pour finir sur le territoire du grand Sud, et je ne vous solliciterai jamais assez sur ce sujet et toujours avec la même force et la même détermination, quid du barrage du Cavu dont on parle depuis tant d'années, principalement depuis la réalisation du Rizzanese en 2013 ?

J'en viens au second point qui renvoie à la généralisation de l'assistance technique aux communes qui était la 8^{ème} recommandation, vous répondez que l'assistance technique aux communes de moins de 5 000 habitants pour la gestion des ouvrages s'est concrétisée, c'est vrai, par 76 conventionnements sur les 286 communes éligibles. Mais vous l'avez dit aussi, ça fait partie des missions de l'Office d'accompagner les communes dans la gestion de l'eau en maîtrise d'ouvrage et en recherche de fuite, tant il est garant des rendements de réseaux.

Je pense vraiment qu'il y a un effort à faire et vous le savez, sur ce point, puisque l'objectif de sobriété passe essentiellement par des infrastructures renouvelées.

Enfin, puisque l'argent est le nerf de la guerre et donc des capacités financières de l'Office, je vous invite et je nous invite tous à la plus grande vigilance sur le domaine concurrentiel et les DSP. Vous savez comme moi que l'Office a perdu Sartène en 2022, Coti Chiavari et la rive sud sont en phase d'attribution, mais on sait peut-être qu'il en sera de même, l'Office d'équipement hydraulique a perdu toutes les dernières DSP auxquelles il a soumissionné. Un recul de l'Office dans ce domaine ne pourra avoir que des conséquences négatives sur les financements de l'établissement.

Toujours sur le registre financier, que prévoyez-vous concernant la tarification de l'eau brute agricole que la CRC a jugé trop basse dans son rapport ?

Pour conclure, Madame la Présidente, l'Office, à notre avis, ne doit plus être un simple outil qui entretient l'existant réalisé depuis des décennies, mais doit devenir l'outil majeur du développement hydraulique et l'aménageur de grands ouvrages structurants, comme à l'époque où de véritables infrastructures sortaient de terre. Je pense qu'il est inutile de les citer, chacun les a toujours présentes à l'esprit.

Depuis, à part quelques surpresseurs ou stations, pas grand-chose. C'est d'autant plus dommage qu'il y a un accord politique sur ces bancs, les bancs de cet hémicycle, auteur du plan Acqua Nostra dont je vous parlais à l'instant.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eh bien, on aurait dû vous donner une douzaine de macarons !

M. Georges MELA

Vous êtes toujours à temps, Madame la Présidente !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, non, trop tard ! Vous vous êtes réveillé juste au dernier moment. D'autres questions ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je trouve dommage qu'on débattenne d'un sujet aussi stratégique qui fait partie des biens fondamentaux du droit humain à l'occasion d'un suivi des recommandations d'un outil de censure qu'est la Chambre régionale des comptes. C'est pour ça que ce matin, on vous a fait une question et on vous a demandé d'avoir une vision programmatique et stratégique dans le cadre de l'intérêt fondamental des Corses par rapport à ce droit fondamental et dans sa bonne gestion.

Vous savez, des recommandations, il peut y en avoir 9, 1, 90, ce n'est pas ça qui va changer les choses.

Ce qui fait changer les choses, c'est la volonté des hommes et des femmes.

La Corse a des besoins en eau qui sont connus, qui sont planifiables et anticipables. Elle a les besoins d'aujourd'hui, elle aura les besoins de demain.

Il y a les besoins satisfaits, les besoins insatisfaits.

Les besoins insatisfaits, c'est les besoins non consommés aujourd'hui mais qui seraient nécessaires demain, entre autres, les besoins d'une agriculture rationnelle qui remonterait son taux d'autonomie de production alimentaire à un quantum minimum de 50 %. On est à 5 % aujourd'hui, mais pour ces 5 %, on consomme 40 millions de mètres cubes d'eau quand même.

Donc, si on interpolait une trajectoire linéaire entre la remontée de l'autonomie alimentaire par une production sylvo-agro-pastorale à la hauteur des enjeux planétaires, entre autres, parce qu'il est indigne de ne rien produire lorsqu'on a une terre qui est apte à produire et lorsqu'on a des ressources disponibles qui sont largement suffisantes, ça nous amènerait à des niveaux de consommation qui sembleraient faramineux et d'une logique délirante et exponentielle. Pourtant, c'est la logique.

Moi, je regarde depuis longtemps parce que j'ai eu la chance de travailler sur des projets transfrontaliers, les Sardes.

Les Sardes, ils sont moins bénis que les Corses. On n'a jamais appelé la Sardaigne Kalliste. Les Sardes ont eu des gros problèmes structurels, des problèmes de manque d'eau chronique. D'ailleurs, il a été envisagé de manière assez formelle de faire appel à la Corse pour être un réservoir de compensation. Aujourd'hui, on n'en entend plus parler.

Les Sardes, c'est quoi ? C'est 3 fois la Corse, c'est une pluviométrie moyenne qui est 30 % inférieure à celle de la Corse. Mais en gros, on peut même considérer qu'on est des mêmes territoires méditerranéens, on est presque identiques en termes de ressources. Mais les Sardes aujourd'hui, ils ont une consommation globale annuelle, tout eau confondue, de 700 millions de mètres cubes, mais ils ont 1800 millions de mètres cubes stockés. C'est-à-dire que les Sardes, 3 fois 7, ça fait 21, ils sont à plus de 2 années et demie de stockage disponible. Ça veut dire que ces cycles méditerranéens d'années sèches, d'années humides, de doubles années sèches, ils arrivent à les ponter et ils les ont pontées parce qu'ils ont une rationalité d'abord dans la gestion, dans la planification et dans la capacité opérationnelle. Peut-être que c'est grâce à l'autonomie, mais moi je ne mets pas l'autonomie à toutes les sauces.

Il y a 37 barrages en Sardaigne, il y a un établissement public qui gère ces 37 barrages comme pourrait l'être l'Office hydraulique, sauf que l'Office hydraulique ne gère pas la totalité des ressources et le gros des ressources aujourd'hui en Corse, elles sont gérées directement ou indirectement sur des biens d'État, à savoir le barrage de Tolla et le barrage de Calacuccia.

Par contre, la Sardaigne, elle a l'ENAS, donc une société de gestion technique uniquement de la ressource. Ensuite, elle a une autre société de gestion, Abbanoa qui, elle, gère la distribution sur l'ensemble de tout le territoire sarde. Donc, elle a une logique rationnelle de gestion, elle a un commandement unique et elle a surtout une gestion partagée. Il n'y a pas, « l'eau de là, elle est à tel endroit », ils ont des maillages, ils ont des transferts de réseaux, ils ont su mobiliser les ressources là où y avait le plus d'eau, ils ont un barrage qui est dans le Centre nord qui à lui tout seul fait 500 millions de mètres cubes quasiment, je crois qu'il fait 420. C'est pour vous donner l'idée de ce que pourrait être un bon modèle.

Nous, derrière, on a des logiques individualistes, des logiques de vallées, des logiques corporatistes et des logiques de petits pas. La Corse aujourd'hui a 80 millions de mètres cubes stockés disponibles parce que la Sardaigne, quand on vous dit 1800 millions, il n'y a aucun mètre cube qui ne sert à autre chose qu'à être distribué pour de l'eau d'agrément, de l'eau agricole, de l'eau industrielle ou de l'eau potable. Il n'y a pas d'hydroélectricité.

Nous, il ne faut pas se tromper, il ne faut pas prendre les 30 millions de mètres cubes de Calacuccia comme du disponible stocké ou les 30 millions de Tolla. Il faut garder que la quantité qui est allouée en réserve stratégique sur la distribution en période d'étiage à partir du mois de mai jusqu'au mois d'octobre ou malheureusement avant, lorsqu'il y a pénurie. Et ça, ça représente 80 millions.

Donc comparer les 80 millions de la Corse aux 1800 millions de la Sardaigne, même si on intègre que la Sardaigne est exactement 3 fois plus grande que la Corse. Mais le décalage, il n'est pas dans les 3 fois.

Ensuite, il est dans la logique de la capacité de stocker ce que la nature donne par les pluies naturelles. La Sardaigne comme la Corse n'a pas de ressources d'eau profonde. Donc la capacité à prendre de l'eau, elle est uniquement, je dirais, sur une logique chasseur cueillette d'eau quand ça tombe et quand ça vient, donc quand il pleut.

La Sardaigne prélève à peu près en stockage 10 % de sa pluviométrie annuelle et nous, la Corse, on est à 1 %. Donc, on a aujourd'hui un déficit structurel en équipement. On discute de sécheresse imaginaire. Les cycles méditerranéens ont toujours été des cycles arides et humides. On a toujours eu des cycles sur des périodes décennales où il y a toujours eu 2 années très sèches et 2 années très humides et 8 années moyennes. C'est comme ça. On peut remonter à l'histoire disponible des relevés de pluviométrie, j'ai réussi à récupérer des documents qui datent avant la guerre de 14/18, ce sont exactement les mêmes cycles qu'aujourd'hui.

On n'est pas dans une logique du réchauffement climatique qui fait qu'en Corse, aujourd'hui, on a une raréfaction de la ressource. On est l'un des territoires au monde qui a le plus d'abondance en eau disponible. L'eau chez nous, lorsqu'il pleut, elle coule, elle ne s'infiltre pas dans la terre, elle ne s'évapore pas aussi vite que ça peut se faire dans des pays tropicaux ou subtropicaux.

Donc, on a aujourd'hui un problème d'investissement structurel. La vraie question, c'est quand est-ce qu'on les fait, comment on les fait, comment on les paye ? Mais il ne faut pas tourner autour du pot. Ce qui se passe aujourd'hui dans l'extrême sud, c'est la conséquence de quoi ? C'est la conséquence de la fin d'un cycle. Lorsqu'il y a eu les schémas directeurs d'aménagement en eau de l'extrême sud dans les années 80, faits par les ingénieurs français de la SOMIVAC, la planification, elle était bonne, mais c'était un cycle prévisionnel à 30 ans. 30 ans après 1980, ça ramène à 2010 et il y avait eu une estimation de consommation qui en plus avait une vision agricole, ce qui n'est pas le cas. Le cas précis de l'extrême sud, c'est que la consommation, elle est liée à une activité essentiellement domestique, au moins pour 60 % de la consommation en période de pointe estivale et plus si on se ramène à la consommation annuelle.

Donc quand on se retrouve à un manque d'eau lié à un manque de ressources, lié à un manque de stockage, on doit mettre en face les projets techniques qui permettent de compenser ces déficits structurels. La discussion, elle n'est pas de comment les payer, la discussion est de comment planifier leur construction et comment imposer à ce que ça devienne une nécessité. Qu'on arrête de tourner autour du pot. La faute, elle n'est peut-être à personne, la faute, elle est à l'euphorie ambiante où chaque jour de sécheresse qui passe nous rapproche d'un jour de pluie. Mais elle n'est pas arrivée. Les pluies de septembre, elles n'ont pas été suffisantes. Point. Mais c'était rationnellement possible. C'est arrivé très souvent. L'Orgone, s'il pleut, c'est un réceptacle très étanche et il suffit de 3 jours de pluie, on peut prendre 1 million de mètres cubes. Mais là, c'est la faute à pas de chance et ça n'y est pas.

Mais lorsqu'on a un disponible en début de saison, au 15 mai, de 7 millions de mètres cubes, qu'ils soient à L'Osedale ou à Figari, il n'y en a que 7. Quand vous avez un déstockage journalier de 50 000 mètres cubes en moyenne, ça vous fait 500 000 mètres cubes tous les dix jours, ça vous fait 1,5 million de mètres cubes tous les mois, et au quatrième mois, ça vous fait 6 millions. Et à la fin, eh bien il vous reste ceux que vous aviez au départ parce qu'il n'y a pas eu de pluie entre-temps.

Alors la vraie discussion, c'est, cette consommation, elle est justifiée ou elle est injustifiée ?

Aujourd'hui, elle est comme elle est. Elle est liée à un phénomène spéculatif de construction qui fait qu'il y a des gens qui ont de l'argent et qu'ils arrosent et ils payent, que la consommation, elle est devenue ce qu'elle est et qu'on doit mettre en face ou des réseaux doublés et on fait de l'eau potable exclusivement avec des réseaux stratégiques, avec des réserves compartimentées stratégiques et une affectation priorisée, ou on gère les choses de manière globale et on augmente toutes nos capacités. Mais on n'est pas sur des programmes à minima.

Le retard structurel de la Corse aujourd'hui en termes de stockage, c'est d'ailleurs pour ça que j'avais fait la remarque à l'ancien président, que le programme + 10 millions, c'est bien, mais ce n'est pas du tout à l'échelle de nos enjeux. Là, les 2 millions qu'on rajouterait sur l'extrême sud, ça compenserait tout juste un déficit comme on l'a en ce moment. Ça veut dire qu'il n'y a aucune perspective d'évolution essentiellement sur de la production agricole. Chaque hectare cultivé a besoin de 4000 mètres cubes.

Donc dans ces conditions, les recommandations de la Chambre régionale des comptes sur les transferts, les biens hypothéqués, hypothécaires de l'ancien état de l'Office hydraulique, je veux dire, globalement, on s'en fout. Nous aujourd'hui, il faut comprendre que s'il n'y a pas d'eau, il n'y a pas de vie, que c'est l'élément le plus stratégique de n'importe quel schéma d'aménagement territorial et on fait semblant de penser que c'est la variable d'ajustement, y compris des plans d'investissement.

Vous savez, ce matin, j'ai été absent pour des raisons personnelles, mais on a voté 30 millions d'euros sur les routes. Je vous le dis franchement, on s'en fout complètement, ce n'est pas ça la stratégie. La stratégie aujourd'hui, c'est de me dire « on ne fait pas les routes, les 30 millions, on les met dans le transfert d'eau entre l'Ortolo et le barrage de Figari et on les fait dans les 18 mois. Et ce choix-là, c'est le nôtre. C'est pour ça que je dis qu'on ne tourne pas autour du pot. Les solutions, elles sont techniquement disponibles. La question financière est une question de compensation, c'est un droit historique qu'on nous doit. Quand on nous a transféré les ouvrages, on nous a transféré les ouvrages dans des états de vétusté absolue. Le barrage de l'Alesani, aujourd'hui, c'est un cadavre de stockage, il va nous coûter des dizaines de millions d'euros, il coûte déjà et ainsi de suite. Mais de le rénover, oui, c'est bien, ça fait des travaux, ça fait vivre l'économie, mais ça nous amène 0 mètre cube en plus.

Donc aujourd'hui, nos besoins, ils sont au minimum avoir 25 ou 30 millions de mètres cubes de stockage, ça c'est le minimum, parce qu'on est aujourd'hui dans l'irrationalité entre ce que la nature nous donne et ce que nous récupérons. Prenons l'exemple sur les Sardes et arrêtons de tourner autour du pot.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Je crois que mes prédécesseurs, je parle des intervenants, ont balayé la vraie problématique. On n'en est plus à commenter les avis de la CRC, mais à poser fondamentalement le problème de l'eau. Paul-Félix disait que c'était le premier axe de la vie. C'est là où naît la tribu, on est d'accord ? La tribu naît autour d'une source, toujours.

Par rapport à ça, on a évoqué un vieux plan il y a quelques années qui s'appelait Acqua Nostra, qui, à mon avis aujourd'hui, dans sa trame générale est certainement la feuille de route à appliquer avec quelques variantes, mais ça, je veux dire, je ne vais pas négocier les droits d'auteur.

D'autant que ce sont les ingénieurs qui l'ont construit en toute liberté en pleine année COVID. Ça a été une année bénéfique, parce que ça a permis de travailler en télétravail et d'avoir un échange extrêmement dense entre les services, que Paul-Félix connaît, au sein de l'Office.

Moi, je voudrais d'abord commencer par le détail.

Le détail, c'est le Sud. On nous bassine, passez-moi le verbe, premier groupe, sur la consommation. Moi, j'ai les chiffres de la consommation et ils m'étonnent profondément.

Juin, juillet, août, septembre 2024, je vous donne au mètre cube près, l'eau potable, je ne parle pas d'eau agricole : 4 019 476 m³

2025, 4 218 311 m³, soit une augmentation de 4,8 %. Ce n'est pas la mer à boire. C'est pas du tout fondamentalement le blackout.

Il y a vraisemblablement, et je le dis ici devant les caméras, si tant est qu'ils veuillent en parler, ce n'est pas un scoop, il y a forcément une erreur mécanique quelque part, on nous dira la vérité ou pas, on sait à peu près ce qui s'est passé, mais peu importe.

Je pense qu'il ne faut pas commencer à parler, à juste titre quand même puisque je suis nationaliste et que je pense que la spéculation immobilière n'existe pas qu'entre Monaccia d'Auddè et Santa Lucia, il y en a aussi à Balagne. Les villas de Balagne et de Davia, d'ailleurs l'Office hydraulique avait mis un réseau à l'époque sur lequel on s'est opposé.

Il y a en Corse aujourd'hui certainement une surconsommation, mais la vraie consommation, si vous avez les chiffres, vous verrez que le gros consommateur dans ce pays, et il faudrait qu'il soit même multiplié par 2 ou 3 au moins, c'est l'agriculture qui en a besoin. Nous avons besoin d'une agriculture de production.

On nous parle d'autonomie alimentaire, avec quoi ? Dans le sud, on n'a même plus les moyens d'irriguer le peu qu'on a et on sait qu'il y a, par exemple, sur la commune de Zonza 500 hectares qui attendent l'eau, où on va ? Chì carrughju pigliemu ? Dicenu i Bastiacci. On ne va nulle part comme ça. A un moment donné la programmation, il faut accélérer.

Et Paul-Félix a tout à fait raison, on est sur un plan Marshall, on est obligé aujourd'hui de négocier autrement.

Moi je vous prends un exemple simple, que vous connaissez très bien tous les 2 : c'est le supprimeur de Prunelli. Vous savez comment il arrive le supprimeur du Prunelli sur la table ? C'est Lelarge, le fameux préfet Lelarge à un Corepa où on fait un bras de fer, avec le président Simeoni, pour l'obtenir. Sinon on n'avait même pas ça. Tagliu, c'est la même chose, mais avec chevalier, l'autre préfète. C'était un rapport de force pratiquement hors PEI.

Donc il faut une action politique forte, il faut une volonté politique forte. Il ne faut pas se contenter de la gestion au jour le jour.

Ce qui se passe dans l'extrême-sud se passe dans au moins 50 communes tous les ans.

Moi je vois monter des camions citernes.

Je prends le cas d'Olmetu, par exemple, où il y a eu pendant des années des camions citernes.

Je prends le cas d'Ogliastru, un certain nombre de villages de l'intérieur qui ne sont pas des endroits où il y a des piscines et des villas.

Il y a un doublement, un triplement des habitants qui sont pour la plupart des Corses ou appiccaticci, Pinzuti à pena corse qui viennent consommer surtout du prisuttu et de la charcuterie.

C'est ce pays du Nord au Sud qui a le même problème et dans le Cap, qu'est-ce qu'il se passe ? On dessale, on dessale à prix d'or. Le prix du mètre cube d'eau dessalé ? Je vous laisse deviner le prix, c'est énorme.

Ça a coûté 1 M€ en 2002 quand François Hollande et Patrice Quilici l'ont installé sur Macinaggio. Ils l'ont installé peut-être à moindre coût, mais à l'époque, c'était un effort considérable de la multinationale Veolia. Sinon, ils seraient morts de soif.

Donc, on est dans une situation où on a à un moment donné besoin de changer de braquet, tout simplement, parce que ce qui arrive en bas arrive en haut et va arriver en Balagne.

Mon collègue Georges Mela l'a souligné, je reviens au plan de bassin d'adaptation au changement climatique de 2018-2019. On parle de territoires vulnérables, on parle de PTGE, le fameux plan de territoire de gestion de l'eau. Combien sont aujourd'hui en train de marcher ? 1 ou je me trompe ? C'est le Cap. Les autres sont à 2026. Fiumorbu, il y a eu une interruption le matin où ils devaient s'engager, il y a eu une ébullition agricole qui a empêché peut-être le lancement. Mais on a aujourd'hui 5 à 6 ans de retard sur la mise en place des PTGE.

Cela veut dire aussi qu'en termes de ressources humaines, au sein de la mission eau, on n'a pas assez de monde.

Brouhaha.

Mais à l'heure où on parle, on n'a pas assez de monde.

Je peux comprendre qu'on mette les sparadraps aujourd'hui, mais il fallait anticiper, ça fait 5 ans qu'on attend peut-être un changement de braquet, et je ne parle pas pour vous, et je ne parle pas pour lui. Je parle pour l'Assemblée.

Après, à un moment donné... Je ne reviendrai pas sur l'histoire, elle est sympathique...

Là-dessus donc, je vous donne des chiffres parce que les chiffres sont importants.

La Sardaigne, Enas, Abbanoa, on y est allé en Sardaigne, qu'est-ce qu'il se passe ? Aujourd'hui, non seulement, on n'arrive pas à gérer en public et j'avais dit à votre prédécesseur « il va falloir qu'on crée un ministère de l'eau », il m'avait dit « je vais être ministre », rappelez-vous.

Il nous un ministère de l'eau, il nous faut aujourd'hui appréhender l'ensemble de la problématique dans une action globale, sinon vous allez perdre la DSP de la Rive sud, comme vous avez perdu Coti, comme vous avez perdu Sartène, et vous allez perdre peut-être même un jour ou l'autre la Balagne, on ne

sait jamais, qu'on a arraché à l'époque à la multinationale. Pourquoi ? Pour des tas de raisons. D'abord des raisons de souveraineté. Moi, je suis nationaliste corse, moi j'aspire à la souveraineté, y compris hydraulique.

Là-dessus, je passe sur les détails, vous avez bien compris que les PTGE Sud bien sûr, Cap Corse bien sûr.

Je prends le cas de Bastia, et Bastia, vous le mettez où ? Je le répète souvent, 1,5 de mètres cube par an vendus pour alimenter la CAB, pourquoi ? Parce que les nappes de Suariccia, les nappes de Biguglia, elles sont en intrusion saline permanente, c'est-à-dire qu'on n'aurait plus d'eau bientôt et que c'est le barrage du Niolu tout simplement qui alimente Bastia. Ce sont les droits d'eau de l'Office sur le barrage de Calacuccia.

Donc, tout ça pour vous dire qu'à un moment donné, il va falloir qu'on change de dimension, pourquoi ? Parce qu'on parle de stockage, Acqua Nostra donne un chiffre et je reviens au Sud, parce que tous les chemins aujourd'hui mènent à Figari et à Talza.

Paul-Félix a parlé d'une liaison avec l'Ortolu, pourquoi pas.

Georges a parlé du Cavu, pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, si vous restez sur une unicité de la ressource, en gros, le sud repose pratiquement à 90 % sur l'Asinao, un peu de l'Orgonu.

L'Asinao, c'est à peu près un demi-million de mètres cubes par mois sur l'Ospedale, en gros, et si je me trompe, je plaiderai coupable, il y a unicité des ressources.

Le même problème se pose pour la région d'Aiacciu. Vous avez un barrage, c'est Tolla. Si demain il y a un problème sur Tolla, il y a 100 000 habitants sans eau et je ne parle même pas d'agriculture.

On a intérêt à mailler, à interconnecter et à stocker de manière beaucoup plus massive. Et le problème du Sud, comme je l'ai dit, il commence à Macinaggio. S'il n'y a pas une politique de l'eau d'une autre dimension, on est condamnés année après année à subir, je dirais, l'aléatoire, on est dans l'aléatoire, on est au loto.

Et quand Paul-Félix évoque la gestion sarde des 2 ans et demi de stockage, vous connaissez le seul barrage de Corse qui peut tenir 2 ans sur 2 saisons sèches, paradoxalement ce n'est pas le plus gros, c'est Padula, le barrage du Nebbio, il peut rester 2 ans pour alimenter tout le monde sans qu'il y ait d'apports extraordinaires. Les autres barrages sont tous intersaisonniers.

Les barrages sont comme les employés de certaines paillotes, et restaurants et hôtels, ils sont saisonniers. On est condamné à l'aléatoire et l'aléatoire, à un moment donné, ça vous tue une économie et ça vous tue un pays.

Juste pour terminer, je pourrais en dire plus, j'ai des chiffres, mais ils n'ont pas de sens si à un moment donné, on n'y met pas une stratégie et des prévisions.

Simplement, on est à l'heure où on parle dans une situation où, à peu près, on dit tous les jours qu'on aspire à l'autonomie hydraulique. Il y a 105 000 hectares d'ESA, d'espaces stratégiques remarquables. À l'heure où on parle, il y en a à peu près 20 à 25 000 qui sont irrigués. Comment on va faire pour irriguer 105 000 hectares, si on arrive à les garder ? Parce que ma peur, c'est que si on ne les irrigue pas, ils vont être bétonnés... En partie, un jour ou l'autre...

Donc, ça veut dire qu'en gros, on a besoin aujourd'hui de passer à une vitesse supérieure.

Donc il y a 30 ou 40 millions de mètres cubes à ajouter à ce que nous avons aujourd'hui, aux 80 millions de droits d'eau, etc. et un peu d'apport peut-être saisonnier. Donc, il y a besoin, à un moment donné, de poser une stratégie ambitieuse.

À l'heure où on parle, nous sommes dans la crise, ça veut dire qu'à un moment donné il y a un échec. Je ne vais pas l'imputer aux uns et aux autres. Je ne veux pas non plus vous donner l'excuse de la victimisation, parce qu'à un moment donné, quand il y a une critique, je pense qu'il faut l'appréhender de manière saine et de manière constructive.

Si on vous le dit, c'est parce qu'on est tout aussi responsables, les uns, les autres, en tant qu'élus de territoire de nos territoires et qu'à un moment donné, on a besoin de passer à autre chose.

Je prends un petit cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Saveriu, il va falloir... Le temps est écoulé.

M. Saveriu LUCIANI

Je reviendrai demain.

On avait voté, avant cette mandature, un détail, un détail qui regardait le plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Il y avait dans les actions programmées d'étude, le dessalement. Pour moi, à l'heure où on parle, c'est la solution ultime.

Dessaler dans le Cap, je le dis, dans un parc marin et rejeter la saumure dans la Méditerranée, ça ne me convient pas. Mais allez, ça a été fait, tout le monde a signé, les uns et les autres jusqu'en haut.

Deuxièmement, il y avait l'étude par BRGM des nappes phréatiques, pour voir un peu ce qu'on avait comme ressources souterraines en dehors des ressources superficielles, par exemple. Je ne prends que ces 2 cas-là.

A l'heure où on parle, il y avait 550 000 € qui étaient programmés à l'époque, je me rappelle très bien, pour ces actions. Eh bien, aujourd'hui, on est à chî feremu. Aspittemu sempre. On peut attendre encore, on ne va pas mourir de soif parce qu'on aura l'occasion, avec les bateaux, de transférer des packs d'eau de l'extérieur.

Mais je crois qu'il faut aujourd'hui éviter ici ou là en Corse ce qu'on appelle le jour 0.

Le jour 0, c'est les coupures d'eau à Rome, en Toscane, ça arrive aussi.

Mais le jour 0, c'est Johannesburg, c'est l'Afrique du Sud. Quand on coupe l'eau, le blackout, on appelle ça le jour 0.

Et aujourd'hui, il y a beaucoup de jours 0 en Corse. Il faudrait qu'on arrive aujourd'hui à débloquent le compteur et essayer de donner un peu d'espérance à tous les territoires. J'insiste sur la Balagne, j'insiste sur le sud, bien sûr, sur la région de Bastia et bien entendu en essayant d'avoir, comme le préconise la Chambre régionale des comptes, une assistance technique beaucoup plus soutenue en direction des communes.

Alors je m'arrête, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. D'autres interventions ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je vais revenir en quelques mots sur ce rapport. Je pense qu'il répond point par point aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Il y avait 3 priorités qui a été mises en avant pour la Chambre régionale des comptes : c'était les économies d'eau, un pôle d'échange autour de la problématique de l'eau et la gouvernance de l'eau.

Donc, on n'est pas là pour faire un catalogue de ce qui a été réalisé par notre collectivité, je pense que ça a été très bien explicité dans le rapport.

Donc, moi je vais revenir un petit peu sur le changement de braquet, puisque ça a été évoqué, et la politique qu'on mène depuis 2015.

Moi, ce que je veux vous dire, c'est qu'en 2015, quand on est arrivés aux responsabilités sur notre mandature, on est arrivés avec une page blanche. Depuis 30 ans, plus aucun ouvrage hydraulique n'avait été construit, sauf la modeste retenue de Bassaccia ; le reste, rien n'avait été fait. Il n'y avait pas de programme eau, il n'y avait pas de service au niveau de l'eau, il n'y avait rien, donc ça il faut quand même le rappeler.

Donc dès 2015, qu'est-ce qu'il a fallu faire ? Première des choses à faire, il a fallu faire un diagnostic, et il a fallu prendre des décisions et voir ce qu'on allait faire.

Alors, ça a été la première étape qui a été faite avec le plan Acqua Nostra. Je reconnais que c'est un plan qui était ambitieux et qui donnait une vision politique jusqu'à 2050. Ça, ça a été fait.

Ce plan, il a proposé plusieurs possibilités techniques, il a proposé aussi des choix politiques différents que nous avons axés et qui sécurisaient la Corse jusqu'en 2050. Donc ça, a été la première étape.

Alors nous, on a travaillé sur ce socle. Bien sûr, Acqua Nostra, ça a été un socle sur lequel on a travaillé. Et est arrivée une deuxième contrainte qui a été fulgurante : la contrainte du réchauffement climatique. Même les plus grands prévisionnistes climatiques ne nous annonçaient pas que, en quelques années, on allait arriver à un chamboulement climatique aussi rapide, puisqu'on estimait que ce changement climatique allait arriver sur une période de 30 ans.

Donc par rapport à ça, il a fallu qu'on prenne des décisions. Donc nous, les décisions, elles ont été rapides. Et financièrement, donc, on a pensé qu'il fallait mettre les moyens. Il faut rappeler que le budget de l'Office hydraulique était de 7 M€ d'investissement par an. On est passé à 24 M€ d'investissement par an, soit une somme de 240 M€ sur une période de 10 ans.

Et puis tout à l'heure, j'entendais Paul-Félix qui disait qu'il fallait qu'on ait un minimum de 30 millions de mètres cubes à stocker supplémentaires. Sur ce plan-là, sur la période de 10 ans, on va arriver à un peu plus de 20 millions de mètres cubes de stockés. Donc, c'est une étape qu'il faut quand même retenir, qui est sur une période qui est très courte, puisqu'on est sur une période de 10 ans.

Ensuite, sur notre projet, puisque le rapport de la Cour régionale des comptes nous parlait d'économie d'eau. Donc, dans notre programme, en plus du stockage, il y a quand même 5 millions de mètres cubes d'eau qui vont être économisés, avec un système satellitaire qui va nous permettre de voir toutes les canalisations fuyardes, pour qu'on puisse intervenir pour essayer de limiter les pertes d'eau. Donc ça, c'est un programme qui a été mis en place aussi.

Au niveau de l'agriculture, aujourd'hui, chaque jeune agriculteur qui s'installe ou chaque agriculteur aîné qui demande une aide de l'ODARC, pour mettre en place des systèmes d'irrigation, a obligation de passer par des systèmes économes et par des systèmes qui sont nouveaux pour économiser l'eau. Donc ça, ça a été fait aussi.

Donc au niveau de la Collectivité de Corse, on vient de créer, ça va se faire là, maintenant, une nouvelle direction de l'eau et de la sécurité sanitaire avec des personnels compétents qui vont évaluer, définir nos politiques publiques et arbitrer le choix financier.

Tout cela, bien sûr, va se faire en transversalité avec l'Office hydraulique qui aujourd'hui est le maître d'ouvrage, l'aménageur hydraulique de la Corse et qui est en charge de gérer les ressources en eau de la Corse.

Ensuite, il a fallu faire aussi, chose qui n'avait jamais été faite, un gros travail juridique, parce que l'Office hydraulique n'avait pas autorité pour aller travailler et pour intervenir sur les terrains appartenant à la Collectivité de Corse. Ça a été fait aussi.

Ensuite, on a parlé aussi d'une vision politique sur les prochaines années. Il faut savoir, ça a été dit par la présidente tout à l'heure, qu'il va y avoir la révision du SDAGE qui va se faire en 2027, avec la révision du PADDUC aussi.

Donc, ce sont des documents de planification qui vont définir une vision globale de l'aménagement de la Corse. Ça va être un vrai projet de société et qui va tenir compte des problématiques de l'eau pour toutes nos politiques publiques.

Alors nous, nous pensons que notre politique de l'eau doit être liée à nos choix politiques. Et je vais revenir sur cette question qui est une question qui est fondamentale, la question que l'on doit se poser :

Avons-nous les moyens d'accueillir de nouveaux flux de population chaque année ?

Avons-nous capacité à héberger des yachts de plus en plus grands qui consomment énormément d'eau ?

Devons-nous continuer à promouvoir le tout tourisme sur la période estivale ?

Devons-nous continuer à promouvoir la résidence secondaire et les gros projets touristiques ?

Nous, nous pensons que ce n'est plus possible.

Nous sommes dans un projet de société pour tous les Corses et toujours en cohérence avec la ressource de l'eau.

Aujourd'hui, nous savons que nos ressources en eau vont diminuer dans un avenir très proche de 40 %. Alors nos choix sur l'arrivée massive de populations, sur des ports de plaisance gigantesques pour accueillir de grosses unités, sur un tourisme estival non maîtrisé, sur des PLU proposés qui favorisent encore la résidence secondaire, nous sommes clairement contre cette vision politique d'un autre âge.

L'avenir, c'est prévoir la Corse par rapport à la ressource en eau disponible. C'est pour cela que nous avons fait le choix d'un tourisme déconcentré sur l'hiver, le printemps et l'automne, quand l'eau est disponible.

Le choix, hier, de l'achat de flux aériens en période touristique creuse en est la preuve.

Notre choix, c'est surtout d'enrayer les flux de population vers notre île et nous menons un combat historique pour un statut d'autonomie qui nous permettra de mettre en place un statut de résident.

Notre choix, c'est aussi et surtout de pouvoir nourrir les Corses avec une agriculture de production économe en eau.

Certains de nos opposants politiques restent sur d'anciens modèles économiques très libéraux, sans tenir compte des contraintes climatiques, sans tenir compte de la préservation de nos écosystèmes, avec des projets pharaoniques gourmands en eau et en oubliant que l'eau est un bien commun et doit se partager équitablement.

Alors moi, ça a été évoqué, je ne voulais pas l'évoquer, mais je suis obligé de parler de la polémique sur le manque d'eau dans l'extrême-sud qui est alimentée par nos opposants politiques.

Notre état de stock en eau sur Figari est aujourd'hui de 1,7 millions de mètres cubes et je peux dire que nous sommes en capacité pour fournir les mètres cubes prévus par l'opérateur privé en charge de distribuer l'eau dans l'extrême- sud.

Par contre, il faut savoir, et là on n'a pas les mêmes chiffres, que la consommation d'eau potable dans l'extrême-sud a augmenté sur une période de 3 ans de 16 %, et c'est lié essentiellement au nombre de résidences secondaires, contre seulement 7 % sur 20 ans pour la consommation agricole.

De plus, ce territoire est soumis à une sécheresse, vous le savez, qu'on n'a jamais connue. Première fois qu'on a une telle sécheresse dans l'extrême-sud.

Ensuite, tout à l'heure, on parlait de gouvernance, j'ai entendu parler de gouvernance sur l'eau et j'ai entendu parler aussi de choix politiques et d'opérateurs. Moi, quand je vois le choix politique des collectivités du sud Corse, de travailler avec un opérateur privé pour distribuer l'eau, il doit être assumé. J'en ai parlé tout à l'heure, il faut l'assumer ce choix-là. Un opérateur privé de type multinational est là pour effectuer le plus de bénéfices possibles et donc pour vendre le maximum d'eau.

Nous, on le dit, on le répète, nous pensons que l'eau est un bien commun et qu'il doit être géré par un établissement public, avec le souci majeur de préserver nos ressources et d'économiser notre eau.

Donc, nous sommes encore une fois sur 2 modèles économiques qui sont complètement opposés.

Dans notre plan à 10 ans, parce qu'on nous dit qu'on ne fait rien, avec la construction de la rehausse du barrage de Figari, nous avons déjà anticipé ces prévisions climatiques extrêmes.

Cet ouvrage, qui est déjà bien avancé, devrait être livré en 2028. Il est couplé aussi, puisque tout à l'heure on a parlé du surpresseur de Portivechju, aux travaux qui sont en cours actuellement pour le renforcement du réseau sur le projet Scopettu, et ça va permettre d'optimiser le surpresseur de Portivechju.

Donc les choses, elles sont en cours, elles vont se faire et rapidement. Et dès la réception des travaux de la réhausse, les besoins en eau, et ce sont des estimations qui ont été faites par les services et pas que par les nôtres, seront sécurisés pour l'extrême-sud jusqu'en 2045. Et ce n'est pas pour ça qu'on va s'arrêter.

Dès 2026, nous allons travailler sur 3 secteurs déjà identifiés.

Donc tout à l'heure il y avait une demande sur le Cavu, donc le Cavu, on va travailler dessus, ça va se faire maintenant. Et donc après l'étude sur ces 3 sites qui ont déjà été choisis, il y aura la construction d'une nouvelle retenue collinaire qui viendra compléter les ouvrages existants.

Alors, bien entendu, même si on sait qu'on va sécuriser l'eau jusqu'en 2045 avec ces nouveaux ouvrages, il faut quand même rester vigilant sur la surconsommation d'eau et sur le choix des projets économiques, je veux revenir là-dessus, qui sont consommateurs d'eau et qui ne tiennent pas compte du dérèglement climatique.

Après, on m'a parlé du PTGE. Notre vision politique, on l'a aussi construite avec la création de PTGE sur nos territoires, les plus vulnérables en eau ; chose qui n'avait jamais été faite. Alors ce sont des choses qu'on est en train de faire et on nous explique qu'on ne les fait pas. C'est en route.

On a fait les Scontri di l'acqua qui ont été initiés sur chaque territoire et chaque région de Corse. Le président de l'Office hydraulique, Gilles Giovannangeli à l'époque et le président de l'ODARC qui est là aussi, entourés aussi de l'ensemble des élus qui ont été invités sur les territoires, ont rencontré l'ensemble du monde économique et l'ensemble du monde agricole. Tout le monde a été vu. Les besoins en eau ont été identifiés par micro-territoire, donc tous les documents sont à disposition.

Notre projet axé sur le stress hydrique, il a été construit avec eux, en tenant compte de leurs besoins présents et futurs, en tenant compte des contraintes climatiques, et toujours avec un calendrier resserré et des moyens financiers fléchés.

Ensuite, on nous parle beaucoup des grands barrages.

Pourquoi la politique des grands barrages a été abandonnée par de nombreux pays ? Car en France, la construction d'un grand barrage, c'est 20 ans d'études environnementales et de construction, et c'est 100 M€, dans une période où on connaît les contraintes financières qui sont très fortes.

Alors si on attend 20 ans, moi je pense qu'il sera trop tard.

Nous, nous avons fait le choix d'aller vite, parce que pour nous, il y a urgence.

Une réhausse de barrage, comme celle de Figari, c'est 20 M€, c'est 3 ans de travaux.

Une retenue collinaire, par exemple celle de Vadina dans le Fium'Orbu, c'est 10 millions de mètres cubes supplémentaires stockés et c'est 5 ans. Il faut le dire ça aussi.

Et moi je sais qu'aujourd'hui, en discutant ailleurs aussi, il y a beaucoup de régions françaises qui aimeraient être aussi avancées que nous sur le projet de l'eau et sur la gestion de la problématique du réchauffement climatique.

Alors aujourd'hui, la Collectivité de Corse et l'Office hydraulique, dans leurs compétences respectives, avec beaucoup de transversalité, sont en ordre de marche pour répondre à la problématique de l'eau pour les 10 prochaines années.

Alors, les remarques et les inquiétudes de la Chambre régionale des comptes, aujourd'hui, elles sont toutes dissipées.

Alors, on va parler aussi de la gouvernance. Moi, je rappelle que nous sommes la seule région de France à avoir un comité de bassin sans sa propre agence de l'eau. Bien que dans le dernier programme de l'Agence de l'eau Rhône- Méditerranée-Corse, beaucoup de nos revendications ont été entendues, mais nous avons besoin d'une agence de l'eau propre à la Corse, en cohérence politique parfaite avec le projet de notre comité de bassin, de la Collectivité de Corse et de l'Office hydraulique de Corse.

Moi, je le répète, beaucoup de régions françaises aimeraient être armées et aussi bien préparées que la Corse.

On a parlé beaucoup de la Sardaigne, moi j'ai été en Sardaigne. Je travaille avec les Sardes, j'ai des relations avec l'agriculture avec la Sardaigne. Tout n'est pas rose en Sardaigne.

La plupart de leurs barrages sont envasés, ils n'ont pas les moyens de désenvaser leurs barrages. Les canalisations, elles sont fuyardes, il y a des canalisations qui sont fuyardes à plus de 80 %. Donc, ce n'est pas non plus qu'un modèle.

La 2ème ville de Sardaigne, et j'ai ma fille qui a fait 6 ans d'études en Sardaigne, tous les soirs, pratiquement tous les soirs à partir du mois de juin, il y avait des coupures d'eau, on ne pouvait pas prendre la douche. Donc il faut regarder aussi, il faut être pragmatique quand on annonce quelque chose. Il y a la plupart des barrages qui sont soumis à des cyanobactéries aussi, donc ce sont des barrages où on ne peut pas utiliser l'eau, ils n'ont pas les moyens de traiter cette eau-là. Ça, c'est une réalité ! Ça, c'est la réalité de ce que j'ai vu, ce n'est pas « on m'a dit ».

Moi, je peux vous l'affirmer, nous, on est tous au travail. La nouvelle présidente qui a pris ces fonctions, je peux vous dire qu'elle est au travail.

On travaille, on a un projet à 10 ans, on a un projet qui est financé, on a 20 millions de stockage qui seront stockés dans les 10 ans à venir.

L'extrême-sud n'a sûrement pas été abandonné, puisque la rehausse du barrage de Figari, c'est une réalité.

Donc, après on peut dire beaucoup de choses, mais quand on est arrivé, il n'y avait rien. Et je pense que Saveriu, il peut le dire. Et le plan qui a été fait, ça a été le socle aussi de nos travaux et de nos décisions aujourd'hui sur le plan à 10 ans. Et je pense que le plan, on ne pouvait le faire qu'à 10 ans, parce que si on le fait à 20 ans, ça sera trop tard. Le réchauffement climatique, il a été trop vite et même les plus éminents scientifiques, personne ne pensait qu'en 10 ans, en quelques années, on serait dans cette situation-là.

Donc aujourd'hui, je pense que nous, on a fait ce qu'il y avait à faire, on a mis les moyens financiers qu'il y avait à faire et là, ça avance et les projets vont sortir dans rapidement.

Voilà, à ringrazià vi. J'espère que je n'ai pas été trop long.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, vous avez encore 6 minutes, vous étiez dans les temps.

Alors il y aura aussi, d'après ce que j'ai compris et avant de repasser la parole à la conseillère...

Brouhaha.

Vous n'avez plus de temps ! Non, non ! Saveriu a parlé 4 minutes en plus. Il avait 10 minutes, il a parlé 4 minutes en plus, ça fait pratiquement 50 % de temps en plus, je suis désolée. Ça fait 14 minutes.

Brouhaha.

Il vous reste un peu de temps, je vous en prie.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Je vais être très rapide, puisque je voudrais revenir sur l'alimentation en eau brute de la vallée du Rizzanese. Une réunion était prévue il y a quelques semaines, elle a été annulée. Donc, je voudrais savoir où ça en est, puisque maintenant on parle d'irrigation du haut de la vallée qui représente que 10 %.

C'est quand même un sujet qui date de 2013. Il y a eu des contraintes, on a participé aux réunions et aux copils. Vous avez rencontré les agriculteurs, les besoins ont été déterminés. On pourrait même alimenter jusque dans la plaine de Baracci en eau.

Donc, je voudrais savoir où ça en est parce que là, nous n'avons plus de réunions, plus de plus de nouvelles ?

Donc, je reviens à l'occasion de ce rapport sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Madame la Conseillère, vous pouvez répondre, je vous en prie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je vais essayer de faire une réponse globale, puisque tout a été a été dit.

Répondre d'abord à Georges Mela. L'Office, c'est l'aménageur.

La Collectivité, elle est en charge de la politique de l'eau. Donc, quand on parle d'eau potable, de milieu aquatique ou d'assainissement, l'eau potable et le milieu aquatique, c'est la Collectivité de Corse, ce n'est pas l'Office hydraulique, c'est côté politique de l'eau.

Je vais reprendre la stratégie qui a été mise en place.

L'objectif, c'est 40 millions de stockage supplémentaire à horizon 2050, par tranche.

La première tranche, elle va jusqu'en 2035, c'est la délibération de 2023 et on est à 13 millions de mètres cubes en plus. On fait Vadina 9,5, on fait Figari 2 millions de mètres cubes, on fait le barrage d'E Codule qui va commencer 1,5 millions de mètres cubes et on conforte Peri pour 1 million de mètres cubes en plus.

Donc, on est dans cette stratégie-là.

Sur l'extrême-sud, c'est ce que j'ai expliqué hier : il y a un temps court et un temps un peu plus long.

Le temps court, c'était quoi ? C'était le PBACC qui nous disait qu'il y avait des zones particulièrement vulnérables, dont l'extrême-sud. Il fallait faire des mesures d'urgence pour sécuriser entièrement une microrégion.

Qu'est-ce qu'on a choisi de faire pour aller vite ?

La première chose que l'on a faite, c'est la réhausse du barrage de Figari, 2 millions de mètres cubes en plus à horizon 2027-début 2028. Donc, ça stabilise quand même.

Ensuite, il y a les travaux de Scopettu qui vont relancer Figari et qui va pouvoir alimenter le nord de Portivechju, et il y a le surpresseur.

J'ai parlé des PTGE hier, pourquoi ? Celui du Cap est lancé, celui de Baracci va être lancé dans le premier trimestre, celui du Fium'Orbu lancé ou relancé au premier trimestre.

Second trimestre, on passe sur Portivechju et on discutera s'il faut faire un nouvel ouvrage, et comment on le discute. C'est dans le cadre du PTGE que ça se discute, ce ne sont pas les maires qui vont être appelés avant. C'est le plan territorial de gestion qui accompagne et qui décidera, et on décidera tous ensemble s'il y a un nouvel ouvrage à faire ou pas.

Donc après, tout le reste a été dit.

Je remercie Jean-Jacques Lucchini pour son intervention.

Mais vous dire aussi qu'on peut faire ce qu'on veut, il faut de la sobriété parce qu'il y a une augmentation notamment de l'eau potable et que sans sobriété, sans économie d'eau, on peut faire les ouvrages qu'on veut, on n'y arrivera pas.

Je passe la parole à Gilles Giovannangeli.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Mesdames les présidentes.

Je me permets d'intervenir parce que je pense que je ne peux pas laisser la présidente sur ce sujet, qui est présidente depuis 6 mois, alors que j'ai assumé pendant 3 ans et demi la présidence de l'Office hydraulique et conseiller exécutif en charge de la politique de l'eau, pour donner quelques précisions.

Beaucoup de choses ont été dites. J'ai beaucoup entendu, mais je sais bien que c'est l'objet et que c'est la règle du débat politique dans cette Assemblée, sur globalement ce que vous devriez faire, ce qu'il faudrait faire, j'en ai conscience et d'ailleurs, de manière générale, on peut partager beaucoup de choses qui ont été dites, y compris par l'opposition, sur l'objectif et la nécessité à faire.

J'ai moins entendu les intervenants sur ce qui n'a pas été fait.

Je pense qu'il faut qu'on se dise les choses. Pendant 20 ans, en termes infrastructurels, peu de choses, voire pas grand-chose n'a été fait. Il faut qu'on se le dise une fois pour toutes, parce que la question de la politique infrastructurelle dans le domaine de l'hydraulique, c'est une question du temps long. Et c'est important parce que ce qu'on fait aujourd'hui, c'est quelque chose qui a été pensé il y a 20 ans en matière d'infrastructures hydrauliques et peu de choses, ou pas de choses ont été faites.

Moi, je reprends toujours l'exemple du PEI.

20 ans de PEI, 2 milliards. 70 M€ sur la grosse infrastructure hydraulique ont été utilisés. Ce n'est pas nous ! Donc il faut que chacun regarde ce qu'il a pu, lorsqu'il a été en responsabilité, faire en matière de politique de l'eau. Je pense que c'est important de le rappeler.

Nous, depuis que nous sommes arrivés et c'est ce que nous, nous avons fait. Jean-Jacques l'a précisé, la Présidente l'a repris.

Nous avons, avec méthode, pragmatisme, défini une orientation (c'est la délibération d'avril 2023) sur un pas de temps de 10 ans, parce que nous considérons que face à l'urgence climatique, il fallait intervenir sur les territoires qui étaient les plus vulnérables et qu'il fallait trouver des solutions opérationnelles dans un temps restreint. Et c'est ça les choix politiques, que l'on peut ne pas partager, mais je crois que tout le monde comprend bien. En tout cas, les Corses les comprennent bien.

Ça a été des choix de dire : on va augmenter notre capacité de stockage, 13 millions. Globalement, on est sur 13 millions, la Présidente l'a précisé. Et précisément, comme premier territoire d'action, l'extrême-sud. L'extrême sud ! Parce que nous l'avons identifié, dommage Saveriu est parti, c'est un travail d'Acqua Nostra qui l'a identifié comme étant le territoire, en tout cas un territoire d'une vulnérabilité évidente.

Sur ce territoire, il s'est imposé à nous la rehausse du barrage de Figari, parce que c'était la solution la plus opérationnelle mais aussi la moins coûteuse. Figari, quand on compte la rehausse, le surpresseur et Scopettu parce que c'est un ensemble, 2028, opérationnel complètement en 2028 et 20 M€ d'investissements.

Si on prend les comparaisons, Paul-Félix tout à l'heure a cité l'Ortolo. Moi, à l'époque, j'ai demandé à ce qu'on l'étudie de manière sommaire. Ce n'est pas 30 M€, Paul-Félix, c'est 50 M€ l'Ortolo, pour 1 millions de mètres cubes, parce qu'on ne va pas mobiliser plus que 1 millions de mètres cubes.

Rehausse : 20 M€ ; l'Ortolo, pour vous donner un chiffre, 1 million, 50 M€.

On a parlé du Cavu, le Cavu, c'est un vieux projet. Georges Mela le sait, nous étions maires tous les deux, on en parlait déjà, il n'a pas été fait. À l'époque où il y avait encore les crédits et la possibilité, y compris du point de vue des normes environnementales, à le faire.

Aujourd'hui, le contexte a changé radicalement. Vous le savez aussi qu'il a changé.

Aujourd'hui, le projet initial du Cavu, il n'est plus faisable. Il n'est plus faisable. On se retrouverait avec un projet qui serait largement diminué et là aussi, on serait dans un ordre de prix qui serait pratiquement autour des 100 M€. Donc ce ne sont pas des sommes anodines, il faut les penser, il faut les travailler et, la Présidente le rappelait, on n'est pas fermé, c'est le travail des acteurs réunis au sein des PTGE qui décideront de la suite.

Mais je crois que l'extrême-sud, il est significatif d'une stratégie posée : on répond dans le temps court à l'urgence, c'est 2028, même si on est rattrapé. Le maire de Porto Vecchio n'est plus là, moi je le regrette, il sait, je lui ai dit en aparté, que dès 2024, nous avons échangé sur la stratégie. Je lui ai présenté la stratégie et je lui ai dit à l'époque, attention, on est dans l'urgence et que rien n'a été fait avant. Si on l'avait initiée en 2019, ça aurait été peut-être un peu différent, mais on l'a initiée en 2023. Aujourd'hui on est contraint par le temps.

Donc, je lui disais, « attention, Monsieur le Maire, si on a des événements climatiques difficiles, on aura du mal, y compris dans les conditions actuelles, pour attendre 2028 ». C'est ce qui se passe aujourd'hui. Et je lui disais, parce qu'on aura du mal, il faut s'engager résolument dans une attitude de sobriété et de bonne gestion de l'eau. Ça veut dire que la gestion de l'eau, ce n'est pas uniquement la production, c'est aussi la distribution.

Et nous, avec constance, la présidente l'a rappelé, Jean-Jacques aussi, depuis que nous avons pu nous exprimer, que nous avons pris en main ce dossier, nous avons dit que l'eau, ce n'est pas un bien marchand. L'eau, c'est un bien qui a vocation à se soustraire aux logiques de marché. Si on confie la distribution, comme c'est fait aujourd'hui, à des opérateurs privés, en l'occurrence une multinationale, l'objectif de cette multinationale, il faut qu'on se le dise, ce n'est pas aujourd'hui de gérer durablement l'eau, c'est de générer des profits qui seront distribués à des actionnaires et en plus, pour l'occasion, même pas des actionnaires corses, pour que les choses soient aussi très claires.

Donc il faut qu'on sorte, il faut qu'on ait le courage de sortir de ce système là aussi. C'est le temps à venir, il faut qu'on se le dise, c'est le temps à venir.

Donc, c'étaient des choses importantes que je voulais préciser.

Je terminerai simplement par une chose, parce que les mots ils ont du sens et les allusions qui ont été portées des fois peuvent blesser. Moi, je le fais pour la présidente, je sais qu'elle partage, je veux saluer le travail des agents de l'Office hydraulique de la Corse, parce que on a la chance d'avoir un EPIC de haut niveau. On le sait, on ne le mesure pas assez.

Je crois que Paul-Félix le sait aussi, il le dit régulièrement.

Et quand on a un outil comme ça, quand on a un service, de la direction en passant les par les chefs de service, par les ingénieurs et par l'ensemble des agents qui font un travail de terrain remarquable au quotidien, il ne faut pas laisser penser qu'il y aurait des fautes cachées, qu'il y aurait des

attitudes qui ne sont pas responsables ou des erreurs que l'on voudrait masquer. Ce n'est pas le cas. L'Office hydraulique, aussi bien dans l'extrême sud que sur l'ensemble du territoire où il est amené à intervenir, fait un travail de très haut niveau et de très grande qualité.

Moi je voulais le dire pour que les choses elles soient extrêmement claires de ce point de vue et je veux saluer l'ensemble des agents.

Je vous remercie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci. Bien sûr, je m'associe à ce que vient de dire Gilles Giovannangeli, je suis parfaitement solidaire de tous les agents de l'Office hydraulique. Je connais leur sérieux, leur dévouement, aussi bien ceux du siège que ceux du terrain et on tenait à le dire.

J'avais oublié de répondre à Chantal. Je crois que la réunion est prévue pour novembre, mais je vous confirmerai.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Donc je crois qu'on en a terminé avec ce débat. Tous les groupes se sont exprimés et il n'y a pas de vote, c'était une information. Donc, merci beaucoup.

Il nous reste une motion. Donc, sur la motion précédente concernant l'ACA, il y avait eu 2 déports, Véronique Pietri et Dany Antonini. Vous vous étiez déportées.

Les services nous informent, ils ne sont pas ici, ils sont dans les bureaux, que sur le rapport précédent, il vaudrait mieux une prise d'acte apparemment.

Je ne l'ai pas dit formellement, j'ai dit c'est un rapport d'information. En fait, il faudrait que vous preniez acte formellement.

Donc est ce que vous êtes d'accord pour prendre acte de ce rapport et du débat qui s'en est suivi ? Très bien merci.

L'Assemblée PREND ACTE du rapport (239).

Comme ça, c'est dit et c'est mieux en le disant formellement.

MUZIONE / MOTION

Motion n° 2025/O2/022 en soutien à l'ACA présentée par M. Don Joseph LUCCIONI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors sur la motion, puisque les personnes qui ont été citées ne veulent pas quitter l'hémicycle. Je constate qu'en ce début d'année, on vous donne des recommandations... Ecoutez-moi, vous faites tous comme vous voulez à partir de maintenant, moi je ne vais pas me battre toute l'année à faire appliquer les règlements intérieurs. C'est bon, il n'y a pas de problème. Et puis après, vous en assumerez les conséquences.

Bien donc maintenant nous passons à cette motion. Le porteur, c'est Don Jo LUCCIONI. Et puis, il y a 2 amendements aussi.

Dunque, vi lasciu presentà a muzione è po dopu l'amendamenti. À ringrazià vi.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, Cara Presidenti.

Vous connaissez tous, vous avez suivi les péripéties extra sportives qui ont marqué l'intersaison de l'AC Ajaccio, qui ont malheureusement conduit à l'exclusion de l'ACA des championnats dits nationaux, qui ont amené à une rétrogradation administrative de l'AC Ajaccio en régional 2 et qui se sont notamment soldés par le placement en liquidation judiciaire de la SAS qui comportait la section professionnelle du club.

Fort heureusement, au début du mois de septembre, une nouvelle gouvernance a été installée à la tête de l'association, ce qui a permis de sauver cette institution du football ajaccien et du football corse.

J'en profite au nom du groupe Fà populu inseme pour saluer la nouvelle équipe à la tête de laquelle est placée notamment le président Mickael Torre, qui a pu être reçu, me semble-t-il, par la conseillère exécutive en charge du sport ce matin, Madame Anne-Laure Santucci.

Donc, il y a un projet de reconstruction qui se met en place.

Seulement voilà, il y a un vieux litige qui oppose le club à un de ses anciens joueurs, qui a conduit le 11 juillet 2025 à une condamnation de l'ACA par la FIFA à une interdiction de recruter, c'est-à-dire que les nouvelles licences sont bloquées, notamment pour l'équipe première de l'ACA qui devrait évoluer en Régional 2.

Alors cette décision est intervenue le 11 juillet 2025, dans un contexte particulier, puisqu'on était en pleine tempête pour la survie du club et aucune démarche de défense n'a pu être entreprise par les dirigeants d'alors. Les délais de recours ont été dépassés.

Donc, la nouvelle équipe placée à la tête de l'association a hérité d'une situation un petit peu ubuesque et catastrophique. C'est ainsi qu'elle est qualifiée dans une lettre ouverte que le bureau de l'association de l'AC Aiacciu a adressée au président de la FIFA.

Cette décision d'interdire à l'ACA tout recrutement pour son équipe première, elle menace la survie du club, alors que la nouvelle équipe œuvre à la mise en œuvre d'un projet de reconstruction. Et là où le bât blesse, c'est que la fameuse décision du 11 juillet 2025 prise par la FIFA aurait été prise sur la base d'un faux document. Il y a un certain nombre d'éléments et de pièces en justice, sur lesquelles je ne reviens pas, qui ont été versés au débat public et médiatique, y compris par le club dans le cadre d'une lettre ouverte.

Il y a eu, suite à cela et à cette situation de difficulté extrême et d'urgence aussi, une saisine par le président de la Ligue Corse de Football que je salue parce qu'il est dans les travées, me semble-t-il, des invités, de la Fédération française de football et de son président, Monsieur Diallo.

Il y a d'autres initiatives qui ont pu être prises, y compris au niveau parlementaire.

Et donc, à travers cette motion, le groupe Fà populu in seme propose que l'Assemblée de Corse, bien sûr, apporte son soutien à l'AC Aiacciu dans l'ensemble de ses composantes, sa nouvelle direction, ses salariés, ses bénévoles, ses supporters qui sont confrontés aujourd'hui à une nouvelle situation d'injustice.

Il est également proposé à l'Assemblée de Corse d'appeler l'ensemble des instances françaises et internationales du foot à régler dans les plus brefs délais cette question, à travers notamment la suspension de la décision d'interdiction de recrutement notifiée à l'AC Aiacciu.

Et puis ça fait l'objet d'un amendement, mais j'y reviendrai, Madame la Présidente, on propose également que l'Assemblée de Corse mandate le Conseil exécutif et son président pour relayer cette demande auprès du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, parce qu'après les péripéties extra sportives qu'a connues le club et considérant ce que représente le club pour Aiacciu, et au-delà pour la Corse, il est temps que le sport reprenne tous ses droits.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors je me tourne vers l'exécutif pour avoir son avis et sur la motion et sur les amendements.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Présidente, favorable à la motion et à l'amendement.

Sachez, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux que j'ai reçu à leur demande, et c'était prévu avant que la motion ne soit déposée, le Président de l'ACA ce matin. Nous les avons écoutés et ils ont exposé leurs arguments, leur volonté aussi de repartir sur des bases très saines.

Donc, je vous ferai part de cet entretien et du travail commencé avec eux dans une future session.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Est-ce que l'exécutif veut rajouter autre chose ? Non, c'est bon. Merci.

Donc qui souhaite s'exprimer ? Oui, Véronique Pietri.

Mme Véronique PIETRI

Merci.

Je voudrais juste dire que notre groupe s'associe pleinement donc à cette motion de soutien à l'AC Aiacciu.

Je ne reviendrai pas bien sûr sur l'importance du club, ça a été largement fait, pour Aiacciu, pour la Corse.

Je voudrais juste insister sur sa dimension de formation de la jeunesse et de repère même pour toute la jeunesse Corse.

Donc, je voudrais saluer bien sûr le travail de cette nouvelle équipe qui s'est mise en place et qui se bat vraiment pour sauver l'entité de l'ACA. C'est un véritable défi, parce que, au fur et à mesure, les obstacles se multiplient au lieu de se résoudre. C'est tous les jours de nouvelles difficultés et cette équipe ne mérite pas de subir les conséquences ni de la gestion défailante d'autrefois, ni des injustices dont parlait Monsieur Luccioni qui sont en train donc de plomber toute possibilité de reconstruction.

Donc vous l'avez compris, c'est la survie du club qui est en jeu et pour nous, il s'agit de mettre tous nos moyens, tous les moyens possibles pour essayer d'un côté de peser de tout notre poids politique déjà dans cette démarche et ensuite, j'espère aussi pour aider, surtout pour le volet formation, comme le disait Madame Santucci, j'espère que nous aurons la possibilité d'aller même au-delà dans le soutien avec quelque chose de plus concret aussi, rapidement.

Voilà. Donc bien sûr, nous sommes favorables à et nous nous associons à la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, je crois que Madame Santucci voulait rajouter quelque chose.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Oui, simplement par rapport au cœur de la motion, dire que bien entendu, nous allons nous associer à tous les acteurs qui aujourd'hui doivent écrire à la FIFA pour ce sujet particulier.

Et dire aussi, je voudrais quand même le dire, je veux témoigner de l'engagement et de l'investissement du président, Monsieur Torre, et de son équipe, et de l'implication de l'entraîneur, et des équipes autour d'eux et qui ont, je pense, un projet important pour le territoire.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci à vous. Jean-Martin, vous voulez dire quelque chose ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, rapidement pour vous dire qu'évidemment on s'associe à la motion, dire qu'on souhaite à la nouvelle équipe, qui manifestement s'engage avec la volonté d'assainir très rapidement le passé et de partir sur des bases responsables, raisonnables, qu'elle doit pouvoir compter sur notre soutien, fut-il symbolique, que le sport c'est important. J'ai une pensée pour les supporters. Beaucoup de supporters vont voir leur part d'enfance quand ils vont au stade. C'est très important la part d'enfance.

Dire aussi qu'on invisibilise beaucoup trop le sport et la culture, de mon point de vue, dans cette Assemblée et que c'est l'occasion aussi de dire combien le sport et la culture sont importants dans ces grands moments d'incertitude et d'instabilité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Enfin, moi je n'ai pas l'impression qu'on invisibilise le sport et la culture, si je peux me permettre... Avec tous les rapports qu'il y a eus ! En particulier sur l'ACA, on en a beaucoup discuté.

Pour ce qui est sport, di ciò chì ci capiscu eiu in ballò. Ma dopu, ind'è a cultura dinò, ùn pudemu micca dì chè ùn ci hè micca statu raporti è travagliant' à a cultura è u sport. Eccu. Pensu chì à u cuntrariu. À u cuntrariu.

Je rappelle que l'OCDE d'ailleurs a fait de du capital culturel identitaire de la Corse, un des facteurs d'attractivité. Voilà, bien.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

On n'a pas la même définition du mot « invisibiliser ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, voilà peut-être.

Alors je mets au vote les amendements. Vous nous avez dit que vous étiez d'accord sur les amendements.

Donc qui est contre l'amendement n°1 ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Amendement n°2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Je soumets au vote, et ne partez pas à la suite du vote, s'il vous plaît, merci, je soumets au vote le rapport ainsi amendé, la **motion ainsi amendée**.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

La MOTION, ainsi amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité. Merci.

(Absents : Groupe « AVANZEMU » en totalité + M. Pierre GHIONGA ; Mmes Serena BATTESTINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Charlotte TERRIGHI)

Je voudrais vous faire part d'une **information**, certains le savent.

Nous avons été saisis par plusieurs associations et des groupes aussi, notamment Core in fronte a été saisi, ils me l'ont signalé. Vous savez tous qu'il y a une flottille qui est en direction de la bande de Gaza. Certains bateaux ont déjà été arraisonnés, bien évidemment, par l'armée, par la marine israélienne.

Je vous informe que dans le dernier bateau qui est parti hier d'Italie, il y a une Corse. Il y a Isaline Choury, qui n'est autre que notamment la sœur de Hyacinthe Choury, qui est au CESEC, et la nièce de Danielle Casanova, la résistante, qui elle-même est une membre active de nombreuses associations concernant la mémoire de la Résistance en France et ailleurs.

Voilà, je tiens à vous préciser donc qu'elle est actuellement sur un bateau, qu'elle a 84 ans, je le précise. Et je tenais à ce que nous soyons les uns et les autres, quelles que soient nos opinions politiques - quelles que soient nos opinions politiques - vigilants au devenir de cette femme courageuse, que moi personnellement je soutiens, mais je ne veux engager que ma parole, et que par ailleurs, nous soyons vigilants aussi à ce qui pourrait arriver si demain elle était interceptée et en prison dans les geôles israéliennes.

Voilà, il faut quand même le savoir. Je tenais à vous le préciser, merci. À ringrazià vi.

S'ellu ùn ci hè nunda à dì, vi pregu una bona dumenicata è ci ritruvemu da quì à pocu.

Avvedeci !

Mme Chantal PEDINIELLI

Et le courrier, le fameux courrier du cardinal ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et le courrier du cardinal est parti, c'est fait !

Merci, pardon, vous avez raison, le courrier du cardinal est parti, il vous sera transmis. Bien sûr, on le transmet.

Merci.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci.

La séance est levée à 16 h 15.